

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET
INGÉNIERIE ÉDUCATIVE

DÉPARTEMENT DE CURRICULA ET
ÉVALUATION



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH CENTRE AND
TRAINING SCHOOL IN SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH AND
TRAINING SCHOOL IN EDUCATION
AND EDUCATIONAL ENGINEERING

DEPARTMENT OF CURRICULUM AND
EVALUATION

REPRÉSENTATION SOCIALE DE L'OPACITÉ DU MILIEU CARCÉRAL ET PROCESSUS DE RÉHABILITATION DES FEMMES DÉTENUES DE LA PRISON CENTRALE DE KONDENGUI

Mémoire présenté et soutenu le 15 Septembre 2025



Option : Management de l'Education

Spécialité : Conception et Evaluation des Projets Educatifs (C.E.P.E)

par

AMBASSA MADIAMA Paule Catherine

Titulaire d'une Licence en Sciences de Gestion

22W3104

jury

Qualités	Noms et grade	Universités
Président	AMANA Evelyne, Pr	UYI
Rapporteur	CHAFFI Cyrille Ivan, MC	UYI
Examineur	NGUELE OWONO Marie, CC	UYI

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de son utilisation.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire, ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

A
Mes parents

SOMMAIRE

DÉDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
SIGNES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTES DES FIGURES.....	vii
RESUME.....	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION.....	1
LA PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE	5
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE DE L’ETUDE	6
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE	33
CHAPITRE 3 : THEORIES EXPLICATIVES.....	60
DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE	77
CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE DE L’ETUDE	78
CHAPITRE 5 : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	106
CHAPITRE 6 : DISCUSSION DES RESULTATS	142
CONCLUSION	153
ANNEXES	153
TABLE DE MATIERES.....	153

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire constitue l'aboutissement d'un parcours académique et personnel riche en apprentissages, en défis et en expériences. Cet accomplissement n'aurait pas été possible sans l'appui de nombreuses personnes et institutions, auxquelles je souhaite exprimer toute ma reconnaissance.

Je rends hommage en premier lieu à mon directeur de recherche, Pr. Chaffi Cyrille Ivan, dont la rigueur scientifique, les conseils avisés et la disponibilité constante ont été déterminants dans l'orientation et la conduite de ce travail.

J'adresse également ma gratitude au Pr. Bela Cyrille Bienvenu, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation, pour m'avoir accueillie au sein de cette institution qu'il dirige. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du Département de Curricula et Évaluation, dirigé par Pr. Maigari Daouda, pour l'excellence et la pertinence de l'enseignement dispensé, qui ont constitué des bases solides pour la réalisation de ce mémoire.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance à Dr. Banen John et à Dr. Ambassa Otsobo Jenny Alban, dont la disponibilité, les conseils et l'accompagnement académique m'ont beaucoup apporté tout au long de mon parcours..

Ma gratitude va aussi à Monsieur Nsangou Jiawouo Sani Mama et à ses collaborateurs, pour l'appui concret et décisif qu'ils m'ont offert lors de la collecte des données nécessaires à ce travail.

Je ne saurais oublier d'exprimer une profonde reconnaissance à ma mère, Bobiono Marie, dont le soutien multiforme a été essentiel à la poursuite de mes études et à l'équilibre de ma vie familiale.

Je remercie également mon époux, Nyanga Mvogo Bertrand, ainsi que mes enfants, pour leur patience, leur compréhension et leur soutien constant. J'associe à ces remerciements mes beaux-parents, Mvogo Depores et Mbia, qui m'ont encouragée dans la réalisation de mon projet académique.

J'exprime aussi mes remerciements à mes frères et sœurs : Beloise, Claudia, Hyacinthe, Marcelle, Alexandre, Ben le Prince, Raymond et Danielle, dont l'écoute, la présence et les encouragements ont constitué une source inestimable de motivation.

Enfin, j'adresse mes remerciements à mes camarades et amis, en particulier Woundje, Abiaga, Ndeme, Tsala et Anamba, pour leur solidarité, leur soutien moral et les moments de partage qui ont rendu ce parcours académique plus agréable et enrichissant.

SIGNES ET ABBREVIATIONS

ANAPRODH :	Association Nationale de Promotion et la protection des Droits de l'Homme
APT:	Association for the Prevention of Torture
BI :	Bureau Interne
CADHP :	Commission Africaine des Droits de l'Homme et de Peuples
CESA :	Centre d'Etudes Stratégique de l'Afrique
CESE :	Conseil Economique Social et Environnemental
CIRC :	Comités International de la Croix Rouge
CNDHL :	Comité Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CNI :	Carte National d'Identité
CNUCED :	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COVID-19 :	Coronavirus Disease 2019 en français "maladie à coronavirus 2019"
CPP :	Code de Procédure Pénal
CSPPR :	Chef Service de la Production et de la Préparation à la Réinsertion
DAPEN :	Direction des Affaires Pénitentiaires
FIACAT :	Fédération Internationale des ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture)
FMI :	Fond Monétaire Mondial
IADM :	Initiatives Allemandes de la Dette Multilatérale
ISU :	Institution de Statistique de l'UNESCO
MINAS :	Ministère des Affaires Sociales
MINAT :	Ministère de l'Administration Territoriale
MINFOP :	Ministère de la Formation Professionnelle
MINJUS :	Ministère de la Justice
MINPROFF :	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE :	Ministère de la Santé Publique
NOSO :	Nord-ouest et Sud-ouest
NU :	Nations Unies
ODD :	Objectif de Développement Durable
ODD-4 :	Objectif de Développement Durable, article 4
OIP :	Observatoire International des Prisons
OIT :	Organisation Internationale du Travail
ONG :	Organisation Non Gouvernemental
ONUCCR :	Offices de Nations Unies Contre la Drogue et le Crime
PACDET :	Programme d'Amélioration des Conditions de Détention et le respect des droits de l'hommes

PIB :	Produit Intérieur Brut
PIDCP :	Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politique
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
REPCAM :	Relais Enfants-Parents au Cameroun
TRS :	Théorie de la Représentation Sociale
UA :	Union Africaine
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNODC:	United Nations Office on Drugs and Crime
ZLECA :	Zone de Libre Echange

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : répartition des détenues femmes à la prison centrale de Kondengui	82
Tableau 2 : critères de choix de la population accessible	83
Tableau 3 : seuil de saturation.....	85
Tableau 4 : échantillon	86
Tableau 5 : Processing Summary	91
Tableau 6: Reliability Statistics.....	91
Tableau 7 : Scale Statistics.....	92
Tableau 8 : convention de transcription	94
Tableau 9: grille d'analyse des données de l'entretien	95
Tableau 10 : opérationnalisation des variables	100
Tableau 11 : tableau synoptique des variables de l'étude	104
Tableau 12 : Récapitulatif du test statistique de fiabilité	107
Tableau 13 : Répartition des participants en fonction du sentiment de crainte du milieu carcéral et le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de kondengui ...	107
Tableau 14 : Répartition des participants relative au fait que la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de kondengui .	109
Tableau 15 : Répartition des participants en fonction de l'inaccessibilité du milieu carcéral et effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de kondengui.....	110
Tableau 16 : Répartition des participants sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de kondengui	111
Tableau 17 : distribution selon le genre	113
Tableau 18 : distribution selon la tranche d'âge	113
Tableau 19 : distribution selon le niveau d'étude	114
Tableau 20 : distribution selon le nombre d'enfant en charge	114
Tableau 21 : récapitulatif entre sentiment de crainte et processus de réhabilitation de la femme détenue	115
Tableau 22 : récapitulatif entre la gestion des détenues et processus de réhabilitation de la femme détenue	116
Tableau 23 : récapitulatif entre inaccessibilité du milieu carcéral et processus de réhabilitation de la femme détenue.....	117

LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Besoins psychologiques fondamentaux	68
Figure 2 : géolocalisation de la prison centrale de Kondengui	80
Figure 3 : division institutionnelle	81
Figure 4 : plan de circulation et accès aux espaces	81
Figure 5 : Organisation structurelle.....	81

RESUME

Le milieu carcéral est souvent perçu comme un espace clos, opaque et marqué par des conditions de détention difficiles, limitant ainsi les perspectives de réhabilitation des détenues. Cette étude porte sur la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation des femmes détenues à la prison centrale de Kondengui. L'objectif principal est d'analyser comment les représentations de l'environnement pénitentiaire influencent les conditions de détention et les mécanismes de réinsertion sociale des détenues. Le problème ici réside dans le fait que l'opacité du milieu carcéral compromet la réhabilitation des femmes détenues. Toutefois, cette recherche s'appuie sur une méthodologie mixte combinant des entretiens semi-directifs réalisés auprès de 3 détenues et de 2 personnels pénitentiaire, ainsi qu'un questionnaire administré à 50 détenues. L'analyse des données révèle plusieurs entraves à la réhabilitation des femmes incarcérées : la violence institutionnelle et interpersonnelle, une gestion inadaptée des détenues et une inaccessibilité du milieu carcéral aux chercheurs et aux acteurs de la société civile. Ces éléments alimentent une représentation négative de la prison, qui est davantage perçue comme un lieu de punition absolue que comme un espace de réhabilitation. Cependant, les résultats qualitatifs d'une part mettent en évidence l'absence de dispositifs adaptés à la prise en charge des femmes détenues, le manque de formations professionnelles pertinentes et la rareté des programmes de soutien psychosocial. De plus, la difficulté d'accès aux établissements pénitentiaires empêche un suivi rigoureux des conditions de détention et freine la mise en œuvre de réformes nécessaires à une réhabilitation efficace et efficiente. D'autre part, les résultats relatifs aux données quantitative de cette étude démontrent que : (1) le sentiment de crainte agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui ($p=0,002$; $r=0,6$) ; (2) la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui ($p=0,000$; $r=0,675$) ; (3) l'inaccessibilité du milieu carcéral impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui ($p=0,001$; $r=0,840$). Face à ces constats, il est recommandé de : renforcer les mécanismes de contrôle et de protection des détenues contre la violence, améliorer la gestion carcérale en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, et favoriser une plus grande transparence du système pénitentiaire. L'étude souligne l'urgence d'une approche plus humaniste et inclusive dans la gestion des prisons, afin d'assurer une véritable réinsertion des détenues et de briser le cycle de la récidive.

Mots-clés : Prison, Opacité, Représentation, Violence, Femmes.

ABSTRACT

The prison environment is often perceived as a closed and opaque space, marked by harsh detention conditions that limit rehabilitation opportunities for inmates. This study focuses on the social representation of the opacity of the prison environment and the rehabilitation process of female inmates at Kondengui Central Prison. The primary objective is to analyze how perceptions of the penitentiary system influence detention conditions and the mechanisms of social reintegration for incarcerated women. The problem lies in the fact that the opacity of the prison environment hinders the rehabilitation of incarcerated women. This research adopts a mixed-methods approach, combining semi-structured interviews with 3 inmates and 2 prison staff, as well as a questionnaire administered to 50 female detainees. The findings highlight several obstacles to rehabilitation: institutional and interpersonal violence, inadequate inmate management, and limited access to prisons for researchers and civil society actors. These factors reinforce a negative perception of prison, which is seen more as a place of absolute punishment than as a space for rehabilitation. However, the qualitative results highlight the lack of appropriate mechanisms for the care of female inmates, the lack of relevant vocational training programs, and the scarcity of psychological support initiatives. Additionally, restricted access to penitentiary institutions prevents effective monitoring of detention conditions and hinders necessary prison reforms to an effective and efficient rehabilitation. On the other hand, the quantitative results of this study show that: (1) the feeling of fear significantly affects the rehabilitation process of female inmates at Kondengui Central Prison ($p = 0.002$; $r = 0.6$); (2) the management of female inmates has an effect on their rehabilitation process at Kondengui Central Prison ($p = 0.000$; $r = 0.675$); (3) the inaccessibility of the prison environment impacts the rehabilitation process of female inmates at Kondengui Central Prison ($p = 0.001$; $r = 0.840$). Given these findings, it is recommended to strengthen control and protection mechanisms against violence, improve prison management by considering the specific needs of female inmates, and promote greater transparency in the penitentiary system. The research underscores the urgent need for a more humanistic and inclusive prison management model to ensure the successful reintegration of female inmates and break the cycle of recidivism.

Keywords: Prison, Opacity, Representation, violence, Female.

INTRODUCTION

L'union africaine dans son projet de développement de renaissance, baptisé "vision Afrique 2063", vise à faire de l'Afrique un continent autonome fier de son identité et comptant sur ses propres ressources humaines pour son développement, par la mise en place de la ZLECA. L'Union Africaine a conçu une stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique pour la décennie 2016-2025 afin de créer un : « système d'éducation et de formation de qualité dont l'objectif est d'offrir au continent africain des ressources humaines performantes adaptées aux valeurs commune africaine et par conséquent apte à la réalisation de la vision et des ambitions de l'UA » tout en mettant un point d'honneur dans son objectif stratégique 5 (CESA 16-25 p.8) sur l'accélération des processus conduisant à la parité et l'équité de genre. L'Afrique a donc besoin de tous ses fils et filles pour y arriver, y compris ceux de l'environnement carcéral.

De prime abord, le milieu carcéral est souvent perçu comme un espace clos, régi par des règles strictes et une gestion opaque qui suscite de nombreuses interrogations. Dans de nombreux pays, y compris au Cameroun, la prison est généralement perçue comme une institution punitive plutôt que comme un cadre de réhabilitation (Foucault, 1975 ; Chantraine, 2004). Cette perception est renforcée par l'opacité qui entoure son fonctionnement, rendant difficile l'évaluation des conditions de détention et des dispositifs de réinsertion sociale mis en place. Dans ce contexte, la situation des femmes détenues présente des enjeux particuliers liés à la gestion carcérale, aux violences qu'elles subissent, aux barrières d'accès à l'information et aux ressources.

De plus, il est important de relever que l'administration pénitentiaire camerounaise est gérée par le secrétariat d'Etat chargé de l'administration pénitentiaire, et est rattaché au Ministère de la Justice (MINJUS). Elle a pour mission première la gestion des prisons camerounaises. Ces dernières ayant à leurs tête un régisseur de prison, ont pour rôle de priver de liberté les individus ayant commis des crimes ou certains délits pour une rééducation et de maintenir à la disposition de la justice des personnes en attente de jugement. Il est important de relever qu'*on vient en prison par jugement et non pour être juger* (CSPPR, 2024). Par conséquent, les détenues au Cameroun devraient être soit des condamnés, purgeant la peine de prison à laquelle ils ont été condamnés ; soit des personnes en détention provisoire, en attente ou en cours de jugement. C'est cette seconde partie qui constitue la majorité de la population carcérale au Cameroun. Pourtant, le Cameroun compte à ce jour 123 prisons, mais seul 74 sont

fonctionnelles dont 10 prisons centrale (régions), 48 prisons principale (départements) et 16 prisons secondaires (arrondissement). La seule région du centre compte 15 prisons fonctionnel.

Toutefois, la prison centrale de Kondengui, Conçue pour un nombre limité de détenus, est aujourd'hui confrontée à une surpopulation alarmante, un manque d'infrastructures adaptés et une gestion souvent critiquée (Ndjodom & Fogha, 2019). Par ailleurs, la gestion des détenues reste un défi majeur, notamment en raison de l'insuffisance des programmes de réhabilitation et de formation professionnelle. La réinsertion sociale des femmes incarcérées devient une question critique, tant pour les institutions pénitentiaires que pour la société en général. De plus, dans les institutions pénitentiaires, les détenus ne disposent d'aucun contrôle réel sur leur vie quotidienne ou sur leur avenir. Ils sont là par obligation, sont soumis aux règlements internes, au caractère relativement arbitraire des décisions prises à leurs égards, à des mesures coercitives et à des intrusions régulières dans leurs intimités.

En effet, en juillet 2008, selon la direction de l'administration pénitentiaire (citée par Cameroun tribune le 27/08/2008), le nombre des personnes détenues dans les prisons centrales du Cameroun s'élevait à 24.514 pour une capacité d'accueil initiale de 10.070 places. De nos jours, les prisons camerounaises comptent 17 915 places disponibles d'après FIACAT (2020). Pourtant, en 2017, on dénombrait déjà 30 701 prisonniers, ce qui correspond à un taux de surpopulation de plus de 171%. Une situation particulièrement alarmante. Plus de 70% des personnes privées de liberté au Cameroun sont en détention provisoire sur l'ensemble du territoire national. La prison centrale de Kondengui à elle seule, dénombre plus de 4410 détenues. donc 233 prévenues pour 273 femmes détenues au 15 avril 2024, soit un taux de prévalence d'environ 85,35% ; ce qui est considéré par Bounougou (2012) comme étant *le tout carcéral*. Cette situation engendre des conditions de détention particulièrement rudes pour les femmes, qui, en plus des difficultés matérielles, doivent faire face à des formes de violence physique, psychologique et institutionnelle. Ces violences sont amplifiées par un manque de supervision efficace et un accès limité aux dispositifs de protection.

En revanche, la réhabilitation dans les prisons du Cameroun repose en majorité, depuis la Covid-19 sur l'éducation formelle. Pourtant, les scandales à répétition causés par l'incivisme avéré de toutes les strates de la société y compris de nombreux hauts commis de l'Etat bardé de diplômes les plus impressionnants les uns des autres et ce dans tous les domaines, font les titres des journaux tous les jours. C'est donc dire que seul le diplôme ne suffit pas à responsabiliser un citoyen. En plus, il faut lui inculquer des valeurs citoyennes et patriotiques solides, pour diminuer considérablement le nombre de plus en plus croissant des détenues au Cameroun, car les prisons camerounaises sont en surpopulation et le personnel carcéral débordé. La

réhabilitation que nous évoquons ici vise de manière générale le retour à un état de réintégration sociale. Dans ce travail, nous traiterons la réhabilitation au sens de la réinsertion et non de l'adaptation. Elle implique d'intégrer à nouveau une personne préalablement exclue d'un groupe social (Meyer, 2010). Il s'agit de manière plus précise de l'absence de renouvellement de l'infraction de la part d'un délinquant, d'un détenu ou encore d'un prévenu, autrement dit le retour à des comportements civiques responsables.

Sous cette impulsion, notre recherche prend son appui sur **la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation des femmes détenues**, avec comme cas d'étude pratique la prison centrale de Kondengui. Pour se faire, nous relèverons les obstacles auxquels sont confrontées les femmes détenues, ainsi que les initiatives développées pour favoriser leur réhabilitation sociale et les éloignées le plus que possible de la récidive. Notre travail de recherche s'articule en deux grandes parties, subdivisées en six chapitres.

La première partie, consacrée au cadre théorique, comprend trois chapitres :

- Chapitre 1 : Problématique de l'étude. Ce chapitre permet de contextualiser et de justifier la recherche en mettant en évidence le problème central, les questions de recherche, les objectifs poursuivis ainsi que l'intérêt scientifique et pratique de l'étude. Il intègre également une approche notionnelle visant à clarifier les concepts mobilisés.
- Chapitre 2 : Revue de littérature. Ce chapitre présente une recension critique des écrits antérieurs en lien avec la problématique identifiée, afin de situer la recherche dans son champ scientifique.
- Chapitre 3 : Théories explicatives. Ce chapitre expose les principales théories de référence susceptibles de soutenir la problématique et d'éclairer l'analyse.

La deuxième partie, relative au cadre opératoire, est également structurée en trois chapitres :

- Chapitre 4 : Méthodologie de l'étude. Ce chapitre présente le type de recherche, la population étudiée, les techniques d'échantillonnage et la taille de l'échantillon. Il décrit également les outils de collecte de données (guide d'entretien, questionnaire), ainsi que les méthodes d'analyse qualitative et quantitative retenues, avec une opérationnalisation détaillée du sujet.
- Chapitre 5 : Présentation, analyse et interprétation des résultats. Ce chapitre rend compte, d'une part, de l'analyse statistique des données quantitatives et, d'autre part, de l'analyse qualitative à partir d'une grille thématique. Des verbatim significatifs y sont intégrés afin d'illustrer et d'appuyer les résultats obtenus.

- Chapitre 6 : Discussion des résultats. Ce chapitre consiste à confronter les résultats de la recherche aux théories mobilisées et aux écrits scientifiques présentés dans les chapitres 2 et 3, en vue d'en dégager les convergences, les divergences et les apports.

**LA PREMIERE PARTIE : LE CADRE
THEORIQUE**

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Ce chapitre vise à peindre et à présenter l'objet de notre travail. La problématique est une partie essentielle pour l'étudiant(e) chercheur(se) afin de montrer la pertinence de son travail et constitue le point de départ de toute recherche scientifique ou académique. En d'autres termes, la problématique de l'étude est la question ou le problème de recherche que l'étude vise à résoudre ou à formuler en ensemble de questionnement. Il s'agit de l'élément central qui oriente la réflexion et la méthodologie de l'étude. Pour ce faire, la problématique doit être claire, pertinente, spécifique et permettre de définir les objectifs de l'étude. De manière pratique il serait donc question pour nous de définir le contexte d'étude ; de formuler et positionner le problème ; d'élaborer les questions de recherche, les hypothèses de recherche et objectifs de l'étude ; de présenter les intérêts de l'étude tout en le délimitant ; et d'aborder l'approche notionnelle.

1.1. CONSTATS DE L'ETUDE

1.1.1. Constat empirique

L'observation faite sur le terrain en ce qui concerne les prisons souligne que les prisons du Cameroun sont souvent critiquées pour plusieurs raisons et cela à dessein. Il est constaté une surpopulation, avec un nombre de détenus largement supérieur à la capacité d'accueil, entraînant des conditions de vie précaires, des risques sanitaires accrus et des tensions parmi les détenues. (Morelle, 2019, p.39-66). Ces prisons en générale et celle de Kondengui en particulier, souffrent du manque d'hygiène, d'une alimentation consistante et des soins médicaux adéquats ceci dû au peu de moyen financier alloué à l'administration pénitentiaire (FIACAT, 2011). Les prisonniers n'ont pas un accès facile à l'éducation, la bibliothèque disponible n'est pas assez fournie et l'accès est conditionnés d'autorisations préalables.

Toutefois, l'accès à la prison centrale de kondengui est bien règlementé ainsi qu'il suit : pour les prévenues le visiteur doit présenter "un permis de communiqué" signé par le parquet et une CNI (Carte Nationale d'Identité) ; pour la condamnée, il faut juste présenter une CNI valide. Depuis la pandémie à COVID-19, l'accès est devenu très difficile à obtenir du fait, de la non lever de la lettre circulaire n°01/LC/MINJUSTICE/CAB/SEAP du 16 mars 2020 portant renforcement des mesures sanitaires et de sécurité dans les prisons, depuis le confinement en 2020. Toutefois, les régisseurs des prisons, autorisent les visites de 15minutes par visiteur et par détenues entre 10H et 16H le mardi, jeudi et dimanche en vue de stabiliser les détenues psychologiquement et leurs rendre ainsi moins agressif telle que cela se pratiquait avant

l'avènement de la COVID-19 et ce dès la levée des restrictions sanitaires nationale (DAPEN, 2024). D'autres part, les moyens alloués pour les programmes et projets de réhabilitation sont généralement insuffisant, et ces programmes cibles plus les détenues condamnées et les prévenues sont sélectionner au volontariat afin d'effectuer un programme de formation fiable (DAPEN, 2024).

En revanche, il faut noter que les femmes incarcérées sont généralement rejetées et abandonnés par leur famille, leurs enfants restent affecter à vie sans repère maternelle (Baliaba, 2014), étant donné que la conséquence première de la détention est la cassure des liens affectifs avec la progéniture, l'entourage et la société. Elles subissent donc une double incarcération, condamnées à la fois par la réglementation du fait qu'elles enfreignent les lois institutionnelles, mais également par la société et l'entourage du fait qu'elles enfreignent les lois et règles sociales et traditionnelles qui veulent que la femme soit un modèle de douceur, de soumission, d'éducation et surtout qu'elle soit celle qui encadre, apporte réconfort et assurance à ses enfants et son partenaire (Bounougou, 2012). De ce fait, « *la société camerounaise se trouve donc être, très dure à l'égard des femmes, elles n'ont pas droit à l'erreur et pour les mêmes larcins, elles sont plus lourdement punies que les hommes* » (Batjom, 2018). Les femmes détenues en générale veulent donc garder leurs détentions secrète dans le but de protéger leurs proches des stigmatisations de la société.

De plus, le milieu carcéral bien que public est gérer de manière opaque, difficile à cerner de l'intérieur, les détenues n'ont pas un accès facile à l'information, ils subissent tout simplement. De l'extérieur, la société ne maîtrisant ce qui se passe en prison, car n'ayant pas un accès facile à l'information, se retrouve avoir peur du prisonnier et à le fustiger des clichés qui ne sont souvent ni vérifier et ni vérifiable. Le prisonnier se retrouve donc dans une sorte labyrinthe, ou il maîtrise les rouages pour y entrer mais ne sais comment faire pour s'en sortir. Pourtant, plus du « *quart des femmes détenues dans les établissements pénitentiaires au Cameroun le sont pour des délits mineurs et non violents. Elles déclarent avoir commis des infractions liées à leurs situations économiques, et impliquent d'autres facteurs tel que leurs expériences de violence* » (Batjom, 2018).

Pourtant, Il n'existe aucune organisation structurée pour faciliter leurs réhabilitations tant social, familiale que professionnelle. En générale, lorsqu'on voit un ex-détenu, connaissant le crime qui l'a poussé en prison on se rétracte et tout de suite on éprouve de la peur. Le détenu constatant qu'il est traité par la société comme un sous homme se désole et se sent mal à l'aise, car il n'a pas été préparer à affronter tout cela. L'ex-détenu va donc commettre un autre crime pour rentrer là où il se sent mieux, c'est l'effet de « prisonnérisation » (Combessi, 1996 cité

par Baliaba, 2014), pourtant on sait qu'être dehors et libre de se mouvoir est meilleur. Comment faire donc pour éviter la récidive ?

1.1.2. Constat théorique

La loi constitutionnelle camerounaise du 18 janvier 1996 précise à son préambule que : *« toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique et morale et, doit être traitée en toute circonstance avec humanité »* donc aucun motif ne devrait conduire à un traitement dégradant et inhumain (Batjom, 2018). La femme et la jeune fille détenue n'est pas en reste. L'administration pénitentiaire serait donc obligée d'offrir aux détenues un environnement correct et une vie approximativement proche de celle des personnes libres, ce qui est loin d'être le cas. Pourtant, en 1957, une résolution des Nations Unies a établi un ensemble des règles minima pour le traitement des détenues, dont une bonne partie ne sont pas respectées (Batjom, 2018). Il faudrait donc, en plus de traitement dégradant pour la femme et la jeune fille en milieu carcéral, ajouter la difficulté de celle-ci à se réinsérer dans la société du fait qu'il n'existe pas de programme spécifique de préparation pour elles. Une étude opérée par l'Organisation humanitaire à examiner les niveaux d'éducation des détenues et il en ressort sur plus de 308 personnes incarcérées interviewées au Cameroun que : 80% de la population carcéral est analphabète, avec 80% n'ayant pas achevé le primaire et 50% ayant quitté le système éducatif formel après avoir terminé leur cycle primaire (Banen, 2018).

En outre, au Cameroun, la femme et la jeune fille représentent 51% de la population nationale et environ 2,1% de la population carcérale soit 24000 réparties dans 72 prisons. Un pourcentage extrêmement faible par rapport à d'autres pays. Il est important de relever que les femmes détenues sont à 80% mères d'au moins un enfant (Batjom, 2018). Au Cameroun il n'existe pas de loi de détention spécifique pour les femmes dans le code de procédure pénale. Les femmes se voient appliquer la même réglementation que les hommes et leur faible taux de présence en prison ne pousse pas le gouvernement à s'en soucier (Batjom, 2018). De plus, au regard du décret n°92/052 du 27 mars 1992 portant organisation pénitentiaire au Cameroun, seule les femmes enceintes et les mères incarcérées avec leur enfant bénéficient d'un régime de détention spécifique « adaptés » à leur situation, les enfants peuvent être hébergés avec leur mère détenues jusqu'à l'âge de 18mois (OIP, 2021).

Hors de par sa morphologie et ses besoins physiologiques spécifiques, la gente féminine se trouve être humiliée et rabaissée dans un milieu moulé pour les hommes. Bien que le deuxième principe fondamental relatif au traitement des détenues des Nations Unies stipule que *« il ne sera fait aucune distinction fondée sur les raisons de races, de couleurs, de sexe, de langue, de religions, d'appartenance politique ou d'origine nationales ou sociale, de richesse,*

de naissance ou de situation ». Pourtant, les femmes font face à des conditions de détentions inhumaines, à des abus de tout genre et à une stigmatisation tant des proches que de la société. Elles ont besoins d'un traitement spéciale du fait de ses besoins physiologiques spécifiques (Batjom, 2018).

À cet effet, l'instruction ministérielle n°93/00726/MINASCOF/SG du 1^{er} avril 1993 fixant les attributions du poste social auprès des prisons, aide à rendre plus fluide la vie en prison, mais n'émet aucun intérêt particulier en ce qui concerne la femme et la jeune fille, mais plus tôt sur les mineurs, la femme détenue bénéficie des seuls avantages des activités d'ensemble sur toutes les détenues au même titre que les hommes et les mineurs. Il est important de noté ici que « *le rôle d'un poste social auprès d'une prison est d'aider les détenues à se réhabiliter et à s'amender par le biais d'une action de soutien psycho-social et une aide à la reconversion pour susciter en eux la volonté de se resocialiser* » (Batjom, 2018).

Le milieu carcéral bien qu'énigmatique constitue à ce jour une question fondamentale dans la société (Moté & al, 2022, p.204) autour duquel semble existé une sorte d'aveuglement volontaire de la part des citoyens comme de l'Etat. Dans de nombreux pays, les conditions de détention des prisonniers en générale sont marquées par la rigidité et le manque de transparence. Les données de Akoa (2010) pris en compte dans les travaux de Mote et al (2022) soulignent que, la plupart des prisons camerounaises sont vétustes, malsaine et populeux d'au moins 5000 prisonniers en trop dans la seule prison centrale de Kondengui. La femme incarcérée doit donc s'adapter à tout cela dans un monde qui n'a pas été conçue pour elle au préalable de par sa configuration et qui ne prend pas en compte ses spécificités tant physiologique que naturelle. Elle doit faire face à des défis uniques notamment, en ce qui concerne sa santé mentale et physique, son accès à l'éducation, les relations familiales (Moté et al, 2022). La pandémie à COVID-19 a encore augmentée les défis en circonscrivant l'accès aux soins de santé et en limitant les visites des proches.

De manière générale, le niveau de scolarisation des femmes incarcérées est très faible. Pourtant la privation de liberté n'inclus pas la privation de l'éducation. L'Etat autorise les détenues à se présentés aux examens officiels mais là encore on note quelques rares candidatures des femmes incarcérées, et cela reste l'apanage de la gente masculine (DAPEN, 2024). Le Cameroun ne dispose pas de structure de réinsertion sociale des femmes incarcérées, et pas d'agent de probation employé par le gouvernement pour le suivi et l'évaluation des femmes et des jeunes filles à leur sortie de prison pour s'assurer de leur réhabilitation, ce qui entraine à coup sûr des récidives. Tout ceci est dû aussi au peu de fonds financiers alloués à l'institution carcérale camerounaise. A cet égard, Baliaba (2014, p.46) affirme en parlant des

détenues que « ... *ces enfants doivent bénéficier de traitements appropriés pour assurer leur adaptation et leur réinsertion sociale...* » ce qui n'est visiblement pas le cas.

Toutefois, l'Etat Camerounais n'est pas insensible à tout cela, car des initiatives sont prises dans ce sens avec des programmes d'alphabétisation, de formations professionnelles et de mesure d'accompagnement pour faciliter la réhabilitation familiale et sociale des détenues, mais les efforts restent minimes car 83% de ceux-ci en générale récidives, les femmes y compris. L'opacité en milieu carcéral doit donc être combattu afin de permettre aux détenues en général et en particulier aux locataires féminins des prisons du Cameroun de retrouver leurs dignités et leurs places dans la société. Comme le stipule de huitième principe fondamental des Nations Unis relatif au traitement des détenues « ... *les conditions de détentions doivent permettre aux détenues de prendre un emploi utile et rémunérer, lequel facilitera leur réintégration sur le marché du travail du pays et leurs permettra de contribuer à subvenir à leur propre besoins financier et à ceux de leurs familles* ».

1.2. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.2.1. Contexte internationale

Suite aux conséquences d'une part, dû à pandémies à COVID-19, aux diverses guerres et à l'insécurité grandissante de par le monde, d'autre part, de la progression du coût de vie affectant les revenus et les moyens de subsistances dans le monde entier (OIT, 2023). Il a été constaté une augmentation de la réduction du PIB mondiale de 3,4% l'année d'avant à 2,8% en 2023 soit une réduction de 0,6% du PIB mondial (FMI, 2023). Cette diminution du PIB mondiale, voile une différence significative entre les pays développés et les pays en développement. Le marché de l'emploi demeure un problème partout dans le monde, ce qui entraine une augmentation de la criminalité, rendant de plus en plus prégnante les questions liées à la justice pénale, à la réinsertion des détenues et l'égalité de genre.

La diminution du PIB mondiale, pousse les pays d'Afrique à se soumettre en plus, à un endettement énorme avec un taux d'intérêt abusif, qui nuit terriblement à la promotion de l'emploi décent et bien rémunérer pour tous, à une « *dépréciation du taux de change* » dans plusieurs pays en développement favorisant une très forte inflation à des taux d'intérêts conduisant à un épaissement du poids de la dette (CNUCED, 2023). Or, les premiers touchés par la dette sont les entreprises par ricochet les demandeurs d'emplois. Le taux de chômage mondial en 2023 était de 5,3% avec 11,2% pour l'Afrique du nord et 6,3% pour l'Afrique subsaharienne (OIT, 2023), avec une disparité d'emploi plus accru chez les femmes qui portent le poids de leurs féminités face aux hommes.

L'Unesco préconise une approche holistique pour la réhabilitation sociale des femmes détenues, en mettant l'action sur l'éducation (en encourageant la mise en place de programmes éducatifs adaptés aux besoins des détenues femmes, y compris l'alphabétisation, la formation professionnelle et l'accès à l'éducation supérieure), la réinsertion sociale (en encourageant la mise en place de programmes de réinsertion sociale pour les détenues femmes, y compris les services de soutien psychosocial, des programmes de formation professionnelle) et des opportunités d'emploi après leur libération.

En effet, les politiques carcérales et les conditions de détentions des femmes font l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs, des décideurs politiques et de la société civile de par le monde. Les femmes constituent un groupe particulier de la population emprisonnées à cause de leur sexe. Bien que représentant 5% de la population carcérale globale en Europe, elles sont confrontées à des défis spécifiques en lien avec leurs emprisonnements. Les recherches montrent que les femmes détenues sont souvent victime de violences antérieures, de troubles mentaux, de problèmes d'addiction ou de situation de précarités sociale avant leur incarcération.

Pourtant, la déclaration sur l'élimination des violences faites aux femmes du 20 décembre 1993 engage les pays membre à prendre toutes les mesures propices pour l'élimination des violences faites aux femmes. Au fil des années on constate alors que la population carcérale féminin croît, par exemple en Turquie on dénombre 36,4% avec pour principale chef d'accusation la dette et la faillite, 17,2% l'escroquerie, 10% de vol et enfin 7,2% l'atteinte à la personne (Merçil, 2017). Leur réhabilitation nécessite donc des approches adaptées prenant en compte ces facteurs de vulnérabilité. En Europe, la plupart de femmes incarcérées sont déjà instables avant de perpétrer leurs crimes et sont en réalité des victimes de l'environnement qui les accueille (Pryce, 2014).

En outre, environ 53% de femme détenues en Europe ont été victime de violences sexuelles, émotionnelles ou physique lorsqu'elles étaient encore des enfants, c'est donc dire que très peu de femmes détenues représentent un danger pour la société mais bien pour elle-même (Pryce, 2014). Elles souffrent de problème de santé mentale souvent liée à la violence domestique, la maltraitance physique et sexuelle. Pourtant, l'Europe compte environ 100 000 femmes et filles en prison (ONUDR, 2009, p.1) et ce nombre ne cesse d'augmenter au fil des années. Cette augmentation est plus liée à un délit de consommation des stupéfiants que pour tout autre chose et ces femmes viennent généralement de milieux défavorisés.

Après tout, il est important de noter qu'en Afrique, le taux d'incarcération des femmes a augmenté de 55% au cours des 20 dernières années. La majeure partie des femmes détenues

en Afrique ont été victimes de violences basées sur le genre, de traite des êtres humains et d'exploitation par des réseaux criminels, sont exposées à des relations coercitives, souffrent de problèmes de santé mentale, ont un faible niveau d'éducation et se trouvent dans des situations de pauvreté extrêmes. Par contre, on constate des inégalités de genre présentes dans le système pénitentiaire, car les femmes détenues sont confrontées à des conditions de détention inadaptées à leurs besoins spécifiques, notamment la prise en charge des enfants, la santé reproductive, les violences de genre et les traumatismes antérieurs. Il est donc indispensable de prendre en compte le volet psychologique pour comprendre la trajectoire de vie de chaque détenue, y compris les violences subies, les difficultés socio-économiques et les problèmes de santé mentale afin de faciliter une meilleure réhabilitation sociale de la femme détenue de par le monde.

Pourtant, les prisons pour femmes sont rares de par le monde, la France compte seulement deux établissements pénitentiaires féminins, Rennes et Versailles (Dayan, 2023), en Belgique juste une seule, celle de Berkendael (Wauters, 2023), la Turquie quant à elle détient 5 prisons dédiées exclusivement aux femmes et l'Espagne est le pays qui compte le plus de prison pour femme. Comme il existe très peu de prison des femmes, on incarcère souvent dans le peu existant les femmes délinquantes c'est-à-dire ayant commis des infractions graves avec celle ayant commis des délits mineurs non violente et ne nécessitant pas un haut niveau de sécurité. Il faut aussi relever le fait que 95% des lois et règlements des prisons ont été conçus pour les hommes et ne tiennent pas compte de la nature spécifique des femmes. C'est à ce titre que Kurten-Vartio (2007) va ajouter que « *comme les peines d'emprisonnement ont été conçues par des hommes pour des hommes, les femmes sont toujours l'exception. Il est donc difficile de trouver des solutions adaptées aux besoins des femmes incarcérées* ».

En outre, les besoins spécifiques des femmes, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, de soins médicaux et de santé mentale, bien que relevés dans la résolution 466 de la CADHP (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) sur les prisons et les conditions de détention en Afrique et dans les règles de Bangkok et Mandela, sont souvent ignorées. En Zambie, les détenues n'ont pas accès aux produits menstruels tel que les serviettes hygiéniques et utilisent des morceaux de tissu qu'elles lavent constamment avec un détergent inadéquat car la prison ne fournit pas de savon. En plus, l'accès à de l'eau est limité et les toilettes sont hors service. Au Malawi, les femmes n'ont pas accès aux services de base d'hygiène dans leurs cellules. Au Soudan et au Cameroun les femmes détenues condamnées à mort sont enchaînées.

De plus, Les femmes dans les prisons africaines sont confrontées à des violences sur le genre. Lorsque des hommes sont autorisés à travailler dans les prisons pour femmes, des

relations « consenties ou forcées » naissent avec les détenues. En Tanzanie, des détenues recevaient protection et nourriture en échange de relations sexuelles. Tandis qu'au Burkina Faso les femmes sont gardées par des femmes-gardes pénitentiaires dont le nombre pour toutes les 29 prisons du pays est estimé à 228 soit 16% des effectifs de l'administration pénitentiaire, mais pourtant la question du traitement des femmes incarcérées demeure actuelle. Dans de nombreux pays, les restrictions aux visites sont dévastatrices pour les femmes détenues ainsi que pour les membres de leur famille en charge. Au Nigeria par exemple les visites ne peuvent se faire que lors de jours et d'heures spécifiques, ce qui accroît la difficulté de planifier les visites. Pourtant, la résolution 466 de la CADHP aux règles de Bangkok et Mandela, soumet des politiques sensibles au genre concernant la détention des femmes afin d'assurer leur sécurité avant le procès et pendant leur détention.

Or, d'après l'APT (Association for the Prevention of Torture), il faut relever que la plupart des femmes détenues en Afrique sont incarcérées pour des délits non-violents, liés à la drogue, aux avortements, à des relations sexuelles hors mariage et au travail de sexe. La plupart des femmes détenues sont aussi des mères ou des personnes qui s'occupent principalement d'elles (Filippeschi, 2023). Pourtant, il est difficile pour ces femmes détenues d'anticiper sur leur libération, car au sortir de prison elles ont déjà perdu le contact avec leurs familles et l'administration pénitentiaire n'a pas de moyen pour ouvrir une structure d'accueil et d'insertion de celle-ci. Ces femmes se cachent parfois délibérément de leurs enfants de peur qu'ils ne soient marqués du doigt par les autres enfants ou même discriminer par les enseignants, mais cet éloignement a des conséquences fâcheuses sur les enfants qui ne comprennent pas pourquoi ils ont été abandonnés par leur mère (Batjom, 2018).

Les prisons en Afrique sont souvent caractérisées par un manque de transparence, des conditions inhumaines, une surpopulation chronique et des défis majeurs en matière de réhabilitation. Les détenues n'ont pas des facilités notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la réinsertion sociale et à la protection contre la violence et les abus. Leur voix et leurs expériences sont souvent marginalisées ou reversé à l'invisibilité (Morelle, 2016). Les femmes détenues en Afrique font face à des défis spécifiques liés à leur genre, tels que la stigmatisation sociale, la discrimination, la violence sexiste, le manque d'accès aux soins de santé adaptés et les difficultés à maintenir des liens familiaux pendant leur incarcération. Ce qui rend encore plus difficile leur réinsertion dans la société. Pour aider les femmes détenues à se réinsérer dans la société plusieurs initiatives ont été mise en place sur le plan international que national. (Batjom, 2018)

1.2.2 Contexte national

Le Cameroun depuis environ une décennie connaît plusieurs crises à savoir la secte terroriste Boko Haram dans la région du Nord et depuis 2016 la crise dite anglophone des régions du Sud-ouest et du Nord-ouest, ce qui a conduit à plusieurs arrestations et les prisons déjà bondées suite à la criminalité grandissante se retrouvent par conséquent en extrême surpopulation. L'Etat bien que subissant la crise économique a pour obligation non seulement d'encadrer les détenues de veiller sur eux, mais également de faciliter leur réinsertion en les éduquant et en les formant afin qu'ils se sentent utiles une fois dehors. C'est donc à dessein que l'ODD4-Education 2030 inclut un accent renouvelé et élargi sur l'inclusion, l'équité et l'égalité entre sexe ceci ressort clairement de la cible 4.5 qui a pour but « *d'éliminer les inégalités entre le genre et de garantir aux populations vulnérables y compris les personnes handicapées et aux peuples autochtones, un accès plus équitable à tous les niveaux de l'éducation et de la formation* » (UNESCO, éducation 2030, p.13).

Cependant il est important de relever que la Charte des Nations Unies adoptée le 26 juin 1945 à San Francisco, ratifiée par plusieurs pays y compris le Cameroun reconnaît le droit à l'éducation comme un droit fondamental pour tous les individus. Dans son article 26, il stipule que : « *toute personne a le droit à l'éducation* ». L'éducation doit donc, viser le plein épanouissement de la personnalité humaine, le renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de plus l'éducation doit être accessible à tous sur la base de l'égalité des chances. Par ailleurs, peu importe où on est, son statut dans la société ou son secteur d'activité les hommes et les femmes doivent jouir de leurs droits, conformément à la Charte des Nations Unies, qui stipule que « *les femmes incarcérées ont également le droit à l'éducation de qualité pendant leur détention, cela peut inclure les programmes d'alphabétisations, d'éducation de base, d'enseignement professionnel et technique, ainsi que les opportunités d'apprentissages continues* ».

Toutefois, le Cameroun compte dans sa population total 2,1% de la population carcéral soit environ 24000 réparties dans 72 prisons. Une valeur basse par rapport à d'autres pays du monde, les femmes détenues sont généralement mères, 80% de ces femmes ont déjà au moins un enfant (Batjom, 2018). Le Cameroun ne détient pas de prison pour femme, la seule et toute première prison créée en 1979 à Mfou, réservée aux femmes et aux mineurs est devenue mixte en 1985 et depuis lors plus rien. Pourtant, « *la prison de Mfou apportait un certain nombre de réponse à la problématique de l'incarcération des femmes au Cameroun avec notamment la féminisation du personnel de surveillance, la répartition par catégories (prévenues et condamnées)* » (Idrissou, 2005, p.25 cité par Morelle, 2019). Néanmoins, les femmes détenues

ont droit à un quartier spécifique différent de ceux des hommes, bien garder avec pour gardien des femmes. À l'intérieur du quartier féminin pour le cas de la prison centrale de Kondengui, il y a des locaux pour les condamnées bien distinct de ceux des prévenues mais sa reste le même quartier (DAPEN, 2024).

De plus, Il n'y a pas de régimes spécifiques de détentions pour les femmes dans le Code de Procédure Pénale (CPP), les détenues se voient alors appliquées les mêmes conditions de détentions que les hommes, sauf en début de peine ou dans le cas échéant de peine de mort. En début de détention le CPP stipule à son article 27, que (2) si la femme condamnée à une peine privative de liberté est enceinte ou vient d'accoucher, elle ne subit sa peine que six semaines après son accouchement ; (3) la femme enceinte placée en détention préventive continue jusqu'à expiration du délai visé à l'alinéa précédent à bénéficier du régime de la détention préventive ; (4) le mari et la femme condamnés pour des infractions différentes à une peine d'emprisonnement inférieure à un an et non détenu au jour du jugement peuvent, sur leur demande, ne pas subir simultanément leur peine si, justifiant d'un domicile commun certain s'ils ont à leur charge et sous leur garde un enfant âgé de moins de dix-huit ans. Mais cela est balayé du revers de la main par les juges. Excepter le fait que, le CPP assure à la femme enceinte détenues condamnées à mort sont exécution qu'après son accouchement, aucune autre disposition spécifique n'ai tenue par la loi pour celle-là qui donne la vie, pour ce qui est de son séjour sous les barreaux. C'est dire donc, que non seulement la société punis durement la femme, car à faute égale (femmes-hommes) la femme est lourdement punie, elle n'a pas droit à l'erreur (Batjom, 2018) ; mais la loi également ne vient pas faciliter les choses, car les dispositions légales, prévoient qu'une personne ayant été jugé se voie attribuer un *casier judiciaire* : casier judiciaire n°3 (Banen & Chaffi, 2023). Pourtant, ce casier judiciaire vierge est nécessaire pour l'obtention d'un emploi par voie de concours ou recrutement direct au Cameroun, ce qui condamne directement l'ex-détenue dans la recherche d'un emploi décent. Le faible taux de présence des femmes dans les prisons pousse l'Etat à ne pas s'y attarder.

Toutefois, les délits perpétrés par ses femmes ne sont pas si mineurs que ça. Les causes de détentions sont diverses, à savoir : le vol simple, prostitution ou simple vagabondage (défaut de CNI), coups et blessure volontaire, contentieux familiaux et économiques, infanticides, question d'héritage, question de veuvage, faux et usage de faux en écriture, détournement des deniers publics, escroqueries foncières et afin trafic de stupéfiants. Tout comme partout dans le monde, au Cameroun, les femmes sont très peu représentées dans les délits violent sauf lors des violences conjugales ou avec leurs coépouses (Batjom, 2018). Par ailleurs, il est important de préciser que plusieurs femmes ne connaissent même pas le nom de leur avocat commis et ne

sont même pas au courant de l'évolution de leur dossier. À cela s'ajoute la misère dont fait preuve certaines femmes qui ne bénéficient que très peu de l'aide et de l'appui familiale et communautaire. Elles sont parfois abandonnées à elle-même (R., gardien à la prison de kondengui, 2024).

Pourtant, le Droit International Humanitaire et le Droit des Droits de l'Homme englobent des dispositions conventionnelles et des règles coutumières applicables aux femmes en détention, mais cela n'est pas souvent appliqué car elle est traitée à l'égal de l'homme sans que ses particularités physiologiques ne soient prises en compte, encore moins sa maternité (Batjom, 2018). Au Cameroun, la Constitution de 1996 révisée par la loi du 14 avril 2008, reconnaît le droit à l'éducation pour tous de l'enseignement primaire. L'éducation en prison viendra soutenir les femmes détenues à acquérir des aptitudes et des capacités qui les aideront à se réintégrer dans la société une fois libérées. C'est un moyen important de réhabilitation et de réinsertion sociale. L'éducation contribuerait à réduire le taux de récidive en offrant aux femmes des alternatives favorables à la délinquance.

Il est donc déterminant de cautionner que les femmes incarcérées aient un programme éducatif adapté à leur besoin tel que les cours de formation professionnelle, des programmes de révision et des opportunités d'apprentissage continu ; ainsi que, l'accompagnement psychologique et social, le développement des compétences sociales (stress communication...), l'accès à l'emploi et au logement, et enfin, du suivi post libéral. Ce qui entraînera une possible, réduction des taux de récidive chez les femmes incarcérées et favorisera leur réintégration sociale. Cela nécessite une approche holistique qui reconnaît les besoins spécifiques des femmes détenues et leur donne des outils nécessaires pour reconstruire leur vie après la détention, vu que 83% des détenues au Cameroun récidive par manque d'accompagnement adéquat. C'est à cet effet que, Bounougou (2012, p.205) considère la resocialisation comme : *« le parent pauvre du système pénitentiaire camerounais »*.

1.3. FORMULATION ET POSITIONNEMENT DU PROBLEME

Les femmes détenues au Cameroun représentent 2,7% de la population carcérale, soit 823 personnes réparties dans toutes les prisons du pays d'après le rapport du ministère de la justice sur l'état des droits de l'homme au Cameroun de 2018. Les données du 20 avril 2024, recueillies auprès de la DAPEN, font état de 225 femmes nationales, une étrangère, 05 filles mineurs nationales et 02 filles mineur étrangère pour le cas des détenues en situation de détention provisoire. De plus on note 38 femmes condamnées, une étrangère et une seule fille mineur condamnée de nationalité Camerounaise. Soit un total en date de 273 femmes et filles

détenues pour la seule prison de Kondengui. Les motifs de détentions sont de divers ordre, on a l'escroqueries, enlèvement de mineur, faux et usage de faux en écriture, vol aggravé, viol sur mineur, complicité d'outrage à la pudeur en présence d'une personne mineur suivi de viol, détournement des deniers publics, etc.

La prison de Kondengui étant une prison mixte, les femmes sont logées dans un quartier dit "quartier féminin" ou on retrouve à la fois les prévenues et les condamnées mais séparées dans les locaux distincts. Les femmes et les jeunes filles mineurs partagent les locaux qui leur sont réservés avec les femmes prévenues et les condamnées avec les femmes condamnées. Ces femmes préparent elles-mêmes leur ration alimentaire contrairement aux hommes (DAPEN, 2024). Pour la conception africaine traditionaliste en général et le Cameroun en particulier l'incarcération des femmes est perçue de manière péjorative. La réalité en est tout autre, car on retrouve malheureusement les femmes incarcérées. Celles-ci se voient être alors stigmatisées, étiquetées et mises à l'écart dans la société. Le milieu carcéral est donc perçu comme appartenant à la gent masculine, l'aménagement des prisons et les décrets portant régime pénitentiaire le montrent à suffisance.

L'article 04 du décret de 1992, portant régime pénitentiaire au Cameroun stipule clairement qu'il est institué dans les établissements pénitentiaires une assistante sociale aux détenues. Le rôle principal de cette assistance sociale est de contribuer au relèvement moral des prisonniers et de les préparer efficacement à la réinsertion dans la société après leur libération. Mais celle-ci bute sur le manque d'intérêt que l'administration pénitentiaire accorde à leur mission. D'après l'instruction ministérielle n°00720/MINSAF/SG du 01 avril 1993 fixant les attributions du poste social auprès des prisonniers, le rôle est « *d'aider les détenus à se réhabiliter et s'amender par le biais d'une action de soutien psychologique, et une aide à la reconversion. Afin de susciter en eux la volonté de se resocialiser* », ce qui se heurte à l'infime budget alloué aux établissements pénitentiaires.

Les articles 61 et 62 de la réforme pénitentiaire de 1992 insistent d'une part sur la pratique des exercices physiques, créatifs et récréatifs, ainsi que l'organisation des cours obligatoires pour les mineurs et volontaires pour les adultes, pour une meilleure réinsertion. Mais la récidive reste toujours aussi forte (83%) aussi bien chez les femmes que chez les hommes, les détenues effectuent au moins deux incarcérations avant de se ranger. Cependant, le Ministère de la justice par sa Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAPEN, 2024) a une Sous-Direction de Production de la Préparation à la Réinsertion pour préparer les détenues à la réhabilitation « *car les détenues ne sont pas envoyées en prison pour être punies mais par punition* » (M. X, DAPEN,

2024). Les détenues sont préparées pour faciliter leur réinsertion au travers de diverses formations éducatives, formations professionnelles et psychologiques pendant leur incarcération.

Mais une fois sortie le travail de la DAPEN s'arrête, les détenues ne sont pas suivies en dehors de la prison car cela n'entre pas dans leur prérogative cela est plus tôt du ressort du MINAS (Ministère des Affaires Sociales) et du MINPROFF d'après le MINJUSTICE. Pourtant l'article 81 du décret n°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales précise que « *le Service d'Action Sociale auprès des établissements pénitentiaires est chargé de la préservation de l'équilibre entre la personne incarcérée et ses différents milieux de vie, en vue de faciliter sa resocialisation* ». Mais une fois dehors les détenues sont laissées pour compte et sont livrées à elles-mêmes. « *La prison devient donc pour les femmes et les filles détenues au Cameroun, l'enfer sur terre* » (Batjom, 2018).

De plus, l'opacité du milieu carcéral crée un climat de suspicion et de méfiance parmi les détenues. Les conditions de vie en prison sont souvent difficiles, avec une surpopulation, des ressources limitées et parfois des abus de la part du personnel pénitentiaire. Cette opacité renforce les tensions et les conflits entre les détenues, ce qui peut entraver leur capacité à s'entraider et à se soutenir mutuellement dans leur processus de réhabilitation (Batjom, 2018). Cela conduit à limiter l'accès des femmes détenues aux programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale. Les informations sur les possibilités de formation, d'éducation ou de travail en prison ne sont pas toujours clairement communiquées aux détenues, ce qui entrave leur participation à ces activités essentielles à leurs réhabilitations. Ajouter au manque de transparence dans les décisions disciplinaires ou administratives peut engendrer un sentiment d'injustice parmi les détenues, ce qui peut compromettre leur motivation à s'engager dans un processus de changement positif (Batjom, 2018). Le manque de communication et de compréhension mutuelle peut conduire à des conflits et à un manque de confiance, ce qui rend difficile la mise en place d'un environnement propice à la réhabilitation des détenues. De plus, le manque de transparence dans les politiques et les pratiques carcérales peut renforcer le sentiment d'isolement et d'exclusion des femmes détenues, ce qui compromet leur réintégration sociale après leur libération.

Toutefois, l'étude que nous soulevons relative à la perception sociale du milieu fermé qu'est la prison en contexte camerounais, porte sur le processus de réhabilitation des femmes détenues pendant leur incarcération. Le niveau scolaire des femmes incarcérées étant relativement bas, l'Etat a mis sur pied des programmes de formation tant éducatif que professionnel pour faciliter la réinsertion des ex-détenues mais, les études relèvent qu'en prison, plusieurs activités sont destinées aux hommes (Mangin, 2018, p.15 citée par Wogaing, 2021).

Pour Batjom (2018) les femmes incarcérées viennent pour la majorité des campagnes, sont illettrés et considèrent qu'après l'incarcération « *s'en est terminer pour elles, à causes des discriminations des préjuger et du fait que les gens jugés honnêtes de la société ont peur d'elles* » ». De ce fait, une fois dehors, il est difficile pour ces ex-détenues de trouver un emploi, ce qui conduit à coup sûr à une récidive et par conséquent à une nouvelle incarcération, conséquence directe du sous financement du système pénitentiaire camerounaise (Batjom, 2018). Combessi cité par Eyenga (2022), constate que depuis le 18^e siècle, l'ensemble de l'érudition est unanime au sujet de la faible efficacité de la prison ou de ses fonctions originelles : celles de réinsertion et de prévention de la récidive (Eyenga, 2022, p.18). Chaque crime a un coût social, qui peut être substantiel. En plus du coût des forces de l'ordre, des frais liés aux enquêtes et la poursuite des crimes, il y a les coûts de l'emprisonnement, ainsi que les coûts encourus par les victimes et par la communauté. Les coûts sociaux et économique d'une réinsertion manquée sont l'une des grandes préoccupations des décideurs politiques partout dans le monde (Borzycki & al, 2007, p.25 citée par Ntampera, 2022)

‘la réinsertion manquée d'un ex-détenu entraine des coûts directs et indirects pour la collectivité. Si des détenus récidivent après leur mise en liberté, la sécurité de la collectivité est compromise par la hausse de la criminalité. Il y a des coûts associés aux services de maintien de l'ordre et au jugement de ces nouvelles infractions, plus les coûts de l'administration de ces sanctions. Il y a aussi les coûts encore moins facilement quantifiables ou les coûts indirects pour la société, tels que ceux qui sont encourus par les victimes de ces crimes, ceux qui sont associés à la perte économique et à la perte de capacités, et ceux qui sont encourus par les ex-détenues qui dépendent des services sociaux plus tôt que de contribuer activement à la société.’ (Borzycki & al, 2007, p.25 citée par Ntampera, 2022)

Le processus de réhabilitation n'étant pas clairement définie au préalable pour les détenues en général et les détenus féminins en particulier, cela nous conduit à analyser les représentations sociales que les uns et les autres se font de l'incarcération. Les programmes de réinsertion mise en œuvre par l'Etat ne sont généralement pas très efficaces pour les détenues qui la majeure partie du temps n'ont pas de peine lourde suite au fait qu'elles sont à 80% incarcérées pour des délits mineur et purge de ce fait des peines de courte durée (R., gardien à la prison de Kondengui, 2024). Elles sont à 85,35% des prévenues, conduisant à rendre la programmation d'une formation difficile pour l'ensemble des détenues ce qui biaise le processus de réhabilitation de ces dernières (M. X., DAPEN, 2024).

De plus, les portes du pénitentiaire ouvertes aux associations et aux ONG pour les venir en appui à l'État avant la COVID-19, par des projets de courte durée permettant à ces dernières de se réinsérer efficacement bien que celle si ne s'y intéresse pas vraiment, mais cela reste encore l'apanage des condamnées qui sont minoritaires dans les prisons (R., gardien à la prison de Kondengui, 2024). Une enquête menée auprès des prisons camerounaises par les organismes

et associations affirme que la réinsertion est un mirage, ce qui justifie le taux élevé de récidive dans les prisons (Baliaba, 2014) c'est pour cette raison que nous analysons les images que la société a du milieu clos qu'est la prison afin d'élaborer un processus de réhabilitation social des détenues adapté à leurs attentes.

De ce qui précède, notre étude questionne **les représentations sociales suscitées par l'opacité du milieu carcéral et leurs impacts dans le parcours de réhabilitation des femmes détenues**. Cette préoccupation conduit aux questions suivantes : Que devrait entreprendre l'État pour inciter les femmes incarcérées à s'investir dans les formations qui leur sont offertes ? Quelles mesures pourraient être mises en place afin de préserver les liens familiaux tout au long de l'incarcération des détenues ? Comment anticiper et réduire les risques de récidive ? De quelle manière assurer le respect et la mise en œuvre effective des projets autorisés en milieu carcéral, dans une perspective de prévention de la récidive ? Quelle stratégie efficace adopter pour accompagner les ex-détenues dans leur réinsertion, en tenant compte des spécificités du contexte camerounais ? Quelle procédure pertinente pourrait contribuer à démystifier le milieu carcéral et à modifier les représentations sociales qui lui sont associées ? Enfin, quelles actions les ministères chargés du suivi des détenues devraient-ils mettre en œuvre pour garantir à la fois une préparation adéquate à la réhabilitation et un véritable suivi post-carcéral ?

1.4. QUESTIONS DE RECHERCHE

La représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral se conçoit doublement à travers notamment la compréhension du milieu carcéral au féminin dans un contexte camerounais de détention. Les modalités qui semblent rendre compte de ce phénomène tournent autour de : l'inaccessibilité, la confidentialité, la crainte, l'isolement, la torture, la rééducation, la solitude, l'enfermement, la violence, la punition, et la séparation. L'on retiendra pour le développement de notre travail, les modalités ci-après :

1. Sentiment de crainte
2. Gestion des détenues
3. L'inaccessibilité

1.4.1. Question principale

Au regard de la rigidité fonctionnelle et organisationnelle du milieu carcéral pour les détenus, cela devient d'autant plus difficile lorsqu'il s'agit de la femme et de la jeune fille de par sa morphologie spécifique. Les dispositifs carcéraux ne tiennent pas compte de la spécificité des femmes, sachant que celles-ci sont souvent abandonnées de leur famille, ce qui entraîne des éventuelles récidives à raison des stigmatisations sociales.

Ainsi, la question de la recherche que nous nous posons est la suivante : Comment l'analyse de la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral impacte-t-elle sur le processus de réhabilitation de la femme détenue ?

1.4.2. Questions secondaires

Nous avons sélectionné 3 questions spécifiques parmi tant d'autres à savoir :

- **Qs 1** : Comment le sentiment de crainte agit-il sur le processus de réhabilitation de la femme détenue ?
- **Qs 2** : Quel est l'effet de la qualité de la gestion des détenues sur le processus de réhabilitation de la femme détenue ?
- **Qs 3** : Quel est l'impact de l'inaccessibilité du milieu carcéral sur le processus de réhabilitation de la femme détenue ?

1.5. HYPOTHESES DE RECHERCHE

Toute démarche scientifique demande de souligner les hypothèses qui seront confrontées sur le terrain. C'est à cet effet que Quivy et Al (2006) écrivent que : « *un travail scientifique ne peut être considéré comme une véritable recherche que lorsqu'il se structure autour d'un ou plusieurs hypothèses* ». L'exercice de formulation des hypothèses est juste l'affirmation des questions de recherche énoncées plus haut. À cet effet on distinguera l'hypothèse générale des hypothèses spécifiques de notre travail.

1.5.1. Hypothèse générale

L'hypothèse générale de cette étude est la suivante : Les représentations sociales de l'opacité du milieu carcéral impactent sur le processus de réhabilitation de la femme détenue.

1.5.2. Hypothèses spécifiques

À la suite des questions de recherches évoqués plus haut nous auront :

- **Hs 1** : le sentiment de crainte agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue
- **Hs 2** : la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue
- **Hs 3** : l'inaccessibilité du milieu carcéral impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

1.6. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Lors de notre recherche il est bien de relever l'objectif de la recherche. Pour Grawitz (1993) : « c'est déterminer ce que l'on veut décrire, ou même mesurer, définir ce que l'on

retient, mais aussi écarter un certain nombre de problèmes c'est-à-dire assigner les limites de l'enquête » nous allons distinguer l'objectif général des objectifs secondaires.

1.6.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est : d'apprécier le lien qui existe entre l'analyse de la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation de la femme détenue.

1.6.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, à la lumière des questions déterminées plus haut nous aurons :

- **Os 1** : Évaluer le lien qui existe entre le sentiment de crainte et le processus de réhabilitation social de la femme détenue
- **Os 2** : Analyser le lien qui existe entre la gestion des détenues et le processus de réhabilitation social de la femme détenue
- **Os 3** : Examiner le lien qui existe entre l'inaccessibilité carcérale et administrative et le processus de réhabilitation social de la femme détenue

1.7. INTERETS DE L'ETUDE

1.7.1. Sur le plan académique

Notre étude, présente d'une part, un intérêt académique principale qui est l'obtention d'un Master recherche en science de l'éducation au terme de l'année académique mais aussi le développement de projets éducatifs innovants en se basant sur les résultats de l'étude, nous serons donc amenés à concevoir un projet éducatif novateurs visant à améliorer les conditions de détention des femmes et à favoriser leur réinsertion sociale. D'autres part, plusieurs intérêts académiques secondaire à savoir :

- Une compréhension des enjeux sociaux: Cette étude permet d'approfondir la compréhension des enjeux sociaux liés à la détention des femmes, en mettant en lumière les défis spécifiques auxquels elles font face et les obstacles à leurs réhabilitations sociale.
- Une analyse des politiques éducatives en milieu carcéral : L'étude permet d'effectuer l'analyse les politiques éducatives actuelles en vigueur dans les établissements pénitentiaires en ce qui concerne les femmes et d'évaluer leur efficacité dans le processus de réhabilitation.

- Une réflexion sur l'éthique et la justice sociale : L'étude soulève des questions éthiques et morales importantes concernant le traitement des femmes détenues et la nécessité d'une approche plus humaine et respectueuse de leurs droits.

Globalement, cette recherche offre une opportunité d'approfondir les connaissances sur un sujet complexe, pas commun en management de l'éducation et d'explorer des pistes de réflexion pour améliorer la prise en charge éducative et sociale des femmes détenues, ce qui va être enrichissant pour un étudiant en management de l'éducation souhaitant concevoir des projets éducatifs pertinents et impactant.

1.7.2. Sur le plan scientifique

Ce sujet étant peu exploré, cette étude nous permettra d'apporter une contribution originale à la littérature académique sur la détention des femmes et les politiques éducatives en milieu carcéral. Du fait que, cette étude mobilise des concepts et des approches issues de différents domaines tels que la sociologie, la criminologie, l'éducation et le management, cela va favoriser une approche interdisciplinaire enrichissante. Toutefois il est important de noter que ce sujet se situe dans un contexte spécifique non seulement en Afrique, mais surtout au Cameroun, ce qui nous permet d'envisager des comparaisons avec d'autres pays ou d'autres contextes internationaux pour élargir la portée de l'étude. Sur le plan scientifique, cette étude offre une opportunité d'approfondir la recherche dans un domaine peu exploré, de développer des compétences méthodologiques et interdisciplinaires, et de contribuer à la production de connaissances utiles pour la société et les décideurs politiques.

1.7.3. Sur le plan pédagogique

Du point de vue pédagogique, cela nous permettra de mettre en œuvre les compétences acquises pendant notre formation académique en conception, planification et montage de projets éducatifs dans un contexte complexe et spécifique qu'est celui de la prison. Tout en nous permettant de prendre conscience des enjeux sociaux, éthiques et humains liés à la détention des femmes et à leur réinsertion dans la société. Ce qui contribuera à développer notre sensibilité aux questions de justice sociale et d'équité. Toutefois, en s'intéressant à cette étude, cela favorise une approche participative et inclusive, où les voix des personnes concernées sont prises en compte dans la conception des projets éducatifs. Ce qui sera une expérience très enrichissante pour l'étudiant en termes d'écoute, d'empathie et de collaboration, mais également pour les détenues qui se sentiront galvaniser et écouter. Car une analyse des politiques éducatives existantes en milieu carcéral, nous permettra de proposer des recommandations précises pour les améliorer, ce qui préparera efficacement les détenues à une meilleure réinsertion. Sur le plan pédagogique, cette étude offre au chercheur l'opportunité de mettre en

pratiquer ses compétences, de sensibiliser aux enjeux sociaux et éthiques, d'adopter une approche participative et inclusive, de réfléchir sur les politiques éducatives et d'exprimer son engagement citoyen.

1.7.4. Sur le plan social

Cette étude permet : de renforcer l'égalité des chances en sensibilisant aux besoins spécifiques de la femme détenue en matière d'éducation et de réinsertion sociale ; développer des compétences en gestion de projet éducatifs en concevant, mettant en œuvre et évaluant des initiatives éducatives novatrices ; promouvoir la justice sociale en améliorant les conditions de vie et opportunités d'apprentissage des femmes détenues ; la protection de la société et des détenues en les préparant efficacement à la réinsertion en vue d'éviter toute récidive et renforcer l'engagement citoyen en agissant comme agent de changement social dans le domaine de l'éducation carcérale. Cette étude nous offre donc, une opportunité unique d'explorer un sujet pertinent, de développer des compétences professionnelles et d'exprimer sa responsabilité sociale.

1.8. DELIMITATIONS DE L'ETUDE

La délimitation de l'étude est une étape essentielle de la recherche scientifique qui consiste à définir clairement les contours et les limites de l'objet d'étude. Cela permet de préciser le champ d'investigation, de déterminer les aspects à exploiter et de fixer les paramètres de la recherche. Cette notion est largement utilisée dans le domaine de la recherche académique et scientifique, notamment en sciences sociales, en science de l'éducation, en psychologie, en sociologie, etc. elle vise à structurer et à cadrer la démarche de recherche pour garantir sa pertinence, sa faisabilité et sa validité et est un outil indispensable pour structurer et orienter les travaux de recherche. C'est la raison pour laquelle elle, nous allons nous y essayer ici en délimitant notre étude sur quelques aspects qui nous semblent importants, à savoir :

- Délimitation spatiale :

L'étude se concentre exclusivement sur la prison centrale de Kondengui située dans la commune de Yaoundé IV, département du Mfoundi, région du centre du Cameroun. Du nom du quartier il est limitrophe aux quartiers Nkolndongo, Emombo et Mimboman. Kondengui est l'une des deux prisons les plus grandes du Cameroun, c'est une prison mixte, avec des quartiers distincts pour hommes, femmes et mineurs. La prison est divisée en 14 quartiers. Cependant, deux quartiers à eux seuls regroupent environ 3000 détenus : c'est le "KOSOVO". (amnesty international, 2019). Un seul quartier divisé en plusieurs locaux est destiné aux femmes et celui-ci compte au 15 avril 2024, 233 prévenues et 40 condamnées (DAPEN, 2024). Cette

délimitation permettra d'effectuer une analyse approfondie de la représentation sociale de ce milieu punitif, en tenant compte de son contexte socio-culturel et des politiques carcérales en vigueur.

- **Délimitation temporelle :**

Cette recherche prend appui sur la documentation d'une période de 10 ans, allant de 2013 à 2024 avec quelque introspection plus loin. Cela permettra d'examiner les évolutions récentes et les tendances à long terme en matière de perception sociale du milieu carcéral et de processus de réhabilitation des femmes détenues. Cette période permet de capturer l'évolution des réformes pénitentiaires récente et de comprendre les dynamiques actuelles et passées de la réhabilitation de la femme détenues.

- **Délimitation matérielle**

Cette recherche se concentre sur les femmes détenues dans les établissements pénitentiaires du Cameroun, en se focalisant sur le quartier féminin de la prison centrale de Kondengui, ainsi que les institutions judiciaires locales. Les données seront collectées par le biais d'entretien semi-directif, de questionnaire, d'analyse des documents et des statistiques officielles disponibles. Il sera nécessaire de prendre en compte les perspectives des professionnelles pénitentiaires, des détenues si possibles des familles des détenus, ainsi que des ONG et association pour une perception approfondie de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation des femmes détenues.

- **Population cible :**

L'échantillon sera composé de femmes détenues âgées d'au moins 18ans, incarcérées à la prison centrale de Kondengui. Cette étude se concentre sur les expériences, les peurs, les besoins et les perspectives de ces femmes en matière de réhabilitation sociale, en mettant en lumière leurs voix et leur réalités spécifique, tout faisant ressortir concomitamment les quantités et les valeurs, afin d'améliorer un projet déjà existant, ou alors de monter un projet qui sera bénéfique non seulement pour les femmes détenues de Kondengui, mais également des détenus du Cameroun et même de l'Afrique en générale.

- **Délimitation thématique**

Notre étude se situera dans le cadre du management de l'éducation et la mise en place d'un projet éducatif. Le management, parce que la perception que le détenu et la société se font des prisons est primordiale pour faciliter la réinsertion de ceux-ci. Le projet, parce que celui qui sera mis sur pied tiendra compte non seulement de la perception que se font la société et les détenus du milieu carcéral mais également des attentes des detenu.e.s en matière de réhabilitation afin d'avoir un projet qui pourra aider ces derniers à se réinséré définitivement

et non à seulement se réadapter au milieu dans lequel ils vont évoluer une fois sortie. Le projet est considéré ici comme une solution ou début de solution à un besoin ou à un manque (Banen, 2019). Il sera donc question de faire une analyse de la représentation que l'on se fait du labyrinthe qu'est la prison afin de mieux les éduqués et les aidés efficacement à se réinsérer socialement. Les bénéficiaires de l'analyse de la perception des prisons, sont toutes les femmes et jeunes filles emprisonner de façon restreinte, et les prisonniers en générale de façon élargie.

- **Délimitation méthodologique :**

Notre méthodologie étant quali-quantitative, elle prend en compte le questionnaire d'une part, pour sa fiabilité et du fais qu'il soit très pratique dans son mode de fonctionnement et sa construction simple dans le cadre d'une recherche quantitative. Ici nous distribuerons des questionnaires adaptés aux modalités définis plus haut, aux détenues de la prison centrale de Kondengui. D'autres part, un guide d'entretien afin de recueillir les avis des répondants pour mieux mesurer la représentation. En effet, le guide d'entretien est un outil essentiel pour mener des entretiens structurés, cohérents et rigoureux dans le cadre d'une recherche qualitative, permettant ainsi de collecter des données pertinentes et d'analyser en profondeur les perspectives et expériences des participants. Cela va consister à recueillir les avis et les témoignages des femmes détenues et du personnel au sujet de la représentation qu'il se font du milieu carcéral en corrélation avec le processus de réhabilitation sociale de celles-ci. Les données quantitatives seront analysés par une manipulation statistique rigoureuse et les données qualitatives seront reportées tel que reçu et ensuite analysé suivant les conditions des sciences sociales en général mais aussi des sciences de l'éducation en particulier.

- **Délimitations pratique :**

L'étude prend en compte les contraintes logistiques et éthiques liées à la recherche en milieu carcéral, telles que l'accès restreint aux participants, la confidentialité des données et le respect des protocoles de sécurités. Les autorisations officielles seront obtenues auprès des autorités compétentes pour mener l'étude dans le respect des normes éthiques et juridiques.

En délimitant notre étude selon ces divers aspects, cela nous capacitera pour la compréhension approfondis des enjeux liés à notre sujet de recherche, tout en contribuant à l'amélioration des pratiques éducatives et sociales dans cet environnement spécifique.

1.9. APPROCHE NOTIONNELLE

1.9.1. Représentations sociales

Pour le dictionnaire politique La Toupie (2006), le mot **Représentation** est issu du latin *reproesentatio*, de *reproesentare* datant du XIII^e siècle qui désigne étymologiquement

« l'action de replacer devant les yeux de quelqu'un ». La représentation apparaît d'abord comme une présentification : il s'agit de rendre sensible un concept ou un objet absent « au moyen d'une image, d'une figure, d'un signe » (penser à une table faisant apparaître en esprit une table). Cette notion d'origine latine garde tout son sens étymologique mais revêt des acceptions sensiblement distinctes suivant le contexte dans lequel elle est utilisée.

La représentation sociale, est un concept sociologique selon lequel un individu appréhende les situations de la vie quotidienne à partir de ses propres conduits inhérents à ses interactions sociales. Ce terme est introduit en 1898 par le sociologue Durkheim (1858-1917), et découle de la représentation collective. En 1961, son analyse est reprise par Moscovici (1921-2014), qui en a élaboré une théorie et considère que *les représentations sociales sont définies comme étant des systèmes de valeurs, d'idées et de pratiques qui fournissent aux individus les moyens de comprendre leur environnement social et de communiquer entre eux*. En 1984, la psychosociologue Jodelet (1984) définit la représentation sociale comme *‘une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social’*.

Fischer (1987) dans son ouvrage intitulé « les concepts fondamentaux de la psychologie sociale » considère que la représentation sociale est un processus, un statut cognitif permettant d'appréhender les aspects de la vie ordinaire par un recadrage de nos propres idées à l'intérieur des interactions sociales.

Selon l'orientation donner à ce travail, la représentation sociale désigne une image mentale ou conceptuelle d'un objet, d'un phénomène, d'une idée ou d'une situation que ce fait un individu face à un problème précis. Ces représentations peuvent être influencées par les expériences passées, les connaissances préalables, les croyances et les valeurs de l'individu. Elles jouent un rôle important dans l'apprentissage, la compréhension et la mémorisation des connaissances.

1.9.2. Opacité

Pour le dictionnaire Larousse (en ligne), étymologiquement le mot opacité vient du mot latin *‘opacitas et opacitatis’* qui signifie ombre. L'opacité est un caractère de ce qui est secret, obscur. L'opacité est la propriété qu'un certain corps a s'opposer au passage de la lumière, c'est-à-dire, état de ce qui ne peut être pénétré par l'intelligence. Il a pour synonyme, ténèbres, incompréhensibilité, intelligible...

Pour Cheddar (2014), l'opacité consiste réciproquement à déterminer qu'un doute existera toujours.

Pour ce contexte d'étude, à savoir le milieu carcéral, nous pouvons dire que le terme opacité fait référence à un manque de transparence, de clarté ou de compréhension dans les interactions, les procédures ou les pratiques qui se déroulent au sein de l'établissement pénitentiaire. L'opacité peut se manifester de différentes manières, telles que des règles et des procédures complexes et peu accessibles, des informations non communiquées de manière adéquate aux personnes détenues, des décisions prises sans explications claires, ou encore des pratiques opaques qui peuvent être perçues comme injustes ou arbitraires. Ce mot s'oppose à la transparence, à la clarté.

1.9.3. Incarcération

Etymologiquement le mot « incarcération » vient de 2 mots latin, 'in' qui veut dire 'dans' et 'carcer' qui veut dire 'prison'. C'est donc dire qu'incarcérer signifie alors au sens littéral « dans la prison »

Selon Baliaba (2013), l'incarcération est « *une situation de mélange entre l'intérieur et l'extérieur, le soi et les autres, la chose et la personne, l'être et le non être, bref entre la vie et la mort* ». Nshimirana (2017) ajoute que cette acception fait penser l'incarcération en termes de prison, non seulement sous l'angle physique mais autant que lieu ou maison de détention ; mais bien plus en termes de privations multiforme de carcéraliser dans la souffrance morale, psychologique qu'elle suppose.

Selon l'orientation donnée à ce travail, l'incarcération fait référence à l'action d'emprisonner une personne dans un établissement pénitentiaire en raison de sa condamnation pour un crime ou un délit. Cela signifie que la personne incarcérée est privée de sa liberté de mouvement et est placée sous la garde des autorités carcérales pendant une période déterminée par la justice. L'objectif de l'incarcération est généralement de punir le délinquant pour son acte criminel, de protéger la société en le maintenant à l'écart de la population et de préparer sa réhabilitation.

1.9.4. Réhabilitation

L'Organisation Mondiale de la Santé (1974) considère la réhabilitation comme étant « *l'ensemble des activités assurant aux patients les conditions physiques, mentales et sociales optimales pour occuper par leurs moyens propres une place aussi normale que possible dans la société* » (Absil, 2013). En droit pénal, la réhabilitation est une mesure prévue par le code pénal français qui permet à une personne condamnée de retrouver tous ses droits civils et politiques après avoir purgé sa peine. Ce pendant cette mesure n'est pas automatique et est soumise à certaines conditions strictes.

Pour Shahram (2018, p.309), la réhabilitation renvoie plus spécifiquement à différentes formes d'intervention et de programmes ciblant des personnes, afin de les empêcher d'adopter un comportement criminel, ou pour celles qui sont déjà en conflit avec la loi, de réduire les risques de récidive. Il distingue deux catégories principale de programmes de réhabilitations : les programmes et interventions offerts en institution, avant la libération des délinquants, afin de les aider à résoudre des problèmes, à affronter les facteurs de risque associés à leur comportement de délinquants et à acquérir les capacités nécessaires pour vivre en respectant la loi ; les programmes à assise communautaire, faisant parfois partie d'un système de libération conditionnelle, afin de faciliter la réinsertion sociale des délinquants après la libération.

Pour ce qui est de l'orientation de cette étude, la réhabilitation est un processus visant à aider les individus qui ont commis des actes répréhensibles à se réinsérer dans la société de manière positive. L'objectif de la réhabilitation est de favoriser la réintégration sociale des délinquants, de prévenir la récidive et de les aider à devenir des membres productifs de la société. La réhabilitation est considérée comme un élément essentiel du système pénitentiaire moderne, car elle vise à réduire la criminalité et à favoriser la réinsertion sociale des délinquants. Cela voudrait tout simplement dire que la réhabilitation englobe la réinsertion. On distingue plusieurs types de réinsertion :

- **Réinsertion sociale**

D'après l'UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), la réinsertion sociale réfère à l'appui donné aux délinquants au moment de leur retour à la société après une période d'incarcération. La réinsertion sociale peut être définie comme le processus par lequel une personne qui a été impliquée dans les comportements déviants ou criminel est aidé à se réintégrer dans la société de manière positive et constructive. Ce processus vise à offrir à l'individu les ressources, le soutien et les opportunités nécessaires pour construire sa vie de manière autonome, respectueuse de la loi et contributive à la société. C'est donc dire que la réinsertion sociale implique souvent des mesures de soutien telles que la formation professionnelle, l'éducation, le counseling, le traitement médical ou psychologique, l'aide à la recherche de l'emploi et au logement, ainsi que le renforcement des compétences sociales et personnelles. L'objectif final de la réinsertion sociale est de favoriser la réhabilitation de l'individu, de prévenir la récidive et de favoriser son intégration réussie dans la société

- **Réinsertion familiale**

Pour le dictionnaire Larousse, la réinsertion familiale découle de la réinsertion sociale et signifierait le fait de réinsérer un individu dans sa famille après une durée d'absence.

D'après Garson (2000), la réinsertion familiale des détenues est un élément essentiel pour favoriser leur réhabilitation et leur réintégration sociale. Il relève l'importance des liens familiaux dans le processus de réinsertion, car la famille peut jouer à son avis un rôle crucial dans le soutien du détenu, dans sa réadaptation à la vie en société et dans la prévention de la récidive. Pour Garson (2000), une réinsertion familiale réussie implique une collaboration étroite entre les institutions pénitentiaires, les services sociaux, les professionnels de la santé mentale et les familles des détenues. Il insiste sur l'importance d'offrir un soutien continu aux familles tout au long du processus de réinsertion, afin de favoriser une transition harmonieuse du détenu de la prison vers son environnement familial. Ce processus implique généralement la réconciliation, la communication et la reconstruction des relations familiales afin de favoriser une réintégration harmonieuse et positive dans le contexte familial.

- Réinsertion professionnelle

La réinsertion professionnelle selon le dictionnaire TV5MONDE- langue française, est le retour sur le marché du travail après une longue période d'absence due aux congés de maternité, à l'éducation des enfants, au service militaire, à l'emprisonnement, etc. Selon l'ordre de malte en France c'est un processus qui consiste surtout à trouver une occupation pratique qui aide l'individu à gagner de l'argent et/ou à se sentir utile pour la société.

De cette étude, la réinsertion professionnelle fait référence aux efforts déployés pour aider les individus incarcérés à acquérir des compétences professionnelles, à obtenir des qualifications et à trouver un emploi une fois libérés de la prison. Cela implique la mise en place de programmes et de services visant à faciliter la transition des détenues vers le marché de l'emploi, à améliorer leurs perspectives d'emploi et à favoriser leur réintégration réussie dans la société. La réinsertion professionnelle des détenues est importante car elle contribue à réduire les risque de récidive en offrant aux individus une voie pour se reconstruire et devenir des membres productifs de la société.

1.9.5. Femmes détenues

- Femmes

Etymologiquement le mot 'femme' nous vient du grec phuomai ('φύομαι' : ce qui nait) puis du latin 'femina' au sens de l'être au féminin, ou 'foemina' qui dérive de 'foetare', 'foetus', car, l'écrit-on au 19^e siècle, 'sa destination naturelle est d'engendrer'. La racine 'fe(phe)' du latin femina réfère à celle 'qui donne le souffle de vie', 'la vie'. Plusieurs sens ont donc été donné à l'étymologie de ce mot, mais tout tourne autour de la procréation. Par ailleurs, le dictionnaire Larousse définit la femme comme un '*être humain de sexe féminin*'. Le dictionnaire CNRTL par contre est plus précis mais va toujours dans le même

sens et définit la femme comme étant ‘*un être humain défini par ses caractères sexuels, qui lui permettent de concevoir et de mettre au monde des enfants*’. Simone de Beauvoir (1949) définit la femme comme *l’Autre* par rapport à l’homme dans une société patriarcale et critique le concept de la féminité selon lequel la femme serait naturellement destinée à être soumises et passives.

- **Détenues**

Le dictionnaire de droit criminel définit la détention comme une peine afflictive et infamante, consistant en un emprisonnement dans une enceinte fortifiée sur un territoire donné, pendant un laps de temps qui peut varier de quelque année à perpétuité. La terminologie juridique classique parle de « détenu » pour des personnes incarcérées après leur condamnation et de « prévenu » pour les individus qui attendent leur jugement. Le terme « personnes détenus » ou « détenus en prévention » renvoie aussi à celles qui sont privées de liberté pour des raisons autres que la condamnation.

L’UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime) définit la femme en prison comme une personne de sexe féminin d’au moins 18ans, incarcérée en prison, attendant son instruction ou purgeant une peine de prison. Les détenues sont généralement privées de leur liberté de mouvement et sont soumises à un régime carcéral spécifique, comprenant des règles et des horaires strictes, ainsi qu’à des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale.

1.9.6. Stigmatisation

Le dictionnaire français Larousse (en ligne) désigne la stigmatisation comme le fait d’être stigmatisé, c’est-à-dire le fait d’imprimer sur le corps de quelqu’un une marque indélébile à titre de châtiment, ou encore le fait de critiquer publiquement quelqu’un ou un acte que l’on juge moralement condamnable ou répréhensible. Ce mot prend ses origines de « stigma » qui signifie marques de supplice du Christ apparaissant sur les gens, il signifie donc qu’il observe et qu’il est vu de tous, ce mot signifie donc une présentation très négative.

Selon Goffman (1975) convoqué par Vienne (2004), la stigmatisation est une situation dans laquelle se trouve un individu, quelque chose qui le disqualifie et empêche d’être pleinement accepté par la société. La stigmatisation d’un individu intervient lorsqu’il présente une variante relative par rapport aux modèles offerts par son proche environnement.

Dans le cadre de cette étude, la stigmatisation peut être considéré comme un processus social par lequel un individu est marqué, étiqueté ou jugé de manière négative en raison de certains traits, caractéristiques ou comportements qui s’écartent des normes sociales établies. La stigmatisation peut se manifester sous différentes formes, telles que la discrimination, le rejet,

la marginalisation, le préjugé ou la violence envers les personnes stigmatisées. Elle peut avoir des conséquences graves sur la vie des individus stigmatisés, en affectant leur estime de soi, leur bien-être psychologique, leurs opportunités sociales et professionnelles, ainsi que leur interaction avec les autres.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTÉRATURE

Dans un travail de recherche comme celui-ci, la revue de littérature est un passage obligatoire afin d'effectuer une recension d'écrit de quelque auteur ayant précédé cette recherche pour pouvoir soutenir notre travail. On entend par revue de littérature *l'état des connaissances sur un sujet* (Aktouf, 1985, p.55). Au regard de cette définition et en relation avec la problématique de l'étude développée au chapitre I, nous aborderons la revue de littérature en étroite lien avec notre analyse.

Ce travail étant inscrit dans un domaine encore très peu couru par les auteurs de divers ordres, nous essayerons de relever quelques travaux et enquêtes qui ont abordé les questions en lien avec la représentation de l'opacité du milieu carcéral, notamment dans la perspective de déterminer des voies et moyens pouvant aider les décideurs dans leurs fonctions ainsi que leurs missions au sujet des réformes des détenues féminines. Pour ce faire nous examinerons tour à tour les écrits en lien avec : la perception socio-économique et juridique des conditions de détention au Cameroun, l'opacité du milieu carcéral et réhabilitation sociale des femmes, nous nous attarderons sur la crise du lien familial en lien avec la réhabilitation sociale et nous nous prononcerons sur le suivi post carcéral de la réhabilitation sociale.

2.1. Représentations sociales de l'opacité du milieu carcéral

2.1.1. Perception socio-économique et juridique de la gestion des détenues au Cameroun

2.1.1.1. Perception sociale du milieu carcéral

D'après Bounougou (2012, p.14), *on ne trouve nulle part dans l'Afrique au XIX^e siècle d'outils pénaux comparables aux prisons* encore moins au Cameroun. Cela ne réfère pas du tout à son existence à cette époque des prisons, mais plus tôt d'une particularité d'emprisonnement différente de ce que nous vivons de nos jours à savoir « *l'enfermement des corps* ». En effet, dans les traditions africaine en général et camerounaise en particulier, il a existé des prisons différentes des prisons coloniales que nous utilisons de nos jours, qui ne scier pas au contexte camerounais et qui pousse le régime pénitentiaire à s'adapter et s'accommoder (Bounougou, 2012, p.14)

Dans l'histoire même, la mise en place d'un système pénitentiaire au Cameroun n'a pas été automatique, on est passé par une série de châtiments de divers ordres. Plusieurs méthodes de punition contradictoire seront mis en œuvre. De ce fait le territoire dirigé par la France a été soumis au principe du « *code d'indigénat* » alors le territoire anglais lui était soumis à la politique gouvernementale « *indirect rule* ». Il a fallu de nombreuses années pour que la prison camerounaise soit ce que nous vivons aujourd'hui, ainsi le domaine pénitentiaire reste la

propriété exclusive du gouvernement du fait de la volonté du colon et rien n'a changé jusqu'à nos jours. De ce fait, la partie anglo-saxonne établit son régime pénitentiaire par l'arrêté du 30 mai 1916 : « *'prisons regulations'* » de ce fait les britanniques placèrent certaine prison sous l'autorité des autorités coutumières : les *'natives authority prison'*, grâce au principe d'*indirect rule* » (Bounougou, 2012, p.161), et la partie camerounaise dirigé par les français impose son régime carcéral par arrêté du 8 juillet 1933 qui n'est que « *l'extension officielle du code de l'indigénat. L'exécution des peines demeure essentiellement administrative et discriminatoire* ».

Toutefois, après les indépendances du Cameroun oriental en 1960 et du Cameroun occidental en 1962, le Cameroun se rend compte que ces procédures ne s'accommodent pas aux attentes du milieu car cette forme de punition a été imposé au Cameroun en vue de « *civiliser les formes de punition préexistante selon le colon alors que cela contribuait à la conquête territoriale, de production, de gestion et de domination des populations colonisés* » (Saibou, 2010, p.42 citée par Bounougou 2012). Cette forme de punition considérée par Florence Bernault comme « *carcéral de conquête* » est plus pour alimenter un réseau de conquête et d'exploitation afin de marquer leur domination et leur victoire de colonisateur sur le peuple soumis.

Pourtant, avant l'avènement des prisons conventionnelles, certaine coutume privilégiait « *la réparation par indemnisation en cas de vol et face à des crimes de sang ou d'inceste, le coupable était battu, vendu comme esclave, banni et parfois exécuté* » (Saibou, 2010, p.42 citée par Bounougou 2012). Saibou (2010) va permettre à Bounougou (2012) de préciser que la prison conventionnelle a été d'un grand apport au Nord du Cameroun où la justice de la Charia islamique était appliquée et prévoyait par exemple que les membres du voleur soient amputés au fur et à mesure qu'il commettait ce délit. Le Cameroun va pour la première fois en essayant de jumeler les arrêtés anglais et français effectuer des réformes par décret n°73 /744 du 11 décembre 1973 portant régime pénitentiaire au Cameroun et le 27 mars 1992 par décret n°92/052 effectuer une seconde réforme et c'est en 2004 que l'administration pénitentiaire est retirée de la compétence du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) pour être une Direction du Ministère de la Justice (MINJUS) avec l'instauration à la même période de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL), ce qui n'améliore en rien les pratiques procéduraires peu bénéfiques aux activités du milieu carcéral camerounais. « *Les juridictions de jugement utilisent systématiquement les peines privatives de liberté. Les prisons sont pleines à craquer et souffrent notamment d'un surpeuplement inégalé, au mépris de leurs capacités d'accueil initiales* » (Bounougou, 2012).

De ce fait, il serait donc difficile de penser à une bonne gestion des prisons camerounaise du fait de cette surpopulation imposante. Ce qui nous conduit à lier les prisons camerounaises à des conditions de détention très difficiles car noyer dans la promiscuité ne favorisant en aucun cas une bonne préparation à la réhabilitation sociale de ceux-ci. Crouch (1995) souligne par Ouimet et al (1998) précise que « *la prison est un lieu de travail potentiellement dangereux, ou peur, stress, incertitude et sentiment de vulnérabilité constituent les réalités quotidiennes des gardiens* ». Morelle (2019) quant à elle, dans « *image et représentations de la prison en Afrique et au Cameroun* » pense que l'appel au changement du milieu carcéral en Afrique en général et au Cameroun en particulier entraîne l'adoption de plusieurs textes spécifiques en lien avec l'environnement africain, en vue d'influencer l'élaboration d'une prison « africaine » jugée « en retard » par essence même, différentes des pénitenciers européens. *La conséquence serait donc d'épingler le milieu carcéral en Afrique comme une institution donc la mayonnaise n'aurait guère pris* (Morelle, 2019). Or, de par le monde le milieu carcéral reste très critiqué et on considère qu'il est universellement en échec. Pourtant de nombreux acteurs nationaux et internationaux s'impliquent à l'amélioration des conditions de détention dans les prisons même au Cameroun. Pour cela plusieurs textes ont été édictés dans un dynamisme d'assurer des *règles de fonctionnements à minima de la prison et du système judiciaire à l'échelle mondiale*.

En jetant un regard sur les années 2010-2016 on constate un taux d'incarcération de plus en plus croissant (115% en 2014) avec entre autres 56,03% de prévenues. Morelle (2019) soulève donc la question de répartition des prisonniers sur l'étendue du territoire. Elle note qu'en 2013 le Cameroun comptait déjà 75 prisons dont 10 prison centrale, 48 prisons principales et 17 prisons secondaires. Toutes des prisons mixtes et aucune prison pour femme jusqu'à nos jours. Si les prisons de la ville de Ngaoundéré et de Garoua sont les plus surpeuplées (927% et 437%), depuis l'avènement du groupe terroriste Boko Haram s'ajoute celle de la ville de Maroua (125%) en 2017 (Morelle, 2019). Cependant, il faut relever que les prisons situées en périphérie sont moins sollicitées et se trouvent même en manque d'effectifs, c'est le cas de la prison de Yoko qui en 2011 comptait 45 détenues pour une capacité d'accueil de 700 places et cela est pareil dans toute la région de l'Est, ainsi que dans la majorité des prisons secondaires. Mais depuis la crise du NOSO, les prisons de Kumba, Bamenda et de moindre celle de Foumban entrent dans la danse de la surpopulation carcérale. C'est dire que l'évolution des taux des détenues est calquée sur les événements politiques du pays et des pays voisins.

À cet effet, un nouveau Code de Procédure Pénale a été promulgué en 2016 ouvrant une brèche sur les peines alternatives (article 18-1) après l'intégration de la liberté conditionnelle dans le nouveau Code de Procédure Pénale (article 555-2) et en 2017 le MINJUS annonce

l'ouverture d'un service national d'insertion et de probation au sein de l'administration pénitentiaire. Afin d'améliorer les conditions de détention au Cameroun, plusieurs projets voient le jour comme le programme de coopération avec l'Union Européenne qui affiche comme objectif la diffusion de normes visant à une « bonne gouvernance carcérale », cela dure donc plus de 15ans à ce jour. En plus, le Cameroun a eu des Programmes d'Améliorations des Conditions de Détention et de respect des droits de l'homme (PACDET) mis sur pied dans le cadre du huitième et neuvième fond européens de développement. Il faut noter ici que certaines prisons centrales sont vétustes et dans un état de délabrement avancées en plus d'être en surpopulation, c'est pour cette raison que *l'amélioration strictement matérielles de la prison (sa vétusté, l'absence d'activités, la surpopulation) deviennent l'un des critères à partir duquel est mesuré les efforts du Cameroun pour devenir un Etat de droit*. Les autorités pour ce faire ont programmé la construction de nouvelles prisons répondants aux nouvelles normes européennes en vue d'améliorer les conditions de vie des détenues tout en la hiérarchisation, mais jusqu'à ce jour rien n'est fait. Les prisons actuelles n'offrent qu'un seul repas journalier, de petite quantité et de piètre qualité. L'ouverture de petit commerce à l'image de la prison centrale de Yaoundé est donc un exemple à suivre, car cela vient en aide à plus d'un dans l'enceinte de la prison.

Toutefois, il reste attendu des gouvernements camerounais de s'engager à prendre rapidement en compte les mesures ci-après : la mise à disposition d'une banque de donnée carcéral, ce qui favoriserait la mise en liberté en priorité des mineurs, des femmes et des malades ; la libération immédiate de tous les détenues gardés à vue sur ordre administration. De façon plus structurelle, l'une des conditionnalités implique aussi d'entreprendre les travaux de révision de la loi sur la garde à vue administrative ainsi que du nouveau Code de Procédure Pénale en vues d'une adoption de ces textes à court terme. Morelle (2019)

Or, la prison vue dans cet angle ne suffit pas à la représenter efficacement, il y a aussi le poids de celle-ci sur les prisonniers qui subissent des stigmatisations diverses. A cet effet, Eyles de France info (mis à jour en 2014) va déduire après ses rencontres dans les prisons du Cameroun que « *le plus grand tabou pour une femme au Cameroun, ce n'est pas le Sida, ce n'est pas le meurtre, c'est la prison* ». Lebel (OIP, 2014) va préciser que « *plus d'un sortant sur quatre aux Etats-Unis font très souvent face à des discriminations dans l'accès à un emploi et un logement lié à son statut d'ex-détenues* ». L'idée qu'un sortant de prison serait nécessairement plus dangereux, malhonnête, moins fiables est très répandue et les détenues le savent et vivent en internalisant cette perception. Pourtant, plus ce sentiment est persistant, plus il est difficile pour l'ex-prisonnier de s'en sortir ce qui le pousse à retomber dans la délinquance.

Pourtant, plusieurs travaux prouvent que le regard qu'une personne a sur elle-même ; sa vie et ses activités passées est importante pour s'en sortir. Si elle pense être vouée à l'échec, celui-ci surviendra à coup sûr car ce que pense quelqu'un conditionne fortement son comportement. Par conséquent, si un ex-détenu se sent trop stigmatisé, il aura à coup sûr tendance soit à se cacher soit à fréquenter uniquement des personnes qui se sentent elles aussi rejetées ou mis à l'écart. De ce fait, le chercheur Shadd Maruna évoqué par Dubois et al (2020) a constaté que *« ceux qui restent impliqués dans la délinquance, se croient souvent « condamnés à la déviance ». Ils ont peu d'espoir de s'en sortir dans la société classique »*. Il faut donc les rendre mentalement plus stable pour les permettre de s'élever au-dessus des clichés sociaux afin de se réinsérer efficacement. La stigmatisation affecte les relations interpersonnelles, l'accès à l'emploi et au logement et ultimement la motivation dans le processus de réinsertion sociale. Les détenues se retrouvent avoir peur d'être jugé par les autres et voilent généralement leurs craintes confirmées, puis alimentée par toutes sortes de situations où ils/elles se retrouvent être rejetés, jugés et stigmatisés (Dubois, Ouellet, Deslauriers-varin, 2020, 53, p.309-333).

Toutefois, ces chercheurs d'univers divers, représentent socialement la prison au Cameroun en particulier et dans le monde en général, comme étant un endroit surpeuplé, vétuste ayant des conditions de détention archaïque en rupture avec les conditions de détention à vocation universelle, instaurée par les Nations Unies. Il faut noter ici que les programmes et projets proposés par certains ONG et associations, donnent lieu à des formalités administratives tortueuse qui pourraient pousser au découragement et à l'abandon. Pourtant l'administration semble perdre de vue que l'incarcération à un coût tant financier, physique que psychologie.

2.1.1.2. Perception économique du milieu carcéral

Le Comité international de la Croix-Rouge (CIRC) dans un rapport au Nations Unies (New York, 2016) explique que, la surpopulation des lieux de détentions est un problème humanitaire non négligeable. Cette surpopulation entraîne des conditions de détentions indignes et souvent inhumaines car elle asphyxie financièrement l'administration pénitentiaire qui devrait revoir les conditions de vie, les soins médicaux, l'assistance juridique, les visites familiales (...). Une situation de surpopulation carcéral comme ce que vit le Cameroun de nos jours déclenche une spirale de difficultés qui ont un impact négatif sur tout le système pénitencier, entraînant ainsi la démotivation du personnel et le développement des mécanismes d'adaptation parallèles conduisant à la corruption. (CIRC, NU, 2016)

Pourtant, l'emprisonnement a un coût qui est supporté à la fois par l'Etat, par les familles, que par les organisations et associations nationales et internationales. Garder les prisons camerounaises en surpopulation comme c'est le cas de nos jours, vient rendre encore plus lourde l'assiette budgétaire carcérale et élargir l'assiette fiscale asphyxiant ainsi tous les citoyens. Elingui (2022) soulignera dans ses travaux de recherche que, la dotation budgétaire de 3 815 200 000Fcf en ce qui concerne les fonds de l'Initiative Allemande de la Dette multilatérale (IADM) dont a bénéficié les pénitenciers camerounais en vue de la réalisation du projet de modernisation des prisons et de préparation à la réinsertion sociale des détenues, aura nécessité une contribution de l'Etat d'un montant de 116 580 000Fcf. Pour un pays, considéré comme Pays Pauvre Très Endettés (PPTe) c'est une très grosse dépense supplémentaire, qui vient se greffer à la dépense faite pour l'entretien du personnel pénitencier et des locaux sous fond propre, à l'aide juridique, la formation et le recyclage du personnel pénitencier, l'entretien à l'appui des autres ministères qui interviennent dans le processus carcéral (MINAS, MINSANTE, MINAT...) et à l'appui d'autres projets. Tout cet argent aurait pu servir à la formation efficace de la jeunesse, la construction des entreprises, et par conséquent éloigner la jeunesse camerounaise autant que possible de l'oisiveté et d'éviter de les laisser croupir sous le poids du chômage.

Cependant, l'argent accordé au Cameroun par l'IADM aura servi ; en 2007 à la construction de deux prisons (Bangen et Ngoumou) en vue de décongestionner les prisons, à l'acquisition de deux véhicules pour la prison centrale de Yaoundé, à la réalisation de deux forages (Bangen et Ngoumou), à la création de certaines activités de production dans certains pénitenciers et le renforcement des capacités des ressources humaines ; en 2008, construction et réhabilitation des prisons ; en 2009, achat de véhicules cellulaires pour le transport des détenues afin, d'apporter un souffle nouveau à la politique carcérale de manière générale. Il faut aussi noter que la prison ne contribue pas à la réduction de la délinquance et de la récidive et son coût est beaucoup plus élevé que celui des alternatives à la détention, comme les aménagements de peine non privative de liberté insuffisamment utilisés (Dulin, CESE, 2022). L'IADM propose pour un souci de durabilité d'améliorer l'accès à l'aide juridique, d'améliorer les contrôles externes de la détention, de revoir le budget à la hausse, de former et éduquer le personnel d'encadrement aux droits de l'homme, d'harmoniser les règles et pratiques pénitentiaires entre autres. Elle met un point d'honneur à l'amélioration des conditions de détention des mineurs et des femmes. En relevant qu'en septembre 2019, le Cameroun comptait déjà 806 femmes incarcérées dont 577 en détention préventive et 229 condamnées. Parmi ces

femmes, 57 vivaient en prison avec leurs enfants dont les âges étaient compris entre 3mois et 8ans. (Dulin, CESE, 2022)

Le Comité International de la Croix-Rouge (CIRC) dans un rapport au Nations Unies (New York, 2016), souligne le fait que de nombreuses études montrent que l'emprisonnement affecte de façon disproportionner les personnes qui vivent dans la pauvreté. Lorsqu'une personne est incarcérée, et qu'elle est la seule source de revenu de sa famille, cette perte brusque de revenu aura dans une certaine mesure des conséquences graves sur la situation économique de la famille tout entière principalement dans les pays aux faibles ressources comme la Cameroun ou l'Etat ne fournit aucune aide financière aux pauvres et ou le soutien aux membres de la famille élargie fait partie du quotidien. (CIRC, NU, 2016). De plus, les problèmes liés aux coût élevés de la détention ne sont qu'une image restreinte de la façon dont l'incarcération contribue à la misère des communautés. L'emprisonnement pèse lourdement sur le budget de l'Etat. Dans les pays en voies de développement comme le Cameroun, ou les budgets répondent difficilement aux besoins de l'ensemble des citoyens, la charge en plus d'une surpopulation carcérale, réduit d'avantage les fonds disponibles pour la santé, les services sociaux, le logement et même l'éducation. Par conséquent, il est important de précise que les dépenses liées à l'emprisonnement inclut non seulement les fonds réel consacrés à la prise en charge de chaque prisonnier, lesquels sont globalement supérieur à ceux dépensés pour les détenues condamnées à des sanctions non privatives de liberté ; mais ce coût intègre aussi les dépenses collatérales qui pèsent sur la qualité des soins de santé et des services sociaux et économiques. Ces coûts ne pas sont évidents à déterminer mais, ils restent considérables et persistent à long terme.

Toutes fois, une fois que les détenues relâchées, celles-ci manquent souvent de perspective d'emploi en raison de leurs antécédents judiciaires et font l'objet en plus d'une exclusion sociale, d'une exclusion économique qui leurs fonts entrés dans le cercle vicieux de la pauvreté, de la marginalisation, de la criminalité et pour finir de l'incarcération. De ce fait, la détention conduit directement à l'appauvrissement des détenues et de leurs familles. Des recherches démontrent aussi que la progéniture d'anciens détenues est passible de commettre des infractions et risquent d'être encore plus criminaliser lorsqu'ils sont incarcérés. Ainsi, le cercle s'agrandit de nouvelles victimes naissent dans la machine pénale et les performances économique potentielles futurs se réduisent (Bounougou, 2014). Par ailleurs, vient se greffer le coût de la nutrition des détenues. Ces derniers sont sensé avoir trois repas journalier d'après les normes international, mais le Cameroun faisant face à une crise économique de plus en plus grandissante alloue un repas journalier qui bien qu'ayant connus une légère augmentation entre

2016 et 2017 est passé de 2 570 millions soit 250Fcfa/détenues/jour à 3 070 millions soit 273Fcfa/détenues/jour reste très insuffisant. *Cette augmentation n'a pas produit les effets escompté sur la détérioration de la qualité et la réduction de la quantité d'aliments réservés à chaque détenues au cours de l'année de référence*(CNDHT). Le menu vu de cet angle ne peut être qu'insuffisant, non équilibré et très peu varié. D'ailleurs, Il est essentiellement constitué de couscous de maïs-sauce soja ; du riz-sauce d'arachide ou encore du maïs-haricot. Seule la prison centrale de Kondengui bénéficie d'une nourriture spéciale à savoir viande ou poisson, les jours de fête. Cette ration alimentaire au rabais est le reflet même de l'essoufflement financier de d'administration face au budget alloué à cet effet.

Cependant, l'administration pénitentiaire reste faiblement dotées en budgets d'investissement et de fonctionnement « *quand bien même s'agirait-il d'amender et de transformer les détenues l'absence de financement et la hiérarchisation des priorités(...)* s'imposent aux désavantage d'une idéologie de changement basée sur la dissuasion, l'éducation et l'amélioration du détenues » (Bounougou, 2014, p.67-90). Pourtant, plusieurs lois encadrent le milieu carcéral en vue d'une meilleure réinsertion, bien qu'il n'y ait pas de loi claire qui encadre spécifiquement les femmes détenues ce qui est bien dommage pour celle par qui la vie passe.

2.1.1.3 Perception juridique du milieu carcérale

Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politique (PIDCP) qui applique *le principe de l'égalité devant la loi et de la présomption d'innocence et inclue des garanties de protection contre des arrestations et les détentions arbitraires et le droit à un procès public et équitable par le tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi (...)* (CIRC, 2016) comme plusieurs autres instruments juridiques internationaux précisent les règles minimales pour l'administration de la justice et donnent des orientations claires aux Etats pour assurer l'égalité d'accès aux individus qui passe par l'appareil de justice pénale. Pourtant, nombreux sont les pays qui ne respectent pas ces traités. On constate avec désarroi des arrestations arbitraires, des détentions préventives prolongés et des procès inéquitables qui aboutissent parfois à l'incarcération de personnes innocentes ou à l'imposition de peines trop élevées. Les groupes minoritaires et les femmes sont les plus sévèrement touchées.

Or, il faut relever le fait que certaines lois viennent en contradictions à ces lois internationale telle que, la loi n°2014/08 du 23 décembre 2014, portant répression des actes de terrorisme dans son article 2 alinéa 1 qui indique que: est puni de la peine de mort, celui qui, à titre personnel, en complicité ou en coaction commet tout acte ou menace susceptible de causer la mort, de mettre en danger l'intégrité physique, d'occasionner des dommages corporel ou

matériel, des dommages des ressources naturelles à l'environnement ou au patrimoine culturel dans l'intention: d'intimider la population, de provoquer une situation de terreur ou de contraindre la victime, le gouvernement et/ou une organisation nationale ou internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, à adopter ou à agir selon certains principes; de perturber le fonctionnement normale des services publics, la prestation des services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations; de créer une insurrection générale dans le pays. Tout individu coupable de réaliser, d'assister ou de soutenir un acte terroriste est passible de la peine de mort. De plus, Cette loi autorise également *l'arrestation de suspect sans chef d'inculpation pour une période de quinze (15) jours renouvelable N fois* et par conséquent redonne de l'importance à la justice militaire dont l'Union Européenne appel à la disparition. Bounougou (2014) précise alors que, *le seul fait que les suspects pour l'une de ces infractions relevant de cette loi, peuvent être incarcérés sans chef d'inculpation pour une période de 15 jours renouvelable X fois vient à l'encontre du code de procédure pénal du Cameroun, cela pourrait conduire à des arrestation arbitraire de tout genre* et on comprend tout de suite pourquoi depuis l'avènement de la secte islamique Boko Haram doublé de la crise anglophone, les prisons camerounaises sont de plus en plus bondées suite aux arrestations arbitraire de tout genre conduisant ainsi à une surpopulation carcérale.

Cependant, le Droit International dispose que, l'incarcération ne doit pas se limiter à privé de liberté un individu, il doit offrir aussi aux détenues des possibilités d'acquérir des connaissances et des compétences à même de les aider à réussir leur réinsertion après leur libération, l'objectif étant d'éviter autant que possible les récidives (Nations Unies, Vienne, 2018). De ce fait, LeBel explique dans un interview accordé à l'OIP (2014) que *la recherche d'un emploi pour un ex-détenu est tacheté du poids de son casier judiciaire (casier judiciaire n°3), lui interdisant certains emplois. En plus du cadre légal, il est récurrent que le formulaire ou l'entretien d'embauche comportent une question sur une éventuelle condamnation pénale. Ils/elles obtiennent donc des emplois « cul de sac », sans opportunités d'évoluer et très mal rémunérés* ce qui ne facilite pas la réinsertion sociale des ex-détenues.

De par sa finalité première, à savoir la punition, le milieu carcéral présente des risques pour les détenues suite à l'excès d'interdictions et de punition. Il se présente comme un *univers de congruence dure, des procédures visant à exclure les détenues du monde extérieur, à leur priver de liberté avec pour aboutissement une dégradation de l'image de soi* (Banen et Chaffi, 2023). Les détenues se retrouvent être stigmatisées par les conditions de détentions légales imposées et la perception sociale qui leurs font se sentir comme si elles avaient une « *étiquette sur le front* » (Dubois et al, 2020). *Le fait de vivre sous conditions, de devoir rendre compte de*

nos fait et geste, d'avoir un ensemble de restriction en ce qui concerne les allers et venues, les visites, les horaires de sommeil et de réveil, l'alimentation, l'expression (Dubois, Ouellet, Deslauriers-varin, 2020, p.309-333) alourdissant grandement les conditions de détention et le détenu s'enferme dans son soi pour apprendre à surmonter cet enferment tant psychique que corporelle. Ces restrictions sont encore plus lourdes pour les femmes détenues qui doivent porter le poids de la maternité en plus de celui de l'emprisonnement administrative et sociale. Cette double incarcération administrative et sociale découle du « *casier judiciaire* » qui est la marque indélébile imposée par l'administration pénitentiaire aux détenues.

Ce casier judiciaire va accompagner les détenues dans leur vie sociale, dressant ainsi une barrière lors de la réinsertion socio professionnelle de ex détenues. *La conservation d'une condamnation au casier judiciaire et sa divulgation ne sont pas sans conséquences pour le justiciable. Les détenues perçoivent généralement leur casier judiciaire comme une « peine complémentaire »* une charge qu'ils/elles sont contraint de promener derrière eux (Coomans de Brachère et Charlotte, 2019). Pourtant, ce casier judiciaire vierge est nécessaire pour l'obtention d'un emploi par voie de concours ou recrutement direct au Cameroun, et même que certain employeur privé exige le casier judiciaire dans la constitution du dossier de demande d'emploi ce qui condamne directement l'ex-détenu dans la recherche d'un emploi en vue de sa réinsertion professionnelle. Comment faire pour réinsérer efficacement socio professionnellement une ex-détenue qui a une formation ? si lors de son incarcération il/elle bute sur le poids de son casier judiciaire. Comment faciliter donc, la réinsertion sociale de la femme détenue qui croupit déjà sur le poids de toutes ces étiquettes sociales et administratives, en plus du fait qu'elle soit ce que Morelle (2019) a considéré comme « *mère délinquante* ».

2.1.2. Accessibilité du milieu carcéral

L'accessibilité du milieu carcéral, notamment des femmes en détentions, pose de nombreux défis en matière de réhabilitation pourtant les autorités pénitentiaires ne s'y attardent pas beaucoup. Ceci est dû à la représentativité jugée négligeable des femmes face aux hommes ou non importante face aux détenus mineurs. En raison du caractère clos et isolé des prisons, il peut être difficile pour les détenues de bénéficier d'un soutien adéquat pour faciliter leur réinsertion sociale. Dans cette thématique sera développé d'une part, l'organisation systémique pour démontrer l'impact du côté clos des prisons sur les femmes, d'autre part, l'accès au milieu carcéral pour apporter un éclairci sur les challenges dont font face les femmes pour s'adapter en prison, et en fin, les dispositifs (informel et formel) du milieu carcéral.

2.1.2.1. Organisation systémique

Morin (1977) considère une organisation systémique comme une structure qui fonctionne de manière autonome et isolée, sans interactions significatives avec son environnement. Elle est caractérisée par une rigidité et une résistance au changement, ce qui peut entraîner des dysfonctionnements et des difficultés à s'adapter aux évolutions de son environnement. Elle fonctionne en se basant sur les règles, les normes et les procédures internes strictes et cherche à contrôler et à réguler tous les aspects de son fonctionnement de façon interne sans tenir compte de l'impact de l'extérieur. Cela peut se traduire par une hiérarchie dure, des procédures bureaucratiques périlleuse et une barrière au changement ou à la nouveauté. Cependant, il précise que dans ce genre d'organisation les décisions sont généralement centralisées, sans réelle consultation des parties prenantes, en l'occurrence les prisonniers. Ce qui conduit à un manque de souplesse et d'arrimage à l'évolution de l'environnement externe. Au vu de cela, découle la conclusion selon laquelle les prisons camerounaises comme toutes les prisons du monde sont des institutions fermées en raison de leurs barrières tant physique que juridique, qui restreignent les interactions des prisonniers avec l'extérieur. Dans les pénitenciers les détenues se retrouvent dans un environnement clos où l'administration pénitentiaire contrôle et réglemente leurs ressources, leurs interactions et leurs activités. Les détenues se retrouvent donc avoir un accès réduit et vivent sous le poids des règles strictes qui organisent leurs journées.

De ce fait, ce type de système en milieu carcéral peuvent présenter des défis quotidiens en termes d'isolement social, de manque de ressource et d'opportunités limités pour le développement des détenues qui se retrouvent comme *fermées à l'organisation en s'isolant de leurs environnements en réponse à l'organisation dans lequel elles évoluent* comme le précise Amar (2019). C'est dans le même sens que Atangana (2010) cité par Moté (2020) précise qu'il est indispensable d'ouvrir des espaces favorables à la reconstruction personnelle des détenues afin de les préparer efficacement à la réinsertion car cela est de la compétence de l'administration pénitentiaire au même titre que la sécurité. Moté (2020) va donc démontrer que le théâtre est d'une importance capitale dans l'environnement opaque qu'est la prison car cela permet aux prisonniers de créer une brèche ouverte dans un cadre fermé et de conduire à un rétablissement personnel. Or *l'état de prisonnérissations dans lequel se trouve les détenues accentue à sa précarité, hypothèque sa reconstruction personnelle et la reconstruction individuelle via les ateliers de théâtre est de toute évidence, l'un des premiers pas dans le processus de réintégrations du corps social. Elle ouvre la voie à une dynamique de reconstruction personnelle tout en favorisant un repositionnement identitaire* (Mote, 2020). Il

faut favoriser des initiatives qui vont dans ce sens, visant à favoriser l'ouverture et l'intégration des détenues dans la société pour contribuer à l'amélioration de la réinsertion sociale et à réduire les effets négatifs de l'incarcération tant sur leur bien-être que leur santé mentale. C'est la raison pour laquelle, il faudrait faciliter l'accès aux prisons en vue d'encourager les initiatives allant dans ce sens.

2.1.2.2. Accès au milieu carcéral

D'après les informations obtenues à la DAPEN (2024), l'accès à la prison centrale de Kondengui est bien règlementé ainsi qu'il suit : pour le prévenu le visiteur doit présenter 'un permis de communiqué' signé par le parquet et une CNI ; pour le condamné, il faut juste présenter une CNI valide. Depuis la pandémie à COVID-9, l'accès est devenu très difficile à obtenir du fait de la non levée de la lettre circulaire du MINJUS portant application des restrictions sanitaires restreignant ainsi l'accès aux prisons, depuis le confinement en 2020. Toutefois, le régisseur de prison autorise les visites de 15 minutes par visiteur et par détenues entre 10H et 16H le mardi, jeudi et dimanche en vue de stabiliser le détenu psychologiquement et le rendre ainsi moins agressif telle que cela se pratiquait avant l'avènement de la COVID. Cependant, les détenus semblent être oubliés en prison d'après Deslaurier et Lemarcin (2020). Elles/Ils survivent surtout grâce à l'aide de leurs proches, quand elle existe et quand ceux-ci ne se découragent pas. *Les visites en prisons constituent un coût majeur en temps, en déplacement, en approvisionnement de tout genre et parfois en négociation avec les gardiens pour allonger la durée de visite et faire passer des denrées alimentaires* (Deslaurier, 2020).

Toutefois, la surpopulation carcérale impose des procédures de contrôle carcéral spécifiques car, le ratio gardiens de prison/prisonniers n'est plus respecté. On aura alors la naissance d'une double hiérarchisation dans la gestion de la prison (Morelle, 2013). L'administration pénitentiaire va s'organiser autrement, en nommant parmi les détenues les *chefs de quartiers*, qui réceptionnent la ration alimentaire pour les hommes et les denrées alimentaires pour les femmes (les détenues, cuisine elles-mêmes leurs repas) et partage selon le nombre de local qu'ils/elles disposent dans son quartier ; un maire de quartier, en charge de la propreté du quartier et des courses entre les locaux ; un chef de local chargé de la propreté du local et de la redistribution de la ration alimentaire entre les détenues du local. Ceux-ci sont généralement tirés des détenues jugés de bonne moralité par l'administration pénitentiaire (DAPEN, 2024). *Selon un système de don-contre-don, les détenues accèdent ainsi à de relatifs privilèges durant leur incarcération. Ils/elles surveillent des espaces et des seuils au sein de la prison en tire une rente et un statut.*

Par ailleurs, Namonda (2022) cité par Morelle (2023) précise que l'administration pénitentiaire camerounaise dans ses lois ne permet pas la présence des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants, en prison car aucun dispositif n'existe pour une bonne prise en charge de celles-ci. Pourtant le contraire représente bien la réalité. Les femmes enceintes sont arrêtées et incarcérées dans leur état de grossesse. Elles accouchent même souvent en prison. Ces mères sont généralement incarcérées dans les mêmes locaux que les mineurs ou les femmes âgées (R. gardien de prison en Kondengui, 2024). Dans un milieu où les contraintes sont permanentes : les détenus sont affectés chacun à un quartier et soumis à une circulation limitée et contrôlée en fonction d'un programme prédéfini, imposé, monotone et sur lequel ils/elles n'ont pas de mots à dire. L'administration pénitentiaire a délégué le pouvoir à certaine détenue qui dirige la prison en vue de *contrôler la circulation* et ont une main mise sur l'*accès* (visites, la cour, les formations, les soins de santé, ...) entraînant ainsi des rentes de divers ordre : rente de domination, territorialisées aux bénéfices des *détenus chefs* (Morelle, 2023). On fait donc face à des pratiques informelles de tout genre rendant ainsi la préparation à la réhabilitation difficile et périlleuse pour les détenues qui se ferment sur le poids de la maternité et des stigmatisations de toutes sortes.

2.1.2.3. Dispositif informel du milieu carcéral

D'après Morelle et Le Marcis (2018), les pénitenciers africains donnent souvent d'entrer de jeu le reflet d'un désordre apparent. Le détenu reflète une apparence d'abandon de la part de l'administration pénitentiaire qui se concentre sur la surveillance minutieuse des entrées et des sorties. Il faut préciser que les dirigeants des prisons (régisseurs, greffiers, gardiens, travailleurs sociaux) en générale et de la prison de Kondengui en particulier, se font présent au-delà du désordre apparent, *d'une gouvernance officielle sous l'autorités des détenues eux-mêmes. La gouvernance de la prison apparait ainsi comme un équilibre fragile entre ces deux modes de gouvernement* (Morelle et Le Marcis, 2016). Toutefois, pour Goffman citée par Morelle (2013) en parlant de la « *cérémonie d'admission* » ; dès leurs arrivés à la prison de Kondengui les détenues subissent une fouille : « *on les déshabille nu et scrute leurs corps jusqu'au rectum* ». Rarement pris en photo faute de moyen par les greffiers, les détenues sont pesés, toisés en petite tenue (sous vêtement, torse nu) et les gardiens explorent leurs corps en quête de signes spécifique (cicatrices, tatouages). On observe leurs dents et définie la couleur de leurs peaux. Tout est alors inscrit dans le dossier de chaque détenu, ces pratiques qui expose le corps des détenues l'exposant au regard, le ramenant *au rang d'objet et sa stricte matérialité*. Le détenu est ainsi désigné, enregistré et chosifié par la manière de faire de l'administration pénitentiaire visant à la dépersonnalisation de ces derniers. C'est seulement après toute cette fouille que la

visite médicale sera faite (Morelle, 2013). Hommes comme femmes détenues, c'est le même processus à la seule différence que la fouille des femmes est faite par les gardiennes de prison les hommes ne peuvent intervenir que lors de la visite médicale. Ces pratiques courantes bafouent les lois sur des Droits de l'Homme, sous le regard impuissant du Comité National des Droit de l'Homme et des Liberté (CNDHL).

En plus de cela, s'ajoute les privations de tout genre (alimentaires et en soins médicaux). Seulement un seul repas de qualité médiocre et d'infime quantité est distribuer quotidiennement dans les environs de douze heures. Généralement, les prisonniers sont dépendants des visites de leurs proches souvent difficile à obtenir les premières semaines, pour avoir de l'argent des proches ou bénéficier d'un ravitaillement, c'est très difficile. Pourtant, il faut payer le droit à la cellule, les nouveaux détenus n'ayant donc pas d'argent subissent toute sorte de punition, souffrent de faim et de toutes sortes de maladies dans ce milieu peut connu, mal aéré et en extrême surpopulation (Morelle et Le Marcis, 2016). Par ailleurs, les détenues restent sous la menace des sanctions des gardiens qui permettent les trafics et les entorses à la règle pour encourager les négociations et les arrangements. Les détenues en discorde se battent, se cognent entre eux. Il n'existe pas d'activités visant à améliorer la conduite des prisonniers en les « apprenant » à être de « bon » détenus. Les activités sportives organisées n'ont pas connotation rééducative, mais plutôt une visée de pacification des détenues. Mais ces organisations sportives ne font participer les femmes que lors de l'organisation de rare match de volley ball. (Morelle et Le Marcis, 2016).

Cependant, dans les quartiers les plus surpeuplés certaines détenues sont n'ont pas où dormir, ce sont les « dorme à terre ». Cette catégorie de détenus est autorisée à rejoindre une cellule quelconque la nuit venue pour dormir en même le sol. Généralement, ce sont les détenus démunis, n'ayant pas de moyens financiers, encore moins de réseau d'interconnaissance de détenus, qui ne peuvent prétendre à un lit et doivent donc se plier aux règles informelles nées de la pratique et appliquées par les détenues responsables du maintien de l'ordre dans les quartiers (Morelle, 2016), sous le regard indifférent des gardiens de prison. Dans le quartier féminin, c'est moins rude en ce qui concerne la répartition des lits bien que cela reste aussi courant. Quoique formellement interdit, les discours de sexualités sont présents, appréhendés par la rumeur, pourtant les pratiques sont bien présentes. Des espaces de la prison seraient réserver pour des relations sexuelles, moyennant l'achat du silence des gardiens. De plus, des rapports entre gardiens et détenues sont fréquents. Il est même dit qu'il est organisé des réseaux de prostitution entre le quartier féminin et le reste de la prison et des relations platonique naissent entre les détenues au sein de la prison. « *Les détenues sortent régulièrement dans la*

cour principale à l'occasion des fêtes, de pratiques sportives hebdomadaire, ou pour un office religieux en fin de semaine dans un des quartiers masculins de la prison. Ce sont donc des occasions avec les hommes, de séduire et de se laisser séduire, d'échanger un contact ou alors de faire appel à des commissionnaires » (Morelle, 2016). Les détenues ont souvent besoin d'un radar c'est-à-dire d'un homme avec qui parler, rêver, mais aussi duquel obtenir protection et cadeaux.

En somme, la prison de Kondengui est un lieu où les régulations naissent de divers arrangements plus que des règles officielles arbitraires, la corruption de nombreux gardiens, le manque de concurrence font de la prison un espace de mort potentiel où on laisse vivre (Morelle et LeMarcis, 2016) on constate alors que des logiques informelles de régulation et pacification du milieu carcéral côtoient ainsi les pratiques formelles, ce qui conduit à un *garant du maintien de l'ordre en prison* (Morelle, 2013). La prison évolue alors dans un environnement de transgression *aux pratiques de clientélisme et de corruption* où les détenues développent au quotidien leurs capacités à toute sorte de petites activités (Morelle et LeMarcis, 2016). Elle est alors le reflet de l'image d'une *« politique du ventre » et les réseaux clientèles de l'Etat camerounais : un Etat néo patrimonial où tout bien public fait l'objet d'une privatisation de liberté de la part des agents en charge du fonctionnement des institutions* (Morelle, 2013 citant Medard, 1991).

2.1.2.4. Dispositif formel du milieu carcéral

Foucault (1975) définit un dispositif formel comme étant *« un réseau de relations qui configurent les objets, les sujets et les relations entre eux, dans un espace défini et selon des règles explicites »*. Un dispositif formel peut donc être un système juridique, un réseau de transport, un système d'information, un dispositif de sécurité ou alors un réseau social. Il veut ici souligner que les dispositifs formels sont des constructions sociales et techniques qui façonnent notre réalité quotidienne. Il permet alors de maintenir l'ordre et la stabilité, de réguler les comportements et de modifier les objets, les sujets et les relations. Morelle (2019) va donc analyser les dispositifs de contrôle dans les prisons, notamment ses mécanismes de surveillance et de discipline. Ces dispositifs peuvent être jugés oppressifs pour les femmes incarcérées. Toutefois, les dispositifs formels peuvent nous permettre d'étudier les relations entre les détenues, les gardiennes et les autorités pénitentiaires, car cela nous permet de comprendre que les détenues peuvent créer des solidarités pour faire face aux conditions carcérales difficiles. Mais également nous permettent de comprendre la dynamique de genre dans les prisons, notamment les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes.

LeMarcis et Morelle (2019, p.5-24) précise que pendant plus de dix ans les recherches scientifiques sur le milieu carcéral en Afrique avaient été limitées à l'analyse des camps de réfugié (Agier, 2001, p.128-136). Cependant de nos jours, les institutions pénitentiaires *structurant les trajectoires pénales sont également étudiées par l'ensemble des sciences sociales*. Sur les trois fiches pratique sur la réforme pénale en Afrique publiées par la Pénal Reform International entre 2007 et 2008 seule une seule s'intéresse à la femme détenue. Toutefois, il est important de souligner que le système répressif camerounais prend son appui sur deux nations coloniales, la France et l'Angleterre, bien qu'ayant été colonisé en plus par l'Allemagne. Il faut relever de plus que, le système répressif français est largement dominant *tant sur le régime que sur la structure organisationnelle du système pénitentiaire camerounais, avec pour mission la protection, en mettant hors d'état de nuire les individus asociaux* (Bounougou, 2012, p.43). Pourtant la France considère la "prison" comme une méthode de répression par excellence.

Cependant, il est important de relever que dans les traditions camerounaises en particulier et africaine en générale, la paix et la sécurité étaient préservées par des procédés et approches traditionnelles de règlement de conflits, mais pas par l'application d'un code de lois sévères préétablies et écrites. Ces différentes techniques ancestrales avaient pour but de régler le préjudice causé par l'accusé *et de restaurer un tissu social que le "délit a endommagé", et la réintégration du coupable dans la communauté. L'exclusion sociale du délinquant était exceptionnellement pratiquée comme châtiment* (Bounougou, 2012, p.43). Pourtant, le système pénitentiaire appliqué de nos jours met en l'avant l'enfermement du corps au premier abord au lieu du châtiment qui serait moins couteux et moins répressif. Les lois et les règlements mis en place par ce système d'enfermement tient compte des droits de l'homme mais l'application est un peu confuse. Au Cameroun, pour ne citer que cela, l'article 20 du décret n°92 /052 du 27 mars 1992 portant organisation du régime pénitentiaire au Cameroun, et l'article 553 du code de procédure pénale, stipule une séparation stricte entre les prévenus, les condamnés, les femmes et les mineurs. Plusieurs lois et règlements sont ainsi mis à la disposition du MINJUS afin de rendre moins lourd le passage du justiciable en prison et de l'insérer en personne meilleur dans la société.

2.1.3. Crainte du milieu carcéral

La crainte du milieu carcéral est un phénomène complexe qui peut être influencé par divers facteurs, notamment :

- Les médias et la représentation des prisons dans la culture populaire ;

- Les expériences personnelles ou les histoires de proches qui ont été incarcérés ;
- La peur de la violence, de la brutalité et de la corruption au sein du système pénitentiaire ;
- La crainte de l'isolement, de la solitude et de la perte de liberté ;
- Les préjugés et les stéréotypes entourant les personnes incarcérées et le système pénitentiaire (Mucchielli, 2004).

Dans ce sens on étudiera la prise en compte des stigmatisations de tout genre et l'allègement des conditions de détentions en vue d'éviter l'effritement des liens familiaux.

2.1.3.1. Stigmatisation familiale et/ou social de la femme détenue

La stigmatisation en milieu carcéral affecte l'ensemble des personnes incarcérées, bien qu'elle soit accentuée chez certaines catégories de détenues en raison de la nature de leur infraction. Ainsi, les individus accusés ou condamnés pour des délits particulièrement sensibles, tels que l'infanticide, viol sur mineur, font fréquemment l'objet d'une étiquetisation sociale stigmatisante pouvant engendrer des répercussions psychologiques et comportementales graves. Ces détenues évoluent dans un climat de peur et d'insécurité permanent, évitant de circuler librement dans l'enceinte carcérale, de se rendre aux douches, à l'infirmerie ou encore de participer aux activités collectives (Rostaing, 2019), par crainte de représailles exercées par d'autres détenus. Cette dynamique renforce leur isolement et compromet sérieusement tout processus de réhabilitation. Les femmes détenues sont particulièrement exposées à des formes multiples d'étiquetage social. Celles-ci émanent non seulement des autres détenues et de la société en général, mais également de leur propre environnement familial. La stigmatisation qu'elles subissent s'exprime à travers les jugements portés par les familles, qui vivent souvent difficilement la détention d'un proche, mais aussi à travers le regard porté par leurs enfants sur une mère perçue comme délinquante, cette double peine, intentionnelle et sociale, contribue à fragiliser leur identité de mère, à renforcer leur isolement et à entraver les dynamiques de réhabilitation post-carcérale.

Moreno (2017) décrit la prison centrale de Kondengui comme un environnement très bruyant où les femmes n'ont pas beaucoup d'espace et dispose de peu d'espace vital. Malgré ce contexte, une pièce d'environ 35 mètres carrés, divisée en deux (cuisine et séjour), a été aménagée. Cet espace, bien que rudimentaire, permet aux détenues de passer du temps avec leurs enfants et fait office de maison improvisée pour ces enfants. Ce dispositif, bien que précaire, tente de préserver un minimum de lien familial dans un cadre institutionnel peu adapté à la présence d'enfants. *C'est un endroit où elles peuvent pleurer, s'enlacer ou tout simplement*

jouer avec leurs enfants, loin de l'ambiance étouffante de la cour de la prison (Moreno, 2017). Moreno (2017), dévoile le travail abattu par l'association Le Relais Enfants-Parents au Cameroun (REPCAM) dont la fondatrice est madame Claire Mimboé Ndi-Samba, pour étudier les stigmatisations que ces femmes et leurs proches font face au quotidien et les techniques qu'elles utilisent pour les surmonter. Etant donné que la stigmatisation familiale et sociale peut être un obstacle majeur au processus de réhabilitation sociale d'une femme détenue. Les membres de la famille de la personne incarcérée peuvent ressentir de la honte, de la culpabilité ou de la colère face à la situation, ce qui peut entraîner une stigmatisation et un rejet de la part de leur entourage.

Par ailleurs, cette association travaille avec les mineurs dont les mères sont incarcérées avec pour objectif principale l'aide à s'affranchir de la honte qui les accable, de la peur de la douleur, du regard de l'autre, du rejet etc. Parce que pour l'association REPCAM, les enfants de mères détenues sont *des enfants qui souffrent presque plus que ceux qui se retrouvent orphelin*, elle a réussi à ouvrir une salle de visite pour mineur dans la prison de Kondengui. D'après la fondatrice de REPCAM citée par Moreno (2017), *quand une personne meurt, il s'ensuit un long processus de deuil et les enfants sont toujours accompagnés par les membres de leur famille et les voisins ; cependant quand un membre de la famille est incarcéré, une mère de famille, personne ne leur adresse la parole il n'y a pas d'explications*. Ils sont comme mis à l'écart de la société. « *On essaie d'occulter la culpabilité par le silence, les enfants sont pointés du doigt par leur camarade et dans certains cas finissent par croire que leur mère leur a abandonné* » une situation complexe que l'association REPCAM tente de trouver des solutions. Depuis 2008, cette association suit les mineurs en leur apportant un support de base tels que l'accompagnement, l'aide pour subvenir aux besoins essentiels ou alors une simple explication platonique. L'explication exacte de la situation de la mère est donnée par elle-même, si elle le désire le moment qu'elle aura choisie et selon sa méthode.

Moreno (2017) précise que la plupart de ces femmes sont indigentes, pratiquement sans éducation, plusieurs ont été victimes de violences d'abus de tout genre ou d'alcoolisme. Il existe quelque cas de femme *issus de l'administration publique ou de grande entreprise qui purgent des peines de détournement de fonds ou de fraudes*. Les membres de la famille des détenues se voient donc ressentir de la honte, de la culpabilité ou de la colère face à la situation, ce qui entraîne la majeure partie du temps la stigmatisation et le rejet de la part de leur entourage. Pour surmonter la stigmatisation familiale, il est important d'encourager la communication ouverte et honnête au sein de la famille. Il faut que chacun exprime ses émotions, ses préoccupations et ses besoins, tout en favorisant un climat de soutien et d'entraide. Pour ce faire l'administration

pénitencier compte sur le service social (MINAS) et du peu de psychologue et assistants sociaux qu'elle compte dans ses rangs pour aider les familles et les détenues à mieux comprendre et gérer les impacts de la détention sur leur relation. Car la société également stigmatise les détenues et cela se manifeste par des préjugés, des discriminations ou des exclusions envers les personnes incarcérées et leurs familles dû aux perceptions négatives que la société se fait du milieu carcéral. Pour parfaire le processus de réhabilitation des détenues, il est important « *de déconstruire et reconstruire la société* » afin d'éliminer les préjugés (Bélanger, 2014) que les uns et les autres se font du milieu carcéral conséquences de son opacité. Certaines détenues gardent le secret de leur enfermement avec la complicité de leur parent en l'occurrence leur propre mère ou le père de leurs enfants pour les protéger ceux-ci des stigmatisations de l'entourage. Ainsi naît *Le désir de mentir, de taire la vérité afin d'éviter d'être perçue par les siens comme une mauvaise femme* (Wongaing, 2021). Il faut donc sensibiliser le public sur les réalités des personnes détenues, promouvoir l'empathie et la compréhension.

L'association REPCAM pour sa part, aide les enfants mineurs des détenues à avoir une hygiène de vie, afin qu'ils soient capables de gérer leur propre conflit et renouer le lien avec leur mère, principalement par la médiation, l'organisation des rencontres groupées ou tête-à-tête entre mères incarcérées et leurs enfants ; généralement pendant la fête de la mère, le début d'une année scolaire ou alors les fêtes de fin d'années (Moreno, 2021). Toutefois il est important de relever que ces enfants sont généralement abandonnés par leur père qui parfois vont jusqu'à se remarier et même rejeté par la famille des détenues qui ne veulent pas avoir à faire « au sang d'une délinquante ». Certains finissent donc dans la rue sans personne vers qui se tourner, tout simplement parce que le rôle de leur mère a été mis entre parenthèse (Wongaing, 2021).

2.1.3.2. Effritement des liens familiaux

Serre (2019) dans son ouvrage intitulé « *les liens familiaux : tout comprendre* », distingue deux grands types de liens familiaux : des *liens verticaux*, qui unissent les générations, appelés « les liens de parenté » et les *liens horizontaux* qui joignent les couples appelé les « liens d'alliances ». Ces liens sont renforcés par un contact permanent des parties, dès que le contact est rompu trop longtemps la détérioration de ces liens naît, on parle « d'effritement des liens familiaux ». Dans le milieu carcéral, cela est une réalité difficile pour de bon nombre de détenues et ce sont les femmes emprisonnées qui souffrent le plus du fait de leur statut de mère. Pour Toraut (2013), *face à la honte souvent éprouvées, à l'acte commis, à la durée de la condamnation, aux contraintes qui pèsent sur eux/elles et les proches des détenues rompent*

parfois les liens. Elle relève que les détenues ont souvent peu de contact avec leurs parents et leurs enfants, la détention vient provoquer de nouvelle séparation face à une vie déjà tumultueuse avant la détention. Clark (1995) cité par Merçil (2017) précise que *les enfants sont les victimes invisibles de l'incarcération des mères, c'est pourquoi la séparation des femmes détenues de leurs enfants est la chose la plus traumatisante d'une détenue.*

En générale, l'incarcération entraîne une rupture des relations familiales en raison de la distance géographique, du stigmat social associé à la détention, et des conséquences économiques et émotionnelles pour la famille. Cependant, Moreno (2017) explique que *les détenues doivent faire face en plus des conditions d'incarcération difficiles, à une pénurie sévère d'institutions de formation et de réinsertion, des horaires de visites extrêmement restreints pour les familles et l'absence quasi-total d'aide aux femmes enceintes, ce qui a été confirmé par le Ministre de la Justice Garde des sceaux, « Laurent Esso » lors d'une rencontre avec les membres de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.* Les personnes détenues finissent donc par se sentir comme isolées et abandonnées par leur famille du fait de l'opacité du milieu carcéral ce qui a un impact considérable sur le processus de réhabilitation sociale. Généralement, les enfants dont les mères sont détenues finissent par rejeter leurs mères *parce qu'ils ne ressentent plus aucun attachement avec elles, ou parce qu'ils s'habituent à vivre avec son parent d'intérim* (Moreno, 2017).

Pourtant, un effort bien que minime est fait dans ce sens par l'administration pénitentiaire. Il est accordé des visites trois fois par semaine le mardi, le jeudi et le dimanche, de 10h à 16h et pour une durée 15 minutes par détenues et par vague. C'est certes insuffisant mais déjà quelque chose, qui remonte considérablement les personnes incarcérées. Les visites après la levée des restrictions sanitaires du Ministère de la Santé dû à la pandémie à COVID-19, ont repris normalement, car la visite familiale apaise les détenu.e.s, évite ainsi les tensions, ce petit temps leur permet de s'ouvrir au monde, de reprendre des forces de part leurs proches et l'apaisement (DAPEN, 2024). Pour Wongaïng (2021), *le soutien familial est d'un rôle capital pendant l'enfermement, notamment à travers les visites, mais modifie et différencie également le vécu de l'enfermement, même si la visite reste de courte durée cela apaise les détenues de savoir qu'à l'extérieur il y a des gens qui pensent à eux.* Pour Merçil (2017), *l'emprisonnement de la femme déstabilise la famille et traumatise les enfants qui reçoivent la nouvelle avec douleur car elles sont généralement les principales responsables de leurs progénitures avant leur mise aux arrêts.* Mais pourtant certaines mères choisissent de garder secret leur enfermement en vue d'éviter un quelconque traumatisme psychologique à leur entourage et

surtout pour que leurs enfants gardent d'elles l'image d'une mère affectueuse et refuse de leur montrer une image honteuse (Moreno, 2017).

Or, la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Cameroun (2016) évoqué par Wongaing (2021) stipule que « *les détenues doivent être autorisés, sous la surveillance nécessaire, à communiquer avec leur famille et avec ce de leurs amies auquel on peut faire confiance, à intervalle régulier tant par correspondances qu'en recevant les visites* », ce qui n'est unanimement pas le cas pour toutes les détenues, pour certain, être détenus *signifie ne plus avoir de droits* (Wongaing, 2021). L'emprisonnement ne serait être la fin des relations conjugales et familiales car lors de l'incarcération *certain liens résistent, se cimentent, se retissent ou naissent parfois*. Ceux qui continuent de garder des liens avec leurs proches emprisonnés ressentent une situation particulière dans la société que Touraut (2013) désigne « *d'expérience carcérale élargies* ». L'emprisonnement en elle engendre plusieurs charges pour l'entourages des détenues. Les challenges expérimentés sont comparables à une *véritable peine sociale* (Touraut, 2013).

Toutefois, l'épreuve vécues par les proches à l'interface entre le dedans et le dehors conduit à repenser les frontières des lieux d'incarcération. L'isolement des détenues par rapport au monde extérieur permet à l'administration pénitentiaire d'exercer sur ceux-ci une emprise forte, leur gardant dans un processus de « prisonnisation » que seuls les liens extérieurs pourront atténuer (Touraut, 2013). Touraut, va d'abord énoncer Goffman (1961) pour rappeler que l'efficacité d'une administration pénitentiaire « *dépend particulièrement du degré de rupture qu'elle provoque avec l'univers familial virtuel ou réel, de se membres* », ce qui va à l'encontre des droits de l'homme et des peuples. Les proches des détenues devraient donc s'approprier l'expérience carcéral, transportant sur eux-mêmes ce qu'ils supposent être vécu par les détenues, beaucoup de famille ne sont pas toujours prête psychologiquement à supporter cela. Ensuite, Touraut (2013) va énoncée Faucault (1975) pour qui *la prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille des détenus* pour montrer le poids économique de l'incarcération sur les détenus. Il s'agit de ce que Le Quéau (2000, p.46) cité par Touraut (2013) à appeler « *l'effet ciseau* », qui consiste d'une part à une perte de ressource et d'autre part à une augmentation des charges des ménages. Il est important de reconnaître l'importance des liens familiaux dans le processus de réhabilitation des personnes détenues. Le maintien des liens familiaux pendant l'incarcération peut favoriser la réintégration sociale après la libération, réduire le risque de récidive et contribuer au bien-être général de la personne détenue, pour ce faire l'élaboration des programmes de visite familiale,

de soutien psychologique et de communication avec les proches doit être pris au sérieux par l'administration pénitentiaire.

2.2. Processus de réhabilitation sociale des détenues

2.2.1. Suivi post carcéral de réhabilitation sociale

D'après les Nations Unies (2018) lorsqu'une nouvelle initiative est mise sur pied dans le milieu carcéral, qu'il s'agisse d'éducation de formation professionnelle ou de travail un suivi est nécessaire pour vérifier que les activités se déroulent bien et, sinon prendre des mesures correctives. Le suivi a été défini comme « *le processus par lequel les parties prenantes reçoivent un retour d'information sur les progrès réalisés en vue d'atteindre des objectifs qu'elles se sont fixés* ». Il a pour objectif de produire des informations susceptibles d'éclairer la prise de décisions, d'améliorer la performance et de contribuer à l'obtention des résultats escomptés (Nations unies, New York, 2018). Le suivi post carcéral fait référence aux services et programmes offerts aux personnes qui ont été libérées de prison afin de les aider à la réinsertion dans la société de manière réussie. Ce suivi peut inclure des services de soutien d'abord en matière d'éducation, de formation professionnelle, de maintien des lien familiaux, de préparation de la société et d'acceptation de la part des détenues et en suite en matière de logement, d'emploi, de santé mentale, de toxicomanie, etc. À cet effet, le Ministère de la justice du Cameroun, dans son organisation détient une sous-direction de l'application des peines et de la réinsertion des détenues, avec pour mission le suivi de la formation professionnelle, des actions socio culturelles et récréatives, ainsi que d'autres mesures destinées à la réinsertions social des détenues. Le Cameroun ayant ratifiée la résolution des Nations Unies sur l'administration pénitentiaire est tenue de réunir des conditions qui permettent aux détenues d'apprendre un emploi utile et rémunérer, pour faciliter leur réinsertion sur le marché de l'emploi et qui leur permettra ainsi de subvenir à leur besoin et ceux de leurs familles par leur propre moyen financiers (Banen & Chaffi, 2023). Dans ce sous thème nous essayerons de cités les outils de suivi qui existent dans ce sens, ensuite développé sur les mécanismes pour ensuite démontrer l'importance même du suivi post carcéral.

2.2.2. Outils de suivi

Ils existent plusieurs outils de suivi du processus de réhabilitation sociale des détenues qui ont pour support « l'accompagnement des détenues ». Il est important de relever qu'un accompagnement post-carcéral débute par une bonne préparation pendant la période de détention. Cet accompagnement est mis en place en prison pour soutenir la réinsertion sociale et professionnel des détenues (Jonathan, 2024). Il n'y a pas de processus de réhabilitation

universelle, chaque établissement pénitencier a ses propres méthodes et outils spécifiques en fonction de ses besoins et surtout de ses ressources. Ces méthodes et outil sont développer à l'intérieur des programmes implémentés. Au Cameroun, les outils utilisés sont : les associations, les ONG et les congrégations religieuse qui s'intéresse au milieu carcéral. La Direction de l'Administration Pénitentiaire détient une sous-direction de production et de la préparation à la réinsertion, qui s'occupe que des détenues seulement pendant leur incarcération une fois sortie du cadre pénitencier aucune mesure n'est prise par l'administration pénitentiaire qui renvoie la charge au Ministère des affaires sociale. Les détenues se voient donc abandonné à leur propre sort (DAPEN, 2024) et n'ont pour solution première que la récidive.

Or, dans d'autre pays, à l'exemple du Canada, les programmes de réintégration tiennent compte du suivi post carcérale. Pour ce faire, on va distinguer trois types principaux de programmes de réintégration sociales : 1- Les programmes en milieu carcéral, y compris ceux offert par les organismes communautaires ; 2- les programmes de transitions basée sur la surveillance ; 3- les programmes de transition basée sur l'assistances (sécurité publique canada, 2022 citant Griffith, Dandurant et Murdoch 2007). En prison, le programme est efficace lorsqu'il cible les facteurs de risque dynamique ou des besoins spécifiques pour préparer la sortie de ce milieu opaque et favoriser l'intégration sociale des détenues. Il a été constaté qu'il suffit juste de diriger les sortants de prison vers les organismes communautaires pour que le retour dans la société s'effectue sans accros avec en plus un accompagnement de suivi (Griffith et al, 2007)

Cependant plusieurs, programmes sont implémenter au Cameroun par l'administration pénitentiaire pendant l'incarcération avec l'aide des collaborateurs externes. Ces programmes prennent en compte l'approche genre et ce depuis 2022 (DAPEN, 2024). Il est essentiel que les outils soient adaptés à la réalité et aux besoins spécifique de chaque détenues pour être efficace. Il est possible d'utiliser également les outils technologiques tels que les logiciels de gestion de cas, des applications mobiles ou des plateformes en ligne pour faciliter le suivi et la communication entre les différents acteurs impliqués dans le processus de réhabilitation social. Mais l'absence du suivi post carcéral déficitaire assorti des ressources y afférentes inappropriées conduit inévitablement à un échec de réinsertion (Banen & Chaffi, 2023). Il est donc important d'assurer la continuité du soutien étroit entre les interventions en milieu carcéral et les programmes de réinsertion social des détenues. (Griffith et al, 2007)

Or un dispositif devrais être mis en place pour effectuer ; des évaluations psychosociales afin d'identifier les facteurs de risque, de protection des détenues et évaluer leur bien être psychologique et sociale ; des rapports d'évolutions régulière peuvent être rédigés pour suivre

la progression des détenues dans leur processus de réhabilitation sociale; les indicateurs de performances peuvent également être utilisés pour mesurer l'efficacité des programmes de réhabilitation sociale et l'impact sur le comportement des détenues dans la société; se rassurer d'une occupation génératrice de revenu afin de rendre les ex-détenues autonome; créer comme dans d'autre pays des maisons de transit pour préparer les détenues condamnés (ayant passé plusieurs années en prison) à s'habituer à la société, se préparer à l'environnement familiale et l'aider à obtenir un emploi et un logement. Au Cameroun le peu de moyen allouer à l'administration pénitentiaire dans toute sa surpopulation carcérale, fait à ce qu'on retrouve Bounougou (2013) lorsqu'elle conclut que la réhabilitation des détenues est un leurre au Cameroun.

2.2.3. Les mécanismes de suivi post carcérale

Au Cameroun, il n'existe aucuns mécanismes institutionnels de suivi post-carcéral. Seules les associations telles que le Foyer de l'Espérance, l'Arche de Noé et EMINED, pour ne citer que celles-ci suivent les détenues (mineurs dans la plus part des cas) après leur libération pour les accompagner dans le processus de réhabilitation sociale à travers des actions de soutien, de médiation et de réinsertion (DAPEN, 2024). L'administration pénitentiaire ne cesse de dénoncer l'insuffisance des ressources mises à sa disposition. Les moyens financiers alloués au secteur carcéral sont jugés largement en deçà des besoins réels, ne permettant pas, à eux seuls, d'assurer une prise en charge alimentaire et sanitaire décente pour les détenues. Cette problématique constamment relevée à la prison centrale de Kondengui, ou la surpopulation carcérale rend la situation encore plus critique, ne trouve pas de solution dans un Etat qui croupi dans des dettes et une société harcelée par la misère. Face à cette réalité, les conditions de vie se dégradent progressivement, réduisant d'autant les marges d'action pour envisager des politiques efficaces de réhabilitation. La prison est considérée par Dulin (CESE, 2019) lors d'un entretien, comme un milieu qui désocialise et déresponsabilise ne conduisant pas à cette dynamique de réinsertion. Le constat amer est qu'il existe aujourd'hui en France plus de 60% de récidive et au Cameroun plus de 80%. Or la règle 4 Nelson Mandela stipule que *« les objectifs des peines d'emprisonnement et les mesures similaire privant l'individu de sa liberté sont principalement de protéger la société contre le crime et d'éviter les récidives. Ces objectifs ne sauraient être atteints que si la période de privation de liberté est mise à profit pour obtenir, dans toute la mesure possible, la réinsertion de ces individus dans la société après leur libération, afin qu'ils puissent vivre dans le respect de la loi est subvenir à leurs besoins »*.

Toutes fois, il est important de noter que les mécanismes de suivi des détenues varient en fonction des programmes mis en place. À la prison de Kondengui, un programme de

préparation à la réinsertion des détenues est expérimenté et prend déjà en compte l'approche genre depuis environ 1 à 2 ans et détient quatre activités dans l'action de réinsertion à savoir : la formation professionnelle (certifiante) des détenues en collaboration avec le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle; l'éducation formelle et alphabétisation des détenues avec la présentation de certaines détenues volontaires aux examens officiels; les activités socio-culturelles et de loisir pour donner une stabilité psychologique aux détenues et la prise en compte du genre dans le processus de réinsertion sociale (DAPEN, 2014). Mais après avoir pris toute cette peine et effectué toutes ces dépenses, l'administration pénitentiaire ne s'assure pas que les détenues sorties ont pu se réhabiliter socio-professionnellement. Cependant, il y a aucun test juridique au Cameroun qui réglemente le suivi post-carcéral, il s'en suit alors un jeu de « pimon » entre le MINJUS et le MINAS les moyens allouer à cette charge étant inexistants. Pourtant, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC, 2018) déclare qu'une récente étude menée aux Etats-Unis d'Amérique conclue que les détenues qui reçoivent une éducation générale et une formation professionnelle risquent nettement moins de retourner en prison après leur libération et ont plus de chance de trouver un emploi que leurs pairs qui n'ont pas bénéficié de telles possibilités durant leur emprisonnement.

De plus, les études d'évaluation menées au Royaume-Uni ont permis d'identifier un certain nombre d'interventions réduisant l'impact des facteurs de risque, notamment : la formation préscolaire, la littératie dans les familles ; l'information et l'assistance aux proches ; l'acquisition d'habileté cognitives et de compétences sociales ; le changement dans l'organisation scolaire et l'apprentissage de la lecture (Stephenson et Jamieson, 2006 cités dans le rapport de sécurité publique Canada, 2022). Les programmes de réintégration sociale se basent principalement sur une approche du type « gestion de cas », ce qui aide les détenues à préparer leur sortie de prison en développant chez elles des habitudes et compétences nécessaires à la réussite de leur intégration dans la société, en abordant les problèmes personnels des détenues, les facteurs responsables de leur engagement dans la délinquance et en établissant des contacts et des relations au sein de la communauté (sécurité publique Canada, 2022 citant Griffith, Dandurand et Murdoch 2007). Au Cameroun, il faudrait donc se poser la question de savoir de quel type de réhabilitation s'agit-il ? car s'il n'y a pas un mécanisme de suivi post-carcéral sérieux des détenues. Le processus de réhabilitation sera plus une « réadaptation » en lieu et place d'une « réinsertion » au regard des enjeux y afférant.

2.2.4. Enjeu du suivi post carcéral

L'enjeu principale reste *la réintégration sociale*. Ce terme ne doit pas trop être pris à la lettre, étant donné que plusieurs détenues n'étaient pas intégrés dans la société avant leur emprisonnement. Ils vivaient en marge de la société et n'avaient pas acquis les attitudes et compétences nécessaires pour fonctionner de manière socialement productive comme la plupart des citoyens (sécurité publique canada, 2022 citant Griffith, Dandurant et Murdoch 2007). À l'issue de leur peine, les personnes libérées de prison rencontrent d'importants obstacles à leur réinsertion sociale, notamment en raison de la stigmatisation persistante, du manque d'accompagnement structuré et des difficultés d'accès à l'emploi. Ces facteurs rendent indispensable la mise en place d'un suivi post-carcéral particulier pour les femmes détenues, pour leur offrir un accompagnement à la fois psychologique, social et professionnel, facilitant ainsi leur réhabilitation définitive dans la société. Pour briser le cercle vicieux qui fait obstacle à la réintégration sociale des détenues remis en liberté, les programmes de prévention du crime doivent être mis en place et inclure des mesures efficaces pour réduire la récidive (sécurité publique canada, 2022 citant Griffith, Dandurant et Murdoch 2007).

En effet, Griffith et al (2007) d'ajouter que, les ex-détenues sont en effet confrontés à de multiples problèmes qui affectent leurs aptitudes à devenir des citoyens respectueux de la loi, surtout si le casier judiciaire est chargé. Il faut s'attaquer au problème que rencontre le délinquant en profondeur, comme l'abus de substance psychoactive et le manque d'accès à l'emploi. Pour Banen et Chaffi (2023), *l'enjeu de la réinsertion d'une ex-détenue est bénéfique pour la société en termes de renoncement aux délits, de protection de la société, de réduction des coûts liés à la prise en charge de l'incarcération, mais aussi de participation au développement communautaire. L'objectif étant une socialisation réussie, une prévention de la récidive, puis une reconstruction des liens familiaux*. Le suivi post-carcéral est dû en première ligne à l'environnement opaque dans lequel évolue les détenues. Le manque de suivi post-carcéral comme c'est le cas ici au Cameroun, va augmenter le taux de récidive chez les détenues et aura l'effet escompté qu'on retrouve dans les prisons aujourd'hui à savoir la « surpopulation » carcéral qui appauvrit le contribuable et étouffe financièrement l'Etat (Morelle, Awondo, Birwe et Eyenga, 2018).

Toutefois, si elles veulent être efficace, les stratégies de prévention du crime mises en place doivent cibler les facteurs associés aux nombreux crimes commis par les personnes qui ont subi une incarcération et qui n'ont pas pu ou su trouver leurs places au sein de la communauté en tant que citoyen respectueux de la loi après leur sortie de prison (Rakis, 2005 cités par Griffith et al 2007). Bien que l'administration pénitentiaire fasse l'effort de former et

d'éduquer les détenues pendant leur incarcération en leur octroyant même des formations professionnelles certifiantes. Il reste difficile pour les détenues de se réinsérer dans la société sans soutien de cette même administration pénitentiaire qui l'étiquette d'un casier judiciaire qui suivra le détenu tout au long de son existence et restera un blocus pour l'obtention d'un emploi respectable correspondant à ses efforts de formation (DAPEN, 2024).

CHAPITRE 3 : THEORIES EXPLICATIVES

Les théories explicatives viennent appuyer notre travail scientifique et permettent de quitter du cadre de recherche à l'ensemble de la population c'est-à-dire du particulier au général. Ce chapitre permettra d'avoir les éléments de consistance pour soutenir notre logique. La théorisation est *le fait de ne plus seulement esquisser les contours d'une situation ou des éléments d'un problème, mais de les intégrer et de les articuler avec l'ensemble de leurs tenants et aboutissants à l'intérieur du corps conceptuel que l'on a retenu comme cadre global* (Aktouf, 1985, p.55). Ce chapitre est en étroite ligne avec le chapitre II qui permet de déduire de ces écrits, des modèles théoriques adéquats qui nous permettront d'effectuer des analyses et interprétations nécessaires pour la bonne continuité de ce travail. Le modèle phare des théories qui explique clairement notre étude est : la théorie de la représentation sociale.

Les anthropologues et sociologues tels que Durkheim, Lévy-Bruhl et Mauss commencent à s'intéresser à l'étude de la représentation entre 1830 et 1930. C'est Durkheim qui distingue les représentations individuelles des représentations collectives. Pour ce dernier, *la conscience individuelle n'a pas beaucoup de poids et n'existe qu'à travers la conscience collective qui s'impose aux individus d'une génération à une autre et se concrétise matériellement par des règles de fonctionnement juridiques, économiques, morales, religieuses, etc.* (De Carlos, 2015, p. 3-11). Moscovici s'inspire des travaux de Lévy-Bruhl pour intégrer la distinction entre représentations issues des croyances et celles issues des connaissances. En 1961, Moscovici va pour la première fois évoquer la théorie de la représentation sociale (TRS). Pour d'amples informations sur la représentation de l'opacité du milieu carcéral et réhabilitation sociale de la femme détenue au Cameroun ; nous compléterons notre travail à l'aide des théories telles que : la théorie de l'institution totale, la théorie de l'autodétermination, théorie de la réhabilitation sociale et la théorie de l'étiquetage.

3.1. La théorie de la représentation sociale

La théorie de la représentation sociale, découle de la psychanalyse. Elle est évoquée pour la première fois par Moscovici (1961) dans son ouvrage intitulé 'la psychanalyse, son image et son public'. Il évoque cette théorie dans le but de comprendre comment les idées et les connaissances sont partagées et diffusées au sein des groupes sociaux. Moscovici (1961) s'intéresse à la manière dont les individus perçoivent et interprètent le monde social qui les entoure (Jodelet, 2006, p.1003-1005). *Elle s'est beaucoup plus développée en Europe francophone au cours des trois dernières décennies*, elle porte sur les représentations que construisent les groupes sociaux à propos d'un objet social, comme la santé, l'environnement ou

alors l'incarcération. *« Ces représentations sont abordées à la fois comme produits et comme processus sociocognitifs. Si la visée de telles études reste encore descriptive, on observe qu'elles s'ouvrent progressivement à des préoccupations explicatives et même stratégiques au regard de l'intervention éducative et de l'action sociale »* (Garnier et Sauvé, 1999). Cette théorie met en avant l'idée que nos représentations du monde sont influencées par les normes, les valeurs et les croyances de notre groupe sociale.

Toutefois, Garnier et Sauvé (1999), considèrent qu'*« une représentation est un phénomène mental qui correspond à un ensemble plus ou moins conscient, organisé et cohérent, d'éléments cognitifs, affectifs et du domaine des valeurs concernant un objet particulier appréhendé par un sujet : Cela peut être pour un enfant, sa mère, son chat ou la noirceur ; ou encore, pour une personne, le quartier, la nature ou la démocratie par exemple »*. Ils vont préciser qu'on y retrouve des concepts tels que des attitudes, des valeurs, des images mentales, des connotations, des associations etc. (...) une représentation se construit, se déconstruit, se structure et évolue au cœur de l'interaction avec l'objet appréhendé, pendant que l'interaction avec l'objet est déterminée par la représentation que le sujet en construit (Garnier et Sauvé, 1999). On ne peut pas dissocier la représentation, le discours et la pratique, ils forment un tout. Il serait tout à fait vain de chercher à savoir si c'est la pratique qui produit la représentation ou l'inverse, c'est un système. La représentation accompagne la stratégie ; tantôt elle l'a précédé, elle l'informe et elle la met en forme ; tantôt elle la justifie, la rationalise et la rend légitime. (Autes, 1985 Dans Martin et Royer-Rastoll, 1990, p.24 évoqué par Garnier et Sauvé, 1999)

Par ailleurs, Jodelet (2006, p.1003-1005) souligne que le terme « représentation sociale » renvoie aux produits et aux processus caractérisant la pensée de sens commun, forme de pensée pratique, socialement élaborée, marquée par un style et une logique propre et partagée par les membres d'un même ensemble sociale. *« Selon la théorie des représentations sociales, toute représentation portée par un individu est socialement construite. Les représentations sont sociales ; elles se forgent dans le creuset de la communication et de l'agir social, qu'elles contribuent à rendre possible par ailleurs »* (Garnier et Sauvé, 1999). C'est à cet effet que Morcovici (1989) cité par Garnier et Sauvé (1999) souligne le fait que les représentations sociales *« forment le sous-sol qui échappe aux individus mêmes dont elles façonnent les actes et les paroles et à qui elles permettent de coexister »*. Les éléments clés de la théorie de la représentation sociale sont :

- Les représentations sociales sont des constructions mentales qui nous aident à comprendre et à interpréter le monde ;

- Les représentations sociales sont influencées par les interactions sociales et les communications au sein de notre groupe ;
- Les représentations sociales peuvent être partagées ou non au sein d'un groupe, ce qui peut entraîner des conflits ou des négociations ;
- Les représentations sociales peuvent évoluer au fil du temps en fonction des expériences et des interactions nouvelles.

Pourtant, bien que la représentation et la représentation sociale possèdent une marque clé dans les sciences humaines, elles ont fait l'objet de nombreuses critiques du fait du réalisme qu'elle impose (Jodelet, 2006, p.1003-1005). C'est dans cette lancée que Bingono (2011) révèle qu'il est désormais acquis et démontré qu'une représentation sociale, se structure en deux parties : le système central et le système périphérique. La représentation sociale est le reflet de l'histoire et de l'environnement qui organise et structure une organisation. « Autrement dit les représentations sociales sont conséquentes des conditions historique et sociologique qui organisent et structure celle-ci. Cette partie historico sociologique prédéterminent, voire conditionnent les dispositions psychologique et mentales de la représentation sociale ». (Bingono, 2011)

Cependant, la représentation sociale est un objet d'étude complexe qui implique de comprendre à la fois les produits (les représentations elles-mêmes) et les processus (les mécanismes qui les génèrent et les transmettent) :

La représentation se manifeste de façon complexe et plurielle. Elle tient à la fois du savoir, de la théorie, de la croyance et de l'attitude. Elle résume une certaine expérience du monde qui ne se dissocie pas de son interprétation ; elle exprime un système de valeurs et commande la mise en œuvre d'une éthique ; elle absorbe le passé pour organiser l'avenir. Elle se repère aussi bien dans les productions idéologiques de la culture que dans certaines idiosyncrasies individuelles ou minoritaires. Elle surgit à chaque instant de la vie quotidienne, mais aussi là où on l'attendrait le moins, dans le discours scientifique par exemple. (Rouquette, 1994, p. 168 énoncé par Garnier et Sauvé, 1999)

Toutes fois, pour apporter plus d'éclairage, Bingono (2011) précise que : *c'est le système central qui organise et structure l'ensemble de la représentation sociale. Le système périphérique traduit par inférence les spécificités individuelles (...)*. Et ajoute que la représentation sociale est véritablement l'étude des rapports interpersonnels, les rapports inter groupes et les rapports individus-groupes (Ebale, 2001, p.3 citée par Bingono, 2011). La théorie de la représentation sociale est utilisée pour analyser les dynamiques sociales impliquées dans les enjeux environnementaux. C'est pour cette raison que depuis Moscovici (1961), cette théorie est appliquée à plusieurs domaines et le milieu carcéral ne peut y échapper.

En définitive, la théorie de la représentation sociale permet de comprendre notre thématique, les expériences et les perspectives des femmes détenues en :

- Façonnant les stéréotypes associés aux femmes détenues, les rendant souvent invisibles ou stigmatisées ;
- Tenant comptes des médias, des politiques publiques et des discours sociaux qui contribueront à construire une image de l'opacité du milieu carcéral. Les représentations sociales vont renforcer l'idée que le système pénitentiaire est un lieu de punition plutôt que de réhabilitation, affectant ainsi les perceptions des femmes détenues et leur accès à des programmes de réhabilitation ;
- Influençant également les opportunités de réhabilitation pour les femmes détenues. Si la société perçoit ces femmes comme irrécupérables ou dangereuses, cela va limiter leur accès à des ressources éducatives et de soutien, freinant ainsi leur réintégration sociale ;
- En étudiant comment les représentations sociales évoluent, il est possible d'identifier des leviers pour améliorer la perception du milieu carcéral et favoriser des initiatives de réhabilitation plus efficaces. Cela inclut des campagnes de sensibilisation visant à changer les perceptions négatives associées aux femmes détenues.
- Explorant comment les femmes elles-mêmes perçoivent leur situation et leur processus de réhabilitation. Leur point de vue va enrichir la compréhension des dynamiques sociales et aider à concevoir des projets éducatifs adaptés à leurs besoins.

En somme, la théorie des représentations sociales offre un cadre analytique puissant pour explorer comment les perceptions du milieu carcéral influencent la réhabilitation sociale des femmes détenues et comment ces représentations peuvent être transformées pour favoriser une meilleure intégration sociale. La société peut percevoir la prison comme un lieu de punition, de souffrance et de danger, ce qui peut générer une peur intense.

3.2. La théorie de l'institution total

La théorie de l'institution a été développée par un publiciste toulousain, Maurice Hauriou au début du XX^e siècle, qui a eu une grande influence sur la pensée juridique et politique de cette période (Hauriou, 1910). Selon Hauriou, une institution est un système de règles et pratiques qui régissent la vie en société. Il définit l'institution comme *un groupe d'hommes qui, pour réaliser un objet commun, se sont donnés des règles de conduite et des organes pour les faire respecter*. Hauriou (1910) considère que les institutions sont créées pour répondre à des besoins sociaux et pour maintenir l'ordre social. Il distingue deux types d'institutions : les institutions *primaires*, créées pour répondre à des besoins fondamentaux tels que la sécurité, la

justice, l'éducation, etc. et les institutions *secondaires* créées pour répondre à des besoins plus spécifiques tels que la défense nationale, la santé publique, etc. (Beaud, 1994). La prison est donc une institution primaire. La théorie de l'institution s'est perpétuée notamment en Italie avec Santi Romano et plusieurs autres auteurs comme le canadien Goffman en 1961 avec sa théorie des institutions totales, qui est celle qui est en droite ligne avec notre étude.

La théorie de l'institution totale est développée par le sociologue canadien Goffman (1961/1968) qui définit l'institution totale comme « *un lieu de résidence et de travail ou un grand nombre d'individus placés dans les même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées* ». L'institution totale est un concept plus complexe qu'il ne le paraît de prime abord malgré cette définition précise (Rostaing, 2023). En d'autres termes l'institution totale est *un lieu de résidence et de travail ou les individus sont coupés du monde extérieur et ou leur vie est réglée par l'institution sans leur consentement* (Goffman, 1979). Cette théorie est appliquée dans cette étude pour comprendre comment les prisons fonctionnent comme des institutions totales. Les prisons camerounaises sont souvent caractérisées par une réglementation rude, une surveillance constante et une limitation des libertés individuelles. Les détenues se retrouvent donc comme totalement *envelopper* par l'institution, car dès son admission, débute pour le nouveaux détenu « *une série d'humiliations, de dégradation, de mortification et de profanation de la personnalité* » (Goffman, 1968 cité par Rostaing 2023) d'où l'effet de prisonnérissations. L'institution totale soumet alors les détenues à un unique rapport de pouvoir et constamment diriger dans la même direction. *Il s'agit d'un pouvoir théoriquement absolu* (Lemire et Vacheret, 2018).

Selon Goffman (1979), les institutions totales ont pour but de détruire l'identité des individus qui y sont détenus, en les soumettant à une routine stricte et en les coupant de leur environnement social et culturel (Goffman, 1979). Les prisons camerounaises sont souvent critiquées pour leur condition de détention difficiles, leur surpopulation et leur manque de ressources (Morelle, 2016). Ces conditions contribuent à renforcer les caractéristiques des institutions totales, telles que la dépersonnalisation et la perte d'autonomie. Dans les institutions totales, les perceptions sont souvent très négatives et les relations s'établissent entre des sensibilités à fleur de peau. Rien de neutre. Le plus petit geste, la moindre parole, prennent une signification qu'ils n'auraient pas autrement (Montandon et Crettaz, 1991 citée par Lemire et Vacheret, 2018). *Les stéréotypes modifient le sens des actes et des mots*. Toutefois, gardiens et détenues sont très intolérant à l'infime marque d'attention ou d'estime au reflet du fond de leur

vie quotidienne, *elle prend une importance sans commune mesure avec sa valeur objective.* (Lemire et Vacheret, 2018).

Cependant, les institutions totales ne sont pas toujours des organisations brutales comme reflète l'analyse faite plus haut. *Les bureaucraties donnent d'ailleurs souvent cette impression de lourdeur, d'absence de subtilité. Contrairement à ce qu'on a souvent écrit rien n'est moins dysfonctionnel qu'une institution véritablement totale.* Au-delà de la hiérarchisation et des perceptions qui continuent de fixer les règles du jeu, on y trouve toute une série de mécanismes destinés à assurer le bon fonctionnement de l'établissement ; et les perceptions négatives, loin de nuire à ce fonctionnement devrait devenir des outils de gestion qui à point nommé viennent normalement appuyer l'institution (Lemire et Vacheret, 2018)

Pourtant, les contraintes liées à l'emprisonnement (perte de liberté, privation d'hétérosexualité) conduisent les détenues à développer des personnalités particulières tel que la technique mortification. À cet effet, Rostaing (2021) caractérise la prison « d'institution dégradante ». *Ces privations jouent un rôle déterminant dans l'effritement de l'image positive que le détenu peut avoir de lui-même.* Pour Goffman (1961/1968), il est nécessaire que les détenues ressentent ces privations et ces mortifications. L'institution pour bien fonctionner a besoin que les détenues aient *un moi très spéciale*. La subtilité de l'institution total est d'amener les détenues à sanctionner eux même leur infériorité. Pour accepter d'être fouillé constamment, d'être tout le temps contrôlé et surveiller, d'être toujours trainer à l'arrière de personne qui décident à leur place, il faut pour cela une opinion dérisoire de soi ; autrement ce serai la rébellion ou la guerre ouverte, ce qui ne se produit guère ou très rarement. Le gardien justifie à ses yeux ces gestes dégradant (fouille, surveillance, contrôle) et tous les gestes coercitifs qu'il pose, en percevant simplement les détenues comme dangereux, et les femmes incarcérées ne sont pas en reste, elles subissent le même sort, même si la plupart du temps elles sont incarcérées pour des délits dit « mineur » (Lemire et Vacheret, 2018). L'effet de la prisonnérification conduit les détenues à avoir des problèmes de personnalités. Il devient donc légitime à ce titre d'instaurer des évaluations psychologiques et des propositions de programmes de rééducation. *Les détenues se trouvent donc avoir le fardeau de démontrer qu'il ne correspond pas à la définition négative qu'on lui attribue s'il veut progresser et améliorer sa situation. Les détenues sont considérées comme des minables qui ne méritent pas qu'on se casse la tête pour eux. C'est plus simple ainsi.* (Lemire et Vacheret, 2018)

De ce fait, l'institution totale institutionnalise le « négativisme » chez les principaux acteurs que sont les détenues qui acceptent leur sort et aide les gardiens à faire ce qu'ils doivent faire. Tout se met alors en ordre et l'institution « fonctionne en merveille ». Le but de cette

institution est alors, l'atteinte à savoir l'ordre et le contrôle (Lemire et Vacheret, 2018). La configuration de l'institution totale donne lieu à une prise en charge effective en matière de prestation éducatives et médicales (Rostaing, 2023). Il va de soi que la prison ne serait être une institution « totalitaire » bien qu'elle soit un milieu opaque mais plus tôt « totale » du fait qu'elle donne la possibilité aux reclus d'avoir une formation professionnelle, des relations maternelles, une éducation et une rééducation, des visites, etc. Les travaux d'analyse de Rostaing (2022, p.45) citée par Rostaing (2023) ont *permis de montrer à suffisance que la prison contemporaine reste une institution totale en ce sens qu'elle se caractérise toujours par un cadre contraignant au nom de la sécurité, par une organisation réglementée et par des formes de dégradation de l'image de soi* (Rostaing, 2013).

Pour conclure, La théorie totalitaire met en lumière les effets déshumanisants et aliénants des institutions clos sur les individus qui y sont placés. Elle souligne également les défis auxquels sont confrontées les détenues qui cherchent à se réintégrer dans la société après avoir vécu dans un milieu opaque où on contrôle ta vie au quotidien, t'isole socialement, uniformise les individus en effaçant leur particularité et à les assimilant à des modèles standard, stigmatise et on te dépossède de son estime de soi. Cette théorie aide à comprendre les défis de la réhabilitation des femmes détenues et propose des pistes pour améliorer les conditions de détentions et les programmes de réinsertions en :

- Démontrant comment l'environnement carcéral illustre-t-elle les caractéristiques d'une institution totale, comme le contrôle strict et l'isolement ;
- Permettant d'analyser comment la perte d'autonomie et les routines imposées affectent le bien-être psychologique et social des femmes. Cela peut inclure des témoignages sur la stigmatisation ou la difficulté de maintenir des liens avec l'extérieur ;
- Examinant comment la vie en prison influence-t-elle l'identité des femmes et leur perception de soi, en lien avec la notion de "dépersonnalisation" de Goffman ;
- Discutant des défis spécifiques auxquels les femmes font face lors de leur réintégration dans la société, en lien avec les concepts de désinstitutionalisation et de stigmatisme ;
- Évaluant l'efficacité des programmes de réhabilitation existants et leur capacité à répondre aux besoins particuliers des femmes, en lien avec la critique de Goffman sur le manque d'adaptation des institutions totales ;
- Analysez comment les stéréotypes liés aux femmes incarcérées influencent leur traitement dans le système judiciaire et leur réinsertion sociale, en utilisant la théorie de Goffman pour éclairer ces dynamiques.

3.3. La théorie de l'auto-détermination (TAD)

Deci et Ryan ont développés « la théorie de l'autodétermination » (TAD) au début des années 1970 à l'université de Roschester aux Etats-Unis. Le but était de comprendre les motivations qui poussent un individu à s'engager dans certaines activités, d'expliquer comment les motivations autonomes et contrôlées pouvaient être liées au bien-être et à la santé psychologique. La théorie suggère que les gens sont motivés par le besoin de se développer et de s'épanouir. Depuis ce temps la théorie de l'autodétermination a fait l'objet de nombreuse recherche et de nos jours, elle fait autorité pour comprendre la motivation notamment en situation de formation ou plus largement dans toute démarche d'apprentissage. La TAD est une théorie de la motivation et de la personnalité, qui concerne les tendances inhérentes à la croissance des êtres humains ainsi que leurs besoins psychologiques innés (De Oliveira, 2023), tel que la maternité, l'affection, l'encadrement, et autre qu'on attribue à la femme. Bien que détenue, la femme continue à réclamer ses besoins innés. La particularité de cette théorie est, selon Fabien Fenouillet citée par De Oliveira (2023), d'avoir « *renversé la croyance dominante selon laquelle le meilleur moyen d'inciter les êtres humains à accomplir des tâches était de renforcer leur comportement avec des récompenses* ».

Toutefois, l'autodétermination est considérée comme *la capacité d'une personne à se gérer elle-même en utilisant sa conscience et l'estime de soi pour faire des choix indépendants et confiants* (De Oliveira, 2023). Elle met les personnes en générale et les détenues en particulier dans une posture de chauffeur de leur propre vie en les rendant responsable de leurs décisions, de leur propre comportement et des résultats qui en découleront. La TAD a prouvé sa valeur prédictive sur divers résultats tel que l'engagement des travailleurs, la motivation de changer, la participation à des activités physique, les soins de santé, les résultats scolaires et serait très efficace dans le processus de réinsertion des détenues. Selon la TAD, analysé par De Oliveira (2013), *les êtres humains ont des besoins psychologiques innés qui les motivent à grandir et à changer*. Les trois besoins fondamentaux essentiels au bien-être et la motivation qui sont pris en compte dans la théorie de l'autodétermination sont les suivantes :

- L'autonomie : qui est le sentiment de prendre en charge son comportement et ses objectifs, étant donné que les êtres humains ont besoin d'être maîtres de leur destin et de contrôler leur vie ;
- La compétence : qui fait référence à une personne qui a des aptitudes, un jugement, une force ou un intellect suffisant pour réaliser une tâche donnée en se développant, en réalisant des défis tout en restant épanoui ;

- La parenté ou la connexion (relation avec autrui) : qui se réfère à l'impression d'appartenance sociale, au besoin d'une personne, de ressentir de l'attachement, de se reconnaître dans les valeurs de ceux qui l'entoure et de sentir que ses actions profitent aux autres.

Figure 1 : Besoins psychologiques fondamentaux



Source : De Oliveira (2023)

Cependant, pour Deci et Ryan, la motivation, vue comme la direction de nos comportements, leur déclenchement, leur persistance et leur intensité sont d'autant plus fort que notre motivation est intrinsèque et non extrinsèque. En d'autres termes, qu'elle dépend de l'intérêt que nous portons à l'activité elle-même que nous avons à réaliser plutôt qu'à ce que nous attendons obtenir du fait d'avoir réalisé l'activité elle-même (Dennery, 2022). Deci et Ryan (2002) distingues trois types de motivation à savoir :

- La motivation intrinsèque : c'est la capacité d'une personne à s'engager et à *terminer une activité* pour son propre compte, parce que celle-ci est valorisante, passionnante, plaisante pour lui. Ici l'individu est fidèle à son idéal personnel ;
- La motivation extrinsèque : c'est la capacité d'une personne à s'engager dans une activité et à mener à bien en étant guider par des incitations ou des récompenses externes, tel que le salaire, l'insertion, les liens familiaux. L'individu ici est amené à se conformer aux règles et normes d'autrui.

- L'amotivation : c'est l'absence de motivation, c'est le niveau le plus bas de l'autodétermination. On s'engage dans des activités sans trop souvent savoir ce que cela nous rapportera.

Deci et Ryan (1985) citée par Dennery (2021) expliquent que la motivation intrinsèque ne s'oppose en rien à la motivation extrinsèque. Il serait préférable de les considérer plutôt dans un continuum où les niveaux de motivation intrinsèque, de motivation extrinsèque et d'amotivation fluctuent selon le degré d'autodéterminations et de sentiment de compétence auto-révéle de la personne. Toutefois le degré d'investissement et de persévérance dans l'action est d'autant plus élevé que l'on se rapproche de la motivation intrinsèque. La question qui se pose alors est de savoir ce qui fait qu'une personne peut trouver du plaisir à réaliser l'activité qu'on souhaite qu'elle réalise ou alors le comportement personnel qu'on aimerait qu'elle affiche. Pour Deci et Ryan citée par Dennery (2021), la réponse réside dans la satisfaction des trois besoins fondamentaux qui sont à l'origine de toutes les motivations humaines, à savoir :

- « *Le besoin d'autonomie, qui peut se définir comme le besoin d'être à l'origine de son action, de faire une action que l'on a choisie ou dont on se sent responsable.*
- *Le besoin de compétences, qui est le besoin d'interagir efficacement avec son environnement.*
- *Le besoin de relations sociales, qui est lié au fait de se sentir connecté aux autres, d'être attentif à autrui et d'avoir un sentiment d'appartenance à des communautés de personnes ».* Dennery (2021)

Le stade ultime de la motivation intrinsèque est ce que Csikszentmihalyi (2008) a appelé être dans le « *flow* », c'est-à-dire *fonctionner au maximum de ses capacités motivationnelles*. L'activité ou l'objectif devient si intéressant pour la personne, qu'il ne produit plus aucun effort. Sa perception du temps est altérée, ses besoins même primaires peuvent parfois devenir secondaires. Csikszentmihalyi (2008) relève que, les personnes dans le « *flow* », ont à la fois un *challenge à réaliser et la capacité à le relever*. Lorsqu'il y a interdépendance entre le défi à relever et les compétences maîtriser, la personne est motivée à atteindre l'objectif. Il serait donc bénéfique et significatif pour le bien-être mental, d'intégrer des activités favorisant le « *flow* » dans les programmes de réhabilitation pour les femmes détenues, en valorisant les activités engageantes. Cela permettra d'augmenter la motivation, de développer des compétences, de réduire le stress et de renforcer les liens sociaux entre détenues. De plus, cela aidera les détenues à construire une identité positive tout en leur permettant une réflexion personnelle, ce qui conduira ainsi à un processus de réhabilitation plus efficace et épanouissant.

La TAD est appliquée aux organisations et aux personnes pour permettre à ceux-ci de comprendre ce qui motive le comportement des agents et celui qui motive son propre intérieur. Cette théorie étant un concept universel, ces mêmes compétences peuvent *résoudre le problème dans des contextes de vie* (De Oliveira, 2023), le milieu carcéral en fait partie. Néanmoins, à la question de savoir : quel est le processus de réhabilitation efficace de la femme détenue ayant évolué dans un environnement opaque qui, l'éloignera le plus possible de la récidive ? La science de la motivation la mieux établie au monde est la TAD qui fournit un cadre scientifique solide. Non seulement elle répond à cette question, mais fournit également des voies fiables permettant à l'administration pénitentiaire d'apprendre à adopter un « style de leadership » qui soutient le besoin d'autonomie, le besoin de compétence et d'affiliation sociale des détenues. Etant donné que l'autodétermination examine comment le besoin fondamental de compétence, d'autonomie et de relation contribue au bien-être et à la motivation intrinsèque des individus.

Dans le contexte de notre sujet d'étude, cette théorie est très pertinente dans ce sens qu'elle permet de comprendre comment les conditions de détention influencent le sentiment de compétence, d'autonomie et de relation des détenues, et comment ces facteurs peuvent à leur tour affecter leur engagement dans le processus de réhabilitation. Par exemple, un manque d'autonomie ou un sentiment d'impuissance faces aux conditions carcérales difficiles pourraient compromettre leur motivation à s'engager dans les programmes de réhabilitation. Cependant, la TAD pourrait également être utilisée pour concevoir des programmes de réhabilitation qui renforcent le sentiment de compétence, d'autonomie et de relation des détenues et de leur environnement, c'est dans ce sens que Deci et Ryan (2002) ont suggérer que le lien social est vital lors du processus d'autodétermination. Par exemple, en offrant des opportunités pour que celles-ci développent des compétences, prennent des décisions autonomes dans leur propre réhabilitation et établissent des liens significatifs avec les autres détenues ou le personnel carcéral. De plus, en comprenant les besoins psychologiques sous-jacents des détenues selon la TAD, on peut adapter les interventions de réhabilitation pour les rendre plus efficaces et significatives.

Pourtant, comme pour les femmes détenues, la TAD est importante pour les enfants des détenues qui sont généralement confrontés à des défis émotionnels, sociaux et économiques. Cette théorie aide à la conception des programmes de soutien pour les enfants des détenues et pour les femmes détenues, des programmes qui prennent en compte leurs besoins psychologique et sociaux fondamentaux. Par exemples des programmes de formation professionnel et éducatif, de conseil et de soutien familial vont aider les mères détenues à

développer un sentiment de compétence et d'autonomie, tout en renforçant leurs relations familiales et leur capacité à prendre soin de leurs enfants après leur libération. Car les *conditions sociales d'une personne dit si elle aura une « tendance proactive » ou passive* (De Oliveira, 2023).

3.4. La théorie de la réhabilitation sociale (TRS)

La théorie de la réhabilitation sociale (TRS) a été influencée par plusieurs penseurs et chercheurs dans le domaine de la criminologie et de la justice pénale. Certains des contributeurs importants incluent des figures comme Lombroso, Durkheim, Becker et Lemert, entre autres. Chacun a apporté des perspectives et des idées différentes sur la manière de comprendre et d'aborder la réhabilitation sociale des délinquants. Cette théorie est centrée sur la réintégration des individus ayant commis des actes répréhensibles dans la société. Elle met l'accent sur la réadaptation, la réinsertion et la réparation des comportements déviants par le biais de programmes de traitement, d'éducation et de soutien social. L'objectif est de favoriser une réintégration réussie dans la société en leur offrant les outils et les ressources nécessaires pour éviter la récidive.

D'après le Centre de réhabilitation psychosocial (2018-2024), *la réhabilitation repose sur l'idée que toute personne est capable d'évoluer vers un projet de vie choisi*. Elle dépend des états divers de la personne : clinique (symptômes, traitements), fonctionnel (capacités cognitives, relationnelles, autonomie) et social (logement, gestion du budget, retour à l'emploi). La réhabilitation prend toujours appui sur les aptitudes conserver des personnes et les utilise pour remédier au mieux aux déficits. *La réinsertion sociale est un processus parsemé d'embûches au cours duquel un individu faisant face à la justice peut bénéficier d'interventions lui permettant d'être une personne autonome, intégrée à sa communauté et respectueuse des lois* (Dubois et Ouellet, 2020). La TRS repose sur plusieurs principes clés, qui sont :

- L'individualisation : Reconnaître que chaque individu a des besoins uniques et des circonstances différentes qui doivent être pris en compte lors de la planification de la réhabilitation.
- La responsabilisation : Encourager les individus à assumer la responsabilité de leurs actions passées et à s'engager activement dans leur propre processus de réhabilitation.
- L'intervention holistique : Adopter une approche globale qui adresse les besoins physiques, mentaux, émotionnels et sociaux des individus pour favoriser leur réintégration réussie dans la société.

- La participation communautaire : Impliquer la communauté dans le processus de réhabilitation en reconnaissant son rôle crucial dans le soutien et la supervision des individus réintégrés.
- La réinsertion progressive : Faciliter une transition graduelle des institutions correctionnelles vers la société en offrant un soutien continu et des services de suivi après la libération.
- Le traitement individualisé : Offrir des programmes de traitement et de réadaptation adaptés aux besoins spécifiques de chaque individu, en se concentrant sur les facteurs de risque et de protection qui influent sur leur comportement.
- L'évaluation continue : Évaluer régulièrement les progrès des individus tout au long du processus de réhabilitation et ajuster les interventions en conséquence pour maximiser leur efficacité.

Cette théorie révèle plusieurs composantes nécessaires à la réussite du processus de désistement et de réinsertion sociale. Elle permet d'observer la manière dont les obstacles rencontrés par les ex-détenues dans leur réinsertion sociale les freinent dans leurs processus de désistement criminel (Dubois et Ouellet, 2020), mais également, un cadre conceptuel pour examiner de manière critique les politiques et les pratiques correctionnelles en ce qui concerne les femmes détenues. En explorant plus en détail le lien entre cette théorie et la thématique étudiée ici, plusieurs points peuvent être mis en évidence à savoir :

- L'importance de répondre aux besoins spécifiques des détenues ;
- L'intégration d'une perspective genre-sensible dans la théorie de la réhabilitation sociale nous permettra de mieux comprendre les défis uniques auxquels sont confrontées les femmes détenues, tels que la violence basée sur le genre, les responsabilités familiales et les inégalités structurelles ;
- Mettre un accent sur l'importance de l'implication de la communauté dans le processus de réhabilitation et de justice réparatrice (la responsabilisation, la guérison, la réparation des dommages causés par la délinquance).

Toutefois, en intégrant la théorie de la réhabilitation sociale dans l'étude de notre thématique, on va mieux comprendre les facteurs qui influent sur le bien-être et la réintégration sociale des détenues. Cela va également fournir des perspectives pour améliorer les politiques et les pratiques dans le système pénitentiaire afin de promouvoir la réhabilitation et la justice sociale, car *c'est souvent sur le plan (...) de la structure sociale que les individus se voient freinés dans leur processus de réinsertion sociale ou de désistement criminel* (Dubois et

Ouellet, 2020). Il est important de relever que, la relation entre les défis de la réinsertion sociale et les facteurs de réussite du processus tient également sur le plan théorique, avec les théories du désistement. Plusieurs auteurs ont établi que le désistement criminel n'est possible que si la société accepte concrètement la réintégration de l'individu. Les personnes judiciairisées ne peuvent croire en leur transformation que si la communauté croit en la réinsertion sociale (Maruna, 2001, 2012 citée par Dubois et Ouellet 2020).

En définitive, la théorie de la réhabilitation sociale offre un cadre propice pour comprendre le processus de réhabilitation des femmes détenues et pour évaluer les programmes de réhabilitation à plusieurs niveaux à savoir :

- Réadaptation sociale : cette théorie vise à réadapter les individus à la société après une période de déviance ou de marginalisation. Elle aide à explorer comment les femmes détenues sont réadaptées à la société après leur incarcération.
- Changement de comportement : la réhabilitation sociale cherche à modifier les comportements déviants ou criminels. Elle va aider à examiner comment les programmes de réhabilitation dans la prison centrale influencent le changement de comportement des détenues.
- Réinsertion sociale : cette théorie met l'accent sur la réinsertion sociale des individus après leur libération et aide à analyser notre thématique de façon clair.
- Support social : La réhabilitation sociale souligne l'importance du support social pour la réadaptation telle que les relations sociales entre les détenues, le personnel pénitentiaire et les travailleurs sociaux et leurs influencent sur la réhabilitation.

3.5. La théorie de l'étiquetage

L'interactionnisme symbolique, doctrine psychosociologique associée à l'École de Chicago et à la pensée de G.H. Mead (House, 1977 cité par Lacaze, 2008), créé en 1937 aux États-Unis par Herbert Blumer, a été longtemps une théorie invisible et propagée uniquement sur le mode de la tradition orale. Il faut attendre les années 1960 pour qu'elle émerge sur la scène intellectuelle dans des publications notables. C'est à travers plusieurs sous-théories qu'elle atteint le public spécialisé (Manis et Meltzer, 1972 cité par Lacaze, 2008) : ce sont l'approche dramaturgique (Goffman), l'ethnométhodologie (Garfinkel, Cicourel), et surtout la théorie de l'étiquetage (« labeling theory » (Lacaza, 2008). La théorie de l'étiquetage, aussi appelée « théorie de la réaction sociale » ou encore « analyse stigmatique », est ainsi un champ de savoir qui constitue un domaine essentiel de la sociologie et de la psychologie sociale nord-américaines des années 1960, dont l'axe de recherche central concerne les phénomènes de déviance. Elle prend en compte des concepts novateur de sensibilisation (Van Den Hoonaard,

1997 cité par Lacaza,2008) comme ceux de réaction sociale, institution totale, identité et carrière déviante, stigmaté. Le concept de stigmaté devient au fur et à mesure que les années passent, la notion principale de l'école interactionniste et de la théorie de l'étiquetage sociale. La théorie de l'étiquetage prend effectivement forme en 1950 dans l'œuvre du sociologue Edwin Lemert (1912-1996), qui cherche à élaborer une théorie socio-criminologique de la déviance en essayant d'aller au-delà de la vision en termes de pathologie individuelle ou sociale. *Lemert (1951) considère ainsi la déviance comme une qualité conférée rétrospectivement à un individu à travers une réaction socialement organisée où une étiquette de déviant est posée, ce qu'il appelle l'« individuation sociopathique »* (Lacaza,2008).

Cependant, un certain nombre de chercheurs ont essayés d'élaborer une *problématisation de la déviance* comme statut attribué et comme fruit de la réaction sociale. Parmi eux, quatre au moins ont eu une renommée considérable : *Howard Becker avec Outsiders (1963), Goffman avec Stigmaté (1963), Erikson avec Wayward Puritans (1966) et Harold Garfinkel qui les précède avec son article fameux « Du bon usage de la dégradation » (1956)*. Pourtant, *« Le déviant est celui à qui l'étiquette de déviant a été appliquée avec succès ; le comportement déviant est le comportement que les gens stigmatisent comme tel »* (Becker, 1985). Toutefois, c'est la réaction à la transgression sociale des normes préétablies, car pour qu'il y ait déviance, il faut qu'il y ait une norme déterminant ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas : *comme pour paraphraser Beauvoir, on ne naît pas déviant, on le devient* (Lacaza,2008).

Pour Tannenbaum (1893-1969) historien et criminologue, *« le processus qui fabrique un délinquant (ou un être anti-social) réside en différentes phases d'étiquetage, de désignation, d'identification-assimilation, de ségrégation, de description, d'accentuation, de conscientisation et d'auto conscientisation. Cela devient une façon de stimuler, de suggérer, de mettre en relief et de provoquer l'existence de ces traits de personnalité qui sont reprochés [...] Cela conduit à s'identifier, par rapport à soi-même ou au milieu, à un sujet délinquant [...] La personne devient celle qu'elle est décrite »* (Tannenbaum, 1938). L'étiquetage a pour conséquence de créer ce que l'on voulait prévenir (Lacaza, 2008). Car, certaines étiquettes déclenchent la majeure partie du temps des réactions négatives et ces réactions négatives ont des répercussions négatives sur l'identité, l'estime de soi et la participation des personnes déviantes qui tendent à renforcer encore plus les comportements condamnés (Brulé,2016).

L'interactionnisme symbolique et la théorie de l'étiquetage fondent leur approche sur cette notion, et leur proposition de base est que *« l'acte social d'étiqueter une personne comme*

déviantes tend à altérer l'auto-conception de la personne stigmatisée par incorporation de cette identification » (Wells, 1978 cité par Lacaza, 2008). D'après Brulé (2016), cette théorie du point de vue de Becker, cherche à rendre compte de l'effet, sur les personnes désignées comme déviantes, des réactions de rejet par leur environnement, ce qui conduit à une progressive internalisation par les personnes en faisant l'objet.

Or la théorie de l'étiquetage en lien avec la réhabilitation sociale de Maruna (2012), stipule qu'une personne judiciaire se réhabilite par un processus de négociation d'identité dans les interactions interpersonnelles (Dubois et Ouellet, 2020). Les détenu.e.s doivent changée.e.s afin de se conformer aux normes de la société, mais la société doit également accepter leurs réintégrations pour qu'il y ait réhabilitation (Maruna, 2001 cité par Dubois et Ouellet, 2020). La conception étant l'image reflété par autrui (Maruna et al 2009 cité par Dubois et Ouellet, 2020). Shlomo Shoham avec son ouvrage *La marque de Caïn* (1970) saisit les conséquences souvent irréversibles de l'étiquetage, car « *dès lors qu'une personne est étiquetée, il semble qu'elle soit enfermée en un cercle infernal ne connaissant aucune issue* » (1970/1991) et reprend la notion de « *corridor de la déviance* » (1991), dont il est impossible d'emprunter le chemin à contresens lorsqu'on porte un stigmat.

L'héritage majeur de la théorie de l'étiquetage est la notion de stigmat qui est devenue un des outils conceptuels les plus utilisés des sciences humaines et sociales (Lacaza, 2008). Toutefois, le processus de désistement ou de réinsertion sociale implique un étiquetage pro social (Maruna et al, 2004 cité par Dubois, Ouellet et Varin, 2020). Dans le cadre de notre thématique, la théorie de l'étiquetage, révèle plusieurs composantes indispensables à la réussite du processus de désistement et de réinsertion sociale. Elle offre un cadre intéressant permettant d'observer la façon dont les obstacles rencontrés par les détenues dans leurs réinsertions sociales peuvent les freiner dans leur processus de désistement criminel (Dubois, Ouellet et Varin, 2020)

Dans le cadre de ce travail plusieurs liens peuvent être établis entre l'étude et la théorie de l'étiquetage, sur plusieurs points pertinents, à savoir :

- La stigmatisation : Les femmes détenues sont souvent étiquetées par la société comme « criminelles » ou « déviantes ». Ces étiquettes peuvent engendrer une stigmatisation qui impacte négativement leur réhabilitation et leur réintégration sociale.
- L'internalisation des étiquettes : Les femmes détenues qui subissent des étiquettes négatives vont commencer à les internaliser, ce qui va affecter leurs estimes de soi et leurs motivations à changer. Ce qui va conduire à un cycle où l'étiquette renforce des comportements déviants plutôt que de favoriser la réhabilitation.

- L'impact sur les opportunités : L'étiquetage va limiter les opportunités des femmes détenues, tant sur le plan professionnel que social. Les employeurs et la société seront réticents à offrir des chances à celles qui portent une étiquette criminelle, compliquant durement leurs réintégrations.
- Le rôle des institutions : Les institutions pénitentiaires ont un rôle primordial à jouer dans le processus d'étiquetage. Si elles renforcent des stéréotypes négatifs au lieu de promouvoir des approches de réhabilitation, cela va aggraver la perception sociale des femmes détenues.
- Le changement de perception : Comprendre les dynamiques d'étiquetage va aider à concevoir des interventions qui visent à modifier les perceptions. Par exemple, des programmes qui mettent en avant les réussites des femmes en réhabilitation vont contribuer à réduire la stigmatisation.
- La voix des détenues : La théorie de l'étiquetage souligne l'importance de donner une voix aux personnes étiquetées. Il est pertinent d'explorer comment les femmes détenues perçoivent et réagissent à ces étiquettes, ainsi que leurs propres stratégies pour les contester.

En somme, la théorie de l'étiquetage offre un cadre utile pour analyser comment les représentations sociales et les stigmates associés au milieu carcéral influencent la réhabilitation des femmes détenues, ainsi que les dynamiques d'identité et de comportement qui en découlent. Elle trouve une place essentielle dans ce travail car son application dans l'encadrement des prisonniers peut conduire en l'amélioration du regard social négatif jeté sur les détenues, conduisant ainsi à une réhabilitation socio professionnelle des détenues aisé et rapide.

DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE

CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La méthodologie découle du mot méthode qui revoie à *l'ensemble des techniques que le chercheur utilise pour mener son étude* (Banen, 2019). Autrement dit, cette notion renvoi à l'ensemble des procédés et des techniques mis en mouvement pour apporter une réponse à une question de recherche, tester les hypothèses et rendre comptes de résultats (Fonkeng et al, 2014, p. 83). De plus, Ngonnso (2016, p.123) de considérer que la méthodologie comme *l'ensemble de méthodes et techniques qui orientent l'élaboration d'une recherche et guide la démarche scientifique*.

Ce travail est un passage obligatoire à notre recherche. Il est l'exercice qui suit le cadre théorique qui traite de la problématique, de la recension des écrits et des théories explicatives en lien direct avec l'étude. Il est question ici, de préparer et organiser l'enquête en présentant tour à tour, le site de l'étude, le type de recherche, la population d'étude, la technique d'échantillonnage et échantillon, les instruments de collecte des données, le déroulement de l'enquête, l'analyse des données et la présentation des variables.

4.1. TYPE DE RECHERCHE ET DEVIS

Une recherche a pour cible l'observation, la description, la prédiction et la détermination des causes, afin d'apporter une explication à certains phénomènes. Yin (2014) considère que « *les types de recherches se réfèrent à la nature fondamentale de la question de recherche et à la manière donc les données seront collectées et analysées* ». Il existe plusieurs types de recherche, le choix est effectué selon les attentes du chercheur. Fonkeng, Chaffi et Bomba (2014) établissent que, dans un travail de Master II en sciences humains, sociales et éducatives, le type de recherche fait référence à la méthode utilisée pour collecter les données et s'appuie toujours sur un devis qui peut être soit qualitatif, quantitatif ou alors mixte.

4.1.1. Étude descriptive corrélationnelle

Le choix de cette étude est porté sur le descriptif corrélationnelle. Pour Tsala Tsala (2019, p.187) « *une étude descriptive corrélationnelle est une recherche qui vise à décrire les caractéristiques d'une population ou d'un phénomène, et à examiner les relations entre les variables étudiées. Cette approche permet d'identifier les liens entre les variables et de comprendre comment elles interagissent* ». Elle se veut descriptive en ce sens qu'elle veut décrire toutes les perceptions sociales de l'environnement carcéral de la femme détenue et corrélationnelle parce qu'elle fait clairement référence à la relation qui existe entre les variables.

Elle met en évidence l'impact direct et les images sociales de l'opacité du milieu carcéral sur le processus de réhabilitation sociale des femmes détenues.

4.1.2. Devis mixte

Un devis mixte, ou méthode de collecte de données mixtes, également appelée méthode mixte ou approche mixte, est considéré par Pondi (2013, p.123), comme « *une démarche méthodologique qui vise à combiner les avantages des méthodes qualitatives et quantitatives pour mieux comprendre un phénomène ou un problèmes* ». Cette méthode se caractérise par : le fait de combiné le qualitatif (entretiens, observations, etc.) et le quantitatif (questionnaires, statistiques, etc.), l'utilisation de plusieurs sources de données et l'analyse simultanée ou séquentielle des données qualitatives et quantitatives.

Cette méthode permet de fournir une compréhension plus complète, nuancée et plus pertinente (Pondi, 2013, p. 123) de la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et du processus de réhabilitation sociale des femmes détenues, en effectuant d'une part les entretiens avec les femmes détenues et le personnel pénitentiaire et de collecté des données chiffrées à travers des questionnaires auprès des femmes détenues. D'autre part, d'analyser les données pour identifier les thèmes et les catégories mais également les tendances et les associations. Ce qui permettra de fournir des résultats plus précis, plus complémentaires et d'améliorer la crédibilité des résultats de l'étude (Pondi, 2013, p.123).

4.2. POPULATION DE L'ETUDE

Ngonso (2015) considère que « *la population de l'étude est l'ensemble des individus, des groupes ou unités qui présentent les caractéristiques souhaitées pour la recherche et qui sont susceptibles de fournir les informations nécessaires pour répondre aux objectifs de la recherche* ». C'est donc l'ensemble des individus sur lequel porte l'enquête. Toutefois, Fossi (2012) précise que la population doit être définie en fonction des objectifs de la recherche et des caractéristiques des individus ou des unités à étudier. Il distingue la population finie, infinie, réelle de celle théorique. Il est donc important de définir clairement la population d'étude. (Fossi, 2012).

Dans le cadre spécifique de cette étude, la population de l'étude retenue ici est l'ensembles de femmes détenues. Mais on considèrera la diversité au sein de cette population tels que l'âge, l'origine, le niveau d'éducation, la durée de la peine et peut être les antécédents criminels. En outre, on pourra aussi prendre en compte d'autres parties prenantes impliquées dans le processus de réhabilitation sociale des femmes détenues telles que le personnel pénitentiaire, les travailleurs sociaux, les avocats et les membres de la famille des détenues, en

vue d'avoir une compréhension holistique des enjeux liés à notre thématique. Dans ce travail d'étude il serait judicieux de présenter le site de l'étude avant de parler de population cible et accessible.

➤ Présentation du site de l'étude

Le site de l'étude est le lieu géographique et socioculturel où est installée la population d'étude par conséquent les objectifs visés et les hypothèses de recherche à tester (Fonkeng et al, 2014, P. 83). Pour mener à bien notre recherche, le site de recherche choisi est la prison centrale de Kondengui située dans les agglomérations l'arrondissement de Yaoundé IV, département du Mfoundi, région du centre Cameroun. Du nom du quartier, il est limitrophe aux quartiers Emonbo, Nkolndongo, Emombo et Mimboman.

Figure 2 : géolocalisation de la prison centrale de Kondengui



Source : wikipédia

La prison de Yaoundé, Kondengui, est l'une des dix prisons centrales du Cameroun, marquée par une forte de surpopulation carcérale (Morelle, 2013). Elle a été construite en 1968 pour accueillir 1000 détenu.e.s conformément à la loi en vigueur depuis 1967 et d'une superficie de 14400 m² et a connue quelque réaménagement au fil des années. Cependant, de nos jours cette capacité est largement dépassée de plus de 5000 détenu.e.s (Moté et al, 2022) ; dont 233 femmes et filles le 20 avril 2024 (DAPEN, 2024).

La prison centrale de Yaoundé compte 14 quartiers dont les principaux sont : quartier de femmes, quartier des mineurs, quartier des condamnés à mort, quartiers VIP, quartier des malades et quartiers *KOSOVO*. Autant la séparation est nette entre quartiers VIP, des femmes,

des malades, des mineurs, des condamnés à mort, autant les autres détenus sont mélangés les uns aux autres, sans aucune distinction entre les prévenus et les condamnés.

Les quartiers VIP, 1 et 3 représentent le « le haut » de Kondengui, ici les prisonniers se considèrent comme des « personnes responsables » et veulent se distinguer des « bandits » du *kosovo*, car pour eux les prisonniers dit du « bas » vivraient de petites activités informelles et illégales, en lien avec leur niveau d'éducation potentiellement bas et leur manque de formation (Morelle, 2013)

Figure 3 : division institutionnelle

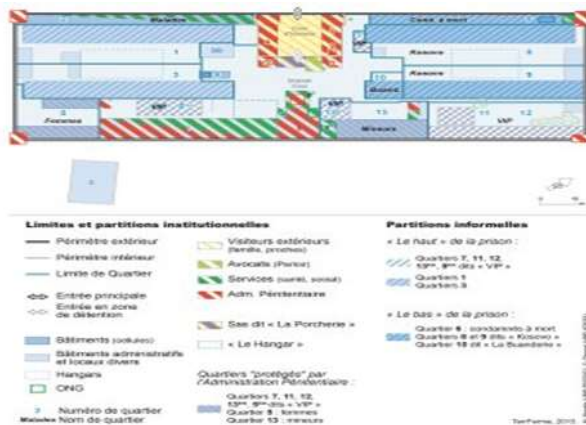
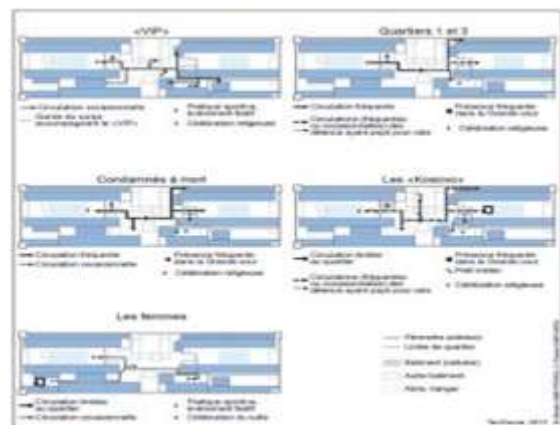


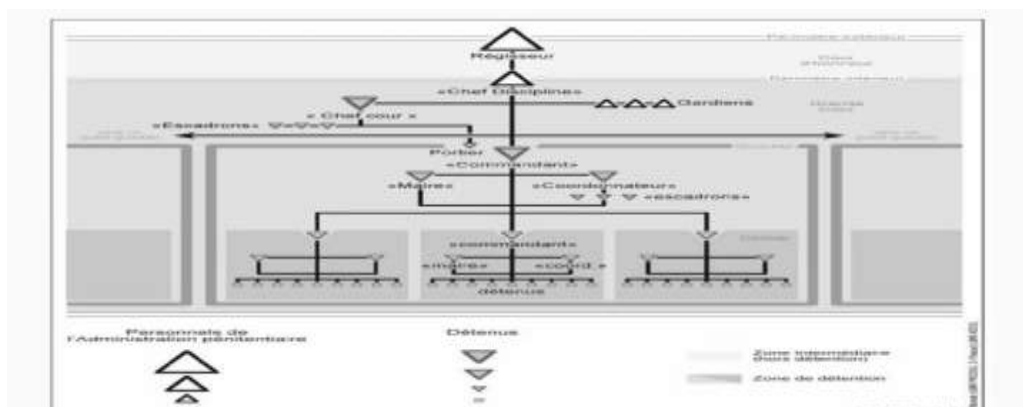
Figure 4 : plan de circulation et accès aux espaces



Source : Morelle 2013

La prison de Kondengui comprend différents services comme le service de la discipline des activités socioculturelles et éducatives, le service administratif, et financier ainsi que le bureau de l'infirmerie.

Figure 5 : Organisation structurelle



Source : morelle 2013

Nous espérons trouver dans ce site des données efficaces et pertinentes qui nous permettra de formuler nos hypothèses.

4.2.1. Population cible

La population cible est définie par Tsala Tsala (2017, p. 156), comme « *un ensemble des individus, des groupes ou des unités qui présentent les caractéristiques spécifiques requises pour répondre aux objectifs de la recherche et qui constituent l'objectif principal de l'étude* ». C'est donc la population constituée de l'ensemble des individus auquel le chercheur veut appliquer les résultats qu'il obtiendra. C'est dire donc que la population cible fait référence au groupe spécifique de personne sur lesquels notre étude va se reposer en vue d'atteindre nos objectifs (Tsala Tsala, 2017, p.156).

Cette étude touchera essentiellement les femmes détenues à la prison centrale de Kondengui, le personnel pénitentiaire (surveillants, éducateurs, psychologues) et éventuellement les travailleurs sociaux et conseiller en réhabilitation (le clergé). D'après le rapport hebdomadaire de la DAPEN du 15 avril 2024 cette prison compte 273 femmes.

Tableau 1 : répartition des détenues femmes à la prison centrale de Kondengui

	Nationales		Étrangères	
	Femmes	Filles	Femmes	Filles
Détention provisoire	225	05	01	02
Condamnées	38	01	01	00
Total partielle	263	06	02	02
Total général	273			

source : DAPEN 2024

4.2.2. Population accessible de l'étude

La population accessible est d'après Tsala Tsala (2017, p. 204) *la partie de la population cible disponible au chercheur*. C'est donc un sous-ensemble de la population cible, donc le chercheur a effectivement accès pour mener à bien ses recherches. La population accessible ici est l'ensemble de détenues femmes de la prison centrale de Kondengui qui seront mise à notre disposition, le chef service de la production, de la préparation à la réinsertion (MINJUS), les membres des familles et des associations dont nous aurons accès. D'après les données de la DAPEN du 15 avril 2024, cette prison ne compte que 40 condamnées

Tableau 2 : critères de choix de la population accessible

	Critères d'inclusion	Critères d'exclusion
Détenu.e.s à la prison centrale de kondengui	➤ Femmes détenues ➤ Plus de 6 mois ➤ Mère ➤ Age compris entre 18 et 60 ans ➤ Consentement éclairé pour participer à l'étude	➤ Moins de 18 ans ➤ Moins de 6 mois ➤ Femmes sans enfants ➤ Femmes détenues ayant des problèmes de santé mentale ➤ Femmes instance d'appel
Ex-détenues	➤ Femmes mères ➤ Ex condamnées ➤ Ayant réussi sa réhabilitation	➤ Filles ➤ Ex prévenues ➤ Ex- détenus ayant un problème de santé mental grave
Personnels pénitencier	➤ Travaillant ou ayant travaillé au quartier de femme ➤ Personnel du service de préparation à la réhabilitation	➤ N'ayant jamais travaillé dans les quartiers autres de femme ➤ Personnel des autres services n'ayant pas un lien avec la réhabilitation
Association et/ou ONG	➤ Aide à la réhabilitation des femmes détenues ➤ Suivi des ex-détenues	➤ Autres

Source : travaux de terrain

4.3. TECHNIQUE D'ECHANTILLONAGE ET ECHANTILLON

4.3.1. Technique d'échantillonnage

La recherche scientifique en science sociale impose deux types d'échantillonnages : l'échantillonnage probabiliste et non probabiliste. Le choix du chercheur dépendra du devis convoquer. L'échantillonnage de manière précise désigne en statistique les méthodes de sélection d'un échantillon à l'intérieur d'une population. Pour Ndié (2005, p.50), c'est l'ensemble de « *méthode précise par laquelle on procède pour trouver l'échantillon d'une étude donnée* ». C'est la technique qui nous permettra d'extraire notre échantillon de la

population cible. Toutefois, Mimché (2017) présente deux principales méthodes d'échantillonnage notamment les méthodes aléatoires et les méthodes non probabilistes. Il existe plusieurs méthodes non probabilistes à savoir échantillonnage par quotas, échantillonnage par jugement, échantillonnage par quotas stratifiés et échantillonnage par convenance.

4.3.1.1. Échantillonnage non probabiliste

Notre choix se tourne vers l'échantillonnage non probabiliste pour le cadre du qualitatif. Cette méthode consiste à sélectionner des unités dans une population en utilisant une méthode subjective (c'est-à-dire non aléatoire). L'échantillonnage non probabiliste ne nécessite pas de base de sondage complète, c'est un moyen rapide, facile et peu coûteux d'obtenir des données. Dans un échantillon non probabiliste les sujets sont choisis selon une procédure pour laquelle la sélection n'est pas aléatoire donc pas quantifiable. Toutefois, le chercheur sélectionne au hasard des membres pour la recherche. Il n'a pas un processus de sélection fixe ou prédéfini, le choix des entités est tout à fait subjectif. L'accès à la prison n'étant pas facile c'est une méthode qui facilite la collecte des données.

Dans cette étude combinant le qualitatif au quantitatif, il est nécessaire d'effectuer un échantillonnage en deux étapes. Il sera combiné ici l'échantillonnage au jugé, à dessein ou à choix raisonné, car il sera ici question pour nous non seulement de choisir délibérément nos participant mais également de sélectionner des personnes qui répondent aux critères spécifiques qui sont pertinent pour notre question de recherche (FasterCapital, 2024) pour le cas des entretiens et l'échantillonnage aléatoire simple pour le questionnaire en vue de collecter des données quantitatives représentatives de la population.

4.3.1.2. Échantillonnage aléatoire simple

Fowler (2013) définit l'échantillonnage aléatoire simple comme une méthode de sélection d'un échantillon à partir d'une population où chaque individu a une chance égale d'être choisi. Cette technique est souvent utilisée dans une étude quantitative, notamment pour la collecte de données via des questionnaires. Dans cet échantillonnage, chaque membre de la population a la même probabilité d'être sélectionné, et la sélection d'un individu n'influence pas la sélection des autres. Cette méthode est adaptée à notre recherche car l'accès à la prison centrale de kondengui n'est pas chose aisée.

L'échantillonnage aléatoire simple permet de sélectionner un échantillon représentatif de la population cible, à savoir les femmes détenues à la prison centrale de kondengui. Cette méthode d'échantillonnage réduit le risque de biais dans la sélection des participants, ce qui contribue à

renforcer l'objectivité de nos résultats. Ces résultats peuvent donc être généralisés à la population cible, ce qui renforce la validité externe de l'étude. De plus cet échantillonnage est relativement facile à mettre en œuvre et à analyser, ce qui est un avantage dans le cadre de toute recherche. Elle permet également de préserver l'anonymat des participants, ce qui est particulièrement important dans le contexte d'une recherche sur les femmes détenues.

4.3.2. Échantillons

Un échantillon est un sous-ensemble de la population étudiée, sélectionné de manière à être représentatif de cette population, et permettant de tirer des conclusions valables sur celle-ci (Tsala Tsala, 2017), c'est donc un ensemble construit, représentatif de la population étudiée, suffisamment grand pour permettre des analyses statistiques valables, sélectionné de manière à éviter les biais tout en reflétant la diversité de la population étudiée. Toutefois, Dans une recherche en sociale et éducative, un échantillon est un sous-groupe de la population totale qui est sélectionné pour être étudié. Il découle généralement de la population accessible.

Toute fois dans le cadre de notre étude nous travaillerons avec les détenues, le personnel pénitencier, les acteurs d'aide à la réhabilitation.

➤ Seuil de saturation

Tableau 3 : seuil de saturation

	Qualitatif	Quantitatif	
Femmes détenues	03	50	Car après la troisième on a constaté une redondance
Femmes ex-détenues	03	5	Parce qu'elles sont difficile d'accès, car vivent sous la menace des stigmatisations et des rejets sociaux
Associations	02	5	La plupart des associations s'occupe plus des mineurs
Personnels	03	10	Vue que notre dossier d'autorisation est en cour d'obtention et que les restrictions d'accès aux prisons n'ont pas été levé jusqu'à ce jour, certain ne se sentaient pas à l'aise de participé à notre entretien

Source : travaux de terrain

➤ Récapitulatif de l'échantillon

Tableau 4 : échantillon

Composantes	Qualitatif	Quantitatif	
Femmes détenues	03	50	Après la troisième on a constaté une redondance
Association	0	0	Contrainte temps. Les rendez-vous sont renvoyés tout le temps
Personnels	02	0	Vue que notre dossier d'autorisation est en cour d'obtention et que les restrictions d'accès aux prisons n'ont pas été levé jusqu'à ce jour, certain ne se sentaient pas à l'aise de participer à notre entretien
Total	05	50	-----

Source : travaux de terrain

4.4. PREPARATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNEES ET JUSTIFICATION

4.4.1. Technique de collecte de données

À l'image des résultats des travaux de Fonkeng et Chaffi (2012), *les données sont des informations ou des faits présentés sous la forme des nombres à partir desquels des déductions peuvent être faites*. Elle exprime entre autres, l'ensemble des procédés et des techniques mis en branle pour répondre à une question de recherche, tester les hypothèses et rendre compte des résultats (Fonkeng et al, 2014, p.83). Pour mieux comprendre ce sujet et avoir des éléments qui aide à la recherche, il serait préférable d'utiliser trois techniques de collecte de données à savoir :

- L'analyse documentaire : ici on examine les documents tels que les rapports officiels, des politiques carcérales, des recherches précédentes et des témoignages afin de mieux contextualiser les données recueillies et approfondir une compréhension du sujet ;
- Entretien semi-directif : qui nous permettrons d'obtenir des informations détaillées sur les expériences et les perceptions des femmes détenues, du personnel carcéral et des autres parties prenantes impliquées dans le processus de réhabilitation.
- Enquête : qui nous permettra d'avoir des données démographiques.

L'entretien semi-directif a pour objectif l'atteinte des informations sur les perceptions, les états affectifs, les jugements, les opinions, les représentations des individus, à partir de leur cadre personnel de référence et par rapport à des situations actuelles. Toutefois, Van der Maren (2010, p. 123), précise que *l'entrevue, qu'elle soit libre, semi-structurée ou structurée, vise à*

collecter des données ayant trait au cadre personnel de référence des individus (émotions, jugements, perceptions, entre autres) par rapport à des situations déterminées ; elle porte sur l'expérience humaine dont elle cherche à préserver la complexité. Tant dis que l'enquête par questionnaire est une méthode essentielle pour collecter des données précises et objectives sur les expériences et les attitudes des femmes détenues, ce qui permettra au chercheur de mieux comprendre les facteurs qui influencent la réhabilitation sociale des femmes détenues.

L'entretien individuel, a permis de saisir au travers de l'interaction entre nous et les détenues d'une part et d'autre part entre nous et le chef service de la DAPEN interrogés, leurs points de vue, leurs perceptions d'une expérience particulière et unique qu'ils vivent, leurs visions du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage. Comme la parole est donnée à l'individu, l'entretien s'est avéré une technique privilégiée pour permettre aux détenues et au personnel pénitentiaire d'exprimer les perceptions qu'ils se font de la prison au Cameroun et l'impact des conditions d'incarcération sur le processus de réhabilitation des femmes détenues.

4.4.2. Présentations des instruments de collecte de données

D'après le Bureau du vérificateur général du Canada (juin 2024), on entend par « *instruments de collecte des données* » les outils utilisés pour la collecte de renseignements dans le cadre d'une enquête. En science sociale, les outils de collectes de données peuvent être le questionnaire, le guide d'entretien, le sondage, les tests, etc. Ces outils correspondent à une technique de collecte de données précis. Toutefois, les outils de collecte de données que nous utiliserons pour notre étude est d'une part, le guide d'entretien, car elle nous permet de recueillir les informations précises et pratiques, d'autres et part, et le questionnaire, pour une étude statistique.

4.4.2.1. Le guide d'entretien

Le guide d'entretien est un document structuré utilisé lors des entretiens pour poser les questions pertinentes et guider la conversation vers les objectifs spécifiques de l'entretien. Selon Weil-Barais et al (1997, p. 98), *l'entretien est une situation d'échange conversationnel entre deux personnes afin de recueillir des informations dans un cadre spécifié*. Nous avons choisi cet instrument parce qu'il a l'avantage de « *pouvoir être appliqué à un très petit échantillon, voire à même à un seul sujet et d'être à mesure de produire très rapidement des informations quant à l'efficacité à court terme d'une intervention* » (Peladeau et Mercier, 1993). En revanche, Blanchet et Gotman (1992), *précisent que l'enquête par entretien est l'instrument privilégié de l'exploration des faits, dont la parole est un vecteur principal*. Un guide

d'entretien est donc un échange au cours duquel l'interlocuteur s'exprime en donnant de manière verbale ses perceptions, ses interprétations, ses expériences, tous cela est facilité et recadré par le chercheur que nous sommes, par ses questions ouvertes en vue d'éviter que l'enquête s'éloigne des objectifs de recherche.

Toutefois, on distingue plusieurs types d'entretien à savoir : l'entretien directif, semi-directif et non-directif. Nous avons utilisé dans le cadre de cette recherche les entretiens semi-directifs. L'entretien semi-directif est utile lorsqu'on a affaire à des personnes ayant des connaissances importantes dans le domaine étudié. Ce type d'entretien laisse la liberté d'expression à l'interviewé. Mais ici, le chercheur intervient de temps en temps dans le discours de ce dernier pour relancer l'entretien si jamais l'interviewé n'aborde pas les points recherchés. Cependant, ce guide d'entretien est bâti à partir des informations obtenues à l'issue de l'opérationnalisation des variables (indépendantes et dépendantes) de notre sujet de recherche mais également des entretiens exploratoires que nous avons eu avec le chef service de la production et la préparation à la réinsertion des détenues de la DAPEN. Les questions posées ici sont un guide pour mener à bien notre entretien. Notre guide d'entretien sera présenté physiquement en annexe. Ce guide d'entretien est composé de 3 parties majeure, à savoir :

- Une introduction : c'est le début de notre guide. Elle permet à l'enquêteur de connaître l'enquêteur, quel est sa thématique, quelle est l'objectif principal de la recherche. Ici l'enquêteur présente l'aperçu de la structure de l'entretien, y compris la durée prévue, les différents thèmes et surtout comment l'entretien se déroulera. Elle couvre les aspects de confidentialité et de consentement. L'enquêteur prépare le terrain pour un entretien productif en mettant les participants à l'aise et en clarifiant les attentes dès le début.
- Le corps du guide entretien : ici nous présenterons les thèmes avec le détail des sous-thèmes selon l'orientation que nous avons choisie. Il est soigneusement planifié pour couvrir tous les aspects pertinents de l'entretien, tout en laissant une certaine flexibilité pour s'adapter aux réponses des participants.

Le guide d'entretien de cette thématique de recherche est composé de quatre (04) thèmes et onze (11) sous-thèmes, aussi consistants que variés. Ils se définissent ainsi qu'il suit :

Thème 1 : Crainte (3 sous-thèmes)

Thème 2 : Gestion des détenues (3 sous-thèmes)

Thème 3 : Inaccessibilité (3 sous-thèmes)

Thème 4 : Processus de réhabilitation sociale de la femme détenue (2 sous-thèmes)

- une conclusion : nous aurons ici le rappel des clauses de confidentialités, quelques données signalétiques et les remerciements

4.4.2.2. Le questionnaire

Fonkeng, Chaffi et Bomba (2014, p.40), définissent le questionnaire comme « *une série de question préparées par le chercheur pour obtenir des informations sur le sujet d'étude. Les questions sont souvent structurées en ciblant les répondants qui détiennent des informations spéciales et spécialement dans les études qui utilisent les statistiques* ». En d'autres termes, le questionnaire est un outil standardisé de recueil de données. Il doit être identique pour toutes les personnes interrogées et permet de comparer les résultats (en correspondance avec le cadre de l'enquête). L'objectif des enquêtes par questionnaire est d'observer, d'analyser et comprendre une tendance, un comportement global, un phénomène grâce aux données collectées. Ces sondages sont soumis de manière collective pour être représentatifs et obtenir des données chiffrées utilisables. Cet instrument de collecte de données permet d'assurer que le spécialiste mesure exactement ce qu'il veut mesurer chez tous les répondants.

Ce questionnaire a été confectionné à partir des variables inhérentes à l'opérationnalisation de nos hypothèses de recherche, et surtout à partir des caractéristiques des différents items de l'étude. Il a été confectionné selon le modèle de Linkert et écrit sans ambiguïté en français simple. Ce questionnaire est introduit par un paragraphe d'avant-garde expliquant aux participants, non seulement le but de l'enquête, mais aussi des garanties d'anonymat au regard de l'article 2 de la loi n°91/023 du 16 décembre 1991 portant sur les recensements et enquêtes statistiques rendent les réponses d'un questionnaires exempts de contrôle fiscal ou judiciaire. Il se subdivise en trois sections (allant de I à III) contenant des items numérotés :

- La section I : comporte 29 items et porte sur la représentation de l'opacité du milieu carcéral. Elle nous renseigne sur les perceptions de crainte, d'inaccessibilité et de gestion des détenues que reflète le milieu carcéral dans la société. En d'autres termes elle permet de connaître quel est l'image que la société fait des prisons camerounaises et celle de kondengui en particulier dans toutes leur opacité.
- La section II : comporte 15 items et porte sur le processus de réhabilitation sociale de la femme détenue. Elle nous renseigne sur les voies et moyens mises en place pour faciliter le processus de la femme détenue de la prison centrale de kondengui et l'impact des perceptions sociale dans ce processus réhabilitations sociale.
- La section III : renseigne des données signalétiques en 5 items. Donc des informations personnelles du répondant.

4.4.3. La pré-enquête

La pré-enquête est une phase préliminaire d'investigation qui se déroule avant l'ouverture d'une enquête officielle. Grawitz (1981), considère que la pré-enquête est une enquête portant sur un petit nombre d'enquêtés ou de document pour tester les hypothèses et le questionnaire, avant d'entreprendre l'enquête en elle-même. Elle vise à rassembler des informations initiales et à déterminer s'il y a suffisamment d'éléments pour justifier une enquête plus approfondie afin d'évaluer la crédibilité et la pertinence des informations disponibles pour décider s'il est nécessaire d'ouvrir une enquête formelle.

➤ Guide d'entretien

Elle s'est effectuée en avril 2024, dans les locaux de la DAPEN où nous avons échangé avec le personnel de la sous-direction de production, de la préparation à la réinsertion des détenues ou nous nous sommes entretenues avec le personnel sur la question de l'incarcération, des conditions de détention, de l'accès dans les prisons, du processus de réhabilitation des pensionnés de kondengui, du suivi post carcéral. À l'issue de cette pré-enquête, on a constaté la lourdeur de certaines de nos questions qui ont dû être réaménagées et l'attitude méfiante qu'affichait le chef service de la réinsertion vis-à-vis de certaines questions pourtant primordiales à l'avancer de nos travaux.

➤ Questionnaire

La pré-enquête à l'aide du questionnaire s'est effectuée en début du mois de Décembre à la prison principale de Mfou. Cette prison est située approximativement entre le palais de justice et le CPF (centre de Promotion de la Femme). La prison principale de Mfou a été créée en 1979 pour abriter les femmes et les mineurs, mais en 1985, elle se voit devenir mixtes avec une surpopulation de prédominance masculine. En 2023 la prison de Mfou ne comptait que 32 femmes contre plus de 450 hommes (Ngosso, 2023). L'autorisation d'accès à la prison n'ayant toujours pas été signée à ce jour, on a été aidé par des personnes appartenant au corps pénitentiaire pour pouvoir effectuer le prétest de notre étude.

Il a été question ici de s'assurer sur le terrain que ce questionnaire est fiable, que les questions sont simples de compréhension et que les réponses sont en droite ligne avec le but recherché.

4.4.3.1. Le pré-test

Un pré-test est une phase initiale de vérification ou d'évaluation qui se déroule avant la mise en œuvre complète d'une étude. Il a pour objectif, l'évaluation, l'efficacité et l'adéquation d'un questionnaire avant son déploiement. Le processus de recherche scientifique requiert en général que le chercheur effectue plusieurs descentes sur le terrain afin de toucher du doigt

les réalités du terrain pour mieux orienter son étude tant sur la forme que sur le fond. Toutefois nous avons effectué quelques descentes, mais à chaque fois l'absence de notre autorisation d'accès faisait à ce qu'on nous reconduise au service de la Direction des affaires Pénitentiaires (DAPEN) plus précisément au service de la production et la préparation à la réinsertion.

La première descente s'est effectuée en Février où nous avons discuté avec le chef service de la production et la préparation à la réinsertion qui nous a présenté la direction des affaires pénitentiaire et les prérogatives de son service en particulier. Notre deuxième descente s'est effectuée en début du mois de Mars toujours dans le même service où le chef de service nous a entretenue sur la prison centrale de Kondengui en particulier, les quartiers et la localisation du quartier des femmes, la vie quotidienne des détenues, comment est organisé le quartier des femmes et des programmes de préparation à la réhabilitation qui sont mis en place. Toutefois, bien qu'on ait constaté de la gêne pendant l'entretien face à la direction que nous donnions à chaque fois à l'entretien, on a pu obtenir les informations d'une importance capitale pour l'avancer de notre travail de recherche. Cela nous a permis de reformuler certaines parties de notre guide d'entretien en vue de le rendre plus digeste pour l'enquêteur.

➤ Résultats Questionnaire

Scale : ALL VARIABLES

Tableau 5 : Processing Summary

		N	%
Cases	Valid	6	100,0
	Excluded ^a	0	,0
	Total	6	100,0

Source : travaux de terrain

a. Listwise deletion based on all variables in the procedure.

Tableau 6: Reliability Statistics

Cronbach's Alpha	N of Items
,872	43

Source : travaux de terrain

Tableau7 : Scale Statistics

Mean	Variance	Std. Deviation	N of Items
96,0000	175,000	13,22876	43

Source : travaux de terrain

Le résultat de notre prétest nous donne un coefficient de Alpha de Cronbach (α) = 0, 872, ce qui indique : la fiabilité interne de l'échelle est élevée, les items de l'échelle sont fortement corrélés entre eux et que l'échelle mesure probablement un construit unique ou une dimension spécifique. Ce qui conduit à la conclusion selon laquelle l'échelle mesure un concept unique avec une bonne fiabilité interne, c'est-à-dire que les résultats obtenus avec cette échelle sont probablement fiables et peuvent être utilisés pour prendre des décisions ou alors pour effectuer des analyses ultérieures.

4.4.3.2. Administration des outils

Suite à la non levée des restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, de la circulaire n°01/LC/MINJUSTICE/CAB/SEAP 18 mars 2020, les autorisations d'accès sont difficiles d'obtention dans les pénitenciers du Cameroun nous sommes contraints de nous plier aux exigences du personnel de l'administration pénitentiaire, en utilisant plusieurs moyens d'administration.

➤ Le guide d'entretien

- Entretien face à face : Pour les quelques détenues qui nous ont été autorisées par l'administration du personnel. Il nous a été demandé de nous enregistrer comme visiteur et ensuite nous pourrions effectuer notre entretien en toute tranquillité sans que ni nous ni le personnel ne soyons inquiétés. Les jours de visite étant le mardi, le jeudi et le dimanche, nous avons choisi de le faire le dimanche pour être sûr d'avoir du temps avec les détenues. Au moins 30 minutes par détenue mise à notre disposition. Notre entretien s'est déroulé au parloir pendant deux jours de visite différents. Cependant, l'entretien avec le personnel pénitentiaire s'est déroulé hors du cadre de travail ma note d'autorisation n'étant pas encore disponible.
- Entretien téléphonique : Cela a été effectué avec une association dénommée Mahola Cameroun. La promotrice avait tout le temps un contretemps et voyage beaucoup.

➤ Le questionnaire

Bien que plusieurs techniques renseignent sur l'administration du questionnaire. La passation du questionnaire pour le cadre de notre étude s'est faite indirectement pour les

détenues mais directement pour le personnel pénitentiaire. Le choix de l'administration indirect du questionnaire a été privilégié pour les détenues car jusqu'en décembre 2024 l'autorisation d'accès n'a pas encore été signée.

Pour ce qui est donc de la distribution du questionnaire, une fois rédigé, le questionnaire a été transmis un petit groupe de participant afin qu'il puisse réagir immédiatement et suggère des améliorations. Le test du questionnaire s'est effectué sur un échantillon de 6 détenues de la prison principale de Mfou, bien que n'ayant pas obtenue l'autorisation, on a dû faire recours à nos connaissances travaillant ou ayant une connaissance dans le secteur pénitentiaire.

4.5. METHODE D'ANALYSE DES DONNEES

La méthode d'analyse, pour Fonkeng et al (2014, p.94) est l'ensemble des différentes stratégies préconisées par le chercheur pour répondre à ces questions de recherche, tester ses hypothèses et atteindre ses objectifs. Pour Velázquez (2024), *l'analyse des données consiste à examiner des données brutes à l'aide de différentes techniques afin de découvrir des modèles des corrélations et des idées*. L'analyse des données est donc un processus essentiel qui consiste à examiner, nettoyer, transformer et modéliser des données dans le but de découvrir des informations utiles, d'arriver à des conclusions éclairées et de soutenir la prise de décision. Étant donné la nature mixte de notre thématique, nous avons mobilisé une démarche combinant l'approche qualitative et l'approche quantitative. D'une part, nous nous sommes intéressés aux opinions, attitudes et croyances des enquêtées à travers une analyse thématique de contenu, réalisée à l'aide d'une grille d'analyse permettant de dégager les catégories et les dimensions significatives. D'autre part, nous avons procédé à un traitement statistique des données recueillies au moyen des questionnaires, afin de mettre en évidence des tendances générales, de vérifier certaines hypothèses et d'assurer une triangulation entre les résultats qualitatifs et quantitatifs.

4.5.1. Analyse de contenus thématique

L'analyse de contenus thématique est une méthode qualitative utilisée pour identifier, analyser et rapporter des thèmes au sein de données. Il s'agit pour Berelson (cité par Raymond, 1968, p.96) *d'une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de l'enquête*. Fonkeng et al (2013) précise qu'il s'agit de l'une des plus vieille méthode utilisé en science sociale. Elle fonctionne par description puis découpage des propos des répondants par thèmes et/ou sous-thèmes. Dans notre étude, le découpage est à l'image des thèmes et sous-thème présenté dans le guide d'entretien qui a servir pendant l'enquête.

Cependant, l'objectif principale de notre étude est d'apprécier le lien qui existe entre l'analyse de la représentation de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation sociale de la femme détenue. Précisément nous souhaitons connaître l'impact des blocages du milieu clos qu'est la prison sur le processus de réhabilitation sociale des femmes détenues. À la suite de la collecte des données nous les avons retranscrites à l'ordinateur pour nous permettre d'avoir un corpus. Pour ce faire, nous avons pris appui sur la convention de transcription de l'oral proposée par Traverso (1996), tel que présenté ci-dessous.

Tableau 8 : convention de transcription

Symbole	Signification
[...]	Coupure décider par l'analyse
J. ou L. ou S.	Initial d'un nom propre pour garder l'anonymat de la personne
(.)	Légère pause

Source : Som Eric patricia, 2023

Le sens tirer de notre corpus provient de notre cadre de référence. Les thèmes examinés nous ont permis de définir un cadre d'analyse pour la codification du sujet. Toutefois, les phrases se rapportant à ces thèmes ont été codifiées. Ainsi un thème est associé à chaque unité de sens afin de pouvoir trouver une réponse à nos questions de recherche, car pour le traitement de nos données il est préférable de les mettre à plat par écrit pour en faciliter la lecture et avoir un tracé fidèle. Également, pour faciliter l'organisation et la codification du corpus, nous avons utilisé le logiciel QDA Miner (Dumont, 2010 citée par Som, 2023, p.70). Le codage est l'étape la plus sensible de l'analyse des données qualitative. Berg (2003) explique que le codage consiste à explorer ligne après ligne, étape par étape, les textes d'interview ou d'observation. Le codage dépend de la grille d'analyse préalablement défini

➤ Grille d'analyse

Une grille d'analyse est un outil systématique utilisé pour organiser et structurer l'analyse des données qualitatives. Elle permet de coder et de catégoriser les données de manière cohérente et méthodologique. La grille d'entretien va nous permettre de ressortir d'une part les thèmes, mais également les sous-thèmes de notre guide d'entretien, ainsi qu'il suit.

Tableau 9 : grille d'analyse des données de l'entretien

VI spécifiques	INDICATEURS	Identifications des thèmes
Crainte	Stigmatisations	Stéréotypes négatif et rejet sociale
	Isolement	Discriminations physique et émotionnelle, changement des liens familiaux et manque d'intimité
	Violence	Conflits de divers ordre et sentiment de mauvais traitement
Gestion des détenues	Rééducation	Disponibilité, pertinence et efficacité des programmes
	Confidentialité	Protection des informations personnel, juridique et communicationnelle des détenues
	Sécurités	Conditions de vie et infrastructure efficacités des procédures de sécurité
	Accès aux services	Disponibilité de l'offre éducatives et professionnelle, facilité d'accès aux soins médicaux et de santé mentale
Inaccessibilité	Accessibilité de l'information	Inter action entre détenues et personnelle concernant les informations juridique et personnelle
Processus de réhabilitation sociale de la femme détenues	Accessibilité physique et sociale	Etats des infrastructures, procédure de visite et apport pour les détenu.e.s et le personnel
	Programmes de préparation à la sortie	Acquisition des compétences, soutien psychologique et logistique
	Stigmatisation et acceptation sociale	Poids / conséquences sur la réhabilitation des femmes détenues
	Programmes de suivi post carcérale	Changement de comportement, amélioration de la santé mental et taux de récidives

Source : travaux d'opérationnalisation

Toutefois il existe des logiciels comme NVivo, ATLAS.ti, MAXQDA ou Dedoose pour faciliter la création et l'utilisation de grilles d'analyses, permettant une gestion plus efficace des données et une analyse plus rigoureuse.

4.5.2. Test statistique d'analyse des données : collecte des données quantitative

Dans le cadre de ce travail, il a été question de manipuler les informations quantitatives collectées sur le terrain à l'aide d'un questionnaire. Pour ce faire il a fallu procéder au codage des modalités pour simplifier l'analyse. Il a fallu traiter du niveau de signification car elle est une valeur qui permet de déterminer si les résultats d'un test statistique sont significatifs ou non. Il s'agit d'une probabilité qui correspond à la chance de rejeter l'hypothèse nulle lorsque celle-ci est vraie. Il s'agit ici de décider quel sera le seuil de partir duquel les résultats seront considérés comme statistiquement significatif. Nous avons établi le seuil de significativité à 0,05. Ce qui signifie que notre probabilité de nous tromper ou de commettre une erreur à un seuil de 5%.

4.5.2.1. Règles de prise de décision

Si la valeur de corrélation calculée est supérieure à 0,05 ($p > 0,05$) l'hypothèse alternative n'est pas acceptée. Par conséquent, l'hypothèse nulle est acceptée. Si la valeur de corrélation calculée est inférieure à 0,05 ($p < 0,05$) l'hypothèse nulle n'est pas acceptée. Par conséquent, l'hypothèse alternative est valide.

4.5.2.2. Mesure de degré de liaison

Le degré de liaison indique l'étendue de la relation entre deux variables. Les coefficients de corrélation varient entre -1 et 1. (Cohen, Manion et Morrison, 2011) plus le coefficient est proche de 1, plus la relation linéaire positive entre les variables est forte et plus elle est proche de -1. Plus la relation linéaire négative entre les variables est faible. Cohen et al (2011) soulignent l'étendue de la corrélation et leur signification

- 0,20-0,35 les corrélations se situant dans ce rang montrent une très faible relation entre les variables.
- 0,35-0,65 : les corrélations se situant dans ce rang montrent une relation modérée entre les variables.
- 0,65-0,85 : les corrélations se situant dans ce rang montrent une relation forte entre les variables.
- 0,85-1,00 : les corrélations se situant dans ce rang indiquent une très forte relation entre les variables.

Dans le cadre de cette étude, il sera utilisé la statistique descriptive et la statistique inférentielle. Bien qu'il existe plusieurs logiciels qui pourraient être utiles dans l'analyse statistique de cette étude, tels que R, SAS etc. les logiciels de statistiques Excel et SPSS (Statistical Product and Service Solution) sont ceux retenus dans l'analyse des données recueillies.

4.6. OPERATIONNALISATION DES VARIABLES

Notre sujet de représentation de l'opacité du milieu carcéral et du processus de réhabilitation sociale de la femme détenue, se décline en deux variables identifiées dans le cadre théorique. Cela nous a permis de dresser une opérationnalisation des dites variables

➤ Variable indépendante (VI) : représentation de l'opacité du milieu carcéral

La représentation de l'opacité du milieu carcéral se conçoit doublement à travers notamment la compréhension du milieu carcéral au féminin dans un contexte camerounais de détention. Les modalités qui semblent rendre compte de ce phénomène tournent autour de : l'accessibilité restreinte à l'information, milieu clos (labyrinthe), la faible interaction,

l'effritement des liens familiaux, la perte d'identité féminine, les conditions de détentions rudes et inadaptées. Les modalités qui ont retenues notre attention sont de trois ordres, l'effritement des liens familiaux, l'accessibilité restreinte et la crise d'identité féminine.

Décomposition factorielle :

L'inaccessibilité

- Accès limité des détenues à des informations sur les procédures judiciaires, des droits des détenues et les services disponibles en milieu carcéral
- Restrictions de la communication ou de contact avec l'extérieur, telles que la censure des correspondances ou des appels téléphoniques
- Difficulté d'accès à des ressources d'information externes, comme des bibliothèques ou des programmes éducatifs, en raison des contraintes logistiques ou administratives
- Manque de transparence dans les décisions administratives ou disciplinaires prises en milieu carcéral, entraînant un manque d'informations pour les détenues
- Absence de formation ou de sensibilisation sur les droits des détenues et les procédures en milieu carcéral, pouvant contribuer à une perception d'opacité
- Difficultés d'accès à des services de soutien psychologique ou juridique en raison des contraintes financières ou logistiques
- Restriction de l'accès à l'information concernant les prisons
- Difficultés d'accès des chercheuses et journalistes aux données et aux témoignages sur la réalité carcérale
- Niveau de confidentialité des informations concernant les détenues et les conditions de détention
- Existence de lois ou de politiques restreignant la divulgation d'informations sur les prisons
- Perception du public sur le degré de transparence et d'opacité du milieu carcéral

Crainte

- Inquiétude face à l'incertitude de l'avenir après la détention
- Crainte de ce qui se passe à l'intérieur des prisons
- Impacte de l'incarcération sur l'image de soi et la confiance en soi
- Peur du jugement et du rejet par la société pendant et après l'incarcération
- Peur de perdre les liens familiaux et amicaux pendant et après l'incarcération
- Manque d'appui social, ce qui augmente le sentiment de vulnérabilité
- Crainte liée à l'opacité des règles pénitentiaires et des procédures judiciaires
- Peur de ne pas avoir accès à des programmes de réhabilitation adéquats

- Inquiétude concernant ma sécurité et le bien-être au sein de l'établissement
- Risque accru de dépression dû aux conditions de détention et à l'isolement
- Influence des stéréotypes négatifs sur les femmes détenues dans les médias
- Impact des attentes sociétales sur le comportement et l'identité des femmes après leur sortie
- Inquiétude quant aux dépenses nécessaires pour se réinsérer dans la société

Gestion des détenues

- Récit des détenues et du personnel sur la disponibilité des programmes ; leur accessibilité (horaire, lieux) et leur pertinence par rapport aux objectifs personnels et professionnels des détenus
- Comprendre comment les programmes sont conçus
- Difficulté de socialisation
- Opinion du personnel sur l'efficacité des programmes et leur impact sur les détenus
- Types de programmes disponibles (éducation, formation professionnelle, thérapie) et leur adéquation avec les besoins des détenus
- Récit sur les conditions matérielles des espaces de rééducation et de formation (salles de classe, ateliers et espaces de regroupement pour des formations)
- Récit sur les pratiques en place pour garantir que les informations juridiques, personnelles et les consultations restent confidentielles
- Avis des détenus sur la confidentialité des échanges avec les détenus
- Témoignages des détenus sur leur perception de la sécurité et la confidentialité des informations personnelles
- Récit sur les installations utilisées pour les appels téléphoniques, les visites et les correspondances écrites
- Témoignage sur la façon dont les détenues et leur entourage perçoivent la confidentialité de leur communication et tout souci exprimé
- Témoignages sur l'état des installations et son impact sur la sécurité
- Décrire les conditions de vie et les infrastructures
- Témoignages sur les procédures de sécurité existantes et leur efficacité perçue
- Récit sur les incidents vécus pour comprendre les failles ou les réussites des mesures de sécurité

➤ Variable dépendante (VD) : processus de réhabilitation sociale de la femme détenue

Elle se décline en trois modalités et plusieurs indicateurs ainsi qu'il suit :

Programmes de préparation à la sortie et à la réinsertion

- Existences et accessibilité des programmes de préparation à la sortie (formations professionnel, gestion financière, compétence de vie
- Qualité des programmes proposés et leur pertinence
- Acquisition des compétences
- Soutien psychologique et logistique
- Niveaux d'investissement des femmes dans le processus dans la prise en charge de leur propre réhabilitation
- Plan de soutien individuelle
- Suivie et accompagnement post carcéral

Stigmatisation et acceptation sociale

- Stratégie de résilience
- Sentiment d'acceptation sociale
- Relation avec la famille et les amis
- Intégration dans la communauté
- Expérience de discrimination et de préjugés
- Anticipation des défis post-libération
- Disponibilité des services de santé mentale

Programme de suivi post carcérale

- Faciliter l'intégration des anciennes détenues dans la société
- Réduire les risques de retour a la criminalité
- Offrir un accompagnement émotionnel et mental
- Formation professionnelle, alphabétisation et développement des compétences
- Accès à des soins médicaux et psychologiques
- Aide à la recherche de l'emploi et placement professionnel
- Coaching personnalisé pour chaque détenue
- Créations de réseaux d'entraide entre anciens détenues
- Evaluation et suivi des anciennes détenues afin de réduire au maximum les récidives et les comportements déviant
- Préparer efficacement les ex-détenues affronté les obstacles et relever les défis en lien avec son étiquette
- Changement de comportement
- Amélioration de la santé mentale
- Taux de récidives

Tableau 10 : opérationnalisation des variables

MODALITE	INDICATEURS	INDICES	ITEMS
VARIABLE INDEPENDENTE (VI) : REPRESENTATIONS SOCIALE DE L'OPACITE DU MILIEU CARCERAL			
VI1 : Crainte	Stigmatisation	Discriminations	Traitement inégal Stéréotypes négatifs Préjugés
		Honte	Sentiment de culpabilité Perte d'estime de soi Sentiment de déshonore
		Exclusion	Rejet social Manque d'acceptation Inquiétude pour l'avenir
	Isolement	Séparation sociale	Discrimination physique et émotionnelle Perte de contact avec les proches Sentiment de stress
		Effritement des liens	Fréquence et qualité des visites familiales Changement dans les relations familiales et sociale Maintien du rôle parental et impact sur les enfants
		Surveillance accrue	Manque d'intimité (écoute des conversations, lecture du courrier et observation des faits et gestes) Fouilles des cellules et corporelles
	Violence	Agression	Impacte physique et émotionnelle Conflits de divers ordres (Blessures, Forces) Sentiment de terreur et de vulnérabilité Sentiment d'insécurité permanente
		Harcèlement	Insultes et exclusions Intimidation (regard, gestes, menaces, etc.) Exclusions sociales
		Abus	Sentiment de mauvais traitements Sentiment d'abus de pouvoir Présence des vol et viol
VI2 : gestion des détenues	Rééducation	Disponibilité des programmes de rééducation	. Récit des détenus et du personnel sur la disponibilité des programmes ; leur accessibilité (horaire, lieux) et leur pertinence par rapport aux objectifs personnels et professionnels des détenus

			. Comprendre comment les programmes sont conçus
VI 3 : Inaccessibilité	Confidentialité	Qualité des programmes de rééducation	. Difficulté de socialisation . Opinion du personnel sur l'efficacité des programmes et leur impact sur les détenus . Types de programmes disponibles (éducation, formation professionnelle, thérapie) et leur adéquation avec les besoins des détenus
		Conditions matérielles et infrastructurelles	Récit sur les conditions matérielles des espaces de rééducation et de formation (salles de classe, ateliers et espaces de regroupement pour des formations)
		Protection des informations personnelles et juridique	. Récit sur les pratiques en place pour garantir que les information juridique, personnel et les consultations restent confidentielles . Avis des détenus sur la confidentialité des échanges avec les détenus
	Sécurité	Restriction d'accès aux dossiers des détenues	Témoignages des détenus sur leur perception de la sécurité et la confidentialité des informations personnelle
		Protection des communications	. Récit sur les installations utilisées pour les appels téléphoniques, les visites et les correspondances écrites . Témoignage sur la façon dont les détenues et leur entourage perçoivent la confidentialité de leur communication et tout souci exprimé
		Conditions de détention	. Témoignages sur l'état des installations et son l'impact sur la sécurité . Décrire les conditions de vie et les infrastructures
		Gestions des incidents	. Témoignages sur les procédures de sécurités existantes et leur efficacité perçue . Récit sur les incidents vécus pour comprendre les failles ou les réussites des mesures de sécurité
	Accès aux services	Disponibilité des programmes éducatifs et de formation	. Description de l'offre éducatif et de formation . Témoignage des détenues et du personnel sur la qualité sur leur expérience des programmes éducatifs et formation
		Accès aux services médicaux	. Discussions sur les expériences personnelles concernant l'accès aux soins médicaux

	Accès aux services psychologiques	. Opinion du personnel sur la qualité et l'accessibilité des soins . Discussions sur les expériences personnelles concernant l'accès aux soins psychologiques . Analyse du taux de suicide
Accessibilité de l'information	Transparence des procédures	. Témoignage des détenus sur la compréhension et l'accès aux informations relatives aux procédures et politiques
	Facilité d'accès aux informations personnelles	. Récit des détenus sur les difficultés rencontrées pour accéder à leurs propres informations . Inter actions entre détenus et personnel concernant l'accès aux dossiers
	Facilité d'accès aux informations juridiques	. Récit des détenus sur les difficultés rencontrées pour accéder à un soutien juridique . Inter actions entre détenus et personnel concernant l'accès à une assistance juridique
Accessibilité physique et sociale	Conditions d'accessibilité des infrastructures	. Récit sur l'état des infrastructures et les barrières physiques rencontrées par les détenus . Témoignages sur les difficultés physiques rencontrées et les adaptations nécessaires
	Facilités de communication avec la famille	. Description des moyens de communications disponibles et leur efficacité perçue
	Réception des visites	. Récit sur la procédure des visites et apport pour les détenues et le personnel

Variable dépendante (VD) : processus de réhabilitation sociale de la femme détenue

VD1 : programme de préparation à la sortie	-Acquisition des compétences	-Taux de participation aux programmes	
	-Soutien psychologique	-Accès à des services de santé mental	
	-Soutien logistique	-Connaissances des droits et responsabilités physique	-
	-préparation à la recherche de l'emploi	-Perception de l'utilité des programmes	
VD2 : acceptation sociale	-Participation à des activités sociales ou communautaire	-Taux de réinsertion professionnelle après la libération	-

	-Interaction avec les personnes non détenues	-Taux de récidive	
	-qualité des relations avec la famille	-Soutien sociale des proches	
VD 3 : programme de suivi post carcéral	-accès aux services de santé mentale et d'aide à l'emploi	-Changement de comportement	
	-réhabilitation personnelle	-Amélioration de la santé mentale	-
		-Taux de récidives	

Tableau 11 : tableau synoptique des variables de l'étude

Hypothèse Générale	Hypothèses de recherche	VI	Modalités	Indicateurs	Items	VD	Modalités	Indicateur	Items	Instrument	Outil/ Technique D'analyse
L'analyse de la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue	Hr1 : la crainte du milieu carcéral agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue	Représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral	La crainte	Stigmatisations (discrimination, honte, exclusion) Isolements (Séparation sociale, effritement des liens, surveillances accrue) Violences (Agression, harcèlement, abus)	Q1-Q12	Processus de réhabilitation sociale de la femme détenue	Processus de préparation à la sortie	Acquisition des compétences Soutien psychologique Soutien logistique	Q30-Q35	Guide d'entretien semi-directif et questionnaire	Analyse thématique, statistique descriptive et inférentielle
	Hr2 : la gestion des détenu.e.s a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue		Gestions des détenues	Rééducation (Disponibilité, qualité et matériel des programmes de rééducation) Confidentialité (Protection, de la communication et des informations personnel et juridique) Sécurité (Condition de détention et gestion des incidents)	Q13-Q21		Acceptation sociale	Taux de réinsertion professionnel Participation à des activités sociales ou communautaire Interaction avec l'environnement	Q36-Q38		
	Hr3 : l'inaccessibilité impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue		L'Inaccessibilité	Accès aux services (Accès aux programmes de formation, éducatifs, et aux services médicaux et psychologique) Accessibilité de l'information	Q22-Q29		Processus de suivi post carcéral	Changement de comportement Amélioration de la santé mentale	Q39-Q42		

(Facilité d'accès aux
informations personnelle et
juridique, transparence de
la procédure)
Accessibilité physique et
sociale (Communication
avec la famille e réception
des visites)

Taux de participations
aux programmes de
réinsertion

CHAPITRE 5 : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Cette étape de notre travail exige, d'une part, une analyse des données recueillies et, d'autre part, une interprétation qui consiste à confronter les résultats obtenus aux études antérieures, ainsi qu'à les mettre en perspective avec les théories et modèles existants. Pour ce faire, nous avons utilisé deux principaux instruments de collecte : le guide d'entretien semi-directif et le questionnaire. Ces outils ont été construits autour de quatre thèmes centraux ; la crainte, la gestion des détenues, l'inaccessibilité et le processus de réhabilitation sociale des femmes détenues ; chacun décliné en trois sous-thèmes. L'analyse des verbatim a été réalisée au moyen d'une grille d'analyse, tandis que le traitement des données quantitatives s'est appuyé sur une manipulation statistique des réponses. Cette démarche nous a permis de mettre en évidence les éléments significatifs de notre recherche. Comme le souligne De Gialdino (2012, p. 163), cité par Marzo (2021), « *l'analyse des données constitue le cœur du processus de recherche, son noyau primordial et donc le déterminant de la qualité des résultats obtenus* ». Pour une meilleure compréhension, la présentation de cette étape se déploiera en trois sections successives : l'analyse quantitative, l'analyse qualitative et enfin la synthèse des résultats, afin d'assurer la rigueur et la scientificité de notre travail.

5.1. ANALYSES QUANTITATIVES DES DONNEES

Présenter les données revient à disposer les différentes catégories et leurs effectifs dans un tableau ou dans les graphes. Angers (1992, p.301) parle de « *présentation visuelle* » et la définit comme étant une « *façon d'organiser et de présenter des données de recherche* ». La nature catégorielle de nos variables donne droit à une distribution des fréquences qui permet de connaître la répartition des sujets parmi les différentes modalités de la variable mesurée. Cette distribution de fréquence comporte des éléments à savoir : le nombre de sujets (la fréquence) qu'il y a pour chaque modalité et le pourcentage correspondant. Généralement, on associe aux tableaux de fréquences, les graphes, notamment les diagrammes en bâton et les diagrammes en cercle et les histogrammes pour faire une présentation visuelle des données collectées sur le terrain à travers le questionnaire Angers (1992). L'analyse descriptive permet de présenter les données recueillies selon leur physionomie. Alors, de façon préférentielle, nous choisissons de les présenter à la fois sous forme de tableaux pour les données sociodémographiques et sous forme de données à tendances centrales suivi des commentaires.

Tableau 12 : Récapitulatif du test statistique de fiabilité

Alpha de Crombach	Alpha de Cronbach basé sur des éléments normalisés	Nombre d'éléments
,823	,807	35

Source : Donnée de terrain (2024)

5.1.1. Analyse descriptive

Tableau 13 : Répartition des participants en fonction du sentiment de crainte du milieu carcéral et le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui

	M	ET
Les détenues vivent avec un ressenti de stigmatisation du à leur statut leur écartant ainsi de la société.	1,31	0,68
Les personnes détenues sont généralement couvertes de préjuger et de stéréotype négatives de tout genre ce qui ne favorise pas leurs réhabilitation	1,51	0,56
Les détenues dès leurs sorties vivent une exclusion sociale et se retrouvent être inquiet pour leur avenir en dehors de la prison surtout en tant que mère	1,53	0,64
Les stigmatisations de tout genre vécu par les détenues créer en eux un sentiment de culpabilité, de déshonore et conduit à la perte d'estime de soi	1,61	0,74
Les mesures de sécurité rendent le milieu carcéral opaque	1,74	0,89
La prison c'est d'abord la séparation sociale c'est-à-dire la perte de contact avec l'extérieur, ce qui créer un sentiment de stress chez les détenues.	1,63	0,71
La fréquence et la qualité des visites des proches entraines l'effritement des liens familiaux, ce qui rend difficile le processus de réhabilitation.	1,46	0,69
Les détenues perdent leurs rôles de parents (mères) pendant leurs incarcérations ce qui a un impact direct sur la progéniture.	1,43	0,74
Les procédures de contrôle des visiteurs, des aliments et des objets entrant dans la prison sont strictes et bien appliquées	1,83	0,96
La surveillance accrue en milieu carcéral a un impact physique et émotionnelle négatif sur les détenues	2,76	1,40
La prison est un milieu de violence et d'abus de tout genre, ce qui révèle un sentiment d'insécurité	1,89	1,01
Les détenues sont constamment agressées et harceler ce qui conduit à un sentiment de terreur et de vulnérabilité	1,61	0,94
Moyenne pondérée générale	1,7	0,83

Légende : M = Moyenne ; ET = Ecart Type
Source : Données de terrain (2024)

Le tableau ci-dessus présente les moyennes des participants sur la sous échelle sentiment de crainte du milieu carcéral comme facteur déterminant du processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui. Suivant cette statistique à tendance centrale,

le milieu carcéral incarne la crainte pour les détenues, au regard des conditions de détention, les pratiques informelles qui influencent négativement les possibilités de réhabilitation des détenues. Nous observons de manière générale que les participants estiment que la crainte que procure le milieu carcéral fragilise le processus de réhabilitation social des femmes détenues de la prison de Kondengui ($M = 1,7$; $ET = 0,83$). De manière spécifique, pour eux, les détenues vivent avec un ressenti de stigmatisation du à leur statut leur écartant ainsi de la société ($M = 1,31$; $ET = 0,68$).

Aussi, les personnes détenues sont généralement couvertes de préjuger et de stéréotype négatives de tout genre ce qui ne favorise pas leurs réhabilitation ($M=1,5$; $ET= 0,56$). Ils sont d'avis que les détenues dès leurs sorties vivent une exclusion sociale et se retrouvent être inquiet pour leur avenir en dehors de la prison surtout en tant que mère ($M=1,53$; $ET= 0,64$) et que les stigmatisations de tout genre vécu par les détenues créer en eux un sentiment de culpabilité, de déshonore et conduit à la perte d'estime de soi ($M=1,61$; $ET=0,74$). Selon ces répondants, les mesures de sécurité rendent le milieu carcéral opaque d'où ($M= 1,74$; $ET=0,89$) d'une part. D'autre part, la prison c'est d'abord la séparation sociale c'est-à-dire la perte de contact avec l'extérieur, ce qui créer un sentiment de stress chez les détenues ($M=1,63$; $ET=0,71$). Aussi que la fréquence et la qualité des visites des proches entraines l'effritement des liens familiaux, ce qui rend difficile le processus de réhabilitation soit ($M=1,46$; $ET=0,69$). Avec pour conséquence que les détenues perdent leurs rôles de parents (mères) pendant leurs incarcérations ce qui a un impact direct sur la progéniture ($M=1,43$; $ET=0,74$). Du fait que pour eux, les procédures de contrôle des visiteurs, des aliments et des objets entrant dans la prison sont strictes et bien appliquées ($M=1,83$; $ET=0,96$). Mais elles estiment que la surveillance accrue en milieu carcéral a un impact physique et émotionnelle négatif sur les détenues ($M=2,76$; $ET=1,4$). Pour la suite de cette série la prison est un milieu de violence et d'abus de tout genre, ce qui révèle un sentiment d'insécurité ($M=1,89$; $ET=1,01$) et enfin les détenues sont constamment agressées et harceler ce qui conduit à un sentiment de terreur et de vulnérabilité ($M = 1,61$; $ET=0,96$).

Tableau 14 : Répartition des participants relative au fait que la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui

	M	ET
La prison c'est d'abord un milieu de rééducation, de confidentialité et de sécurité	1,42	0,75
Les programmes de rééducations conçues ne tiennent pas souvent compte des conditions de détention	1,49	0,68
La qualité des programmes de rééducation rend difficile le processus de socialisation	1,30	0,72
Les espaces de rééducations et de formations ne sont pas aménagés et d'espace très réduit	1,85	0,98
La protection des informations personnelles et juridiques des détenues est rigoureuse	1,64	0,80
Les détenues ont accès à des activités récréatives, éducatives et /ou professionnelles pendant leur incarcération	1,72	0,78
Les droits fondamentaux des détenues sont respectés en termes de dignités, intimité et sécurité	1,39	0,76
L'état général des infrastructures carcérales au Cameroun, y compris la propreté, l'entretien et l'éclairage respecte les normes internationales	1,36	0,70
Les procédures de sécurités existantes sont efficaces et permettent de gérer facilement et rapidement les conflits	1,79	0,93
Moyenne pondérée générale	1,5	0,78

Légende : M = Moyenne ; ET = Ecart Type
Source : données de terrain (2024)

Le tableau ci-dessus présente les moyennes des participants sur la sous échelle la gestion des détenues comme déterminant du processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui. Suivant cette statistique à tendance centrale, il ressort que la gestion du milieu carcéral est plus punitive et coercitive que rééducative. Ceci en raison de l'effet de sanctions et d'interdits visant à stigmatiser les détenues durant leur séjour. Globalement, suivant la moyenne générale associée à l'écart type soient (M = 1,5 ; ET = 0,78), les participantes estiment que le style de gestion du milieu carcéral réduire considérablement le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui.

De manière spécifique, pour eux, la prison c'est d'abord un milieu de rééducation, de confidentialité et de sécurité (M=1,42 ; ET=0,75) ; les programmes de rééducations conçues ne tiennent pas souvent compte des conditions de détention (M=1,49 ; ET= 0,68). Ce qui fragilise la qualité des programmes de rééducation rendant difficile le processus de socialisation

(M=1,30 ; ET= 0,72) d'une part. Par ailleurs, les espaces de rééducations et de formations ne sont pas aménagés et d'espace très réduit (M=1,85 ; ET= 0,98). Aussi, la protection des informations personnelles et juridiques des détenues est rigoureuse (M=1,64 ; ET=0,80). Mais, ces détenues ont accès à des activités récréatives, éducatives et /ou professionnelles pendant leur incarcération (M=1,72 ; ET= 0,78) et, les droits fondamentaux des détenues sont respectés en termes de dignités, intimité et sécurité (M=1,39 ; ET=0,76). En parallèle l'état général des infrastructures carcérales au Cameroun, y compris la propreté, l'entretien et l'éclairage respecte faiblement les normes internationales (M=1,36 ; ET=0,70) ; même si les procédures de sécurités existantes sont efficaces et permettent de gérer facilement et rapidement les conflits (M=1,79 ; ET=0,93).

Tableau 15 : Répartition des participants en fonction de l'inaccessibilité du milieu carcéral et effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui

	M	ET
Les programmes de rééducation sont disponibles et accessible à tous les détenues	1,76	0,79
Les détenues ont accès, au besoin, aux services de santé mentale et physique en prison	1,61	0,75
Les détenues ont des difficultés pour accéder aux informations personnelles concernant leurs dossiers	1,53	0,67
Les détenues ont des difficultés pour accéder à un soutien juridique	1,69	0,86
L'état des infrastructures et les barrières physiques rencontrées par les détenues ne facilite pas leur adaptation en milieu carcérale	1,78	0,88
Le soutien émotionnel aide les détenues à faire face aux difficultés de l'incarcération et le maintien d'un lien fort avec leur proche	1,86	0,82
Les détenues peuvent facilement communiquer avec leur famille, par les moyens de communication présente en prison	1,65	0,77
La famille a un rôle prépondérant dans le processus de réhabilitation des détenues	1,57	0,72
Moyenne pondérée générale	1,6	0,78

Légende : M = Moyenne ; ET = Ecart Type

Source : Données de terrain (2024)

Le tableau ci-dessus présente les moyennes des participants sur la sous échelle l'inaccessibilité du milieu carcéral facteur déterminant processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui. Selon cette statistique à tendance centrale, il ressort que l'inaccessibilité du milieu carcéral réside dans son caractère opaque, rigide, pratiquement clos ce qui fragilise les conditions de détention. À ce titre, la vie en condition de détention réduit l'accessibilité des personnes extérieures notamment la famille. Globalement, suivant la moyenne générale associée à l'écart type soient (M = 1,6 ; ET = 0,78), les participantes pensent

que l'inaccessibilité du milieu carcéral facteur déterminant processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui.

Plus précisément ils pensent que les programmes de rééducation sont disponibles et accessible à tous les détenues (M=1,76 ; ET=0,79) ; les détenues ont accès, au besoin, aux services de santé mentale et physique en prison (M=1,61 ; ET= 0,75). Mais, les détenues ont des difficultés pour accéder aux informations personnelles concernant leurs dossiers (M=1,53 ; ET=0,67). Aussi, les détenues ont des difficultés pour accéder à un soutien juridique (M=1,69 ; ET= 0,86). Dans le même sens, l'état des infrastructures et les barrières physiques rencontrées par les détenues ne facilite pas leur adaptation en milieu carcéral (M=1,78 ; ET= 0,88). Or, le soutien émotionnel aide les détenues à faire face aux difficultés de l'incarcération et le maintien d'un lien fort avec leur proche (M=1,86 ; ET= 0,82). Si et seulement si les détenues peuvent facilement communiquer avec leur famille, par les moyens de communication présente en prison (M=1,65 ; ET=0,77) sachant que la famille a un rôle prépondérant dans le processus de réhabilitation des détenues (M=1,57 ; ET= 0,72).

Tableau 16 : Répartition des participants sur le processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui

	M	ET
Les programmes de réinsertion sociale sont adaptés aux besoins et attentes des femmes détenues	1,69	0,76
Les programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale mis en place dans la prison sont efficaces et accessible à tous	1,54	0,65
Les programmes de formations professionnels et d'acquisition des compétences doivent être obligatoires pour les femmes détenues	1,79	0,77
Les femmes détenues ont accès à un soutien psychologique dans le cadre de leur réhabilitation	1,74	0,83
Les moyens financiers comme prévu par la loi pour le transport des détenues à leur sortie devraient être effectif, pour faciliter leur réinsertion	1,71	0,81
Les détenues après ces programmes sont préparées à la recherche de l'emploi ou à s'auto employé	1,46	0,73
La société toute entière et les familles des détenues en particuliers doivent être préparées à accepter les ex détenues pour faciliter leur réhabilitation	1,68	0,71
Les détenues se sentent acceptées par leur famille après leur libération	1,57	0,72
Pour mieux les préparer à s'insérer il est permis aux détenues d'avoir des contacts sociaux en dehors de la prison	1,68	0,73
Les détenues participent aux programmes sociaux ou communautaires pour faciliter leur réinsertion	1,72	0,68
Le suivi et accompagnement post-libération est une priorité pour permettre une meilleure réhabilitation des femmes détenues	1,69	0,68

L'augmentation du niveau de collaboration entre les autorités pénitentiaires et les acteurs externes (ONG, Associations...) peut faciliter le processus de réinsertion des femmes détenues	1,76	0,78
Les détenues devraient participer activement au processus de la propre réhabilitation sociale	1,69	0,68
Les indicateurs de succès utilisé pour évaluer l'efficacité des programmes de réhabilitation des femmes détenues sont satisfaisants	1,91	0,96
Quelles suggestions pouvez-vous faire pour améliorer la perception qu'on a de la prison et de son fonctionnement a vue de faciliter la réhabilitation de la femme détenue au Cameroun	1,89	0,93
Moyenne pondérée générale	1,70	0,76

Légende : M = Moyenne ; ET = Ecart Type

Source : Données de terrain (2024)

Le tableau ci-dessus présente les moyennes des participants sur le sous processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui. Selon cette statistique à tendance centrale, il ressort que le processus de réhabilitation de la femme détenue nécessite des aménagements à divers niveau notamment au niveau juridique, pédagogique, organisationnel et fonctionnel au sein des prisons. Cette distribution indique des efforts multiplex à envisager afin de faciliter le processus de réhabilitation social des femmes détenues. En général, suivant la moyenne générale associée à l'écart type soient ($M = 1,70$; $ET = 0,76$), les participantes pensent que l'aménagement des conditions plurielles de détention et d'encadrement est une des clés centrales au processus de réhabilitation des femmes détenues. Pour cela, elles pensent que les programmes de réinsertion sociale doivent être adaptés aux besoins et attentes des femmes détenues ($M=1,69$; $ET =0,76$) ; et que ces programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale mis en place dans la prison doivent être efficaces et accessible à tous ($M=1,54$; $ET= 0,65$). Aussi, les programmes de formations professionnels et d'acquisition des compétences doivent être obligatoires pour les femmes détenues ($M=1,79$; $M= 0,77$). Et, les femmes détenues doivent bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre de leur réhabilitation ($M=1,74$; $ET= 0,83$). De même, les moyens financiers comme prévu par la loi pour le transport des détenues à leur sortie devraient être effectif, pour faciliter leur réinsertion ($M=1,71$; $ET= 0,81$). Les détenues après ces programmes sont préparées à la recherche de l'emploi ou à s'auto employé ($M=1,46$; $ET= 0,73$). Par ailleurs, la société toute entière et les familles des détenues en particuliers doivent être préparées à accepter les ex détenues pour faciliter leur réhabilitation ($M=1,68$; $ET= 0,71$). Il est important que les détenues se sentes acceptées par leur famille après leur libération ($M=1,57$; $ET= 0,72$). Pour mieux les préparer à s'insérer il est permis aux détenues d'avoir des contacts sociaux en dehors de la prison ($M=1,68$; $ET= 0,73$). Les détenues doivent participer aux programmes sociaux ou

communautaires pour faciliter leur réinsertion (M= 1,72 ; ET= 0,68). Le suivi et accompagnement post-libération est une priorité pour permettre une meilleure réhabilitation des femmes détenues (M= 1,69 ; ET= 0,68). Pourtant, l'augmentation du niveau de collaboration entre les autorités pénitentiaires et les acteurs externes (ONG, Associations...) peut faciliter le processus de réinsertion des femmes détenues (M=1,76 ; ET= 0,78). Les détenues devraient participer activement au processus de la propre réhabilitation sociale (M= 1,69 ; ET= 0,68). Les indicateurs de succès utilisés pour évaluer l'efficacité des programmes de réhabilitation des femmes détenues sont satisfaisants (M=1,91 ; ET= 0,96). Pour la question quelles suggestions pouvez-vous faire pour améliorer la perception qu'on a de la prison et de son fonctionnement à vue de faciliter la réhabilitation de la femme détenue au Cameroun, le résultat indique en moyenne (M= 1,89 ; ET= 0,93).

5.1.2. Analyse descriptive des données sociodémographiques

Tableau 17 : distribution selon le genre

		Fréquence	Pour cent
	Féminin	50	100
	Masculin	0	0
	Total	50	100,0

Source : données de terrain (2024)

La lecture du tableau ci-dessus indique que les participants sont toutes de genre féminin. Ceci s'explique par le fait que le phénomène étudié est entièrement centré sur les femmes en situation de détention et celles en charge des détenues à la prison centrale de Yaoundé. On peut comprendre qu'elles mieux indiquées pour aborder la question de la perception du milieu carcéral au féminin.

Tableau 18 : distribution selon la tranche d'âge

		Fréquence	Pour cent
	[18-30]	16	32
	[30-40]	19	38
	[40-45]	10	20
	[45- +]	5	10
	Total	50	100,0

Source : données de terrain (2024)

Le tableau portant distribution selon la tranche d'âge montre que les participantes sont plus représentées à des tranches 18 – 30 ans et 30 – 40 ans avec respectivement les pourcentages

de 32 % et 38 % soient les effectifs 16 et 19. Par ailleurs la tranche 40 – 45ans obtiens 10 participants pour un pourcentage de 20 %. En fin la dernière tranche est celle de 45 ans et plus pour un effectif de participantes.

Tableau 19 : distribution selon le niveau d'étude

	Fréquence	Pour cent
Primaire	15	30
Secondaire	32	64
Supérieur	3	6
Total	50	100,0

Source : données de terrain (2024)

La distribution selon le niveau d'étude telle que présenté dans le tableau ci-dessous indique que la classe la plus représentée est la classe 2 qui renvoie au niveau secondaire avec un effectif de 32 pour un pourcentage de 64%. On peut dire que la plupart des répondantes ont atteint au moins le niveau du secondaire. Par ailleurs, le pourcentage de 30% soit 15 participantes ont un niveau du primaire. Et, seulement 6% de nos répondantes ont un niveau supérieur.

Tableau 20 : distribution selon le nombre d'enfant en charge

	Fréquence	Pour cent
1- 3	17	53,1
4- 6	9	28,1
6 et plus	6	18,8
Total	32	100,0

Source : données de terrain (2024)

Cet item ne concernait que les détenues. Il ressort que la plupart des détenues ont entre 1 et 3 enfants pour un pourcentage de 53,1 % et 17 en effectif. Puis la tranche 4 – 6 enfants avec un effectif de 9 participantes soit 28,1%. En fin la tranche 6 et plusieurs enfants a un pourcentage de 18,8 % soit 6 participantes.

5.1.3. Vérification des hypothèses

L'analyse descriptive qui a précédé cette partie a permis de présenter les données de terrain puis les analyser afin d'obtenir des informations y relatives. La présente sous a formulé trois hypothèses secondaires à l'effet de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse générale. Pour ce

faire, nous avons procédé à l'analyse de corrélation de Pearson qui nous semble plus adéquate à cette étude. Il s'agit de la corrélation de Pearson qui vise à tester les hypothèses de cette étude.

5.1.3.1. Sentiment de crainte et processus de réhabilitation de la femme détenue

Ha1 : le sentiment de crainte du milieu carcéral agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

H01 : le sentiment de crainte du milieu carcéral n'agit pas sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Tableau 21 : récapitulatif entre sentiment de crainte et processus de réhabilitation de la femme détenue

Corrélations			
Sentiment de Crainte (SC)		Processus de Réhabilitation de la Femme détenue	
SC	Corrélation de Pearson	1	,632**
	Sig. (bilatérale)		,002
	N	50	50
PRF	Corrélation de Pearson	,632**	1
	Sig. (bilatérale)	,002	
	N	50	50

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Données de terrain (2024)

Le tableau ci-dessus traite les données de la première hypothèse de cette étude. Il montre une corrélation positive et moyenne entre le sentiment de crainte et processus de réhabilitation de la femme détenue. Les résultats de la corrélation de Pearson présentent les résultats suivants : ($r=0,632$; $p= 0,002 <0,05$). Nous rejetons donc notre hypothèse nulle et validons ainsi l'hypothèse alternative selon laquelle le sentiment de crainte du milieu carcéral agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue. Ceci du fait que le coefficient de corrélation de Pearson dans le tableau ci-dessus ($p=0,002$) est inférieur au seuil de significativité (0.05). Nous pouvons donc conclure à 63 % que le sentiment de crainte du milieu carcéral est corrélé au processus de réhabilitation de la femme détenue. Cette hypothèse est donc confirmée.

5.1.3.2. Gestion des détenues et processus de réhabilitation de la femme détenue

Ha2 : la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue ;

H02 : la gestion des détenues n'a aucun effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Tableau 22 : récapitulatif entre la gestion des détenues et processus de réhabilitation de la femme détenue

Corrélations			
Gestion des Détenues (GD)		Processus de Réhabilitation de la Femme détenue	
GD	Corrélation de Pearson	1	,675**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	50	50
PRF	Corrélation de Pearson	,675**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	50	50

**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

La lecture du tableau des corrélations ci-dessus portant deuxième hypothèse indique une corrélation positive et moyenne entre la gestion des détenues et processus de réhabilitation de la femme détenue. Les résultats de la corrélation de Pearson présentent les résultats suivants : ($r=0,675$; $p= 0,000 < 0,05$). Nous rejetons donc notre hypothèse nulle et validons ainsi l'hypothèse alternative selon laquelle la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue. Car le coefficient de corrélation de Pearson ($p=0,000$) est inférieur au seuil de significativité (0.05). Nous pouvons donc conclure à 67 % que la gestion des détenues est corrélée au processus de réhabilitation de la femme détenue.

5.1.3.3. Inaccessibilité du milieu carcéral et processus de réhabilitation de la femme détenue

Ha3 : l'inaccessibilité du milieu carcéral a un impact sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

H03 : l'inaccessibilité du milieu carcéral n'a pas un impact sur le processus de réhabilitation de la femme détenue.

Tableau 23 : récapitulatif entre inaccessibilité du milieu carcéral et processus de réhabilitation de la femme détenue

Corrélations			
Inaccessibilité du Milieu Carcéral (IMC)		Processus de Réhabilitation de la Femme détenue	
IMC	Corrélation de Pearson	1	,840**
	Sig. (bilatérale)		,001
	N	50	50
PRF	Corrélation de Pearson	,840**	1
	Sig. (bilatérale)	,001	
	N	50	50

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Données de terrain (2024)

La lecture du tableau des corrélations ci-dessus portant dernière hypothèse de la présente recherche indique une corrélation positive et forte entre l'inaccessibilité du milieu carcéral et processus de réhabilitation de la femme détenue. Les résultats de la corrélation de Pearson présentent les résultats suivants : ($r=0,840$; $p= 0,001 <0,05$). Nous rejetons donc notre hypothèse nulle et validons ainsi l'hypothèse alternative selon laquelle l'inaccessibilité du milieu carcéral a un impact sur le processus de réhabilitation de la femme détenue. Car le coefficient de corrélation de Pearson ($p=0,001$) est inférieur au seuil de significativité (0.05). Nous pouvons donc conclure à 84 % que l'inaccessibilité du milieu carcéral est corrélée au processus de réhabilitation de la femme détenue.

5.2. ANALYSES QUALITATIVES DES DONNEES

Pour ce travail on a pu interviewer cinq enquêtés, tant du côté du personnel pénitentiaire, que des détenues condamnées féminin de la prison centrale de Kondengui à qui nous avons pris le soin d'octroyé des pseudonymes.

5.2.1. Identifications des enquêtés

- Interviewer personnel pénitentiaire 1 : **IPP1** est une personne de sexe féminin en service au quartier 5 (féminin) de la prison centrale de Kondengui. L'entretien s'est déroulé le 10/01/20225 au domicile de la dame entre 8h10 et 8h45.
- Interviewer personnel pénitentiaire 2 : **IPP2** est une personne de sexe masculin en service à la Délégation Départemental de l'administration pénitentiaire du centre. L'entretien s'est déroulé dans un restaurant de la place le 11/01/2025 entre 17h et 17h58.

- Interviewer détenue 3 : **ID 3** est une détenue condamnée à 5ans d'emprisonnement à la prison centrale de Kondengui, âgés de 28ans, ayant en sa charge 3 enfants. L'entretien s'est déroulé le 19/01/2025 au hall de visite du quartier féminin de la prison de Kondengui entre 10h10 et 10h50
- Interviewer détenue 4 : **ID4** est une détenue prévenue de la prison centrale de Kondengui âgé de 23 ans ayant en sa charge 1 enfant. L'entretien s'est fait par appel téléphonique le 12/12/2014 entre 11h10 et 11h 28.
- Interviewer détenue 5 : **ID5** est une détenue condamnée ayant obtenue une remise de peine de la prison centrale de Kondengui âgée de 37ans avec 4 enfants en charge. L'entretien s'est déroulé dans le 14/01/2025 au hall de visite du quartier féminin de la prison de Kondengui entre 14h00 et 14h20

5.2.2. Analyse des contenus thématiques

Cette partie prendra en compte quatre thèmes à savoir : la crainte des pénitenciers, la gestion des détenues, l'inaccessibilité et processus de réhabilitation sociale de la femme détenue. Chaque thème sera respectivement développé par des sous-thèmes en vue d'apporter des éclaircies.

5.2.2.1. Crainte

La compréhension de la crainte s'appuie sur trois sous-thèmes : la stigmatisation (discrimination, exclusion et sentiment de honte), isolement (fréquence et quantité de visite familiales, rôles parentaux et manque d'intimité) et violences (sentiment de terreur, intimidation, et de mauvais traitement).

➤ Stigmatisations

La prison est un lieu qui procure un sentiment de honte et de rejet aux détenu.e.s qui ont comme une impression d'abandon sociale.

ID4 « ...j'ai honte, mais je ne peux rien. Je souffre à l'intérieur de moi... »

Mais il faut relever que la stigmatisation que subit les détenues n'est pas que sociale, car les détenues entre eux se stigmatisent. D'autre pense être meilleurs brigands que d'autres ou alors être dans une catégorie de détenues privilégier par rapport aux autres. D'autres encore pensent avoir commis des fautes moins lourdes que d'autres.

ID3 « si c'est un infanticide, tu deviens la risée de tous ici, on te fait honte à tous les niveaux. Tu n'as pas d'amies »

Cependant il est important de souligner qu'en général les détenues ne souhaite pas divulguer la nouvelle de leur incarcération pour pouvoir protéger leur famille, par peur d'être rejeter et/ou abandonner.

Pour la strate administrative, en générale ils n'ont pas le droit de jugement des détenues car leur rôle premier est de rassurer le détenues et l'accompagné dans le processus d'acceptation de sa condition et de réhabilitation.

IPP2 « ... on ne vient pas en prison pour être juger mais par jugement... »

Bien que, la stigmatisation reste bien présente que ce soit dans la société dans la sphère carcérale. Le rôle premier de la prison étant la rééducation, le personnel pénitencier essaye de recadrer par un bon management des détenues. Il est donc clair qu'il faut éduquer la société en générale et les familles en particulier sur leurs places très primordiale dans le processus de réhabilitation des détenues.

IPP1 « la société doit comprendre qu'un être humain reste un être humain (...) la prison n'est pas une fatalité, on ne doit pas avoir peur du prisonnier »

➤ Isolement

On retient ici que les visites se déroulent le Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine. En plus, nous avons les jours de fêtes et les jours fériés. Toutefois, l'accès à la prison nécessite d'établir, soit le permis de communiqué si ton détenu est encore prévenu, en plus du carnet de la prison et de ta CNI, soit juste le carnet et la CNI pour les détenues condamnées. Une fois la détenue signifiée de sa visite, elle se rend au parloir ou elle trouve son visiteur déjà installé (assis ou debout dans un coin) selon la disponibilité des places. Il faut noter que, le lieu de visite est d'espaces réduit et n'est pas du tout aménager, c'est un petit hangar qui ne peut pas prendre 20 personnes assise. La visite dure entre 15 et 20 minutes normalement mais les jours de peu d'affluence peu aller à des heures.

Toute fois La visite n'ait pas interdit car on sait que la visite a un impact très positif sur les détenues, car elle lui permet de respirer un air nouveau, de se ravitailler et surtout de garder le lien avec leur famille. La visite épanouie les détenues.

ID1 « La visite me fait beaucoup de bien, je me sens utile, importante pour ma famille, j'oublie un peu que je suis en prison. En plus mon visiteur ne va pas venir les mains vide, on peut me garder les habits, le pain, les fruits, de la nourriture et même me données de l'argent ».

La visite familiale est difficile car le lieu de visite n'est pas aménagé en plus du fait que la visite ne dure que 15minutes légalement.

ID1 « *Quand je suis arrivée ici, la première chose que j'ai perdu c'est mon rôle de mère, tu n'as pas de téléphone, pas d'autorisation de visite d'enfant en bas âge, rien le père de l'enfant qui ne veut même plus que tu t'approches de 'ses' enfants, tu vas faire comment pour continuer à rester leur mère étant donné que on dit souvent que le parent de l'enfant c'est celui qui l'élève. Je ne suis plus qu'une génitrice* »

En générale, toutes les femmes détenues mères perdent leurs places de mère, l'Etat n'ayant pas prévu un moyen de ralliement de la maman détenue avec son enfant. La présence des enfants de moins de 15ans étant interdites en milieu carcéral, il est difficile pour une mère ayant des enfants en bas âge de garder le contact constant avec ces derniers qui au fil du temps l'oublie : c'est l'effritement familial qui s'installe au fil des années.

ID2 « *Est-ce que je suis encore une mère, on dit chez nous que, le parent de l'enfant c'est celui qui l'élève, je suis alors encore son parent en quoi. Toi-même dit moi. J'ai perdu ma fille le jour même où j'ai mis les pieds en prison* »

Il faut relever le mot '' intimité'' se situe pas avec le mot ''prison'' bien que prison à une connotation d'enfermement, de caché. Parce que les fouilles inopinées se font au moins deux fois la semaine et pendant cette fouille le corps humain de la femme est rabaisé à une simple expression de chose, on fouille le corps jusqu'aux parties intimes de ces dernières lorsqu'on soupçonne quelque chose. De plus, les relations sexuelles même pour les femmes détenues sont strictement interdites en prison et peut à peu perdre aussi l'essence même de sa féminité.

ID3 « *Il y a les jours que je veux seulement qu'un homme se couche à côté de moi seulement ça, me sers dans ses bras. C'est parfois quand je saigne, que je me rappelle que je suis aussi une femme* »

Toutes fois, pour la strate administrative, les conditions de détentions sont inhumaines et cela dû à la surpopulation carcérale, ce qui n'encourage pas les visiteurs de revenir. La majeure partie des détenues dorment, en même le sol car le quartier construit pour environ 65 à 75 personnes, compte de nos jours plus de 250 détenues.

IPP1« *L'administration pénitentiaire ne fait rien pour aménager le lieu de vie de ces femmes. (...) Les toilettes sont sales de par le fait du manque d'eau, les odeurs, et cela aggrave encore l'insalubrité* »

Cependant, pour que le lien familial résiste, il est autorisé aux familles de remettre le repas tous les jours aux détenues. La communication au fil des années diminue considérablement et les liens parentaux sont complètement coupés. Peu à peu on perd son rôle de mère on devient une étrangère pour sa progéniture. La détenue n'est plus considérée par sa

famille qui va jusqu'à prendre des décisions sans son avis au préalable. Elle ne vit plus la maternité.

IPP1 « *Donc ton rôle de mère tu l'oublie totalement quand tu entres en prison sinon tu vas mourir de souci à moins que tu ais les moyens financiers* »

Pour aider les détenues a gardées le lien avec la famille, les gardiennes les laissent enfreindre certaines règles à condition qu'il n'y ait pas de débordement de la part des détenues. Car Lorsqu'une femme est incarcérée non seulement elle perd sa famille, mais également son droit parental auprès de ses enfants.

IPP2 « *j'ai déjà vu 2 ou 3 cas des détenues qui ont reçues la visite de leurs enfants, là on ne regarde plus trop les texte c'est le sentiment de parent le ressenti de l'être humain du régisseur et cela se fait dans le bureau du régisseur de prison. Sur le plan légale l'enfant n'a pas le droit de venir rendre visite à leur maman en prison encore moins leur papa* »

➤ Violence

La prison en elle-même est un lieu qui fait peur. L'enfermement terrorise même le plus courageux.

ID2 « *Moi lorsqu'on m'a envoyé ici, j'étais terrorisé à l'idée de dormir en prison. J'avais très peur...* »

Les femmes détenues vivent dans la peur permanente d'être violer par les détenus de sexe masculin du fait quel soit dans une prison mixte à cour unique.

ID1 « *Un jour j'ai voulu reprendre mes habits séchés devant l'infirmerie et le coursier n'était pas à côté. J'ai demandé à un détenu qui se trouvait devant l'infirmerie, il prend bien mes habits au moment de me les remettre (on n'a pas le droit de sortir), le gar me tire hors et se met à me déshabille avec une violence terrible...* »

Toutefois, bien que n'ayant pas le droit, les détenues détiennent du matériel contondant qui avec la circulation des drogues fortes cela devient un grand danger pour toutes. Certaines détenues traumatisent et vont jusqu'à tuer leur codétenue étant donné que le soir les gardiennes ne dorment à l'intérieur du quartier.

ID2 « *Il y a beaucoup de violence ici, physique comme verbale. Lorsque les bagarres commencent ici d'autres profitent pour poignarder et parfois même tuer ceux qu'ils tiennent à cœur* »

Pour la strate administrative, il peut arriver qu'ils y ait de l'intimidation de leur part envers certain détenue récalcitrant en vue de faire régné l'ordre mais les cas de mauvais traitement n'existe pas. En général, les violences se font par les détenues eux même en vers leur

codétenue et lorsqu'un cas de violence est relevé le règlement intérieur est simplement appliqué avec la sanction qui correspond à l'acte perpétré.

IPP2 « *Ce qui est sûr est que la violence n'est pas pratiquée par le personnel mais plus tôt par les détenues entre eux. Mais dès qu'un cas de violence est déclaré par un chef de quartier à la hiérarchie (...) Les sanctions sont appliquées selon le règlement intérieur qui a été lu au départ au détenues.* ».

5.2.2.2. Gestion des détenues

Ce sous thème sera développé en trois étapes à savoir : la rééducation proprement dite ; la confidentialité des informations en liens directs avec les détenues et enfin la sécurité avec une main mise sur les conditions de détentions.

➤ Rééducation

L'administration pénitentiaire avec l'appui des Ministères en charge de l'éducation prennent soin de donner aux détenues une éducation classique de qualité, avec des programmes suivis à la lettre.

ID2 « *Moi je suis l'exemple même de l'école en prison. Au départ lorsque je suis arrivée ici je m'ennuyais beaucoup (...) J'ai demandé à m'inscrire à l'école* »

Les enseignants sont pris parmi le personnel pénitentiaire déjà détenteur d'un diplôme d'enseignant, ou alors des détenues qui exerçaient déjà le métier avant leur incarcération. Il faut préciser que l'éducation classique est obligatoire pour les mineurs mais tous volontaires se voient être acceptés en classe. La prison est un milieu propice à l'éducation classique car les détenues n'ont rien à faire, par conséquent seule la volonté est nécessaire à la réussite d'une éducation classique réussie. Cependant il faut noter que cette formation n'est pas totalement gratuite car apprenant présente les mêmes épreuves lors des examens officiels.

IPP1 « *Si tu décides de fréquenter tu vas fréquenter. Il n'y a pas de limite d'âge. Il y a eu des détenues qui sont venues ne sachant ni lire ni écrire qui à leur libération détenaient leur Baccalauréat* »

Du côté de l'administration pénitentiaire, on veille en plus de l'éducation classique pour occuper les détenues, à leur offrir un cadre de vie acceptable leur permettant d'occuper leur journée efficacement au travers des activités socio-culturelles. Il faut préciser que la prison a une bibliothèque pour permettre aux détenues de la lecture de ne pas s'ennuyer.

➤ Confidentialité

La première remarque qui a été faite est que les détenues sont appelées par leur prénom ou leur pseudonyme, mais le secret de la cause de l'incarcération est bien gardé par les gardiens.

A moins que le détenu ne divulgue lui-même la cause de son incarcération, le personnel pénitentiaire n'ira pas jusqu'à raconter à qui veut l'attendre le délit causé par ce dernier. Mais toujours est-il que ça fini par sortir du détenu lui-même ou alors des réseaux sociaux.

ID3 « *Non ici on ne divulgue pas la faute de quelqu'un comme ça. Sauf si toi-même tu racontes ta vie à tes codétenues...* »

L'administration confirme que les dossiers sont bien protégés aucune information juridique ne fuite aussi facilement. Il est précisé que la communication avec les personnes en visite se passent en public mais bien que cela parait un peu inconmode, cela se fait dans la confidentialité absolue surtout que le temps imparti pour la visite n'est que de 15minute. Il faut préciser que seul le bureau des greffes, quelque gardien et le détenu sont au courant de la faute commise. L'arrivée d'un détenu suit un passage strict et sécurisé.

IPP2 « *Lorsqu'un détenu arrive il est enregistré au niveau du poste de police par le chef de poste. Vous allez à la cellule de passage et le lendemain, on vous conduit au bureau des greffes rappel le motif de l'incarcération et lit ton dossier, les autres détenues ne savent ce pourquoi vous êtes en prison sauf ceux qui sont dans le même dossier* ».

➤ La sécurité

La surpopulation carcérale est le fléau qui mine le milieu carcéral de Kondengui le rendant ainsi très dangereux, ce qui ne facilite pas le travail du personnel pénitencier en ce qui concerne la sécurité du détenu. Le quartier féminin construit pour à peine 70 détenues contient à ce jour plus de 250 détenues. Beaucoup dorment à la belle étoile faute de place, on les appelle les "dormes dehors" ou les "flottant".

ID1 « *Les conditions de détentions sont déplorables, nous sommes très nombreuses pour un espace réduit. Certaines détenues dorment à la belle étoile, faute de cellule et de lit disponible. Pour avoir un endroit même pour dormir tu dois payer, et lorsque tu payes, tu n'es pas sûre d'avoir un espace pour dormir. Il faut attendre que quelqu'un libère la cellule* »

Cependant l'administration a pensé a responsabilisé les détenus dans les quartiers. Chaque quartier à un chef de quartier qui est en lien direct avec le gardien en charge du quartier. Il est à la tête des chefs de local dit "le maire", qui a leurs tours gèrent les chefs de cellule. Donc lorsqu'un incident se déclenche le chef cellule essaye de le résoudre, s'il n'y arrive pas il porte le problème au chef local qui à son tour va porter le problème au chef de quartier qui essayé aussi à son niveau ; si le problème ne trouve toujours pas de solution, le gardien de garde ce jour en charge est mis au courant et celui-ci fait intervenir le BI (Bureau intérieur) qui a son tour en cas échéant pourra faire intervenir le CBDD (Chef de Bureau de la Discipline des

Détenues) qui dictera la conduite à tenir ou alors la sanction a appliqué calqué sur le règlement intérieur.

Toutes fois la strate administrative précise que les détenues femmes sont surprotégées du fait d'être dans une prison mixte. Lors des activités dans la grande cour, les gardiens s'érigent en barrière humain pour limiter au maximum les dérapages de la part des détenus de sexe masculin. Mais toujours est-il que même dans le quartier féminin la circulation des drogues dure et la possession des couteaux est d'actualité, raison pour laquelle des fouilles inopinées sont organisé au moins 2 fois par semaine en vue de prévenir au maximum les dégâts que pour causer ceux-ci.

IPP2 « *On prévoit la gestion des incidents à travers la fouille périodique pour leur propre sécurité. Les femmes sont fouillées par les femmes* »

5.2.2.3. Inaccessibilité

Nous développerons ce thème à travers d'une part accès aux services (programmes éducatifs et de formation, accès aux services de santé physique et psychologique) ; d'autre part l'accessibilité des informations (transparence des procédures, facilité d'accès aux informations personnelles et juridiques) et enfin l'accessibilité physique et sociale (conditions de détention, réception des visites, lien avec la famille).

➤ Accès aux services

Pour les détenues, les femmes ont tout autant accès aux services disponibles que les autres détenues de la prison centrale de Kondengui. Mais seulement pour avoir accès à des soins médicaux même de base, il faut avoir de l'argent pour payer ses propres médicaments. A la prison centrale de Kondengui, il y a un médecin, une infirmière et un psychologue ce qui est déjà très peu pour toute la population carcérale. Ceux-ci se font aider par les collègues du corps se trouvant du côté des détenues pour leur venir en aide. La pharmacie de l'hôpital ne détient que les médicaments de première nécessité de base. Donc, après consultation du médecin, il faut encore trouver de l'argent pour des examens de divers ordre ou des médicaments. Toutefois, bien que très effectif, le bon déroulement des programmes éducatif exige aux apprenant d'avoir le matériel didactique nécessaire pour l'apprentissage (cahier, livre, stylo...) et cette exigence est également d'actualité lorsqu'il a une formation disponible.

IPP1 « *pour apprendre par exemple la couture on exige une machine aux détenues déjà en difficulté financières (...) tu peux avoir la volonté l'administration pénitentiaire ne t'encourage pas.* »

Par contre, l'administration pénitentiaire précise que la femme n'est pas traitée de manière spécifique dans le choix des programmes de formation ou éducatifs. Toutes les formations disponibles leurs sont accessibles, mais seulement de manière naturelle, elles font le choix de la couture, la coiffure et la fabrication des colliers en perle. Les femmes sont présentes dans l'éducation classique, bien qu'elles soient plus nombreuses dans les programmes d'alphabétisation. Ceci est dû au fait que le choix de scolarisation entre les deux sexes se tournent encore vers le garçon dans certaine région du pays. Toutefois en prison, elles sont intégrées dans le système scolaire. Les détenues sont donc occupées en prison.

IPP1 « ... la seule chose qui se fait bien c'est l'école. Si tu décides de fréquenter, tu vas fréquenter. Il n'y a pas de limite d'âge »

IPP2 « on ne laisse pas un détenu oisif surtout s'il est condamné. Même si tu ne t'intéresse pas à l'école on t'envoie en formation : c'est obligatoire pour les mineurs des deux sexes »

En ce qui concerne la santé, la prison est dotée d'une infirmerie gérée par un médecin ophtalmologue, un cardiologue et une infirmière. D'après l'administration cet infirmerie est fournie en médicament par l'Etat du Cameroun et si le médecin juge que le cas nécessite un plateau technique spécifique, le patient détenu sera immédiatement transféré dans une structure hospitalière hors de la prison pouvant l'accueillir.

➤ Accessibilités des informations

Dès leur arrivée les détenues sont conduites au bureau de greffe avec leur dossiers judiciaires, et là-bas on va leur expliquer clairement leur "chef d'accusation" et rappeler la date de la prochaine audience pour les prévenues. Mais les dossiers judiciaires ne sont pas traités avec promptitude.

ID1 « ... il y a plus de prévenu que de condamné. Si la justice pouvait faire un effort de vite juger les détenues cela décongestionnerait beaucoup la prison. »

Toutefois lorsque, le détenu a un avocat, ce que beaucoup ne peuvent pas se permettre, son dossier est bien suivi et le détenu a des informations détaillées sur son dossier. Cependant, tous les matins, dans la grande cour, il y a appel des détenues qui passent en audience ce jour.

Du côté de l'administration pénitentiaire, il est précisé qu'il y a transparence dans les informations. Lorsqu'il y a une information les communiqués sont collés à l'entrée de chaque quartier et doublement relayés par le chef de quartier aux détenues.

IPP2 « ... pour la fête du 8 mars par exemple, le bureau des activités socio culturelle va annoncer toutes les activités prévues pendant cette fête. Il annonce aux responsables quartiers qui passent l'information à leur codétenus et ensemble ils organisent. »

En ce qui concerne l'information juridique la plus part des détenues ont un conseil. Lorsqu'il arrive en prison, il connaît qu'elle est la faute qui l'amène jusqu'à la prison et pour combien de temps il va y rester lorsqu'il est déjà condamné. Lorsqu'il est prévenu, il connaît le jour de sa prochaine audience et prépare déjà sa défense avec son conseil.

IPP2 « *la majorité des détenues ont des conseils, ils ont des avocats (...) il maîtrise sa chose.* »

Les détenues arrivent en prison avec un dossier judiciaire ou tout est noté, y compris la date de la prochaine audience, donc le greffier apprête la liste des détenues qui iront en audience avant et n'attend que la signature des mandats. Toutefois, les détenues qui n'ont pas d'accompagnement juridique sont assistés par des volontaires et de ONG mais depuis la COVID tous est d'abord arrêté.

➤ **Accessibilité physique et sociale**

Les détenues n'ont plus aucun lien avec la société de manière direct une fois incarcérés. Il est autorisé aux détenues d'avoir trois visites par semaine (mardi, jeudi et dimanche) afin de garder le lien familiale et sociale, mais le cadre de visites et les lieux de détentions n'encourage pas à entretenir ce lien qui s'effrite au fil du temps. Il est précisé que la prison centrale de Kondengui est repartie en 13 quartiers et les femmes occupent le quartier 5.

IPP2 « *Déjà les détenues sont classées par catégories (...) selon les motifs, la qualité de la personne, le sexe et l'âge. Les condamnées à mort ne sont pas classées avec les autres et n'ont pas un contact avec les autres détenues ainsi que les hommes en tenus, les malades chronique, les malades mentaux, les femmes et les enfants* »

Les conditions de détentions laissent à désirer à cause de la surpopulation. L'accès à l'eau en général est difficile, ce qui conduit à une insalubrité accrue cause de plusieurs maladies. La ration alimentaire n'est composée que d'un seul repas par jour composé de maïs, de haricot et de riz, mais il est autorisé aux femmes détenues de faire elle-même leur repas pour préserver leur féminité.

ID1 « *celle qui n'ont personnes là, ce sont elles qui travaillent la prison en vrai. Il faut supporter la maigre nourriture qui est préparer et redistribuer parfois à tête chercheuse* »

5.2.2.4. Processus de réhabilitation sociale de la femme détenue

Ici nous aurons deux sous-thèmes pour nous éclaircir sur ce thème à savoir : le programme de préparation à la sortie et stigmatisation et acceptation sociale.

➤ **Programme de préparation à la sortie**

Les programmes de préparation à la réinsertion existent et les détenues acquièrent des compétences qu'elles ont du mal à mettre en pratique après la libération faute du manque de suivi-post carcéral, ce qui conduit en général aux récidives.

ID2 « *Elle me dit qu'à sa première libération après 2 ans passé en Kondengui elle est juste sortie avec son petit matériel de manicure qu'elle avait acquise par ses petits travaux à l'intérieur par l'une des gardiennes. Elle n'a pas été escortée n'a pas reçue d'argent de taxi rien. Elle est sortie.* »

Toutefois, il faut noter que ces programmes étaient effectifs avant la Covid et étaient effectués par une ONG. Mais depuis les restrictions sanitaires ils n'ont plus eu le droit d'entrer en prison et donc plus de formation depuis lors. Ceci dû à non levée des restrictions sanitaires dans les prisons.

ID 1 « *Depuis la Covid, l'ONG qui venait pour la formation n'a plus l'autorisation d'accès à la prison. Pour s'occuper, certaines mettent déjà en pratique les apprentissages obtenus pendant la bonne période ou alors vont faire l'école. Il y a une camarade qui présente le Probatoire cette année, elles ont eu le BEPC l'année passée. Avant les petites formations là te permettaient d'occuper bien tes journées et de sortir de la prison avec quelque chose dans la tête. »*

Les résultats relatifs aux points de vue de la strate administrative indiquent en plus que, le processus de réhabilitation est partiel. Après avoir reçu la formation pour les chanceuses, fautes de moyen financier et d'espace réduit, une fois dehors les détenues sont abandonnées à elles-mêmes car, il n'existe pas de service de suivi post carcéral dans les prérogatives de l'administration pénitentiaire du Cameroun.

IPP₂ « *Nous essayons d'effectuer des formations certifiantes afin que les détenues puissent trouver facilement du travail une fois sortie. Une fois hors des locaux du pénitencier, l'administration pénitentiaire ne s'occupe plus de vous. Cela n'est pas prévu dans les prérogatives de notre structure. Il n'y a pas de service de suivi post carcéral ça n'existe pas. Cela devrait être du rôle du Ministère des Affaires Sociales. Mais rien n'est fait, ce qui entraîne à coup sûr des récidives »*

Par ailleurs La prison qui est censé améliorer l'individu qui y entre le rend encore plus dangereux.

IPP 1 « *On dit que la prison change, mais ici la prison ne change pas, ça te transforme plutôt en une mauvaise personne »*

➤ Stigmatisation et acceptation sociale

La détenue perd son ancienne vie en totalité, elle est obligée de tout recommencé à zéro, étant donné qu'il n'y a pas de centre de suivi à la réinsertion ici une fois sortie, tu es livré à toi-même et tu dois te débrouiller comme tu peux.

ID1 « *d'autres se sentent même mieux en prison que dehors, elles ne comprennent plus le dehors* »

Toutefois, La stigmatisation est un poids lourd pour les femmes détenues qui sont soit obligées de cacher de leurs passages en prison soit de changer de ville donc de vie

ID 1 « *Une fois préparer à la sortie rien ni personne n'est à tes coté quand tu sors (...) la petite si non, depuis que je suis ici elle est déjà à sa cinquième récidive et elle n'est pas la seule, (...) L'Etat ne prépare pas aussi la famille, les amies et les connaissance à accueillir et à vivre avec un.e ex détenues pour faciliter la réinsertion* ».

Pourtant, la stigmatisation a un impact négatif sur la détenue, elle pousse les détenues à vouloir vivre caché après leur sortie, car il n'est pas facile pour elle d'être accepté par la société, leur communauté et même la famille.

ID 2 « *La stigmatisation est la chose qui fait à ce que les détenues retournent en prison. La famille, les amis et même la société ne sont pas préparer à te recevoir. Tu vie comme une sourit. Du fait d'être une femme cela est encore plus grave tu ne peux pas partager ton expérience avec quelqu'un soit pour de soulager ou pour mettre la personne en garde. Du doit refléter le parfaits et tu fini donc par retourner dans ton mettre et tu plonges ainsi dans la récidive* »

Cependant, les données qui ressortent des résultats de l'administration pénitentiaire démontre que cela est aussi dû à la non préparation au sens large du terme de l'acceptation des détenues par la société, ce qui conduit directement à des récidives à répétitions. Il n'est déjà pas normal de retrouver les femmes dans la même prison que les hommes car cela est un danger pour la société. Il faut sensibiliser la population sur le poids de la stigmatisation sur les détenues pour éviter la récidive.

IPP 1 « *Même en prison la stigmatisation est présente à combien de fois dehors. La population doit être sensibilisé sur la stigmatisation qui est aussi l'une des causes de récidive. Il y a une petite fille ici qui est déjà revenue cinq fois, on a l'impression qu'elle se sent épanoui seulement en prison* ».

5.2.3. Synthèse des résultats

Cette section présente une synthèse des résultats obtenues à partir de l'analyse des données recueillies sur le terrain. Pour ce faire, rappelons que cette recherche visait à comprendre comment la perception sociale de l'opacité carcérale, caractérisée par des peurs,

une gestion compliquée et des restrictions d'accès aux services, affecte la réinsertion sociale de ces femmes. Pour atteindre cet objectif, nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès de trois détenues et deux membres du personnel pénitentiaire.

Les objectifs principaux de cette étude étaient d'une part, d'analyser les perceptions des différents acteurs (détenues et personnel pénitentiaire) sur l'opacité du milieu carcéral. D'autre part, d'examiner l'impact de la crainte, du processus de gestion des détenues et de l'inaccessibilité sur le processus de réhabilitation sociale, afin de Proposer des recommandations pour améliorer les conditions de réhabilitation sociale dans le contexte carcéral de Kondengui. Pour parvenir à de tel résultat, nous avons utilisé d'une part, une approche quantitative pour avoir des réponses fermées d'un grand nombre de répondants et d'autre part d'une approche qualitative basée sur des entretiens semi-directifs pour recueillir des données riches et détaillées.

La méthode qualitative nous a permis d'explorer en profondeur les perceptions et expériences des participantes concernant les défis de la réhabilitation sociale des femmes détenues. Les résultats de notre étude révèlent plusieurs dimensions critiques de l'opacité carcérale qui influencent le processus de réhabilitation sociale des femmes détenues mères :

- La crainte du milieu carcérale :

Les détenues se voient être étiquetées des stéréotypes. De plus, elles révèlent toutes sortes de violences et d'intimidations de tous genres dans l'enceinte de la prison de la part des codétenues sur le regard parfois impuissant ou d'une intervention tardive des gardiennes de prison mais également des gardiens, c'est dans ce sens que Morelle (2019, pp.119-133) précise que « *l'expérience carcérale se fonde sur celle de la violence* ».

Cependant, il est relevé que les visites se font trois jours par semaine, le mardi, jeudi et dimanche et les jours fériés. La visite n'est pas interdite aux détenues sauf si celle-ci est punie d'isolement. Mais les repas sont autorisés tous les jours aux heures ouvrables. Les détenues rapportent que parfois, il arrive une diminution des visites familiales et une détérioration de la qualité des interactions, ce qui impacte négativement leur moral et leur processus de réhabilitation. Le soutien émotionnel et matériel de la famille est souvent insuffisant ou absent, aggravant le sentiment d'isolement des détenues. Les efforts de la prison pour maintenir les liens familiaux sont limités voire même inexistantes ce qui exacerbe les difficultés rencontrées par les détenues. C'est dans ce sens que Tauraut (2013) affirme que « *face à la honte souvent éprouvées, à l'acte commis, à la durée de la condamnation, aux contraintes qui pèsent sur eux/elles et les proches des détenues rompent parfois les liens* » et pour Merçil. i. (2017),

l'emprisonnement de la femme déstabilise la famille et traumatise les enfants qui reçoivent la nouvelle avec douleur car elles sont généralement les principales responsables de leurs progénitures avant leur mise aux arrêts.

- Gestion des détenues :

L'éducation classique est présente en prison et les programmes scolaires sont bien respectés, mais seulement les détenues sont confrontées au fait de devoir payer elles-mêmes leurs frais de dossier pour ceux qui doivent affronter les examens officiels. En plus de l'éducation classique, les programmes d'alphabétisation sont présents afin d'éduquer les prisonniers ne sachant ni lire ni écrire. Le faible taux de participation des femmes aux programmes éducatifs est dû au fait que les femmes ne représentent qu'environ 15% de la population carcérale et beaucoup sont insérées dans les programmes d'alphabétisation. Les classes vont de la SIL au CM2 pour le primaire, de la 6ème en Terminal pour le secondaire et les détenues ont la possibilité de faire le supérieur professionnel comme ce détenu qui a obtenu son BTS à la prison centrale de Douala.

Cependant la confidentialité est de mise à la prison centrale de Kondengui en ce qui concerne le personnel pénitentiaire mais le cadre de visite ne permet pas aux détenues d'avoir une confidentialité minimum du fait de la petitesse, du non aménagement du lieu de visite et de la surpopulation carcérale.

Toutefois, les incidents sont gérés par les détenues-Chef nommées par l'administration pénitentiaire et qui servent de relais entre les détenues et l'administration pénitentiaire. Ce n'est que lorsque le cas est au-dessus d'eux qu'ils interpellent le gardien de garde qui fait appel au Bureau intérieur et les sanctions sont appliquées selon le règlement intérieur de la prison centrale de Kondengui. Pour une meilleure sécurité les détenues ont des fouilles inopinées au moins deux fois par semaine mais cela n'arrange pas les choses car les détenues ayant l'autorisation de préparer chacune son repas si elle en a les moyens se voit en contact permanent avec les objets contondants. Tout ceci ne concourt pas à alléger la psychologie de la détenue qui dans la plupart des cas sombre dans la dépression et entre ainsi dans le monde des produits psychoactifs.

- Inaccessibilité :

La prison centrale de Kondengui est considérée au regard de cette recherche comme très difficile et très éloignée des normes internationales et des droits de l'homme. Les services disponibles en prison, tels que les formations, l'éducation, la santé et l'information juridique et autres sont compliqués d'accès. Les conditions carcérales exacerbent les défis liés à la préservation de l'identité féminine. Les détenues font face à une difficulté d'accès aux soins de

santé, à un isolement social et émotionnel et ainsi que des conditions de détentions rude combiné de graves problèmes de surpopulation, d'hygiène et de sécurité entravant ainsi la réhabilitation des détenues. Les programmes de soutien psychologique sont perçus comme inadéquats et presque inexistant, limitant les opportunités de développement personnel.

Les détenues rencontrent des difficultés à accéder aux services sociaux, juridique et aux programmes de formations, entravant leur réinsertion. La complexité des démarches administratives et le manque de soutien aggravent les défis liés à la réhabilitation. Les programmes de réinsertion disponibles sont souvent perçus comme inefficaces ou inadaptés aux besoins spécifiques des détenues.

En définitive, notre analyse de résultat met en évidence les principaux défis auxquels sont confrontées les femmes détenues mères à la prison centrale de Kondengui dans leur processus de réhabilitation sociale. Ces défis, engendrés par l'opacité du milieu carcéral, nécessitent des interventions ciblées pour améliorer les conditions de vie et de réinsertion des détenues. Les recommandations proposées dans cette étude visent à limiter les craintes du milieu carcéral, permettre une gestion plus efficace des détenues s'appuyant sur les besoins de la société tout en tenant compte des ressources disponible, d'offrir un soutien psychologique adéquat et garantir un accès équitable aux services de base, tout en sensibilisant et formant le personnel pénitentiaire aux besoins spécifiques de ces femmes.

5.3. INTERPRÉTATIONS

D'après Marzo P. (2021, p.39) « *l'interprétation des données concerne l'examen des données recueillies à travers des processus prédéfinis afin d'attribuer un sens à ces données primaires, puis d'en tirer une conclusion pertinente* ». Elle vise ainsi cinq objectifs selon Ouellet (1999, p.23) cité par Deubaye (2022) à savoir la contribution de l'avancer de la science, la généralisation, l'application, l'impact sur les pratiques quotidiennes. Il est donc question ici de faire une interprétation chaque hypothèse par rapport aux résultats obtenus lors de l'enquête. Les résultats du test de Pearson (p) qui est une mesure statistique qui indique la probabilité que les résultats observés soient dus au hasard et, le coefficient de corrélation (r) qui mesure la force et la direction de la relation entre deux variables.

5.3.1. Hypothèse de recherche spécifique 1

Hs 1 : la crainte agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Les résultats de l'analyse statistique montrent une relation significative entre le sentiment de crainte du milieu carcéral et le processus de réhabilitation sociale des femmes

détenues, comme en témoigne la valeur de Pearson ($p=0,002$). Ce qui indique que la probabilité que cette relation soit due au hasard est extrêmement faible, ce qui renforce la robustesse de nos conclusions. En d'autres termes, nous pouvons être confiant que le lien entre le sentiment de crainte et la réhabilitation sociale est réelle et non le fruit d'une simple coïncidence.

De plus, le coefficient de corrélation ($r=0,63$) suggère une corrélation modérée forte. Cela signifie que lorsque le sentiment de crainte augmente chez les femmes détenues, leur processus de réhabilitation sociale a tendance à diminuer. Cette observation soulève des questions importantes sur les effets psychologiques du milieu carcéral et sur la manière dont les émotions peuvent influencer les comportements et attitudes des détenues vis-à-vis de leur réhabilitation.

La crainte est un sentiment qui engendre des effets psychologiques considérables, tels que l'anxiété, le stress et la stigmatisation. Ces émotions peuvent nuire à la motivation des femmes à participer activement aux programmes de réhabilitation, à s'engager dans des activités sociales ou à développer des compétences essentielles pour leur réintégration dans la société. Ainsi, cette crainte peut devenir un obstacle majeur à leur réhabilitation, créant un cercle vicieux où la peur entrave les progrès et où l'absence de progrès renforce encore davantage cette peur conduisant les détenues à avoir peur de la liberté et à la société d'avoir peur de la prison entraînant ainsi des récidives à répétition, étant donné que les détenues ne se sentent que mieux en prison. Les prisons sous cet angle, se voient devenir inutile et totalement incompétentes car son rôle phare est la rééducation.

Les entretiens semi-directifs révèlent qu'en fait, les détenues sont stigmatisées tant par la société ; que par les codétenues, que la violence est réelle, ceci due à la circulation illicite des substances psychoactives et d'objets contondants de tout genre souvent fabriqués par les détenues elles-mêmes et afin que les détenues subissent une rupture significative des liens familiaux. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation :

- La stigmatisation : elle se manifeste par une perception négative des femmes détenues, souvent associée à des préjugés et de stéréotypes qui les réduisent à un statut de détenue, les enfermant ainsi à une identité dévalorisée. Toutefois la honte produite par cette stigmatisation, devient un poids qui les accompagne même après leur sortie, rendant difficile la réinsertion sociale et professionnelle. Cependant, la honte, le rejet et la discrimination créent un environnement hostile pour les détenues entravant leur capacité à se reconstruire et à retrouver une place dans la société.

- L'isolement : Les détenues rapportent une baisse de la fréquence des visites familiales due à la distance géographique, les contraintes familiales et les restrictions administratives imposées en prison. De plus la qualité des interactions lors ces visites, qui sont des moments d'espoirs, est souvent compromise par des conditions de visites inappropriées comme l'absence d'espace privée et les temps de visite très réduits (15min) conduisant les détenues à ressentir un profond sentiment d'abandon et de solitude. Les détenues se trouvent coupées alors, du soutien émotionnel et affectif dont elles ont besoin pour faire face à leur situation. La prison en temps qu'environnement coercitif, accentue cette sensation d'isolement. En outre, les détenues perdent leurs rôles de parent. Elles sont tiraillées entre leur responsabilité envers leurs enfants et les réalités carcérales, les conduisant dans un profond chagrin et un sentiment d'échec, ce sentiment d'impuissance va renforcer leur isolement, car sont totalement déconnectés de leur identité de mère. Par ailleurs, le manque d'intimités dans le cadre carcéral aggrave encore ce sentiment d'isolement. Les détenues révèlent vivre dans des conditions où la vie privée est inexistant, pas d'espace personnel ou de lieu pour la réflexion rendant difficile le traitement des émotions complexes liées à leur situation. Hors l'intimité est essentielle pour établir des liens profonds avec autrui et pour le développement d'une identité personnelle solide, la détenue se sent comme piégée dans un cycle d'isolement émotionnel en plus du physique, incapable de partager leurs pensées et leurs sentiments les plus intimes.

- La violence : la prison de Kondengui généralement décrite comme un environnement hostile et oppressif, engendre un cycle de violence qui impacte profondément la psyché des détenues. Les détenues perçoivent la terreur comme omniprésente dans le quotidien des détenues, qui se manifeste à travers des menaces explicites ou implicites, créant un climat de peur constante. Cette peur est alimentée par des abus physiques et psychologiques, souvent perpétrés par le personnel pénitentiaire ou même les détenues. La terreur devient alors une arme de contrôle, instillant un sentiment d'impuissance et de vulnérabilité. Les détenues vivent dans l'angoisse de subir des violences, ce qui les pousse à adopter des comportements défensifs ou à se soumettre pour éviter les conflits. Cette dynamique de terreur contribue à une atmosphère où la violence est normalisée rendant chaque interaction potentiellement dangereuse. De plus, les détenues peuvent être soumises à des pressions psychologiques, que ce soit par les biais de menaces verbales ou par des actes d'agression physique, empêchant ainsi les détenues de se sentir en sécurité.

et renforçant leur isolement et leur sentiment d'anxiété. Elles vont donc nouées des liens basés sur la survie plutôt que sur la confiance, nuisant les liens sociaux sains. En outre, les détenues subissent des abus qui vont au-delà des simples actes de violences physique ; cela inclus la négligence médicale, le manque d'accès à des ressources essentielles et des traitements dégradants. Ces mauvais traitements infligent non seulement des souffrances immédiates, mais laissent des séquelles durables sur le bien être mental et émotionnel des détenues entrant ainsi leur réhabilitation sociale.

Cependant, les détenues de par les conditions de détentions se voient être remplies d'un sentiment de crainte comme va le démontrer Goffman (1968) dans la théorie de l'institution totale. Les détenues se retrouvent donc comme totalement *envelopper* par l'institution, car dès son admission, débute pour les nouvelles détenues une suite d'humiliations, de dégradation, de mortification et de profanation de la personnalité (Goffman, 1968 cité par Rostaing 2023), les détenues ont l'impression de vivre dans un enclos qui ne leur permet pas de se mouvoir conséquemment et le seul fait d'y penser augmente en elles leur sentiment de crainte, car le plus petit geste, la moindre parole prennent une signification qu'ils n'auraient pas autrement (Montandon et Crettaz, 1991 citée par Lemine et Vacheret, 2018). Les individus sont totalement coupés de la société et soumis à une autorité stricte, à la surveillance constante et à des interactions avec d'autres qui sont déjà marquées par la peur et la crainte. Le sentiment de crainte, qu'il soit lié à la violence potentielle, à l'isolement continu, à la stigmatisation, peut exacerber le stress et l'anxiété des femmes détenues. Cela peut les empêcher de s'engager pleinement dans des programmes de réhabilitation, car elles peuvent être plus préoccupées par leur sécurité personnelle et leur survie au quotidien que par leur développement personnel. En prison comme institution totale, les dynamiques de groupe vont également renforcer la peur et l'isolement. Les détenues craignent les représailles d'autres détenues ou du personnel, nuisant ainsi à leur capacité à établir des relations positives et à participer à des activités de réhabilitation. La théorie de l'institution totale met en lumière les effets psychologiques et sociaux de l'atmosphère carcérale qui génère un sentiment de crainte qui entrave le processus de réhabilitation.

Mais cette théorie n'est pas la seule elle est secondée, d'une part, par la théorie de l'étiquetage de Edwin Lemert (1951) qui nous permet de comprendre que si les femmes détenues se sentent constamment jugées ou étiquetées par leurs pairs, le personnel pénitentiaire ou la société, cela peut renforcer un sentiment d'impuissance et de désespoir, la peur d'être rejetée ou stigmatisée à l'extérieur va également l'inciter à se conformer à des comportements rendant le processus de réhabilitation moins efficace. D'autre part, la théorie de

l'autodétermination de Ryan et Deci (2002) va mettre en avant l'importance de l'autonomie, de la compétence et des relations sociales pour une motivation intrinsèque efficace, le sentiment de craindre du milieu carcéral viendra alors réduire le sentiment d'autonomie des femmes détenues. Donc si les détenues se sentent contrôlées par leur environnement et craignent les conséquences de leurs actions, cela diminuerait leur motivation à s'engager dans les activités de préparation à la réhabilitation biaisant ainsi leur réinsertion sociale. Il en découle de ces résultats l'hypothèse spécifique 1 (Hs₁) selon laquelle : la crainte agit sur le processus de réhabilitation social de la femme détenue.

5.3.2. Hypothèse de recherche spécifique 2

Hs 2 : la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Les résultats statistiques obtenus pour la deuxième hypothèse, fournissent des indications significatives sur la relation entre ces deux variables. D'une part, la valeur P de Pearson de 0,000 (ou $p < 0,001$) indique qu'il existe une très forte significativité statistique par conséquent il est improbable que l'effet observé soit le résultat d'une coïncidence, renforçant ainsi l'idée que la gestion des détenues a un impact réel et mesurable sur le processus de réhabilitation. D'autre part, le coefficient de corrélation (r) de 0,675 ($r = 0,675$) indique une corrélation positive modérée à forte intensité entre la gestion des détenues et le processus de réhabilitation. Cela signifie que, à mesure que la qualité de la gestion des détenues s'améliore, le processus de réhabilitation des femmes détenues tend également à s'améliorer. Une corrélation de cette ampleur implique que les pratiques de gestion en milieu carcéral jouent un rôle significatif dans le soutien à la réhabilitation des femmes, en suggérant que des interventions ciblées dans la gestion peuvent potentiellement améliorer les résultats en matière de réhabilitation.

Ces résultats suggèrent qu'il est crucial d'accorder une attention particulière à la manière dont les détenues sont gérées au sein des établissements pénitentiaires. Des pratiques de gestion efficaces, telles que le soutien psychologique, l'éducation, l'accès à des programmes de réhabilitation, pourront contribuer à faciliter le processus de réhabilitation. En outre, ces données pourraient inciter les décideurs et les responsables des politiques pénitentiaires à mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer la gestion des détenues, dans le but d'optimiser les chances de réhabilitation et de réinsertion sociale des femmes après leur libération.

Les résultats obtenus pour cette hypothèse dans le cadre de l'entretien semi-directif a parmi de relever l'existante de d'une éducation suivie, une confidentialité hypothétique et une sécurité compliquée. Cette gestion des détenues se révèle au travers de plusieurs facteurs :

- La rééducation : c'est ce pourquoi la prison a été créer. La rééducation des détenues vise à leur fournir les outils nécessaires pour se réinsérer dans la société de manière positive et productive. La disponibilité et la qualité des programmes éducatifs jouent un rôle fondamental dans ce processus. Les programmes éducatifs facilement accessibles, permettent aux détenues de s'engager activement dans leur propre réhabilitation. Une offre diversifiée de cours, allant de l'alphabétisation à la formation professionnelle, comme ça pourrait être le cas en Kondengui, offre aux détenues la possibilité d'acquérir des compétences utiles qui peuvent faciliter leur réinsertion. En revanche, un manque d'accès aux programmes peut entrainer une stagnation dans le processus de rééducation, rendant difficile pour les détenues de développer de nouvelles compétences ou d'améliorer leur niveau d'éducation, ce qui peut accroître le risque de récidive. De plus, la qualité des programmes éducatifs est tout aussi cruciale que leur disponibilité, car les programmes bien conçues, animés par des éducateurs qualifiés et motivés, sont tout susceptibles d'avoir un impact positif significatif sur les détenues. Les détenues de Kondengui affirment que l'éducation classique est bien présente en prison, que les programmes sont bien respectés et que les Ministère en charge de l'éducation suivent leur évolution. L'éducation classique est obligatoire pour toutes les détenues mineures et est ouvert et disponibles à toutes les détenues des deux sexes, prévenues comme condamnées. À cet effet, la prison à une bibliothèque fournis par l'État et des enseignants pris parmi le personnel de l'administration pénitentiaire et les détenues mais ayant une formation règlementaire pour exercer le métier d'enseignant.
- La confidentialité : elle joue un rôle fondamental dans le respect de la dignité humaine, la protection des droits individuels et la promotion d'un environnement de réhabilitation efficace. En effet, la confidentialité des communications entre les détenues et leurs avocats, ainsi que leurs proches, est essentielle pour garantir le droit à un procès équitables et à une défense adéquate, la protection de ces échanges permet aux détenues de discuter librement de leur situation juridique sans craindre que leurs paroles soient utilisées contre eux ou divulguées à des tiers. De plus, la gestion des informations personnelles des détenues doit être effectuée avec le plus grand soin pour éviter toute forme de stigmatisation ou de discrimination, cela inclus des données telles que

l'historique criminel, les antécédents médicaux et les informations relatives à leur famille. En outre, il est important de relever le fait que les détenues ont droit de garder certaines informations confidentielles, notamment celle qui pourraient compromettre leur défense ou leur sécurité. Il est donc essentiel d'informer les détenues sur leurs droits légaux en matière de confidentialité.

- La sécurité : une approche intégrée de la sécurité est essentielle pour garantir non seulement la sûreté des détenues, mais celle du personnel pénitentiaire et de la société dans son ensemble. Il faut relever d'une part, que les conditions inappropriées, marquées par une surpopulation comme c'est le cas en Kondengui, engendrent des tensions et des conflits, affectant ainsi la sécurité globale de l'établissement rendant ainsi le travail de l'administration pénitentiaire ardu et risqué. D'autre part, il faut relever le fait qu'une gestion efficace des incidents est un aspect fondamental de la sécurité dans les pénitenciers, pour cela il faut une réponse rapide et appropriée afin de prévenir l'escalade des conflits et assurer la sécurité de toutes les personnes présentes au sein de la prison. Ce qui n'est pas le cas en prison car les détenues sont la plupart gérées par d'autres détenues dites "chef" de quartier, de local ou de cellule, bien que cela diminue le sentiment de terreur des détenues envers les gardiens de prison, cela crée des abus de genre de ces détenues chefs envers leurs codétenues. De plus, le fait que la cuisine du quartier féminin se fait à l'intérieur du quartier par les détenues n'arrange pas les choses car celles-ci profitent pour se trouver en possession d'objets contondants de divers ordres. Bien que les fouilles inopinées soient constantes pour atténuer les risques de divers ordres cela ne change pas grand-chose car l'environnement pénitentiaire est structuré de telle sorte de nourrir l'insécurité et d'imposer un sentiment de terreur sur les détenues et le personnel pénitentiaire en rapport constant avec les détenues.

Toutefois, les théories de l'étiquetage de Deci et Ryan (2002) et de la réhabilitation sociale combinées, permettent de comprendre comment minimiser les impacts négatifs des étiquettes sociales tout en promouvant les interactions efficaces pour la rééducation des détenues. D'une part, lorsqu'une personne est étiquetée comme criminelle, cela influence son identité et son comportement futur. La théorie de l'étiquetage souligne l'importance de ne pas stigmatiser les détenues, de protéger leur confidentialité en vue d'éviter qu'elles ne soient étiquetées de manière négative et d'éviter que les détenues ne se sentent constamment jugées en vue de créer un environnement hostile qui nuit à leur bien-être. D'autre part, la théorie de la réhabilitation sociale est centrée sur l'idée que les individus peuvent changer et se réinsérer

dans la société de manière positive si ceux-ci sont bien manager, préparer et suivie dans leur processus de réhabilitation. Elle soutient alors que les programmes éducatifs, les thérapies et les formations professionnelles sont essentiels pour aider les détenues à acquérir les compétences nécessaires pour réussir leur libération. Pour ce faire, les détenues doivent se sentir en sécurité pour participer à des programmes sans craindre que leurs informations personnelles ne soient divulguées. Mais, il vaudrait que l'administration pénitentiaire rassure d'un environnement sûr, en permettant que les détenues se sentent protégées physiquement et psychologiquement pour se concentrer sur leur développement personnel et leur réinsertion. Ces deux théories fournissent un cadre complémentaire qui aborde à la fois les défis psychologiques liés à l'étiquetage et les stratégies pratiques pour favoriser le changement positif des femmes détenues de la prison centrale de Kondengui. Tous ces résultats conduisent à l'hypothèse spécifique 2 (Hs2) selon laquelle : la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation social de la femme détenue.

5.3.3. Hypothèse de recherche spécifique 3

Hs 3 : l'inaccessibilité impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Les résultats statistiques obtenus pour la troisième hypothèse, fournissent des indications significatives avec $p=0,001$ et $r=0,840$. D'une part, un p -value de 0,001 est très faible, ce qui suggère que les résultats sont hautement significatifs. Dans ce sens, il existe une probabilité inférieure à 0,1% que les résultats observés soient dus au hasard, il est donc très probable qu'il y ait une véritable relation entre l'inaccessibilité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation des femmes détenues. D'autre part, r de 0,840 indique une corrélation positive forte entre l'inaccessibilité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation, confirmant que plus le milieu carcéral est perçu comme inaccessible, plus cela a un impact négatif sur le processus de réhabilitation. Toutefois, une valeur r proche de 1 comme c'est le cas ici, suggère que les deux variables se déplacent dans la même direction, donc plus l'inaccessibilité est accrue plus la réhabilitation des femmes détenues diminue. Ces résultats mettent en évidence la nécessité d'interventions ciblées pour améliorer les conditions de détention et faciliter le processus de réhabilitation, contribuant ainsi à une meilleure intégration sociale des femmes après leur libération.

Le résultat obtenu de cette hypothèse, dans le cadre d'un entretien semi-directif nous permet d'avoir les informations par indicateur suivant :

- Accès aux services : l'éducation et la formations sont des leviers essentiels pour la réhabilitation des détenues. Les détenues révèlent que l'éducation et la formation sont disponibles mais pas accessibles. L'accès à ces programmes est entravé par divers facteurs, tel que le manque de ressources, une infrastructure inadéquate et les ressources disponibles pour les programmes de réinsertion sont insuffisantes, ce qui limite leur efficacité et leur portée. Du fait de la fermeture des portes des prisons depuis la COVID en vue du respect des mesures sanitaires, l'aide en ressource divers ne peut aussi avoir accès efficacement à la prison. Les programmes de formation aux petits métiers déjà implémenter par les ONG et associations divers sont bloquer depuis lors. De plus, ces formations devraient prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, notamment en matière de parentalité ou de violences subies, afin de favoriser un cadre d'apprentissage adapté. En outre, il est essentiel que la prison de Kondengui dispose de structures adéquates pour fournir des soins médicaux appropriés, y compris des services gynécologiques et obstétrique, ainsi qu'au soutien psychologique car un accès limité aux soins peut conduire à une détérioration de leur état de santé, ce qui compromet non seulement leur bien-être, mais également leur capacité à se réinsérer. Par ailleurs, il est important de reconnaître l'interconnexion entre l'éducation, la formation et la santé dans le cadre pénitentiaire. Les programmes éducatifs intégrant des modules sur la santé peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie des femmes en détention en les éloignant des maladies gynécologiques, la tuberculose et les infections de la peau récurrent en Kondengui réduisant ainsi les stigmates associés aux problèmes de santé. Les programmes de soutien psychologique et de développement personnel sont perçus comme inexistantes. Les détenues n'ont pas accès à des services qui pourraient les aider à reconstruire leur identité et à améliorer leur estime de soi.
- Accessibilité physique et sociale : les détenues révèlent une accessibilité des informations plus ou moins présente permettant alors aux détenues d'être conscient de leurs droits et des règles qui régissent leur détention. Cette transparence bien qu'apparente permet non seulement de renforcer la confiance dans le système judiciaire, mais aussi d'assurer que les femmes détenues puissent exercer leur droit de manière informée. Car un manque d'information peut entraîner une détention prolongée injustifiée ou une ignorance des options légales disponibles. De plus, il est important de relever que l'accès aux informations personnelles est un droit fondamental qui doit être respecté dans le cadre pénitentiaire. Les femmes détenues ont le droit de consulter leurs

dossiers personnels, y compris les rapports médicaux, les évaluations psychologiques et les décisions judiciaires. Toutes fois, l'accès aux informations personnelles doit être encadré par des mesures de protection adéquates pour éviter toute forme d'abus ou de divulgation non autorisées. En outre, la disponibilité d'un avocat ou d'un conseiller juridique pour toutes les femmes détenues sans exception, et ce sans frais prohibitifs serait important pour décongestionner la prison pleine au trois quart des prévenues. Les détenues relèvent alors, le manque d'infrastructure pour gérer et distribuer efficacement l'information limite l'accès, le personnel n'est pas bien informé et à cet effet constitue un frein à la diffusion correcte des informations et les barrières linguistiques ou le niveau d'éducation affectent également la capacité des détenues à comprendre les informations qui leur sont fournies.

- Accessibilité physique et sociale : l'accessibilité physique dans une prison se réfère aux infrastructures et aux aménagements qui permettent aux détenues de se déplacer librement et en toute sécurité au sein de l'établissement, cela inclus non seulement l'architecture des bâtiments, mais aussi l'organisation des espaces de vie, de loisirs et de travail afin de réduire le stress et à améliorer le moral des détenues. De plus, la visite est un élément clé du lien social qui permet aux détenues de maintenir des relations avec leur proches, l'espace de visite n'est pas accueillant biaisant ainsi les interactions entre détenues et visiteurs, nuisant gravement l'expérience de visite et renforçant le sentiment d'aliénation. En outre, le maintien des liens familiaux assure une stabilité physique et émotionnelles des détenues car d'un très grand apport tant psychologique que financier. Toutes fois, l'accessibilité physique bute sur le manque des ressources financières et humaines allouées à la prison de Kondengui, des politiques jugées trop strictes concernant les visites et la communication exacerbant l'isolement social et la stigmatisation liée à l'incarcération et le milieu géographique affectent également la volonté des familles et amis de rendre visite ou de maintenir le contact.

Cependant, plusieurs théories viennent porter appui aux recherches effectuées sur le terrain en ce qui concerne la modalité sur l'accessibilité. Il s'agit de la théorie de l'institution totale de Goffman qui explique au mieux l'accès aux services, du fait qu'elle décrit les environnements où les individus sont coupés de leur environnement habituel et soumis à une autorité qui régule tous les aspects de leur vie. Dans une institution totale, les ressources éducatives et de santé sont être restreintes ou mal gérées comme le confirment les résultats du terrain, rendant difficile pour les détenues d'accéder à des programmes de formation ou à des

soins appropriés. Les résultats le démontrent à suffisance car depuis la COVID les portes des prisons sont fermées aux ONG et autres qui d'habitude viennent en appui à l'administration pénitentiaire. Toutefois, la théorie de la représentation sociale de Moscovici, suggère que les individus construisent des significations à partir de leur interactions sociales et culturelles ce qui vient soutenir le fait que les croyances et les attitudes des individus envers le processus de réhabilitation influence leur engagement à la réinsertion. En fin, la théorie de l'autodétermination de Ryan et Deci mettant l'accent sur l'importance des besoins psychologiques fondamentaux tel que l'autonomie, la compétence et les relations sociales appui le fait que lorsque les détenues se sentent contrôlés par le processus de réhabilitation ou s'ils perçoivent qu'ils n'ont pas de choix cela ne peut que renforcer un sentiment d'inaccessibilité. Les détenues doivent sentir qu'ils sont capables de réussir dans leur processus de réhabilitation, les relations positive avec le personnels pénitentiaires et l'allègement des restrictions va renforcer la motivation et l'engagement dans le processus de réhabilitation des détenues. ce qui vient confirmer les résultats obtenus. Ces résultats nous permettent de confirmer l'hypothèse spécifique (Hs3) selon laquelle : l'inaccessibilité du milieu carcéral a un impact sur le processus de réhabilitation social de la femme détenue.

CHAPITRE 6 : DISCUSSION DES RESULTATS

Après avoir présenté les résultats de notre étude dans le chapitre précédent tout en apportant une interprétation détaillée, nous allons maintenant discuter des résultats obtenus dans le champ de la problématique et des objectifs de cette recherche. Ce chapitre vise à discuter les implications de nos résultats pour la pratique et la recherche, et à identifier les limites et les difficultés de l'étude. Enfin nous, allons proposer des pistes pour les recherches futures qui pourraient contribuer à approfondir notre compréhension de la problématique étudiée et rédiger un programme éducatif pour aider l'administration pénitentiaire à améliorer l'image qu'a la société des prisons en vue d'une bonne réhabilitation des détenues.

6.1. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Le processus de réhabilitation sociale des femmes détenues est influencé par de nombreux facteurs. La prise en compte dans le processus de réhabilitation, de la perception du lieu clos qu'est la prison est la clé qui permet d'avoir une solution efficace. Pour examiner de manière percutante la relation entre la représentation de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation sociale des femmes détenues à la prison centrales de Kondengui, il est important de mettre en parallèle les appréciations des auteurs qui ont évoqués cette thématique dans leur travail, mais également de confronté les théories sus évoqué à la réalité du terrain. Afin de dérouler toutes les perceptions que l'on se fait de la prison qui empêcherait les détenues de se réhabiliter définitivement.

6.2.1. Hypothèse 1 : la crainte agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

La crainte du/en milieu carcéral a des conséquences graves sur le bien-être émotionnel et psychologique des détenues. Il faut noter que même le personnel du milieu carcéral vit dans la crainte. Pour Crouch (1995) évoqué par Vacheret et Milton (2007), le milieu carcéral est à présent un secteur professionnel probablement risqué à l'intérieur duquel, peur, stress, incertitude et sentiment d'insécurité représentent des réalités routinières tant des détenues que des gardiens. Les détenues se sentent donc perdu, envahi de stigmatisation de toute part et l'abandon de leur progéniture. Dans ce sens, Moreno (2021) prend pour exemple l'association REPCAM qui, aide les enfants mineurs des détenues à avoir une hygiène de vie, afin qu'ils soient capables de gérer leur propre conflit et renouer le lien avec leur mère, principalement par la médiation, l'organisation des rencontres groupées ou tête-à-tête entre mères incarcérées et

leurs enfants ; généralement pendant la fête de la mère, le début d'une année scolaire ou alors les fêtes de fin d'années. Pour solidifier ainsi les liens enfants-mère essentiels pour la réhabilitation, tout en les offrant un soutien émotionnel, social et parfois matériel.

En outre, L'isolement familial peut entraîner une dépression accrue, une perte de motivation et un sentiment de désespoir, qui sont tous des obstacles majeurs à la réinsertion post-carcérale, à cet effet, Cochran (2012) découvre que les visites familiales sont corrélées à une réduction des comportements indisciplinés en prison, suggérant que les liens familiaux peuvent avoir des effets positifs sur le comportement des détenues étant données qu'il a été constaté par Tasca et Turanovic (2018) que les femmes et les minorités raciales rencontrent plus de difficultés à maintenir des visites régulières contribuant ainsi à la coupure peu à peu des liens familiaux. Pour remédier à cette situation, il est crucial de mettre en place des initiatives visant à renforcer les liens familiaux. Si Wongaing (2021), considère que le soutien familial est d'un rôle capital pendant l'enfermement, notamment à travers les visites, mais modifie et différencie également le vécu de l'enfermement, même si la visite reste de courte durée cela apaise les détenues de *savoir qu'à l'extérieur, il y a des gens qui pensent à eux*. Pettus-Davis et Epperson (2015), quant à eux, plaident pour des politiques qui favorisent le maintien des liens familiaux pendant l'incarcération, suggérant que de telles politiques peuvent aider à la réinsertion et réduire la récidive.

Cependant, en 2018 les auteurs, Dehart, Shapiro et Clone, soulignent que l'incarcération des parents entraîne souvent des tensions familiales des difficultés économiques et des troubles émotionnelles et Merçil (2017), d'ajouter que l'emprisonnement de la femme déstabilise la famille et traumatise les enfants qui reçoivent la nouvelle avec douleur car elles sont généralement les principales responsables de leurs progénitures avant leur mise aux arrêts. Wongaing (2021) fait remarquer que leurs rôles socio sont mis en stand-by, leur présence étant fondamentale, elles ne sont plus en mesure d'aider leur(s) progéniture(s) *à se construire du fait de leur incarcération*. La femme détenue va accepter mal sa présence en prison, elle qui très tôt a initiée à son futur rôle d'épouse et de mère au Cameroun. Morelle (2016) explique que les femmes en détention ont souvent besoin d'un *radar* c'est-à-dire d'un homme avec qui parler, rêver, mais aussi duquel obtenir des cadeaux. Il serait donc indispensable d'amélioration des conditions de visite et de mettre en place des programmes de soutien familial pour augmenter la fréquence et la qualité des interactions familiales, car comme va souligner Merçil (2017), les enfants sont les victimes invisibles de l'incarcération des mères, c'est pourquoi la séparation des femmes détenues de leurs enfants est la chose la plus traumatisante d'une détenue.

Les relations entre gardiens et détenues, si elles peuvent généralement se dérouler dans un contexte d'ignorance mutuelle et de simples observations réciproques, peuvent à tout moment tomber dans un rapport conflictuel. Si celui-ci s'exprime parfois à travers des propos, échanges verbaux insultants ou une non-acceptation des normes informelles régissant en principe ces relations (Vachelet, 2002), il peut également, notamment en raison du fait qu'il ne dispose ni de lieu ni de mode d'expression, dégénérer en actes de violence (Guillonnet et Kensey, 1998 ; Chauvenet, 2006). (Vachallet et Milton, 2007)

C'est donc dire que la prison est un milieu de violence et de terreur et cela s'impose tant aux détenues qu'aux gardiens, les études Vachallet (2007) démontre en ce qui concerne les prisons du Québec que les agressions verbales et psychologique sont les plus courante. Donc, insultes, moqueries, dénigrement, stigmatisation, sont très courant.

De plus, Haney (2001) discute de l'impact psychologique de l'incarcération sur les détenues, et souligne que la peur et l'anxiété peuvent entraver leur capacité à participer activement aux programmes de réhabilitation. D'autre part, Carlson et al. (2003) ont montré que les femmes détenues sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du stress et de la peur en raison des dynamiques sociales spécifiques au milieu carcéral, telle que la violence entre détenues et les abus institutionnels. Il faut faire remarquer que les femmes détenues font face à des défis uniques, notamment des expériences antérieures de victimisation et des rôles sociaux qui influencent leur adaptation en prison. Selon Bloom et Covington (2008), les femmes en détention sont souvent confrontées à des traumatismes qui exacerbent leur sentiment de crainte, rendant leur réhabilitation plus complexe. Ce qui corrobore notre constatation que le sentiment de crainte est un facteur déterminant dans leur engagement envers les programmes de réhabilitation.

6.2.2. Hypothèse 2 : la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

La gestion du milieu carcéral dans le cadre de cette étude repose sur la rééducation, la confidentialité et la sécurité. Les programmes de rééducation sont bien ficelés et bien suivis seulement pas toujours accessible. La rééducation étant la qualité première de la prison, il est de bon ton que la prison de Kondengui en ce qui concerne les femmes détenues en face une alliée de premier ordre pour une rééducation efficace. Selon McMahon et al (2018), les programmes de réhabilitation qui prennent en compte les spécificités de genre, tels que les antécédents traumatiques et les besoins psychologique des femmes, sont plus efficaces. Pour se faire il est donc de bon d'améliorer les conditions de détention de détenues en mettant dans un cadre propice à l'apprentissage et cela passe par la décongestion de la prison centrale de

Kondengui. Il serait donc important de prendre en compte les travaux de Bloom et Covington (2008), qui soulignent que la rééducation doit être holistique et tenir compte des dimensions émotionnelles, sociales et économique des détenues.

Toutefois, seule la rééducation ne suffit pas, il faudrait encore que les détenues se retrouvent dans un climat où règne la confiance pour s'ouvrir et mettre en pratique les apprentissages reçues des divers programmes (éducation formelle et formations). De ce fait, Haney (2001) confirme, qu'un environnement où la confidentialité est par exemple respectée permet aux détenues de s'exprimer plus librement et de participer activement à leur réhabilitation sans crainte de jugement. Étant donné que, les femmes détenues sont confrontées à des stigmatisations et à des traumatismes liés à leur incarcération. Il est donc nécessaire pour l'administration pénitentiaire d'améliorer non seulement la confiance entre les détenues et le personnel, mais aussi leur engagement dans les programmes réhabilitation.

De plus, la sécurité devrait être une priorité pour l'administration pénitentiaire car elle touche non seulement les détenues mais également les gardiens de prison. Pour Liebling (2004), un environnement sécurisé permet aux détenues de se concentrer sur leur développement personnel sans être distrait par des préoccupations liées à la violence ou à l'insécurité comme c'est le cas à la prison centrale de Kondengui. Les détenues se trouvent comme dispersées entre l'urgence de se protéger et le besoin de s'en sortir. Les résultats recueillis indiquent que les pratiques de gestion qui garantissent la sécurité contribuent significativement à la réussite des programmes de réhabilitation. Ce qui est corroboré par les recherches de Van Voorhis et al (2010), qui démontrent que les femmes sont particulièrement sensibles aux dynamiques de pouvoir et de sécurité en milieu carcéral.

En outre, la gestion des détenues dans les prisons devrait être adaptée aux besoins uniques des femmes incarcérées. Contrairement à leur homologue hommes, les femmes sont souvent confrontées à des défis distincts tels que les antécédents de violences domestiques, de traumatismes liés à l'enfance, et des responsabilités familiales. Une gestion tenant compte de ces besoins favoriserait un environnement propice à la réhabilitation. Les programmes éducatifs et de formation professionnelle adaptés au contexte politique sont essentielles pour faciliter la réinsertion socio-professionnelle des femmes détenues car elles sont plus susceptibles de trouver un emploi après leur libération, réduisant le risque de récidive. Il faut ajouter à cela un soutien psychologique solide et permanent. Les études de Davis et al. (2012) montrent que les interventions psychologiques adaptées, telles que la thérapie cognitivo-comportementale, permette de réduire les symptômes de dépression et d'anxiété, facilitant ainsi la réhabilitation. Les programmes qui encouragent les interactions positives entre détenues, ainsi qu'avec le

personnel, favorisent un climat de confiance. Selon Goffman (1961), la reconnaissance et le soutien sociale sont des éléments clés pour surmonter les effets négatifs de l’incarcération.

6.2.3. Hypothèse 3 : l’inaccessibilité impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

L'accès restreint aux services essentiels est un obstacle majeur à la réhabilitation. Les études montrent que l'accès à une éducation adéquate, à des soins de santé de qualité et à des programmes de formation professionnelle est crucial pour la réinsertion réussie des détenues. À cet effet, Banen et Chaffi (2023) affirme que, le Cameroun ayant ratifiée la résolution des Nations Unies sur l’administration pénitentiaire est tenue de réunir des conditions qui permettent aux détenues d’apprendre un emploi utile et rémunérer, pour faciliter leur réinsertion sur le marché de l’emploi et leur permettra ainsi de subvenir à leur besoin et ceux de leurs familles par leur propre moyen financiers.

Toutefois, Bounougou (2014, p.67-90) démontre que, *quand bien même s’agirait-il d’amender et de transformer les détenues l’absence de financement et la hiérarchisation des priorités (...) s’imposent aux désavantages d’une idéologie de changement basée sur la dissuasion, l’éducation et l’amélioration du détenues*. La complexité des démarches administratives et le manque de ressources aggravent les défis auxquels font face les femmes détenues. Les travaux de Alexandre (2020) expliquent clairement que ce sont les politiques carcérales qui limitent l’accès aux programmes d’éducation et de formation, perpétuant les cycles de pauvreté et d’incarcération. Il est donc question de la simplification des démarches administratives et le renforcement des infrastructures et des ressources. Ce qui augmenteraient l'accès des détenues aux services de santé et aux programmes éducatifs, améliorant ainsi les conditions de vie rendant ainsi la réinsertion plus fluide.

De plus, Hannah-Moffat et Innocente (2019) soulignent que les programmes standardisés et basé sur le risque ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des femmes, augmentant leur aliénation en ce qui concerne leur identité de femme. Elle a donc besoin d’aide, d’un soutien psychologique et émotionnel adapté. Baldry et Winkel (2020) trouvent que les expériences de violences intime et autres que subisse la femme détenue, contribuent à une crise d’identité, aggravant les problèmes de santé mentale et compliquant le processus de réhabilitation. Les programmes de soutien psychologique et de développement personnel sont essentiels pour aider les détenues à reconstruire leur identité et à améliorer leur estime de soi. Toutefois, Covington (2016) va souligner que les expériences de traumatismes d’addiction sont profondément liées à une crise d’identité et cela nécessite une intervention spécifique et sensible au genre, mais pourtant le suivi psychologique n’est effectué par aucun expert en Kondengui,

les gardiens se débrouillent comme il peuvent pour soutenir les détenues. Ce qui reste insuffisant. Pourtant pour Pollack (2016) ce sont les pratiques carcérales inadaptées aux femmes qui nourrissent les crises et renforcent les stéréotypes. A cet effet, la mise en place de programmes de soutien psychologique et de développement personnel adaptés réduirait la crise d'identité féminine et augmenterait l'estime de soi des femmes détenues, facilitant ainsi leur réinsertion sociale.

6.3. LIMITES DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES

Après la discussion et l'interprétation de nos résultats, il est évident de ressortir quelques limites de notre travail mais également les difficultés que nous avons fait face.

6.3.1. Limites de l'étude

Notre recherche a eu le mérite de lever le voile sur un problème très important de la société, touchant le monde carcéral, qui est l'opacité du milieu carcéral et son impact dans le processus de réhabilitation sociale des détenues. Ce travail nous a permis d'acquérir certaines bases concernant le fonctionnement du système carcéral camerounais et les mesures mises en place pour éloigner le plus loin possible les détenues de la récidive en facilitant son insertion sociale. Elle nous a également permis de survoler l'univers carcéral en entrant d'une part, dans l'enceinte de la prison centrale de Kondengui et d'autre part, de côtoyer le personnel pénitentiaire et quelques détenues.

Il convient de relever que les données issues de notre étude sont contextualisées mais demeurent limitées (Van Der Maren, 2006). En effet, l'échantillon retenu s'avère restreint, en raison de plusieurs contraintes rencontrées sur le terrain :

- Seules trois détenues ont pu être interrogées dans le cadre de l'entretien semi-directif et 50 détenues ont participé au volet quantitatif, sur un effectif global de plus de 260.
- Seuls deux membres du personnel pénitentiaire ont accepté de répondre à nos questions. Faute d'autorisation formelle, plusieurs agents ont accepté de nous parler de la prison mais ont refusé d'être cités, par crainte de sanctions liées à l'absence d'autorisation légale.

Une seule ancienne détenue a consenti à échanger avec nous, mais elle a également refusé d'être mentionnée dans ce travail. Les autres ex-détenues approchées ont exprimé une certaine réserve, craignant de briser la protection psychologique qu'elles se sont construite pour faire face à la stigmatisation. Quant à l'association MAHOLA, présentée comme spécialisée dans la réhabilitation des femmes ex-détenues et dont le siège est à Douala, elle n'a jamais honoré les rendez-vous convenus avec son directeur.

Ces limites ont réduit la possibilité d'intégrer des données provenant d'anciennes détenues et des associations, lesquelles auraient pourtant permis d'illustrer des expériences réussies de réhabilitation sociale et d'orienter la conception d'un projet pertinent pour la réinsertion des femmes incarcérées. Toutefois, les apports des travaux antérieurs, les échanges avec certains aînés académiques ainsi que les entretiens avec des personnels pénitentiaires encore en lien avec d'anciennes détenues se sont révélés particulièrement précieux pour enrichir et soutenir notre réflexion.

De plus, il faut noter que la méthode qualitative n'a pas respecté totalement les règles méthodologiques, ceci dû à la complexité du milieu carcéral et des restrictions en lien avec la note de fermeture des prisons aux étudiants depuis les restrictions sanitaires de la Covid. Les enquêtes ont mis plus de temps que prévu, le gardien qui nous servait d'entremetteur devait d'abord négocier avec les détenues et le gardien du quartier féminin du jour. A chaque fois, il n'était autorisé que d'interviewer qu'une seule détenue. Une autre forme de biais peut prendre sa source dans la désirabilité sociale des répondants, notamment auprès des détenues parfois réticentes à dévier un certain conformisme et du personnel en crainte d'affronter la hiérarchie.

6.3.2. Difficultés rencontrées

L'accès aux écrits sur notre sujet de recherche a été difficile. La plupart des documents sont inaccessibles dans nos bibliothèques, on a dû donc prendre beaucoup de temps dans l'achèvement de cette étude. Il n'existe pas une base de données accessible au public en ce qui concerne les ex détenues ayant réussi leur réinsertion sociale et surtout sur l'impact de la perception du milieu carcéral sur le processus de réhabilitation de la femme détenues.

Toutes les procédures administratives que nous avons émises pour avoir une autorisation formelle d'accès à la prison centrale de Kondengui n'ont pas abouti, ceci dû à la non levée de la fermeture en raison des restrictions sanitaires depuis la Covid-19. Nous avons donc utilisé des méthodes très peu conventionnelles pour avoir accès à la prison.

Toutefois, le fait que nous n'ayons jamais touché du doigt la méthode qualitative à entraîner plusieurs difficultés dans la codification de la grille d'analyse, on a donc dû solliciter de l'aide de par les grands frères académiques. Nous aurions aimé interviewer 3 détenues, 3 personnels pénitentiaires, 3 associations et au moins 2 ex détenues pour couvrir le quota de 11 recommander dans une analyse qualitative, mais cela n'a pas pu être effectif. Le personnel ne veut pas parler de peur des représailles de la hiérarchie, les associations nous donnent mille et un rendez-vous jamais honorés, les ex détenues non seulement sont très difficiles d'accès mais la seule que nous avons pu contacter refuse catégoriquement de faire partie de nos enquêtes.

En définitive, la dernière difficulté est le fait que tout dans le milieu carcéral nécessite une dépense, n'étant pas encore nanti d'un revenu stable cela a été difficile pour nous de joindre les deux bouts. Le transport ajouté aux commodités lie aux rencontres, il faut avoir de l'argent. Pendant cette enquête il faudrait déboursier une certaine somme à chaque fois pour qu'on me mette en contact avec un détenues et envoyé "un truc" à chaque fois pour que celles-ci à leur tour acceptent de me parler à cœur ouvert. Il a donc fallu pour le bon déroulement de cette enquête recourir à des appuis financiers des proches parents.

6.4. SUGGESTIONS

6.4.1. Suggestions d'ordre pénitentiaire

- Améliorer des conditions de détention
 - Réduction de la surpopulation carcérale à travers des alternatives aux peines privatives de liberté (travaux d'intérêt général, détention à domicile sous surveillance).
 - Amélioration des infrastructures carcérales (espaces de vie dignes, accès à l'eau potable, meilleur hygiène et soins de santé).
 - Mise en place d'une prise en charge différenciée des femmes détenues, notamment celles enceintes ou accompagnées d'enfants, en créant des espaces adaptés.
 - Renforcement des services médicaux et psychologiques en prison, notamment pour la prise en charge des traumatismes et des addictions.
- Renforcement des programmes de réhabilitation et de formation
 - Institutionnaliser la formation professionnelle en milieu carcéral avec des programmes adaptés aux besoins du marché du travail.
 - Créer des unités de production en milieu carcéral permettant aux détenues de travailler et de percevoir un revenu pour mieux préparer leur sortie.
 - Développer des programmes d'alphabétisation et d'éducation pour les détenues analphabètes ou déscolarisées.
 - Mise en place de programmes de mentorat et d'accompagnement post-carcéral pour éviter la récidive.
- Accès à la justice et amélioration du suivi judiciaire
 - Accélérer les procédures judiciaires pour réduire la détention préventive prolongée, qui contribue à la surpopulation carcérale.

- Mise en place d'un service d'assistance juridique gratuit permanent en prison pour informer les détenues sur leurs droits et aider à préparer leur réinsertion.
 - Renforcer la transparence dans l'application des peines et des conditions de libération conditionnelle
- Meilleure gestion et professionnalisation du personnel pénitentiaire
- Former continuellement les surveillants pénitentiaires sur les droits humains et la gestion humanisée des prisons.
 - Mise en place d'un code de conduite plus strict pour prévenir les abus éventuels et la corruption récurrente au sein de l'administration pénitentiaire.
 - Augmenter les effectifs du personnel pénitentiaire pour garantir une meilleure gestion et surveillance des détenues.

6.4.2. Suggestions d'ordre étatique

- Réformes législatives et politiques pénitentiaires
- Adopter une loi spécifique sur la réinsertion des détenues intégrant un volet sur la réhabilitation des femmes en détention.
 - Délocalisation du lieu d'incarcération des femmes de la prison centrale de Kondengui pour la prison de Mfou comme cela avait été conçue dès le départ : ouverture d'une prison de femme dans les locaux de la prison Mfou.
 - Réformer le cadre législatif sur la détention des femmes, en prenant en compte leur vulnérabilité et en favorisant des alternatives à la prison (bracelet électronique, réinsertion supervisée).
 - Intégrer une perspective genre dans les politiques pénitentiaires pour adapter les conditions de détention aux besoins spécifiques des femmes.
 - Créer un organe indépendant de contrôle des prisons, chargé d'évaluer les conditions de détention et signaler les violations des droits des détenues.
- Renforcement du financement des programmes de réhabilitation
- Augmenter le budget alloué au ministère de la justice pour améliorer les infrastructures pénitentiaires et financer les programmes de réinsertion.
 - Subventionner les entreprises et ONG souhaitant s'impliquer dans la réhabilitation des détenues à travers des incitations fiscales.
 - Créer un fonds national pour la réinsertion des détenues alimenté par l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux.
- Développement des partenariats public-privé et implication de la société civile

- Encourager les partenariats entre l'Etat et les entreprises privées pour offrir des opportunités de formation et d'emploi aux anciennes détenues.
- Renforcer la collaboration entre les ONG, les institutions religieuses et l'administration pénitentiaire pour améliorer l'accompagnement social et psychologique des détenues
- Sensibiliser le grand public sur l'enjeu de la réhabilitation et lutter contre la stigmatisation des anciennes détenues.

➤ Suivi post-carcéral et intégration sociale des anciennes détenues

- Mise en place de centres d'accueil et de réinsertion pour les anciennes détenues sans soutien familial ni ressources financières.
- Création des programmes d'accompagnement à des emplois pour aider les anciennes détenues à trouver un travail (formation continue, aide à l'entrepreneuriat).
- Renforcer les services d'aide sociale pour éviter la marginalisation des anciennes détenues après leur sortie.

6.4.3. Suggestions d'ordre académique

L'objectif de recherche que nous nous sommes fixés est d'apprécier le lien qui existe entre l'analyse de la représentation de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation sociale de la femme détenue en ce qui concerne la prison centrale de Kondengui. Ceci dans le but d'approfondir la compréhension des défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes détenues mères à la prison centrale de Kondengui. Néanmoins, les résultats obtenus lors de notre analyse offrent des pistes de recherche et d'intervention concrètes pour améliorer les conditions de vie et les perspectives de réinsertion des détenues. Ces initiatives, si elles sont mises en œuvre, peuvent significativement contribuer à une réhabilitation sociale réussie.

Par conséquent, Il serait question d'une part de, favoriser l'accès des chercheurs aux prisons, en intégrant des modules spécialisés dans les formations universitaires et en développant des collaborations entre les établissements académiques et les institutions pénitentiaires. D'autre part, de développer des ateliers de développement personnel et des groupes de soutien spécifiques pour les femmes ; d'améliorer l'accès aux services de conseil

psychologique, en tenant compte des besoins spécifiques des détenues ; et de fournir des produits d'hygiène et des services adaptés pour les femmes, renforçant ainsi leur estime de soi.

6.4.4. Suggestions d'ordre technique (annexe 1)

CONCLUSION

L'étude sur la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation des femmes détenues à la prison centrale de Kondengui met en évidence plusieurs problématiques majeures qui entravent l'efficacité des politiques pénitentiaires. À travers l'analyse des perceptions des détenues et du personnel pénitentiaire, il apparaît que l'opacité du système carcéral alimente des dysfonctionnements structurels qui limitent non seulement la transparence de la gestion des prisons, mais aussi l'efficacité des programmes de réhabilitation.

Pour mener à bien ce travail, il a été question de répondre à la question suivante : « quels sont éléments pertinents de la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral qui impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue à la prison centrale de Kondengui ? ». La réponse à cette question nous a permis de formuler l'hypothèse général suivante : les représentations sociales de l'opacité du milieu carcéral ont un impact sur le processus de réhabilitation des femme détenus ». Cette hypothèse nous avons déduit trois hypothèses secondaires :

Hs 1 : Le sentiment de crainte agit sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Hs 2 : La gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Hs 3 : L'inaccessibilité du milieu carcérale impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue

Suite aux travaux de terrain effectués, il a été constatés lors des différents entretiens semi-directif que la violence en milieu carcéral, qu'elle soit physique, psychologique ou institutionnelle, constitue un frein majeur à la réinsertion sociale des détenues. L'absence de mécanismes efficaces de contrôle et de signalement aggrave cette situation et renforce un climat de peur et de soumission au sein des établissements pénitentiaires. De plus, la gestion des détenues, marquée par un manque de personnel qualifié, des conditions de détention précaires et l'absence de programmes de formation adaptés, ne favorise pas un processus de réhabilitation efficace. Enfin, l'inaccessibilité des prisons, tant pour les chercheurs que pour les organisations de la société civile, empêche toute évaluation objective et entrave les perspectives de réforme du système pénitentiaire d'une part, et d'autre part, l'accès aux différents services (santé physique et psychologique, juridique et autre) entraîne des surpopulations carcérales dans des conditions humaine ne favorisant pas ainsi la réinsertion des détenus.

Toutefois, l'interprétation des résultats issus de l'analyse statistique nous ont permis d'avoir les résultats suivants :

- Le test de Pearson de l'hypothèse1 (Ha1) est de 0,002 conduit a un rejet systématique de Ho et une confirmation de Ha1. De plus le coefficient de corrélation $r=0,63$, confirme une corrélation modérer forte entre la crainte et le processus de réhabilitation.
- La deuxième hypothèse Ha2, avec comme $p<0,001$ et $r=0,675$ indique une corrélation positive modérée à forte intensité entre la gestion des détenues et le processus de réhabilitation.
- Les résultats relatifs à l'hypothèse Ha3, nous donnent $p=0,001$ et $r=0,840$ indiquant une corrélation positive forte entre l'inaccessibilité du milieu carcéral et le processus de réhabilitation, confirmant que plus le milieu carcéral est perçu comme inaccessible, plus cela a un impact négatif sur le processus de réhabilitation.

Il est donc évident de constater après ces analyses, des verbatim et statistique que les représentations sociales de l'opacité du milieu carcéral ont un impactes sur le processus de réhabilitation des femmes détenues. Il serait donc opportun de prendre en compte ses représentation dans l'élaboration des programmes éducatif et professionnel des femmes détenues.

Constats faits, les recommandations proposer pour améliorer la réhabilitation des femmes détenues et renforcer la transparence du milieu carcéral au Cameroun sont les suivantes :

- Renforcer les politiques de protection et de lutte contre la violence en milieu carcéral
 - Mettre en place des mécanismes indépendants de surveillance pour prévenir et sanctionner les abus.
 - Former les agents pénitentiaires aux droits des détenues et aux techniques de gestion non-violente des conflits.
 - Ouvrir une prison pour femme pour une meilleur prise en charge.
- Améliorer la gestion des détenues et les conditions de détention
 - Développer des programmes de formation et de réinsertion adaptés aux réalités du marché du travail.
 - Améliorer l'accès aux soins de santé et aux services psychosociaux pour les détenues.
 - Réduire la surpopulation carcérale par des alternatives à l'incarcération pour les délits mineurs.
 - Promouvoir la sensibilisation et la prise de conscience de la réalité carcérale et des besoins des femmes détenues.
- Rendre le milieu carcéral plus accessible et transparent

- Faciliter l'accès des chercheurs et des organisations de défense des droits humains aux établissements pénitentiaires.
- Mettre en place des audits réguliers pour évaluer les conditions de détention et les politiques de réhabilitation.
- Sensibiliser la société sur les enjeux de la réinsertion des anciens détenus afin de lutter contre leur stigmatisation.

En outre, cette recherche apporte une contribution significative à la compréhension des défis du système pénitentiaire camerounais, notamment en ce qui concerne les spécificités du vécu des femmes détenues. Elle met en lumière l'impact de l'opacité institutionnelle sur la réhabilitation des prisonnières et ouvre des perspectives pour une gestion carcérale plus efficace et plus humaine. D'un point de vue académique, cette étude offre une analyse empirique qui pourra servir de référence pour les recherches futures sur la gestion pénitentiaire en Afrique. Elle pose également les bases d'une réflexion sur la nécessité d'intégrer des approches sociologiques et éducatives dans la conception des politiques de réinsertion des détenues. De plus, Bien que cette étude apporte des éléments de réponse importants, plusieurs pistes restent à explorer :

- Une analyse comparative entre différentes prisons du Cameroun permettrait d'évaluer si les problèmes observés à Kondengui sont généralisables à l'ensemble du pays.
- Une étude plus approfondie sur l'impact des programmes éducatifs et de formation professionnelle en prison permettrait d'évaluer leur efficacité réelle dans la réinsertion des détenues.
- Une enquête sur la perception de la société à l'égard des femmes anciennement incarcérées permettrait de mieux comprendre les barrières sociales à leur réintégration.
- Une étude supplémentaire pour explorer les facteurs qui influencent la réhabilitation des détenues.

En définitive, la question de l'opacité du milieu carcéral et de la réhabilitation des femmes détenues constitue un enjeu majeur de justice sociale et de droits humains. Il est impératif que les autorités pénitentiaires, les chercheurs, les organisations de la société civile et la communauté internationale travaillent ensemble pour améliorer la gouvernance carcérale et offrir aux détenues des perspectives réelles de réinsertion. L'avenir du système pénitentiaire camerounais dépendra de sa capacité à évoluer vers un modèle plus transparent, plus respectueux des droits des détenues et plus efficace en matière de réhabilitation. Il est temps d'adopter une approche centrée sur l'humain et la dignité, afin que la prison ne soit plus seulement un lieu de punition, mais un véritable espace de transformation et de seconde chance.

REFERENCES

- Absil, M. (2013). Réhabilitation, un mot juste pour un nouveau paradigme, Dans *Intelligible, reconnaissance et émancipation*. Centre Franco Basaglia.
<https://psychiatries.be/reconnaissance-et-emancipation/rehabilitation-un-mot-juste-pour-un-nouveau-paradigme/>
- Alexandre, M. (2020). *The new Jim crow: Mass incarceration in the age of colorblindness* (10th anniversary ed.). The New Press
- Angers, M. (1992). Initiative pratique à la méthodologie des sciences humaines. *Centre Educatif et Culturel*. Universitaire Series.
- Akoa, M. P. (2010). *Culture dans les prisons d'Afrique : un questionnement*. Harmatan.
- Aktouf, O. (1985). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*. Une introduction à la démarche classique et une critique. 55
- Amar, P. (2019). *Système ouvert, systèmes fermés : de l'individu à l'organisation*. Eyrolles
- Baliaba, S. P. (2014). *Surmoi et réinsertion sociale* [Thèse de Doctorat]. Université de Yaoundé I
- Baldry, AC. et Winkel, FW., (2004). Mental and physical health of italia yougsters directly and indirectly victimize at school and at home. *International journal of forensic mental health*. 3(1), 77-91 <https://doi.org/10.1080/14999013.2004.10471198>
- Batjom, M. E. (2018, septembre). *Privation de liberté des femmes et des filles au Cameroun-OHCHT*, ANAPRODH.
https://www.ohchr.org/site/default/files/documents/issues/women/WG/DeprivedLiberty/CSO/National_Association_and_Protection_of_Human_Rights_Cameroon.docx
- Banen, T. J. (2019). *La gouvernance scolaire en milieu carcéral et l'insertion socioprofessionnelle des prisonniers : cas de la prison centrale de Yaoundé* [Mémoire de Master]. Université de Yaoundé I.
- Banen, T. J. et Chaffi C. I. (2023). Pratique rééducatives coercitives en contexte de grossesse carcérale et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé, Cameroun. *Revue européenne d'études pédagogiques*. 10(12). 347-361. <https://doi.org/10.46827/ejes.v10i12.5127>

- Beaud, O. (1994), *Maurice Hauriou et la théorie de l'institution*, LGDJ
- Berger, P. et Luckman, T., (2012). *La construction sociale de la réalité* (3^e éd.). Armand Colin.
- Belanger, P. (2014). La déconstruction et reconstruction sociale de la demande dite l'alphabétisation, *les politiques sociales*, 1(162), 18-30. <https://cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2014-1-pages-18-30>
- Besnier, J-M. (2011). *Les Théories de la Connaissance*, Presses Universitaires de France.
- Bureau de vérification général du Canada. (2024, 4 juin). *Tenue d'enquêtes-Partie 8 : Elaboration et vérification des instruments de collecte des données*. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/meth_gde_f_19729.html
- Bounougou, N. R. (2012). *La réforme du système pénitentiaire camerounais : Entre héritage colonial et traditions culturelles* [thèse de doctorat]. Université de Grenoble.
- Brulé, E. (2016). La théorie de l'étiquetage (Labeling theory). *Medium* <https://e-mln-e.medium.com/la-theorie-de-l'etiquetage-labeling-theory-avec-goffman-ef70a978a8ea>
- Blanchet, A. et Gotman, A. (1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Nathan. https://www.unige.ch/fapse/life/archives/livre/alpha/B/Blanchet_Gotman_1992_A.html
- Bloom, B. et Covington, S. S. (2008). Gender-responsive programming: Acritical review of the literature. In *Women and girls in the criminal justice system*. National institute of justice. 1-30
- Bloom, B. et Covington, S. (2008). *Gender-responsive strategies for women offenders*. National institute of corrections.
- Carlson, A. et al. (2003). The effects of incarceration on women: A review of the literature. *Journal of Offender Rehabilitation*, 36(1), 1-20.
- Commission de l'Union africaine (2016). *Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 (CESA 16-25)*. Addis-Abeba, Ethiopie: Union Africaine.
- Organisation des Nations Unies (2016). *Rapport sur les objectifs de développement durable*. 12-15.
- CNUCED (2023, Avril). Global trends and prospect. *Trade and development*. Update

- Cochran, J. C. (2012). The ties that bind or the ties that break: examining the relationship between visitation and prisoner mis conduct. *Journal of criminal justice*
- Cohen, L., Manion, L. & Morrison, K. (2011). *Research methods in education*. (8th ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315456539>
- Colline, C. (2007). La mauvaise mère : Figure féminine du danger. *Mouvement*, 49, 99-110.
- Coomans de Brachène, C. (2019). *Le casier judiciaire : Entre sécuritaire, droits du justiciable et réinsertion socioprofessionnelle, quel équilibre aujourd'hui ?* [Mémoire de master]. Université catholique de Louvain. <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/en/object.thesis%3A20152>
- Covington, S. S. (2016). Women and addiction: A trauma-informed approach. *Journal of Psychoactive Drugs*, 48(4), 287-293. <https://doi.org/10.1080/02791072.2016.1232517>
- Chantraine, J. (2004). *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en prison*. Presses Universitaires de France.
- Csikszentmihalyi, M. (2008). *Flow: The psychology of optimal experience*. Rider. https://archive.org/details/flowpsychologyof2008csik?utm_source=chatgpt.com
- Davis, L. al. (2012). The impact of mental health treatment on recidivism. *Journal of offender rehabilitation*.
- Dayan, A. (2023, 16 Aout). Femme en prison la double peine. *Le Point*. <https://www.lepoint.fr/société/femme-en-prison-la-double-peine>
- Decret n°92/052 du 27 mars 1992 portant organisation pénitentiaire au Cameroun.
- Deubaye, L. K. (2022). *Culture organisationnelle et rendement professionnel chez les enseignants des lycées publics de la ville de Ndjamena/Tchad* [Mémoire de maîtrise]. Université de Yaoundé I.
- De Carlos, P. (2015). *La représentation : un concept emprunté à la psychologie sociale* [Thèse de doctorat]. Université Paris II-Panthel-Assas.
- Dennery, M. (2021, 9 août). Les concepts pédagogiques. *Le blog C-Campus*. <https://www.blog-formation-entreprise.fr/concepts-pedagogiqueq-11-theorie-de-lauto-determination>

- Descy, J-P. (2004). *Méthodologie de la recherche : Guide pour les étudiants et les chercheurs*. De Boeck Supérieur.
- Dictionnaire Anatole Bailly, page 2110, colonne I, sens II, et page 2109 colonne II (Bailly, A. (1895). Dictionnaire grec-français (rédigé avec le concours de M. E. Egger). Hachette et Cie)
- Dubois M., Ouellé F. & Deslauriers-varin (2020). Enquête policière et technique d'enquête : un regard scientifique. *Revue de criminologie*, 53(2), 309-333.
<https://id.erudit.org/iderudit/1074197ar>
- Dublin, A. (2019). La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes. *Conseil économique et social et environnemental*. 28. <https://www.lecese.fi/traveau-du-cese>
- De Oliveira, A. (2013, 6 février). Théorie de l'autodétermination et motivation des employés au travail. *Vision performance*. <https://blog.proactioninternational.com/fr/théorie-de-l'autodétermination>
- Dehart, D. et Al. (2018). The impact of incarceration on families: Kyfindings from ten years of research. *Journal of offender rehabilitation*.
- Ebrahimi, S. (2018). Pour une réhabilitation plus juste des délinquants : étude de droit iranien et des instruments de l'ONU. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*. 2, 309. <https://researchgate.net/publication/343403612>
- Elingui, B. (2022, juillet). *En jeux de la coopération internationale carcéral au Cameroun dans un contexte de développement durable* [Mémoire de master]. Université de Yaoundé I.
- Eyenga, M. G. (2022). La prison ailleurs : Enquête sur les fonctions de l'enfermement carcéral au Cameroun. *Nouvelle perspective en sciences sociales*, 18(1), 331-366.
<https://doi.org/10.7202/1097501ar>
- EYLES (2024). *Prison du Cameroun*. Franceinfo
- FasterCapital, (2024, 25 mars). Choisir la bonne méthode d'échantillonnage pour la conception de votre étude. *Méthode d'échantillonnage*.
<https://www.fastercapital.com/fr/contenu/Methode-d-echantillonnage-Choisir-la-bonne-methode-d-echantillonnage-pour-la-conception-de-votre-etude>

- Fischer, G. N. (1997). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Dunod
<https://cyrille.chagnon.free.fr>
- Filippeschi, V. (2023, 23 octobre). Afrique : renforcer la protection des femmes privées de liberté. *APT*. <https://www.apr.ch/nouvelles-et-blogs/afrique-renforcer-la-protection-des-femmes-privées-de-liberté>
- Fossi, B. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*. SOPECAM
- Fond Monétaire international. (2023). *Perspectives de l'économie mondiale : Une reprise cahoteuse*. <https://www.imf.org/fr/Publications/ZEO/Issues/2023/04/11/world-economic-outlook-april-2023>
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.
- Fowler, F. J. (2013). *Survey research methods*. Sage publication.
- Fonkeng, G. E. Chaffi, C. I. & Bomba, J. (2014). *Précis de méthodologie de recherche en science sociale*. ACCOSUP.
- Garnier, C. et Sauvé, L. (1999). Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement-conditions pour un design de recherche. *Éducation relative à l'environnement, 1*. <https://journals.openedition.org/ere/7204>
- Goffman, E. (1979). *Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Minuit.
- Goffman, E. (1961). *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*. Anchor Books.
- Grawitz. M. (1993). Méthodes des sciences sociales. *Dalloz*. 25, 588.
- Griffith, MC. (2007). Essais cycliques de murs non renforcés en réflexion bidirectionnelle. *Ingénierie sismique et dynamique des structures*. 36(2), 801-821. Doi : 10.1002/eg.654
- Hauriou, M. (1910). *Principes de droit public*. Sirey. <https://www.doc-doc-juriste.com>
- Haney, C. (2001). The psychological impact of incarceration: implications for post-prison adjustment. *Prison journal*, 81(3), 50-65.

- Haney, C. (2001). The psychological impact of incarceration: implications for post-prison adjustment. In *prisoner once removed: the impact of incarceration and reentry of children, families, and communities* (33-66). Urban Institute Press.
- Hannah-Moffat, K. et Innocente, N. (2019). *Women, risk and coerced services: A critical examination of pathways programming and punishment*. Punishment and society.
- Jodelet, D. (1984). Réflexion sur le traitement de la notion de représentation sociale en psychologie sociale. In *Communication. Information Médias Théories. Les représentations*. 6(2-3), 14-41. <https://doi.org/10.3406/comin.1984.1284>
- Jonathan (2014). Les aides financières pour détenus. *MesAllocs*.
https://www.mes_allocs.fr/guide/aides_sociales/aides_financiere
- Lacaza, L. (2008). Théorie de l'étiquetage modifié, ou l'« analyse stigmatique » revisitée. *Nouvelle revue de psychologie*. 1(5), 183-199. <https://cairn.info/revue-nouvelle-de-psychologie>
- Lebel, T. (2014). Le poids du stigmate [interview]. *Observatoire international des prisons*.
<https://oip.org/analyse/le-poids-du-stigmate>
- Lemire, G. et Vachelet, M. (2018). Anatomie de la prison contemporaine. *Presses de l'université de Montréal*, 77-88. DOI : 10.4000/books.pum.10032
- Liebling, A. (2004). Prison suicide and prisoner coping. In *the Oxford handbook of criminology*. Oxford. University press. 814-837.
- Mc Mahon et al. (2018). Understanding the key phases of the countermovement jump: force-time curve. *Strength and conditioning journal*. Publis ahead of print.
Doi :10.1519/SSC.0000000000000375
- Moreno, A. (2017). De l'opprobre d'être une prisonnière au Cameroun lorsqu'on est femme et mère. *Equats times*. <https://equaltimes.org/de-l'-opprobre-d-etre-une-prisonniere-au-Cameroun-lorsqu-on-est-femme-et-mere>
- Morin. E. (1977). *La méthode, tome I : La nature de la nature*. Le Seuil.
<https://seuil.com/ouvrage/la-methode-i-et-ii-edgar-morin>

- Marzo, P. (2021). L'art d'interprétation des résultats. Dans F., Piron et E., Arsenault *guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines*. Sciences et Bien Commun.
- Meyer, A. (2010). *La réinsertion en prison* [Mémoire de Master II], Université Panthéon-Assas. <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/b5670f5e-ea-83-4fc5-5f0e01833dbd>
- Merçil, I. (2017). La détention des femmes en Turquie et la maternité à l'épreuve de l'incarcération. *Déviance et société*, 4 (41), 620-655
<https://doi.org/10.3917/ds.414.0620>
- Mucchielli, L. (2004). *La peur de la prison : une étude sociologique*. Harmattan
- Morelle, M. (2016). Être détenu à la prison centrale de Yaoundé (Cameroun) : une géographie du corps incarcéré. *L'information géographique*, 80(2), 93-113.
<https://doi.org/10.3917/lig.802.0093>
- Morelle, M. & Le Marcis, F. (2016), que nous apprennent les prisons africaines. *Mouvement*, 4(88), 42-49. <https://cairn.info/revue-mouvements-2016-4-pages42.htm>
- Morelle, M. (2013). Soi et les autres. *ENS Editions*. 119-133.
<https://books.openedition.org/enseditions/11502>
- Morelle, M. (2013). La prison centrale de Yaoundé : l'espace au cœur d'un dispositif de pouvoir. *Annales de géographie*. 691, 332-356. <https://www.cairn.info/revues-annales-de-geographie-2013-3-pages-332.htm>
- Mote, A. & al. (2022). Effets du théâtre en milieu carcéral : entre prisonnérissations et reconstruction personnelle. *Annals of the University of craiova*. 2(44), 203-214. DOI:10.52846/AUCPP.2022.2.17
- Morelle, M. & al. (2018). Politique de réforme et matérialité de la prison au Cameroun. *Politique africaine*. 150(2), 75-96. Doi :10-3917/polaf.150.0075
- Morelle, M. (2019). Images et représentations de la prison en Afrique et au Cameroun. Dans M. Morelle, *Yaoundé carcérale géographie d'une ville et de sa prison* (Open Edition, 39-66), ENS éditions. <https://books.openedition.org/ensedition/11484>

- Morelle, M. (2019). La prison au Cameroun : l'inscription territoriale du pouvoir d'Etat. Dans M. Morelle, *Yaoundé carcéral Géographie d'une ville et de sa prison* (Open Edition, 67-90). ENS Editions. <https://doi.org/10.4000.books.enseditions.11487>
- Morelle, M. (2013). « La rue » dans la ville africaine (Yaoundé, Cameroun et Antananarivo, Madagascar). Dans *Annales de géographie* (2006/4, 650, 339-360). Armand Colin. <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2006-4-page-339.htm>
- Mimché, H. (2017). Cours de Master 1. FSE. Université de Yaoundé I
- Ndjodom, P. & Fogha, J. (2019). Gestion carcérale et politiques de réhabilitation au Cameroun : Enjeux et perspectives. *Revue Africaine de Criminologie*, 6(2), 45-68.
- Nguède, N. JP. (2016). *Résilience des Baka face aux mutations socio-environnementales (Cameroun)* [Thèse de Doctorat/PHD, Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris & Université de Yaoundé I]. HAL. <https://theses.hal.science/tel-02102902>
- Ngonso, C. (2015). *Méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales*. CLE
- Ntampera, JDD. (2022). *Le rôle de la famille dans le processus de la réinsertion sociale post carcérale des anciens détenus : Stratégies et défis* [Mémoire de Master]. Université du Burundi. <https://repositorio.ub.edu.bi/handle/123456789/81>
- OIT (2023, 31 mars/mai) observatoire de l'OIT sur le monde du travail 11^e édition
- ONU (2021). *Rapport mondiale sur les prisons et les droits des détenus*. Genève.
- Ouimet, F. (1998). *Les prisons : un monde à part*. Du Boréal.
- Pettus-Davis, C. & Epperson, M. W. (2015). *From mass incarceration to smart decarceration*. The annals of the American academy of political and social science.
- Peladeau & al. (1992). Program evaluation of services for the homeless: challenges and strategies. *Evaluation and programme planning*. Elsevier. 15(4), 417-426.
- Pondi, J-E. (2017). *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*. Presses universitaires de Yaoundé.
- Pondi, J-E. (2013). *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*. CLE. 123.
- Potlack, P. (2016). An information technology view of manufacturing automation. *Life-cycle management*. 11(2).

- Pryce, V. (2013). *Prisonomics : Behind bars in Britain's failing prisons*. Biteback Publishing ; First Edition.
- UNESCO (2017, Octobre). *Comprendre l'Objectif de Développement Durable 4 éducation 2030*. Education 2030, p.13
- UNODC (2009), *la santé des femmes en milieu carcéral*, OMS, 1 <https://www.unodc/la-santé-des-femmes-en-milieu-carcéral>
- Rostaing, C. (2013). Institution totale : ambiguïtés et potentialités d'un concept bien vivant. *Etnographie.com*. 46. <https://www.etnographiques.org/2023/rostaing>
- Raymond, H. (1968). Analyse de contenu et entretien non-directif : application au symbolisme de l'habitat. *Revue française de sociologie*. 9(2), 167-179. https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1968_num_9_2_1378
- Som, E. P. (2023). *Implication des parents immigrants originaires d'Afrique subsaharienne dans le cheminement scolaire d'un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme* [mémoire de Maîtrise], Université de Montréal. <https://hdl.handle.net/1866/32135>
- Serre, M. (2019) les liens familiaux tout comprendre. *Ekie*. <https://www.ekie.co/fiches-pratiques/liens-familiaux>
- Shahram. E. (2018). Pour une réhabilitation plus juste des délinquants étude de droit iranien et des instruments de l'ONU. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*. 2, 309. https://www.researchgate.net/publication/343403612_Pour_une_rehabilitation_plus_juste_des_delinquants_Etude_de_droit_iranien_et_des_instruments_de_l'ONU
- Tasca, M. & Turanovic, J. J. (2018). Examining race and gender disparities in the likelihood of child-parent prison visits. *Crime and delinquency*.
- Tsala Tsala, (2019). *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*. Harmattan.187.
- Tsala Tsala, (2017). *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*. Presses universitaires de Yaoundé. p.156
- Tessier-Juneau, M-P. (2022). *La réinsertion sociale au féminin : étude du point de vue des femmes marginalisées à l'égard des services du Centre Femmes aux 3A* [mémoire de Master]. Sous la direction de Elsa Euvrard. Université de Laval.

<https://corpus.ulaval.ca/bitstreams/6cfe1373-5707-4b06-893b-954c7bd147a/download>

- Touraut, C. (2013). Aux des frontiere des prisons : les familles de détenus. *Cultures et conflits* [en ligne]. 90, 77-94. <https://journals.openedition.org/conflits/18736>
- Velázquez, A. (2024, mai). *Analyse des données : Définition, type et exemples*. QuestionPro. <https://www.questionpro.com/blog/fr/quest-ce-que-lanalyse-de-données>
- Vienne. P. (2004). *Au-delà du stigmat : la stigmatisation comme outil conceptuel critique des interactions et des jugements scolaires*. Centre de sociologie de l'éducation. Université libre de Bruxelles. 13(1), 177-192.
- Vacheret, M. & Milton, M. (2007). Peurs en milieu carcéral : quand sentiments et expériences diffèrent. *Les Presses de l'Université de Montréal*, 40(1), 185-211
<https://id.erudit.org/iderudit/016020ar>
- Van Voorhis, P. & al. (2010). Women's riskfactors and needs: A gender-responsive approach to assessment and intervention. *Federal probation journal*.
- Van der Maren, J-M. (2010). La maquette d'un entretien : son importance dans le bon déroulement de l'entretien et dans la collecte de données de qualité. *Recherches qualitatives*, 29(1), 129-139.
- Wauters, L. (2023, 7 Aout). Les femmes détenues victimes de leur sous nombre : « pour les hommes il y a toujours le choix ». *Le Soir*. <https://lesoir.be/529795/article/2023-08-07>
- Weil-Barrais, (1997). Les apprentissages scolaires. *Editions Bréal*. 98
- Wongaing, J. (2021). Être mère et en prison au Cameroun. *Genre sexualité et société*. Openedition. 26, 47. <https://doi.org/10.4000/gss.7077>
- Yin, R. K. (2014). *Case Study Research: Design and methods*. Sage Publications
<https://.ohchr.org>
<https://oip.org/decrypter/thematiques/surpopulation-carcerale/>
<https://fr.m.wikipedia.org>
<https://dictionnaire-droit-humanitaire.org>
<https://larousse.fr/dictionnaires/francais/opacit%C3%A9/56108>

<https://langue-francaise.tv5monde.com>

<https://www.cnrtl.fr>

<https://sites.google.com>

<https://dictionnaire.lerobert.com>

<https://www.larousse.fr>

<https://www.cairn.info>

<https://www.alexia.fr>

<https://www.unodc.org>

<https://langue-francaise.tv5monde.com>

<https://www.fiacat.org>

<https://www.apr.ch>

www.unodc.org

<https://journals.openedition.org/champpenal/12232>

<https://id.erudit.org/ideridit/1097501ar> consulté le 24 mars 2024

<https://www.toupie.org>

ANNEXES

LE PROJET "VOIX LIBÉRÉES"

Plan du projet :

INTRODUCTION

- I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION
- II- BENEFICIAIRE DU PROJET
- III- PROMOTEUR DU PROJET
- IV- PARTENAIRES DU PROJET
- V- RESULTATS ENTENDUS
- VI- IMPACT
- VII- ACTIVITES
- VIII- RESSOURCES DU PROJET
- IX- BUDGET
- X- PLAN DE FINANCEMENT
- XI- CONTRAINTES ET RISQUES
- XII- EVALUATION, SUIVI ET DURABILITE
- XIII- CADRE LOGIQUE

INTRODUCTION

La question de la réhabilitation des détenus constitue un enjeu majeur pour les systèmes pénitentiaires à travers le monde. En milieu carcéral, l'éducation et la formation professionnelle sont reconnues comme des leviers essentiels de réinsertion sociale et de réduction du taux de récidive (UNESCO, 2018). Pourtant, dans de nombreux pays, y compris au Cameroun, ces initiatives restent insuffisantes, notamment en ce qui concerne les femmes détenues, qui se retrouvent souvent marginalisées dans les politiques de réhabilitation (UNODC, 2019).

La prison centrale de Kondengui, l'un des plus grands établissements pénitentiaires du Cameroun, illustre ces défis. Entre surpopulation carcérale, conditions de détention précaires et accès limité à des programmes de formation adaptés, les femmes détenues y rencontrent des difficultés spécifiques qui entravent leur réinsertion après la libération. Par ailleurs, l'opacité qui entoure le fonctionnement des prisons camerounaises, notamment en matière de gestion et d'accès à l'éducation, alimente les représentations sociales négatives du milieu carcéral et limite les opportunités de réhabilitation des détenues (Foucault, 1975).

Face à ces constats, le projet "Voix Libérées" vise à offrir aux femmes incarcérées à la prison centrale de Kondengui une opportunité d'apprentissage et d'acquisition de compétences à travers un programme éducatif structuré. Ce programme repose sur trois axes principaux : la formation professionnelle, le soutien psychosocial et l'accompagnement vers la réinsertion sociale. L'objectif est d'aider ces femmes à développer des compétences utiles pour leur avenir, à renforcer leur confiance en elles et à préparer leur réintégration dans la société après leur libération.

Ce projet s'inscrit dans une perspective de transformation du système carcéral camerounais, en mettant l'accent sur l'éducation comme un droit fondamental et un outil de réhabilitation. Il ambitionne également de sensibiliser les acteurs institutionnels et la société civile à l'importance d'une approche plus inclusive et humaine de la gestion pénitentiaire. À travers cette initiative, nous souhaitons démontrer que l'éducation en milieu carcéral ne doit pas être perçue comme un privilège, mais comme un élément clé du processus de réhabilitation et de justice sociale.

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le milieu carcéral est souvent perçu comme un espace de privation et de punition, où la réhabilitation des détenues reste une problématique majeure. Au Cameroun, la prison centrale de Kondengui, l'une des plus grandes et plus médiatisées du pays, incarne cette réalité. Avec

une population carcérale bien supérieure à sa capacité d'accueil, cet établissement fait face à de nombreux défis, notamment en matière de conditions de détention, d'accès aux soins, de formation et de réinsertion des détenus (ACHPR, 2019). Dans ce contexte, les femmes détenues représentent une catégorie particulièrement vulnérable, confrontée non seulement aux difficultés générales du milieu carcéral, mais aussi à des obstacles spécifiques liés à leur genre, à la stigmatisation sociale et à l'absence de dispositifs adaptés pour leur réhabilitation.

L'une des principales problématiques rencontrées dans le cadre de la réhabilitation des détenues est l'opacité du milieu carcéral, qui se manifeste à plusieurs niveaux. Tout d'abord, l'inaccessibilité de ces établissements rend difficile toute intervention extérieure visant à améliorer les conditions de vie des détenu.e.s. Les chercheurs, les associations et même certains organes gouvernementaux peinent à obtenir des autorisations pour mener des études ou mettre en place des programmes d'accompagnement. Cette situation entraîne une méconnaissance des réalités vécues par les prisonniers, renforçant ainsi les préjugés et les représentations négatives de l'univers carcéral (Foucault, 1975). De plus, cette opacité alimente un climat de méfiance entre la société civile et l'administration pénitentiaire, rendant encore plus difficile la mise en œuvre de projets éducatifs et sociaux.

Un autre aspect fondamental du problème est la gestion atypique des détenues, qui se traduit par un manque de ressources adaptées aux besoins spécifiques des femmes incarcérées. Contrairement à leurs homologues masculins, elles disposent de peu d'initiatives en matière de formation et d'insertion. La plupart des programmes de réhabilitation en prison au Cameroun sont axés sur les détenus de sexe masculin, laissant les femmes avec un accès limité à des formations qualifiantes ou à des activités leur permettant de se réinsérer après leur libération (UNODC, 2019). En l'absence de telles opportunités, beaucoup de femmes détenues se retrouvent dans une situation de précarité extrême à leur sortie de prison, augmentant ainsi le risque de récidive et de marginalisation.

La crainte du milieu carcéral constitue également un frein à la mise en place d'initiatives de réhabilitation. Cette crainte est alimentée par les conditions souvent difficiles des prisons, notamment la promiscuité, les violences internes et le manque de soins médicaux (CNDHL, 2018). Dans ce climat de tension, les détenues sont généralement dans une position de survie permanente, ce qui limite leur capacité à se projeter dans l'avenir ou à s'engager dans des programmes de formation. Par ailleurs, la perception sociale de la prison comme un espace de

punition plutôt que de réhabilitation renforce l'exclusion des anciens détenus, rendant leur réintégration encore plus complexe.

Face à ces défis, le projet "Voix Libérées" vise à offrir aux femmes détenues de la prison centrale de Kondengui un programme éducatif structuré, adapté à leurs besoins et orienté vers la réinsertion sociale et professionnelle. Il s'agit d'une initiative qui repose sur trois axes principaux : la formation professionnelle, le soutien psychosocial et l'accompagnement vers la réinsertion.

La formation professionnelle permettra aux détenues d'acquérir des compétences pratiques dans des domaines tels que la couture, l'artisanat ou encore l'informatique de base. L'objectif est de leur offrir des opportunités économiques après leur sortie, en leur permettant d'exercer un métier indépendant ou de s'intégrer dans des structures professionnelles locales.

Le soutien psychosocial jouera un rôle crucial dans le renforcement de leur estime de soi et dans leur préparation à la réintégration. À travers des séances de counseling et des ateliers de développement personnel, ce volet du projet aidera les détenues à mieux gérer les traumatismes liés à leur incarcération et à envisager l'avenir avec plus de sérénité.

L'accompagnement vers la réinsertion sociale consistera à établir des passerelles entre les détenues et des acteurs du marché du travail, notamment en développant des partenariats avec des entreprises locales et des organisations non gouvernementales prêtes à les accompagner après leur libération.

L'éducation en milieu carcéral est reconnue comme un facteur clé de réhabilitation et de réintégration sociale. Selon l'UNESCO (2018), les détenu.e.s ayant accès à des formations en prison ont un taux de récidive significativement plus faible que ceux qui n'ont bénéficié d'aucun programme éducatif. Toutefois, pour être efficace, un programme éducatif doit être adapté aux réalités du terrain et prendre en compte les spécificités du public cible. C'est dans cette optique que le projet "Voix Libérées" a été conçu, en tenant compte des besoins réels des femmes détenues et en mettant en place une approche holistique qui allie formation, accompagnement et sensibilisation.

Ce projet vise non seulement à améliorer la condition des femmes incarcérées à Kondengui, mais aussi à démontrer que la réhabilitation en prison est possible et nécessaire. En offrant des opportunités éducatives et professionnelles aux détenues, il contribue à briser le cycle de la marginalisation et à favoriser une réintégration réussie dans la société. Ce

programme se veut ainsi un modèle de bonne pratique qui pourrait être étendu à d'autres établissements pénitentiaires au Cameroun et en Afrique.

Objectifs du projet

L'objectif général de ce projet vise à promouvoir la réhabilitation et la réinsertion socio-professionnelle des femmes détenues à la prison centrale de Kondengui à travers un programme éducatif et psychosocial adapté à leurs besoins spécifiques.

Objectifs spécifiques

- Favoriser l'accès à la formation professionnelle : en mettant en place des ateliers de formation dans des domaines adaptés aux opportunités du marché du travail (couture, artisanat, agroalimentaire, informatique de base, chaudronnerie, menuiserie, etc.) et en permettant aux détenues d'acquérir des compétences pratiques favorisant leur autonomie après la libération.
- Renforcer le bien-être psychosocial des détenues : en proposant un accompagnement psychologique et des séances de counseling pour aider les détenues à surmonter les traumatismes liés à l'incarcération et en organisant des ateliers de développement personnel pour améliorer leur estime de soi et leur capacité à se projeter dans l'avenir.
- Préparer et faciliter la réinsertion sociale et économique : en établissant des passerelles entre les détenues et des partenaires potentiels (ONG, entreprises locales, centres de formation) pour faciliter leur réintégration après leur sortie et en sensibilisant la société à l'importance de la réhabilitation et lutter contre la stigmatisation des ex-détenues.
- Améliorer la perception sociale de l'éducation en milieu carcéral : en mobilisant les acteurs institutionnels et la société civile autour de la nécessité d'intégrer des programmes éducatifs en prison et en produisant des recommandations pour le renforcement des politiques de réhabilitation carcérale au Cameroun.

II- BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Bénéficiaires directs

Ce projet est principalement destiné aux femmes détenues de la prison centrale de Kondengui. Elles bénéficieront de formations professionnelles, d'un accompagnement psychosocial et d'un appui pour leur réinsertion sociale et économique. Afin, de leur offrir des

compétences et un soutien moral pour faciliter leur réhabilitation et éviter la récidive après leur libération.

Bénéficiaires indirects

- Les familles des détenues : En aidant les femmes à acquérir des compétences et à se réinsérer dans la société, ce projet contribuera à alléger le poids économique et social que représente leur incarcération pour leurs proches.
- L'administration pénitentiaire : Une meilleure prise en charge des détenues à travers l'éducation et le soutien psychosocial pourra réduire les tensions internes et améliorer la gestion des détenues.
- La société civile et les employeurs : en réinsérant d'ancienne détenues dans le tissu économique, ce projet contribuera à la réduction de la marginalisation et de la stigmatisation des ex-détenues, tout en fournissant de la main-d'œuvre qualifiée.
- Les organisations et institutions engagées dans les droits humains et la réhabilitation : ce projet servira de modèle pour d'autres initiatives similaires en milieu carcéral et pourra être utilisé comme base pour la mise en place de politiques publiques en faveur de l'éducation en prison.

III- PROMOTEUR DU PROJET

Ce projet est initié par AMBASSA MADIAMA Paule, étudiante en Master 2 en faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Yaoundé I. Le sujet de recherche portant sur la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et processus de réhabilitation sociale des femmes détenues de la prison centrale de Kondengui, nous sommes donc devenus au regard des résultats obtenus sur le terrain un acteur engagé dans la réhabilitation et la réinsertion sociale des détenus, avec un intérêt particulier pour l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des femmes incarcérées au Cameroun.

Profil du promoteur

- Expertise en gestion de projets éducatifs et sociaux
- Connaissance du milieu carcéral
- Engagement pour la justice sociale et la réinsertion
- Le promoteur du projet travaille en collaboration avec des partenaires institutionnels, des ONG, des experts en éducation et en psychologie, ainsi que des entreprises locales pour assurer la mise en œuvre et la pérennisation des actions menées dans le cadre de ce programme.

IV- PARTENAIRES DU PROJET

1. Partenaires institutionnels

- Ministère de la Justice et Administration pénitentiaire : Facilitation de l'accès à la prison et accompagnement dans l'implémentation du programme.
- Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle : Appui pédagogique pour les formations dispensées en milieu carcéral.
- Ministère des Affaires Sociales : Contribution à l'accompagnement social et à la réinsertion des détenues après leur libération.

2. Organisations de la société civile et ONG

- Organisations locales et internationales de défense des droits humains (ex. Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, Amnesty International Cameroun, etc.)
- ONG spécialisées dans l'éducation et la formation professionnelle (UNESCO, UNICEF, FAPEFE, etc.)
- Associations de soutien aux anciens détenus

3. Partenaires techniques et financiers

- Entreprises et acteurs du secteur privé : Soutien financier, fourniture de matériel pour les formations et opportunités d'emploi pour les détenues formées.
- Organismes de financement de projets sociaux (Fonds des Nations Unies, bailleurs de fonds privés, fondations philanthropiques, etc.) : Apport financier pour la mise en œuvre et la pérennisation du projet.
- Médias et plateformes de sensibilisation : Communication et sensibilisation du public sur l'importance de l'éducation en milieu carcéral et la réinsertion des anciennes détenues.

V. RÉSULTATS ATTENDUS

1. Amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle

- Au moins 70% des détenues ciblées auront suivi une formation dans un domaine professionnel (couture, artisanat, agroalimentaire, informatique de base, etc.).
- Mise en place d'un programme structuré de formation accessible et adapté aux besoins des femmes incarcérées.
- Acquisition de compétences pratiques par les bénéficiaires, favorisant leur employabilité après leur libération.

2. Renforcement du bien-être psychosocial des détenues

- Organisation d'ateliers de développement personnel et de gestion du stress pour au moins 80% des participantes.
- Mise en place d'un dispositif de suivi psychologique et de soutien émotionnel pour les détenues vulnérables.
- Amélioration de la confiance en soi et de la motivation des bénéficiaires à envisager un avenir hors du cycle de la récidive.

3. Facilitation de la réinsertion sociale et économique

- Création de liens entre les détenues formées et des structures d'insertion (entreprises, coopératives, associations).
- Réduction du taux de récidive parmi les participantes grâce à l'acquisition de compétences leur permettant d'être autonomes financièrement après leur sortie.
- Signature d'accords de collaboration avec au moins 3 entreprises locales prêtes à recruter des ex-détenues.

4. Sensibilisation et plaidoyer pour une meilleure prise en charge des détenues

- Mobilisation des acteurs institutionnels pour l'amélioration des conditions d'apprentissage en milieu carcéral.
- Changement progressif des représentations sociales négatives sur les femmes détenues et leur potentiel de réinsertion.
- Diffusion de rapports et recommandations à l'administration pénitentiaire et aux décideurs publics pour l'extension du programme à d'autres prisons du Cameroun.

VI. IMPACT

A long terme, ce projet ambitionne d'instaurer une dynamique de réhabilitation durable au sein de la prison centrale de Kondengui et de servir de modèle pour d'autres établissements pénitentiaires au Cameroun. En favorisant l'éducation et l'insertion des femmes détenues, il contribue à une approche plus humaine et constructive de la justice pénale.

VII. ACTIVITÉS

Le projet s'étendra sur une période de 12 mois et sera divisé en phases clairement définies.

Phases et Activités du Projet

1. Phase de préparation (Mois 1 - Mois 2)

- Sélection et formation des formateurs qualifiés dans les domaines de la couture, de l'artisanat, de l'informatique et de l'agroalimentaire.
- Mobilisation des ressources et partenariats pour le financement et la fourniture du matériel.
- Obtenir les autorisations nécessaires pour obtenir l'accès à la prison, en collaboration avec les autorités pénitentiaires.

2. Phase de mise en œuvre (Mois 3 - Mois 6)

- Aménagement des espaces de formation.
- Lancement des formations
- Soutien psychologique et social
- Suivi de la progression des détenues et ajustement des formations si nécessaire.

3. Phase de consolidation (Mois 7 - Mois 9)

- Evaluation de la qualité des formations et de l'impact sur les détenues.
- Extension des formations et diversification avec l'introduction de nouvelles formations (la gestion financière, l'entrepreneuriat ou d'autres compétences utiles).
- Création de groupes de travail pour des projets pratiques de couture, d'artisanat, etc., afin d'appliquer les compétences apprises.

4. Phase de réinsertion et de clôture (Mois 10 - Mois 12)

- Suivi post-formation et accompagnement avec un focus sur la recherche d'emploi ou le soutien à l'entrepreneuriat.
- Bilan de l'impact du projet sur les détenues et la prison, ainsi qu'une évaluation des résultats obtenus.
- Organiser un événement pour présenter les résultats et partager les réussites du programme avec les parties prenantes.

DIAGRAMME DE GANTT

Le diagramme de Gantt ci-dessous montre la chronologie de ces différentes phases et activités. Il permet de visualiser le déroulement du projet mois par mois.

N°	Taches	Durée (Mois)	Antériorité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	Préparation des détenues	2	-												
B	Mise en œuvre des formations	6	A												
C	Consolidation des formations	4	AB												
D	Réinsertion des détenues	7	ABC												

VIII. RESSOURCES DU PROJET

1. Ressources humaines

- Équipe de coordination du projet responsable de la planification, de la gestion et du suivi du projet.
- Formateurs et éducateurs spécialisés en couture, artisanat, agroalimentaire, informatique, etc.
- Psychologues et travailleurs sociaux chargés d'assurer le suivi psychosocial et d'animer les séances de développement personnel.
- Personnel pénitentiaire et encadrants facilitateurs pour l'accès aux détenues et le bon déroulement des activités en prison.
- Bénévoles et partenaires associatifs pour un appui dans l'organisation des ateliers, la sensibilisation et l'accompagnement post-carcéral.

2. Ressources matérielles

- Matériel de formation professionnelle : Machines à coudre, tissus, fils et accessoires pour la couture ; Matériel d'artisanat (perles, argile, bois, peinture, etc.) ; Equipements de transformation agroalimentaire (ustensiles, petits équipements de production) ; Ordinateurs et accessoires pour l'initiation à l'informatique.
- Matériel pédagogique et didactique : Supports de formation (livres, guides, fiches pratiques) ; Vidéoprojecteur et tableaux pour les sessions de formation théorique.
- Ressources pour le suivi psychologique : Espaces dédiés aux entretiens et séances de groupe ; Documentation sur le développement personnel et la gestion du stress.

3. Ressources financières

- Budget de fonctionnement : Rémunération des formateurs et intervenants spécialisés ; Indemnisation du personnel encadrant et des bénévoles ; Frais logistiques (transport, communication, gestion administrative).

- Financement des équipements et infrastructures : achat ou don de matériel de formation ; aménagement d'un espace dédié aux formations et ateliers.
- Appui aux bénéficiaires : aides ponctuelles pour les détenues (kits de formation, vêtements, matériel de base) ; Fonds pour le soutien à la réinsertion après la libération.

4. Ressources logistiques et infrastructurelles

- Espace dédié au sein de la prison : Aménagement d'une salle de formation pour assurer les activités dans un cadre structuré.
- Moyens de transport et logistique : Déplacement des formateurs, partenaires et matériel vers la prison.
- Outils de communication et sensibilisation : Campagnes d'information, réseaux sociaux, brochures et rapports pour assurer la visibilité du projet.

IX. BUDGET

1. Ressources humaines

Poste	Quantités	Cout unitaire (mois/ CFA)	Cout total (CFA)
Coordinateur du projet	1	250 000 * 12	3 000 000
Formateurs (couture, artisanat, informatique, agroalimentaire)	4	150 000*12	7 200 000
Psychologue/ travailleur social	1	200 000 *12	2 400 000
Encadrants pénitentiaire (indemnisation)	2	100 000*12	2 400 000
Bénévoles et animateurs	3	50 000*12	1 800 000
Total ressources humaines			16 800 000

2. Ressources matérielles et pédagogiques

Matériel	Quantités	Cout unitaire (CFA)	Cout total (CFA)
Machines à coudre et accessoires	10	100 000	1 000 000
Matériel d'artisanat et parlerie	Lot	500 000	500 000
Matériel agroalimentaire (ustensiles, équipements)	Lot	700 000	700 000
Ordinateurs et accessoires	5	250 000	1 250 000
Supports pédagogique	Lot	800 000	800 000
Tables, chaises et matériel d'aménagement	Lot	1 000 000	1 000 000
Total			5 250 000

3. Logistique et fonctionnement

Poste	Quantités	Cout unitaire (CFA)	Cout total (CFA)
Location/aménagement de salle de formation	1	1 500 000	1 500 000
Transport des formateurs et partenaires	Mensuel	100 000*12	1 200 000
Communication et sensibilisation (Brochures, réseaux sociaux)	Lot	800 000	800 000
Frais administratif	Mensuel	150 000*12	1 800 000
Total			5 300 000

4. Appui aux bénéficiaires et réinsertion

Poste	Quantités	Cout unitaire (CFA)	Cout total (CFA)
Kits de formation (couture, artisanat, agroalimentaire)	50	30 000	1 500 000
Aide ponctuelle aux détenues (vêtement, hygiène)	Lot	1 000 000	1 000 000
Soutien en la réinsertion (aide à la création d'activité post carcérale)	Lot	2 500 000	2 500 000
Total			5 000 000

Budget total estimé du projet

Catégorie	Coût total (CFA)
Ressources humaines	16 800 000
Ressources matérielles et pédagogiques	5 250 000
Logistique et fonctionnement	5 300 000
Appui aux bénéficiaires et réinsertion	5 000 000
Total général	32 350 000

X. PLAN DE FINANCEMENT

1. Sources de financement

a) Financement propre (Apport personnel ou de l'organisation)

- Montant estimé : 5 000 000 FCFA
- Nature : Apport direct du promoteur ou de l'organisation qui porte le projet. Ce financement permettra de couvrir une partie des coûts liés à la logistique, aux ressources humaines et aux premiers achats de matériel.
- Justification : Ce financement est destiné à montrer l'engagement du promoteur et à démarrer les premières étapes du projet.

b) Subventions et financements publics

- Montant estimé : 10 000 000 FCFA
- Nature : Subventions de l'État camerounais, notamment via le Ministère de la Justice et le Ministère des Affaires Sociales, ainsi que d'autres fonds publics dédiés aux projets d'insertion sociale et d'éducation.
- Justification : Les institutions publiques, particulièrement celles en charge de la justice et de la réinsertion, sont des sources potentielles de financement, car ce projet s'inscrit dans leurs priorités sociales et pénitentiaires.

c) Partenariats avec des ONG et des bailleurs de fonds internationaux

- Montant estimé : 10 000 000 FCFA
- Nature : Financements d'ONG locales et internationales (telles que UNICEF, Amnesty International, UNESCO) ainsi que des bailleurs de fonds internationaux intéressés par les projets de réinsertion et de réhabilitation en milieu carcéral.
- Justification : Les organisations internationales ont une tradition de soutien aux projets d'éducation en milieu carcéral et à la réinsertion des détenus, ce qui fait de ces partenaires une source importante de financement.

d) Contributions d'entreprises et du secteur privé

- Montant estimé : 5 000 000 FCFA
- Nature : Contributions en numéraire ou en nature (matériel de formation, équipement, outils).
- Justification : Certaines entreprises peuvent être intéressées à investir dans des programmes de responsabilité sociétale des entreprises liés à l'insertion des femmes détenues et à la réduction de la stigmatisation.

e) Collectes de fonds et campagnes de financement participatif

- Montant estimé : 2 350 000 FCFA
- Nature : Campagnes de financement participatif en ligne et événements de collecte de fonds dans les communautés locales.
- Justification : les campagnes de financement participatif constituent des ressources supplémentaires pour compléter le budget.

2. Répartition du financement nécessaire

Sources de financement	Montant estimé (CFA)	Budget en %
Financement	5 000 000	15%
Subventions et financement publics	10 000 000	30%
ONG et bailleurs de fonds internationaux	10 000 000	30%
Contribution du secteur privé	5 000 000	15%
Collectes de fonds et financement participatif	2 350 000	10%
Total	32 350 000	100%

3. Stratégies de mobilisation des fonds

- a) Identification des bailleurs de fonds et partenaires :

- Approcher les bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, les Ambassades étrangères, ainsi que des fondations caritatives qui soutiennent les projets d'éducation et de réinsertion sociale.
- Soumettre des propositions détaillées mettant en avant l'impact social du projet, l'importance de la réinsertion des femmes détenues, et les résultats attendus en termes de réduction de la récidive.

b) Mise en place d'une stratégie de communication et de plaidoyer

- Organiser des événements de sensibilisation sur l'importance de la réhabilitation carcérale et la réinsertion des femmes détenues pour attirer l'attention des entreprises locales et du public.
- Créer une plateforme de collecte de fonds en ligne pour permettre aux individus intéressés par le projet de faire des dons et de suivre son évolution.

c) Collaboration avec des entreprises locales

- Identifier des entreprises locales susceptibles de fournir des ressources matérielles (machines à coudre, équipements de formation, etc.), ainsi que des entreprises intéressées à recruter des détenues formées après leur libération.
- Lancer des appels à partenariat avec des entreprises de secteurs comme l'agroalimentaire, la couture et l'informatique, qui peuvent apporter leur expertise et des financements.

XI. CONTRAINTES ET RISQUES

1. Contraintes logistiques et d'accès au milieu carcéral

- **Difficulté d'accès à la prison**

Solution proposée : Renforcer la collaboration avec les autorités pénitentiaires et avoir un partenariat solide avec des responsables de la réhabilitation pour faciliter l'entrée dans la prison.

- **Infrastructure et conditions de formation**

Le manque d'espace, de matériel adéquat ou de confort pour les détenues pourrait affecter la qualité de l'enseignement et des ateliers.

Solution proposée : Identifier des espaces au sein de la prison qui peuvent être réaménagés pour des activités de formation et de soutien psychologique. Utiliser les ressources matérielles disponibles et privilégier la réutilisation de matériel en bon état.

2. Contraintes financières

a. Insuffisance de financement

Solution proposée : Diversifier les sources de financement, en incluant des financements participatifs et des partenariats privés. S'appuyer sur des donateurs intéressés par la réinsertion des femmes et la lutte contre la récidive.

b. Gestion des coûts imprévus

Les coûts imprévus, tels que des augmentations de prix ou des besoins logistiques non anticipés, peuvent entraîner des dépassements budgétaires.

Solution proposée : Prévoir un fonds de contingence pour faire face aux dépenses imprévues. Réévaluer régulièrement les besoins en ressources et ajuster le budget en conséquence.

3. Contraintes sociales et comportementales

a. Résistance des détenues à la formation

Les détenues, en raison de leur passé et de la stigmatisation sociale, peuvent être réticentes à s'engager dans des activités de réhabilitation.

Solution proposée : Les formateurs devront créer un environnement de confiance et de bienveillance pour encourager l'engagement des participantes.

b. Manque de soutien psychologique et social

Les problèmes psychosociaux des détenues, notamment la dépression, le stress ou la peur de l'avenir après la libération, peuvent limiter leur capacité à se concentrer sur la formation.

Solution proposée : Offrir des séances de gestion du stress et de développement personnel pour renforcer la résilience des détenues.

4. Risques externes

a. Instabilité politique et économique

Les crises politiques ou économiques peuvent avoir un impact direct sur la mise en œuvre du projet, notamment en retardant les financements ou en modifiant les priorités des bailleurs de fonds.

Solution proposée : Suivre de près l'évolution de la situation politique et économique et avoir des plans de contingence pour anticiper d'éventuelles perturbations.

b. Changements dans la politique pénitentiaire

Des réformes ou changements dans les politiques pénitentiaires pourraient modifier les règles d'accès aux prisons ou les conditions d'incarcération, affectant la capacité d'organisation du projet.

Solution proposée : Maintenir un dialogue constant avec les autorités compétentes pour ajuster le projet en fonction des évolutions législatives et administratives.

XII. EVALUATION, SUIVI ET DURABILITE

1. Suivi du Projet

Le suivi doit être systématique et réalisé à chaque étape du projet pour s'assurer que les délais et les résultats attendus sont respectés. Le suivi sera organisé selon les axes suivants :

a. Suivi des activités

- Objectifs à court terme : Vérification mensuelle des progrès réalisés dans les formations et des retours des participantes (taux de participation, niveau de satisfaction des détenues, progression des compétences).
- Objectifs à moyen terme : Suivi de la qualité de l'apprentissage (compétences acquises, nombre de projets réalisés) et de l'implication des formateurs.
- Objectifs à long terme : Suivi des activités post-formation, notamment l'insertion professionnelle des détenues libérées, leur suivi psychologique et leur autonomie dans les activités génératrices de revenus.

b. Suivi financier

Un suivi strict des dépenses et du budget doit être effectué pour éviter tout dépassement financier. Cela comprend la validation des dépenses relatives à l'achat de matériel, à la rémunération des formateurs et au transport. Un rapport financier sera rédigé mensuellement et partagé avec les parties prenantes pour assurer une gestion transparente et rigoureuse des ressources.

c. Suivi de l'impact

Le suivi de l'impact sera réalisé à travers des indicateurs clés de performance :

- Taux de participation des détenues aux formations et ateliers.
- Amélioration des compétences des détenues (mesurée à travers des tests pratiques et des évaluations régulières).
- Réduction de la récidive chez les détenues ayant participé à la réhabilitation (suivi des détenues après leur libération).
- Evaluation des formateurs pour garantir la qualité des sessions dispensées.

2. Evaluation du Projet

Elle permettra d'analyser les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, et d'identifier les ajustements nécessaires pour améliorer les actions futures. Elle se fera en deux étapes :

a. Evaluation intermédiaire (Mois 6)

A mi-parcours, une évaluation intermédiaire sera menée pour mesurer l'avancement du projet. Elle inclura :

- Analyse des formations en vérification de l'adéquation des contenus avec les besoins des détenues.
- Enquête de satisfaction
- Mesure des résultats préliminaires

b. Evaluation finale (Mois 12)

A la fin du projet, une évaluation complète sera réalisée, portant sur :

- L'impact global du projet sur la réinsertion des détenues (par exemple, taux de réussite des formations, emploi post-libération, création d'entreprises).
- L'efficacité du programme de réinsertion en termes de réduction de la récidive et d'intégration sociale.
- L'efficacité du suivi psychologique : Evaluation du soutien émotionnel et social fourni aux détenues tout au long du programme.

3. Durabilité du Projet

a. Renforcement des capacités locales

- Formation des formateurs internes
- Sensibilisation des autorités pénitentiaires
- Poursuivre le projet sans dépendre de ressources externes.

b. Autonomisation des bénéficiaires

- Création de petites entreprises pour une autonomisation économique des détenues
- Partenariats avec des entreprises locales afin d'offrir aux détenues une possibilité d'insertion professionnelle immédiate après leur sortie de prison.

c. Mobilisation continue des ressources

- Partenariats durables : Cela permettra de maintenir l'approvisionnement en ressources matérielles et en financement pour les activités post-projet.
- Levée de fonds continue contribuera à maintenir les activités du projet.

XIII. CADRE LOGIQUE

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Sources de vérification
Offrir des formations professionnelles adaptées	-Identifier les formations -Organiser les modules de formation	-Nombre de détenues formées -Taux de réussite	-Rapports de formations -Témoignages des formateurs et détenues
	Lancer les formations pratiques (couture, artisanat, informatique)	Taux de satisfaction des détenues sur les formations	-Enquêtes de satisfaction -Rapport des formateur
	Assurer un suivi continu des détenues et évaluer leur progression	Nombre de détenues ayant terminé la formation	Rapports de suivi et d'évaluation des progrès des détenues
Fournir un soutien psychologique et social	Organiser des séances de soutien psychologique individuels et en groupe	-Nombre de séances tenues -Nombre de détenues ayant participé	-Rapport des psychologues -Enquêtes auprès des détenues
	Organiser des ateliers de gestion du stress et de développement personnel	Niveau de satisfaction des détenues après chaque atelier	-Enquêtes de satisfaction -Rapports des psychologues
Faciliter l'accès à des opportunités professionnelles	Etablir des partenariats avec des entreprises locales pour des stages/emplois	-Nombre de partenariats signés -Nombre de détenues intégrées dans un emploi	-Contrats de partenariat -Rapports de suivi des entreprises
	Former les détenues à l'entrepreneuriat et à la gestion financière	Nombre de détenues ayant suivi cette formation	-Rapports de formation -Témoignages des bénéficiaires
	Suivi des détenues libérées pour les aider à trouver un emploi ou à démarrer un projet	Nombre de détenues ayant démarré un projet ou trouvé un emploi	-Suivi post carcéral -Entretiens avec les bénéficiaires

4. Résultats attendus

Résultats à court terme

- 500 détenues formées dans les domaines de la couture, de l'artisanat, de l'informatique et de l'agroalimentaire.
- 80% de satisfaction des détenues concernant la qualité et la pertinence des formations.
- 100 détenues ayant reçu un soutien psychologique.

Résultats à moyen terme

- 50% des détenues ayant suivi une formation ont acquis des compétences solides dans le domaine choisi.
- 70% des détenues formées ont démarré un projet ou trouvé un emploi après leur libération.
- 80% des détenues formées ont amélioré leur estime de soi grâce aux séances de soutien psychologique.

Résultats à long terme (post-projet)

- Réduction de la récidive parmi les bénéficiaires du projet de 30% par rapport aux taux historiques.
- Création de petites entreprises par 30% des détenues ayant suivi la formation en entrepreneuriat.
- Intégration réussie de 60% des détenues dans des emplois stables ou autonomes.

Ce projet aide à répondre aux besoins spécifiques des détenues, en mettant en place des formations ciblées dans des domaines porteurs tels que la couture, l'artisanat, l'informatique et l'agroalimentaire, tout en intégrant des dimensions de bien-être psychologique à travers des séances de soutien et de développement personnel. L'objectif étant de fournir aux bénéficiaires les outils nécessaires pour réussir leur réinsertion et créer des opportunités de carrière ou d'entrepreneuriat une fois libérées. Les résultats attendus du projet, notamment la réduction de la récidive, l'augmentation des taux d'insertion professionnelle et la création d'entreprises, illustrent la portée transformative de cette initiative.

En définitive, "Voix Libérées" constitue une initiative essentielle pour changer les trajectoires de vie des femmes détenues à la prison centrale de Kondengui, leur offrant la possibilité de devenir des actrices autonomes et responsables au sein de la société, tout en réduisant les risques de récidive. Ce projet s'inscrit dans une démarche de transformation sociale durable et constitue une réponse aux défis de réinsertion des détenues au Cameroun.

ANNEXE 2 : Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULUM
AND EVALUATION

Le Doyen
The Dean

N° _____ /24/UYI/FSE/CD)

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur BELA Cyrille Bienvenu, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiante AMBASSA MADIAMA Paule Catherine, Matricule 22W3104, est inscrite en Master II à la Faculté des Sciences de l'Education, Département : *CURRICULA ET EVALUATION*, Spécialité : *CONCEPTION, EVALUATION ET MONTAGE DES PROJETS EDUCATIFS*.

L'intéressée doit effectuer son stage en vue de la préparation de son diplôme de Master. Elle travaille sous la direction du Pr. CHAFFI WELAKOUE Cyrille Ivan. Son sujet est intitulé : « *Représentation de l'opacité du milieu carcéral et processus de réhabilitation social de la femme détenue : Cas de la prison Centrale de Nkondengui* ».

Je vous saurai gré de bien vouloir la recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider à conduire ses travaux de recherches.

En foi de quoi, cette attestation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le.... **16 FEB 2024**

Pour le Doyen



ANNEXE 3 : demandes introduites au MINJUSTICE

AMBASSADE FRANÇAISE
Paule Catherine
Tél: 696560015
653 25 07 32
Mail: paule.ambassade@fr-uyi.cm

Yaoundé le 22 Janvier 2024

Délégation Régionale de l'Administration
Pénitentiaire du Centre - Yaoundé
COURRIER ARRIVÉE
Le 26 FEV 2024
Enregistré S/N°

Objet: Demande de stage
en vue de l'obtention d'un
Master recherche.

Monsieur le Ministre de
la Justice, Garde des
Sceaux.
- Yaoundé -

Monsieur le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice,

Je me permet de vous adresser ma demande
de stage, dans le cadre de ma formation en
Management de l'Education, option, conception et
Montage et évaluation des projets éducatifs et les
Facultés des Sciences de l'Education (UYF)

Mon thème de recherche portant sur « L'opacité
du Milieu Carcéral et Réhabilitation sociale de
la femme détenue : cas de la prison de Nkondoungou »
votre institution constitue un cadre idéal pour
apporter de la constance et de la fiabilité à mes
travaux. Ce stage permettra d'éclairer le monde
scientifique sur les stéréotypes que les uns et les autres
ont de la prison et d'apporter mon point de vue sur les
projets existants en ce qui concerne la réhabilitation sociale
de la femme détenue.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer
Monsieur le Ministre l'expression de mon respect.

Aggreur
Paule Paul

ANNEXE 4 : Soit-transmis de la demande introduite au MINJUSTICE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie ----- MINISTERE DE LA JUSTICE ----- DELEGATION REGIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE DU CENTRE ----- SERVICE DES AFFAIRES GENERALES ----- BUREAU DES AFFAIRES GENERALES -----		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work -Fatherland ----- MINISTRY OF JUSTICE ----- REGIONAL DELEGATION OF PENITENTIARY ADMINISTRATION FOR THE CENTRE ----- SERVICE FOR GENERAL AFFAIRS ----- OFFICE FOR GENERAL AFFAIRS -----
---	---	---

N° 038 /ST/DRAPC/SAG/BAG/2024

SOIT - TRANSMIS

Le Délégué Régional

**A Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre
de la Justice, Garde des Sceaux
=Yaoundé=**

Le Délégué Régional

Analyse : Demande de recherche et de stage à la Prison Centrale de Yaoundé introduite par la nommée **AMBASSA MADIAMA Paule Catherine**, étudiante en Master II à l'Université de Yaoundé I.

Nombre de pièces : Trois (03).

Observations : Pour attribution.

Yaoundé, le 26 FEV 2024



ANNEXE 5 : Decret portant annulation des autorisations d'accès dans les prisons du Cameroun

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie ----- MINISTRE DE LA JUSTICE ----- CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX CHARGE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE -----		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland ----- MINISTRY OF JUSTICE ----- OFFICE OF THE SECRETARY OF STATE TO THE MINISTER OF JUSTICE, KEEPER OF THE SEALS IN CHARGE OF PENITENTIARY ADMINISTRATION -----
--	---	--

LETTRE CIRCULAIRE N° 01 /LC/MINJUSTICE/CAB/SEAP
A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
(A L'ATTENTION DES REGISSEURS DES PRISONS)

Objet : Renforcement des mesures sanitaires et de sécurité dans les prisons.

En application des mesures gouvernementales de riposte face à la pandémie de coronavirus (COVID-19) communiquées à la nation par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement le mardi 17 mars 2020,

J'ai l'honneur de vous prescrire pour application immédiate, en plus des instructions à vous communiquées antérieurement relatives à cette pandémie, les mesures ci-après, destinées à lutter contre la contamination du milieu carcéral :

- la suspension de toute corvée extérieure pour les détenus jusqu'à nouvel ordre ;
- la mise en place des dispositions particulières pour le contrôle des visites aux détenus en privilégiant la remise des repas et en lieu et place des contacts physiques entre détenus et visiteurs ;
- les contacts jugés indispensables entre certains détenus et leurs visiteurs doivent être strictement encadrés et surveillés avec les mesures d'accompagnement notamment par le port du masque et le lavage des mains à l'eau et du savon ;
- les communications des détenus avec leurs conseils devraient également être encadrées sur le plan sanitaire avec l'observation des mesures d'hygiène prescrites à l'endroit de tout visiteur ;
- toutes les activités socio-culturelles et éducatives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre y compris celles des partenaires sociaux ;
- les évacuations des malades vers les formations sanitaires à l'extérieur jugées indispensables devraient être encadrées tant à la sortie des détenus et à leur retour dans les prisons ;
- les personnels sont soumis au respect des règles d'hygiène et de salubrité telles que prescrites ;
- les audiences dans les juridictions étant renvoyées pour une période d'un mois, à compter du 18 mars 2020, par les autorités judiciaires, les personnels d'encadrement devraient être d'astreinte pour l'accompagnement efficace des différentes mesures d'hygiène et de salubrité instituées au niveau de chaque prison.

Par ailleurs, vous devrez tenir régulièrement des séances d'évaluation de la mise en application des mesures ainsi prescrites de même que celles qui pourraient intervenir ultérieurement.

Tout fait digne d'intérêt sera rapidement porté à l'attention de la hiérarchie.

Vous voudrez bien me rendre compte de vos diligences.

Ministre de la Justice
Garde des Sceaux et par Délégué
Le Secrétaire d'Etat

Yaoundé, le 18 MARS 2020


Goh Jerome Penbaga

Copies :

- SG/MINJUSTICE ;
- IGAPEN (P. suivi) ;
- DAPEN (P. suivi).



ANNEXE 6 : Questionnaire

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SUPERIEUR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

FACULTE DE SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
EVALUATION



MINISTRY OF HIGHER
EDUCATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
UNIVERSITY OF YAOUNDE I

THE FACULTY OF EDUCATION

DEPARTEMENT OF CURRICULUM
AND ASSESSMENT

QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE

Je suis étudiante en Faculté de sciences de l'éducation, plus précisément en management de l'éducation, option, conception des projets éducatif à l'Université de Yaoundé I. Je mène une étude qui porte sur « **la représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et processus de réhabilitation de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui** » en vue de l'obtention d'un Master.

Ce questionnaire vise à recueillir des informations sur les perceptions et expériences d'une part des femmes détenues concernant leur réhabilitation sociale et les conditions de vie en milieu carcéral mais également du personnel, afin de limiter efficacement les récidives. Nous vous serons reconnaissants de l'attention que vous voudriez bien accorder à la réalisation de ce travail en vous prêtant à cette enquête.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux enquêtes et sondage, nous vous garantissons que vos réponses resteront anonymes et confidentielle.

N°	INDICATEURS	ITEMS
SECTION I : REPRESENTATION DU MILIEU CARCERAL		
Thème 1: la crainte		
Q1	Les détenu.e.s vivent avec un ressenti de stigmatisation du à leur statut leur écartant ainsi de la société.	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q2	Les personnes détenues sont généralement couvertes de préjugés et de stéréotypes négatif de tout genre ce qui ne favorise pas leurs réhabilitation	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q3	Les détenues dès leurs sorties vivent une exclusion sociale et se retrouvent être inquiet pour leur avenir en dehors de la prison surtout en tant que mère	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q4	Les stigmatisations de tout genre vécu par les détenues créer en eux un sentiment de	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord

	culpabilité, de déshonore et conduit à la perte d'estime de soi	☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q5	Les mesures de sécurité rendent le milieu carcéral opaque	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q6	La prison c'est d'abord la séparation sociale c'est-à-dire la perte de contact avec l'extérieur, ce qui créer un sentiment de stress chez les détenues.	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q7	La fréquence et la qualité des visites des proches entraines l'effritement des liens familiaux, ce qui rend difficile le processus de réhabilitation.	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q8	Les détenues perdent leurs rôles de parents (mères) pendant leurs incarcérations ce qui a un impact direct sur la progéniture.	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q9	Les procédures de contrôle des visiteurs, des aliments et des objets entrant dans la prison sont strictes et bien appliquées	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q10	La surveillance accrue en milieu carcéral a un impact physique et émotionnelle négatif sur les détenues	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q11	La prison est un milieu de violence et d'abus de tout genre, ce qui révèle un sentiment d'insécurité	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q12	Les détenu.e.s sont constamment agressé et harceler ce qui conduit à un sentiment de terreur et de vulnérabilité	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Thème 2 : gestion des détenu.e.s		
Q13	La prison c'est d'abord un milieu de rééducation, de confidentialité et de sécurité	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q14	Les programmes de rééducation conçues ne tiennent pas souvent compte des conditions de détention	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q15	La qualité des programmes de rééducation rende difficile le processus de socialisation	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord

		☐ tout à fait en désaccord
Q16	Les espaces de rééducations et de formations ne sont pas aménagés et d'espace très réduit	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q17	La protection des informations personnelles et juridique des détenu.e.s est rigoureuse	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q18	Les détenu.e.s ont accès à des activités récréatives , éducatives et /ou professionnelles pendant leur incarcération	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q19	Les droits fondamentaux des detenu.e.s sont respectés en termes de dignités, intimité et sécurité	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q20	L'état général des infrastructures carcérales au Cameroun, y compris la propreté, l'entretien et l'éclairage respecte les normes internationales	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q21	Les procédures de sécurités existantes sont efficaces et permettent de gérer facilement et rapidement les conflits	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Thème 3: l'inaccessibilité		
Q22	Les détenues ont accès, au besoin, aux services de santé mentale et physique en prison	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q23	Les détenu.e.s ont des difficultés pour accéder aux informations personnelles concernant leur dossiers	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q24	Les détenu.e.s ont des difficultés pour accéder à un soutien juridique	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q25	L'état des infrastructures et les barrières physiques rencontrées par les détenu.e.s ne facilite pas leur adaptation en milieu carcérale	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q26	Le soutien émotionnel aide les detenu.e.s à faire face aux difficultés de l'incarcération et le maintien d'un lien fort avec leur proche	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord

Q27	Les détenu.e.s peuvent facilement communiquer avec leur famille, par les moyens de communication présente en prison	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q28	La famille a un rôle prépondérant dans le processus de réhabilitation des detenu.e.s	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
SECTION II : PROCESSUS DE REHABILITATION DES FEMMES DETENUES		
Q29	Les programmes de réinsertion sociale sont adaptés aux besoins et attentes des femmes détenues	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q30	Les programmes de réhabilitation et de réinsertion sociales mis en place dans la prison sont efficaces et accessible à tous	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q31	Les programmes de formations professionnels et d'acquisition des compétences doivent être obligatoire pour les femmes détenues	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q32	Les femmes détenues ont accès à un soutien psychologique dans le cadre de leur réhabilitation	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q33	Les moyens financiers comme prévu par la loi pour le transport des détenues à leur sortie devrais être effectif, pour faciliter leur réinsertion	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q34	Les détenues après ces programmes sont préparées à la recherche de l'emploi ou à s'auto employé	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q35	La société toute entière et les familles des détenues en particuliers doivent être préparer à accepter les ex détenues pour faciliter leur réhabilitation	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q36	Les détenues se sentes acceptées par leur famille après leur libération	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q37	Pour mieux les préparer à s'insérer il est permis aux détenues d'avoir des contacts sociaux en dehors de la prison	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord

Q38	Le suivi et accompagnement post-libération est une priorité pour permettre une meilleure réhabilitation des femmes détenues	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q39	L'augmentation du niveau de collaboration entre les autorités pénitentiaires et les acteurs externes (ONG, Associations...) peut faciliter le processus de réinsertion de la femmes détenues	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q40	Les détenues devraient participer activement au processus de le propre réhabilitation sociale	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
Q41	Les indicateurs de succès utilisé pour évaluer l'efficacité des programmes de réhabilitation des femmes détenues sont satisfaisants	☐ tout à fait d'accord ☐ d'accord ☐ en désaccord ☐ tout à fait en désaccord
SECTION III : DONNEES SIGNALETIQUES		
Q42	Genre	☐ féminin ☐ masculin
Q43	Tranche d'âge	☐ [18-29] ☐ [30-45] ☐ 45 et plus
Q44	Niveau d'étude	☐ non scolarisé ☐ primaire ☐ secondaire ☐ universitaire
Q45	Nombre d'année d'incarcération	☐ moins d'un an ☐ 1 à 5 ans ☐ 5ans et plus
Q46	Nombre d'enfant en charge pour les détenues	☐ 0 ☐ au moins 1 ☐ plus de 1
Q47	Statut matrimoniale	☐ célibataire ☐ marié ☐ divorcé ☐ veuve
Q48	Statut civil	☐ prisonnière ☐ personnel pénitentiaire ☐ acteur civil

Merci pour votre franche participation

ANNEXE 7 : Guide d'entretien semi directif

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

SUJET : Représentation sociale de l'opacité du milieu carcéral et processus de réhabilitation social de la femme détenue de la prison centrale de Kondengui.

Consentez-vous à contribuer à cette étude en donnant vos avis sur les préoccupations qui vous seront exposées ? OUI ☐ NON ☐

Thème1 : crainte

Sous-thème1.1 : stigmatisation (sentiment de honte, d'exclusion et de discrimination)

.....

Sous-thème 1.2 : isolement (fréquence et qualité des visites familiales, rôles parentaux, manque d'intimité)

.....

Sous-thème 1.3 : violence (sentiment de terreur, intimidation et de mauvais traitement)

.....

Thème 2 : Gestion des détenu.e.s

Sous-thème 2.1: rééducation (disponibilité et qualité des programmes éducatif)

.....

Sous-thème 2.2 : confidentialité

(Protections des communications, des informations personnelle et juridique)

.....

Sous-thème 2.3 : sécurités

(Conditions de détention et de gestions des incidents)

.....

Thème 3 : Inaccessibilité

Sous-thème 3.1 : accès aux services

(Programmes éducatifs et de formations ; accès aux services de santé physique et psychologique)

.....

Sous-thème 3.2 : Accessibilité des informations

(Transparence des procédures, facilité d'accès aux information personnelles et juridiques)

.....

Sous-thème 3.3 : accessibilité physique et sociale

(Conditions de détention, réception des visites, lien avec la famille)

.....

Thème 4 : Processus de réhabilitation sociale de la femme détenues

Sous-section 4.1. : Programmes de préparation à la sortie

(Acquisition des compétences, soutien psychologique et logistique)

.....

Sous-section 4.2 : stigmatisation et acceptation sociale

(Poids / conséquences sur la réhabilitation des femmes détenues)

.....

Quelle méthode avez-vous utilisées pour vous réhabilitées les détenues ?

.....

Que proposez-vous pour une réhabilitation sociale efficace des détenues féminines au Cameroun ?

.....

Prénoms :

Sexe Nombres d'année d'incarcération.....

Nombres d'enfants en charge pendant l'incarcération.....

Agés

Date.....

Heure de début..... Heure de fin.....

Les données recueillies ici, seront strictement utilisées dans le cadre de notre recherche et ne seront divulguées sous aucun prétexte.

Merci de nous avoir accordé de votre temps

TABLE DE MATIERES

DÉDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
SIGNES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTES DES FIGURES.....	vii
RESUME.....	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION.....	1
LA PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE	5
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	6
1.2.1. Contexte internationale	10
1.2.2 Contexte national	14
1.3. FORMULATION ET POSITIONNEMENT DU PROBLEME	16
1.4.1. Question principale	20
1.4.2. Questions secondaires.....	21
1.5.1. Hypothèse générale.....	21
1.5.2. Hypothèses spécifiques.....	21
1.6. OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	21
1.6.1. Objectif général.....	22
1.6.2. Objectifs spécifiques.....	22
1.7. INTERETS DE L'ETUDE	22
1.7.1. Sur le plan académique	22
1.7.2. Sur le plan scientifique.....	23
1.7.4. Sur le plan social.....	24
1.8. DELIMITATIONS DE L'ETUDE	24
1.9. APPROCHE NOTIONNELLE	26
1.9.1. Représentations sociales	26
1.9.2. Opacité	27
1.9.3. Incarcération	28
1.9.4. Réhabilitation.....	28
1.9.5. Femmes détenues	30
1.9.6. Stigmatisation	31
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE	33

2.1.3.1. Stigmatisation familiale et/ou social de la femme détenue	49
CHAPITRE 3 : THEORIES EXPLICATIVES.....	60
3.1. La théorie de la représentation sociale	60
3.2. La théorie de l'institution total	63
3.3. La théorie de l'auto détermination (TAD).....	67
DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE	77
CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	78
4.1.2. Devis mixte	79
4.2. POPULATION DE L'ETUDE	79
4.2.2. Population accessible de l'étude	82
4.3.1.2. Échantillonnage aléatoire simple	84
4.4.2. Présentations des instruments de collecte de données	87
4.4.3.1. Le pré-test.....	90
4.5. METHODE D'ANALYSE DES DONNEES.....	93
4.5.2.1. Règles de prise de décision	96
4.6. OPERATIONNALISATION DES VARIABLES	96
CHAPITRE 5 : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	106
5.1.1. Analyse descriptive	107
5.1.2. Analyse descriptive des données sociodémographiques.....	113
5.1.3.1. Sentiment de crainte et processus de réhabilitation de la femme détenue	115
5.1.3.2. Gestion des détenues et processus de réhabilitation de la femme détenue	115
5.1.3.3. Inaccessibilité du milieu carcéral et processus de réhabilitation de la femme détenue	116
5.2. ANALYSES QUALITATIVES DES DONNEES	117
5.2.1. Identifications des enquêtés	117
5.2.2. Analyse des contenus thématiques.....	118
5.2.2.1. Crainte	118
5.2.2.2. Gestion des détenues	122
5.2.2.3. Inaccessibilité	124
5.2.2.4. Processus de réhabilitation sociale de la femme détenue.....	126
5.2.3. Synthèse des résultats	128
CHAPITRE 6 : DISCUSSION DES RESULTATS	142
6.2.2. Hypothèse 2 : la gestion des détenues a un effet sur le processus de réhabilitation de la femme détenue	144
6.2.3. Hypothèse 3 : l'inaccessibilité impacte sur le processus de réhabilitation de la femme détenue	146

6.3. LIMITES DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	147
6.3.2. Difficultés rencontrées	148
6.4. SUGGESTIONS	149
6.4.1. Suggestions d'ordre pénitentiaire	149
6.4.2. Suggestions d'ordre étatique	150
6.4.4. Suggestions d'ordre technique (annexe 1)	152
CONCLUSION	153
ANNEXES	153
TABLE DE MATIERES.....	153